HISTOIRE
DES REVOLUTIONS
DE LA
RÉPUBLIQUE ROMAINE.
TOME III.

HISTOIRE DES REVOLUTIONS

ARRIVÉES

DANS LE GOUVERNEMENT

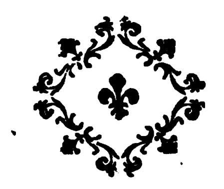
DE LA

REPUBLIQUE ROMAINE,

Par M. l'Abbé DE VERTOT, *de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres.*

CINQUIEME EDITION

TOME TROISIEME.



A PARIS,

Chez BABUTY, fils, Quai des Augustins, à l'Etoile.

M. DCCLII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.


21 NOV 1934
LIBRARY



HISTOIRE
DES RÉVOLUTIONS
ARRIVÉES
DANS LE GOUVERNEMENT
DE LA
RÉPUBLIQUE ROMAINE.

LIVRE X.

Marius délivre les Gaules & l'Italie de trois cens mille Barbares, connus sous le nom de Teutons & de Cimbres, qui avoient déja ravagé une grande étendue de pays, & défait plusieurs Généraux Romains. Jaloux de la réputation & du crédit de Metellus, il songe à le perdre. Il s'unit avec Saturnius & Glaucia, & vient à bout de le faire exiler. Ces deux hommes, les plus scélérats de la République, sont assommés à coups de pierres &

de bâtons. Metellus est rappellé. Habileté de Sylla dans le métier de la guerre. La jalousie qu'en conçoit Marius, lui fait regarder Sylla comme son ennemi. Rome se partage entre ces deux Guerriers. Prête à se déchirer par une guerre civile, elle se réunit contre des Peuples d'Italie, ligués ensemble pour se faire accorder par la force des armes, la qualité & les privileges de Citoyens Romains. Sylla préféré à Marius pour aller faire la guerre à Mythridate. Suites funestes de cette préférence. Détail de la guerre civile dont elle fut cause. Mort de Marius.

LE jour du Triomphe de Marius, le Peuple fit éclater sa joie, non-seulement par rapport à l'intérêt public, mais encore par la raison que le Consulat de ce Plébéïen étant son ouvrage, il se regardoit comme auteur de sa victoire, & associé à son Triomphe. Les Tribuns, dans leurs Harangues continuelles, en prenoient lieu d'insulter aux Patriciens & à tous les Nobles : ils leur demandoient fierement, quel Capitaine & quel Général de leur Corps étoit comparable à ce

Plébéïen, & s'ils prétendoient encore que la valeur, le courage & la capacité, dans le commandement des armées, ne se dussent trouver que dans la Noblesse d'origine. Les Patriciens au contraire, pour diminuer la gloire de Marius, publioient que tout l'honneur de cette guerre étoit dû à Metellus, qui, après deux grandes victoires, avoit poussé Jugurtha jusqu'à l'extrêmité de ses Etats ; & que Marius seroit encore en Afrique, si Sylla, autre Patricien, ne s'étoit pas rendu maître de la personne du Roi de Numidie. Sylla même, encore plus jaloux de la gloire de Marius, que celui-ci ne l'avoit été des conquêtes de Metellus, fit graver sur une pierre l'histoire de cet évenement, pour en perpétuer la mémoire. On y voyoit de quelle maniere Bocchus lui livroit Jugurtha ; &, pour chagriner Marius, il se servit toujours de cette pierre pour cachet : circonstance peu considérable dans l'histoire, si elle n'avoit pas donné lieu aux dissensions qui éclaterent depuis entre ces deux grands hommes, & auxquelles le Sénat & le Peuple prirent tant de part.

étoit trop âgé pour se charger de la conduite d'une guerre où il ne falloit pas moins d'activité que de valeur, Marius fut élu Consul pour la quatrieme fois, & on lui donna pour Collegue Catulus Luctatius, personnage qui ne lui étoit pas égal, à la vérité, dans la science militaire, mais qui le surpassoit par sa modestie, sa probité, & la douceur de ses mœurs.

An de Rome 652.

Les deux Consuls partagerent les Légions. Marius, avec une partie, fut au devant des Teutons, qu'il rencontra en Provence, & qu'il défit proche la ville d'Aix. On prétend que le combat dura deux jours entiers; que cent cinquante mille Teutons y périrent, & que, par une défaite si générale, cette nation barbare fut presque éteinte. Les Cimbres, plus heureux d'abord, avoient franchi les Alpes, & pénétré jusques dans la Gaule Cisalpine. Catulus les attendoit aux bords de * l'*Athesis*; mais comme il n'avoit que vingt mille hommes à opposer à une armée innombrable, la consternation s'empara de l'esprit de ses soldats; plusieurs s'enfuirent avant que d'avoir vû l'ennemi, & le Général Romain fut obligé, pour sauver le

Plut. in Mario. Orof. l. 5. c. 16. Florus l. 3. c. 3. Liv. epit. l. 68.

* Adige.

reste, d'abandonner les bords de la riviere, & de se camper dans des défilés où il ne pût être forcé. Marius, à l'entrée de son cinquieme Consulat, vint à son secours avec son armée victorieuse. Les deux Généraux, ayant joint leurs forces, donnerent bataille aux Cimbres dans les plaines de Verceil. Ces barbares furent défaits, & les Romains remporterent une victoire si complette, que si on en croit leurs Historiens, il y eut cent vingt mille Cimbres qui demeurerent sur le champ de bataille, sans compter soixante mille prisonniers.

Plut. in Mario & Sylla. Orof. l. 5. c. 16. Vell. l. 2.

Marius & Catulus triompherent conjointement de la défaite de ces barbares; & Marius, insatiable d'honneurs, brigua un sixieme Consulat, avec autant d'ardeur qu'il avoit fait le premier. On prétend même qu'il l'acheta par de l'argent, que ses Emissaires répandirent secrettement parmi ceux qui avoient le plus de crédit dans les Tribus; & qu'il se servit en même-tems de cet indigne moyen pour faire donner l'exclusion à Metellus, que ses vertus, son expérience, & les vœux de tous les gens de bien appelloient au gouvernement de la Re-

Plut. in Mario.

publique. On lui préfera Valerius Flaccus, qui fut moins le Collegue, que l'esclave de Marius.

Cet homme si grand par sa valeur, & qui avoit été si utile à sa patrie pendant la guerre, en devint le tyran durant la paix. Dans ce haut point de gloire, où ses victoires l'avoient élevé, la présence seule de Metellus, plus estimé que lui par ses vertus, lui étoit insupportable. Non content de l'avoir exclu du Consulat, il employa les plus bas & les plus indignes artifices pour le faire bannir de Rome. Il s'allia pour cela avec deux Sénateurs, appellés, l'un Glaucia, & l'autre Saturninus, tous deux ennemis déclarés de Metellus, les plus méchans hommes qu'il y eût dans la République, & que ce grave Sénateur auroit chassés du Sénat pendant sa Censure, sans l'opposition de son Collegue, auprès duquel ils avoient trouvé du crédit.

App. Alex. l. 1.

Ces trois hommes unirent leurs ressentimens & leurs cabales. Marius étoit Consul, Glaucia Préteur, & Saturninus, qui avoit déja été Tribun du Peuple, briguoit une seconde fois cette Dignité, afin de pouvoir tour-

ner, contre Metellus, le pouvoir qui y étoit attaché. Mais le jour de l'élection étant arrivé, Nonius, un des compétiteurs de Saturninus, représenta au Peuple, avec des couleurs si vives, les différens crimes dont il étoit noirci, que ce Peuple, en qui il se trouvoit encore quelque reste de l'ancienne probité de ses ancêtres, eut honte de mettre un si méchant homme à sa tête. On lui refusa toutes les voix, & Nonius fut élu en sa place. Cette préférence lui coûta la vie: Saturninus le fit poignarder à l'issue de l'Assemblée, & Glaucia, avec lequel il avoit concerté cet assassinat, ayant convoqué le lendemain de grand matin une nouvelle Assemblée, ses partisans nommerent tumultuairement Saturninus pour Tribun, avant que la plus grande partie du Peuple eût pu se rendre sur la Place.

App. Alex. de bello civil. l. 1.

Ces trois hommes, maîtres alors du Gouvernement, travaillerent à perdre Metellus. Pour y parvenir, Saturninus, en qualité de Tribun du Peuple, renouvella l'ancienne querelle du partage des terres: mais afin de ranimer une action qui paroissoit éteinte, il en changea l'objet. Comme

Marius & Catulus, par la défaite des Cimbres, avoient repris des terres dont ces barbares s'étoient emparés dans la Gaule Cisalpine, il proposa de les partager entre les plus pauvres Citoyens qui habitoient la Campagne, la plûpart gens sans aveu, dont Marius s'étoit servi à la guerre, & qui lui étoient entierement dévoués. Il ajouta à cette proposition, que si le Peuple l'avoit agréable, le Sénat seroit obligé de l'approuver dans cinq jours; que chaque Sénateur en feroit un serment solemnel dans le Temple de Saturne, & que ceux qui refuseroient de le prêter, seroient exclus du Sénat, & condamnés à une amende de vingt talens. On indiqua ensuite le jour de l'Assemblée: Marius fit avertir secrettement les partisans qu'il avoit à la campagne, de s'y trouver en plus grand nombre qu'ils pourroient, & il y en accourut de différens endroits de l'Italie. Saturninus se flattoit, à la faveur de leur nombre, de faire passer sa Loi. Mais les habitans de la Ville, jaloux de la preférence que l'on vouloit donner à ceux de la campagne, s'y opposerent hautement. Cette assemblée tumultueuse se partagea en deux

partis : les Bourgeois, ſe trouvant les plus foibles, crierent, pour faire rompre l'Aſſemblée, qu'on avoit entendu tonner ; ce qui, ſelon les Loix & les principes de la Religion, obligeoit de ſuſpendre ce jour-là toutes délibérations. Mais ces Païſans, mêlés d'anciens ſoldats, la plûpart gens de main, ſans s'arrêter à cette obſervation ſuperſtitieuſe, chargerent les Bourgeois à coups de pierres & de bâtons, les chaſſerent de la Place, & firent enſuite recevoir la Loi.

Marius, qui conduiſoit ſecrettement tous les reſſorts de cette cabale, convoqua le Sénat, en qualité de Conſul, pour délibérer ſur le ſerment preſcrit par la Loi, & qu'on vouloit exiger impérieuſement de tous les Sénateurs. Comme il connoiſſoit Metellus pour un homme droit & ferme dans ſes réſolutions, il feignit, pour le faire donner dans le piége, de déteſter une Loi ſi injuſte, qui n'avoit pour but, diſoit-il, que de renouveller les anciennes ſéditions. Il ajouta, que pour lui, il ne prêteroit jamais un pareil ſerment, ſi préjudiciable au repos de la République. Metellus, comme il l'avoit bien prévû, ne manqua pas de

ſe déclarer de ſon ſentiment; & ſon avis fut ſuivi par tout le Sénat.

Marius ayant tiré une pareille déclaration d'un homme incapable de varier, convoqua le Sénat le cinquiéme jour preſcrit par la Loi, pour prêter ſerment, & alors il ſe montra plus à découvert. Il dit, qu'il avoit fait de ſérieuſes réflexions ſur cette grande affaire; qu'infailliblement on exciteroit une dangereuſe ſédition, ſi on perſiſtoit abſolument à rejetter le ſerment propoſé; qu'on avoit tout à craindre de la fureur & du reſſentiment de cette foule de gens groſſiers & emportés. Mais que, pour les éblouir, & les renvoyer hors de Rome, il croyoit qu'on pouvoit ſe tirer d'embarras, à la faveur d'un ſerment conçu en termes équivoques: qu'il étoit d'avis qu'on jurât d'obſerver la Loi, mais avec cette reſtriction, *s'il y avoit Loi.* Il ajouta, qu'après que ces habitans de la campagne ſeroient retirés, il ſeroit aiſé, dans une autre Aſſemblée moins tumultueuſe, de faire voir au Peuple de la Ville, qu'on ne pouvoit regarder comme Loi, la propoſition d'un Tribun, qui n'avoit été reçue que par des ſéditieux, & dans

des circonſtances qui rendoient nuls tous les actes de ce jour.

Le fourbe ayant ainſi déguiſé ſon manque de parole, ſort du Sénat, ſuivi de ſa cabale, court au Temple de Saturne, & prête un ſerment pur & ſimple. Ses partiſans en firent autant, & la plûpart des autres Sénateurs, les uns gagnés, & les autres, par la crainte de l'exil, ſuivirent ſon exemple: Metellus ſeul perſiſta courageuſement dans ſon premier avis. C'étoit auſſi ſur ſa fermeté que ſes ennemis avoient principalement compté, pour exécuter le deſſein qu'ils avoient de le perdre. Saturninus, voyant qu'il n'avoit point prêté le ſerment dans le tems preſcrit par la Loi, envoya un Huiſſier pour le faire ſortir du Sénat. Mais les autres Tribuns du Peuple, qui n'étoient point de cette cabale, & qui révéroient la vertu de Metellus, s'oppoſerent unanimement à l'inſulte qu'on vouloit faire à ce grand homme.

Saturninus, irrité de l'obſtacle qu'il trouvoit à ſes deſſeins, fait revenir à Rome ces habitans de la campagne dont nous avons parlé. Il convoque l'Aſſemblée; monte à la Tribune aux

harangues ; après s'être déchaîné contre Metellus, il déclare à cette populace, qu'ils ne doivent point s'attendre au partage des terres, ni à l'exécution de la Loi, tant que Metellus sera dans Rome. Sur les remontrances de ce séditieux Tribun, l'Assemblée condamna Metellus à un exil, si dans le jour même il ne prêtoit le serment porté par la Loi. Les Grands de Rome, tout le Sénat, & même les plus honnêtes gens parmi le Peuple, vouloient s'opposer à un Plébiscite si injuste. Plusieurs même, par attachement pour la personne de Metellus, s'armerent secrettement sous leurs longues robes, & sous leurs habits de ville. Mais ce sage Sénateur, qui aimoit véritablement sa Patrie, après les avoir remerciés tendrement, de l'affection qu'ils lui faisoient paroître, leur déclara qu'il ne souffriroit jamais qu'à son occasion, il y eût une goute de sang répandu. Et on prétend, qu'après s'être résolu de subir son exil, il dit à ses amis particuliers, pour justifier le parti qu'il prenoit, qu'ou bien le calme se rétabliroit dans la République, & qu'alors il ne doutoit point qu'on ne le rappellât, ou

que si le Gouvernement demeuroit entre les mains de gens comme Saturninus, rien ne pouvoit lui être plus avantageux, que de demeurer éloigné de Rome. Il partit ensuite pour son exil : sa vertu & sa haute réputation lui firent des Concitoyens dans tous les lieux où il passa : il ne se trouva étranger en aucun endroit : & ayant fixé son séjour dans l'Isle de Rhodes, il y jouit, dans un doux repos, de cet empire naturel que la vertu donne, sans le secours des Dignités.

La République, par la retraite de Metellus, demeura en proie à Saturninus. Marius, pour reconnoître les services qu'il lui avoit rendus dans cette affaire, souffroit qu'il exerçât dans Rome une tyrannie déclarée. Il n'y avoit plus de liberté dans les élections ; & la violence décidoit de tout. Ce Tribun furieux, toujours escorté d'une troupe d'assassins, qui lui servoient de satellites, se fit continuer dans le Tribunat pour la troisième fois, & fit nommer, pour un de ses Collegues, un Esclave fugitif, appellé L. Equilius Firmanus, qui se disoit fils de Tiberius Gracchus. Enfin, il en vint à ce point de violence, que vou- An. de Rome 654.

lant élever au Consulat Glaucia, le complice de tous ses crimes, il fit tuer à coups de bâton par P. Mettius, un de ses satellites, Memmius illustre Patricien, qui se trouva compétiteur de Glaucia.

Cet assassinat fit prendre les armes aux plus honnêtes gens; le Peuple même se joignit au Sénat; la Place publique étoit comme un champ de bataille, où l'on répandoit impunément le sang des Citoyens. Saturninus, Glaucia, C. Saufeius, alors Questeur, & leurs partisans, ne se trouvant pas les plus forts, se saisirent du Capitole. Le Sénat, par un Décret public, les déclara ennemis de la Patrie, & ordonna à Marius de les poursuivre. Il fut obligé d'armer, mais ce fut avec une lenteur, qui fit bien voir que ce n'étoit pas sans répugnance qu'il exécutoit les ordres du Sénat.

Le Peuple, qui n'ignoroit ni son penchant, ni ses liaisons secrettes, ennuïé des longueurs qu'il affectoit, & souffrant impatiemment ces scélérats dans l'endroit le plus fort de la Ville, coupa les tuyaux qui portoient de l'eau dans le Capitole, & réduisit bientôt ces séditieux à mourir de soif.

La

La plûpart, plutôt que de se rendre, vouloient mettre le feu au Capitole, dans l'espérance de s'échapper à la faveur de la confusion & du tumulte que produisent ordinairement ces sortes d'accidens. Mais Saturninus & Glaucia, qui comptoient sur leurs liaisons avec Marius, se remirent entre ses mains. Il les fit enfermer dans le Palais, comme s'il eut voulu leur faire faire leur procès dans les formes. Mais cette maison leur servoit plutôt d'asyle que de prison, & il y avoit mis des gardes, moins pour les empécher de s'enfuir, que pour les défendre contre les entreprises de leurs ennemis.

Ces précautions n'empêcherent point le Peuple en fureur de se faire justice lui-même. Une partie chasse les gardes, & entoure la maison où ils étoient enfermés; d'autres montent sur le toît, le découvrent, & à coups de tuiles & de pierres ils assomment Saturninus, Glaucia, Saufeius & cette troupe de scélérats qui y avoient été renfermés avec eux. Leur mort fut comme le signal du rappel de Metellus. Ses parens, ses amis, ou pour mieux dire, le Sénat entier, le deman-

derent au Peuple dans une Assemblée publique. Tous les suffrages lui furent favorables, & il n'y eut qu'un seul Tribun du Peuple, appellé Furius, qui osa s'opposer aux vœux de tous ses Concitoyens.

An de Rome 654.
App. Alex. civil. primo.
Cic. in Rabiriana.

Ce Tribun n'étoit que le fils d'un Affranchi : mais comme il étoit revêtu d'une Dignité qui donnoit droit d'opposition, les amis de Metellus firent tout ce qu'ils purent pour l'obliger à lever celle qu'il avoit formée. Le fils même de Metellus se jetta à ses pieds au milieu de l'Assemblée, & le conjura, les larmes aux yeux, de lui rendre son pere. Ce qui lui fit donner depuis le nom de Metellus *le Pieux*. Mais le Tribun inexorable rejetta sa priere avec dureté. Heureusement C. Canuléïus fut élu Tribun du Peuple l'année suivante. Ce Magistrat Plébéïen, qui révéroit le grand mérite de Metellus, ne se contenta pas de lever l'opposition, mais il attaqua lui-même Furius, & se rendit sur-le-champ son accusateur. Il représenta au Peuple, avec beaucoup d'éloquence, son inhumanité & l'abus qu'il avoit fait des privileges de sa Charge. Il disoit que, pour satisfaire sa passion particu-

liere, il avoit privé la Ville & la Patrie d'un des meilleurs Citoyens de la République. Enfin, il sut rendre son Collegue si odieux, que le Peuple, sans vouloir entendre l'Accusé dans ses défenses, le mit en pieces sur-le-champ. Et le Tribunat, cette Magistrature sacrée, qui n'avoit été établie que pour la défense & la conservation des Citoyens, fut violée dans la personne d'un Tribun, pour avoir voulu porter trop loin son autorité pendant son Tribunat.

App. Alex. ibid. l. 2.

Le rappel de Metellus ne trouvant plus d'obstacle, il revint à Rome. Toute la Ville sortit au-devant de lui, & son retour fut un véritable triomphe. La journée entiere ne suffit pas pour recevoir les complimens du Sénat & les applaudissemens du Peuple : tout le monde crut voir rentrer avec lui la justice, la paix & la liberté. Il n'y eut que le seul Marius, qui, toujours jaloux de sa gloire, & ne pouvant empêcher ni souffrir son retour, sortit de Rome, s'embarqua, sous prétexte d'aller en Asie faire certains sacrifices qu'il avoit voués, à ce qu'il disoit, à la Mere des Dieux, pendant la guerre des Teutons & des

Cimbres. Outre la présence de Metellus, qu'il fuyoit, & qui sembloit lui faire un reproche continuel de son ingratitude, il y avoit encore un motif secret, qui l'avoit obligé de s'éloigner de Rome, & de passer en Asie. Marius, grand Capitaine, mais d'une humeur farouche, accoutumé à cette autorité absolue que donne le commandement des Armées, languissoit au milieu de la paix, & il n'avoit pas même les talens nécessaires pour se faire valoir dans une République, où l'éloquence donnoit tant de part au Gouvernement.

La guerre lui étoit nécessaire, pour renouveller son crédit. Si on en croit Plutarque, le dessein secret de son voyage étoit de l'allumer dans l'Asie, & sur-tout d'engager les Romains à la déclarer à Mythridate, le plus puissant Roi de l'Orient, qu'on soupçonnoit de faire des ligues, & d'armer contre les Romains. Marius auroit été ravi qu'il eût fait éclater ses desseins, dans la vûe d'avoir le commandement de cette guerre, d'obtenir de nouveaux triomphes, & de remplir sa maison des richesses de l'Orient.

On prétend, qu'étant passé à la Cour de ce Prince, & lui ayant fait différentes propositions, pour tâcher de pénétrer ses desseins : comme Mythridate ne lui rendoit pas une réponse assez précise : » Il faut, Mythridate, » lui dit-il, ou que tu fasses en sorte » de te rendre plus puissant que les » Romains, ou que tu subisses la Loi » du plus fort «. Le Roi de Pont, le plus fier de tous les Princes de son tems, & accoutumé à ce langage servile qu'on parle dans le Palais des Rois, parut surpris du discours hardi de ce Républicain. Mais, comme il n'étoit pas moins bon politique que grand Capitaine, & que toutes ses forces n'étoient pas encore sur pied, il dissimula son mécontentement, & renvoya Marius comblé de présens.

Plut. in Mario.

Ce Romain, après avoir parcouru une partie de l'Asie, revint à Rome, où il trouva peu d'amis, & encore moins de considération. Ses manieres dures & impérieuses ne convenoient point dans un Etat libre, où tous les Citoyens se croyoient égaux, & où les plus grands ne faisoient des créatures & ne les conservoient que par des caresses & des bienfaits. Il eut le sort

des plus grands Capitaines qui vieillissent dans une longue paix. On oublia jusqu'à ses victoires, & on ne le regardoit au plus, dit Plutarque, que comme ces vieilles armes couvertes de rouille, dont on ne croit pas avoir jamais besoin. D'ailleurs il s'étoit élevé d'autres Capitaines plus jeunes, & qui s'étoient emparés de la faveur du Public : & parmi ceux du parti de la Noblesse, qui étoient les plus distingués, Sylla, dont nous avons déja parlé, tenoit le premier rang.

On a vu par quelle adresse ce Patricien avoit mis fin tout-d'un-coup à la guerre de Numidie, en obligeant Bocchus de lui livrer Jugurtha. Ce fut avec la même habileté, que pendant que les Romains étoient aux prises avec les Cimbres & les Teutons, il engagea les Marses *, l'une des plus puissantes Nations de l'Italie, à se déclarer en faveur des Romains. Personne, après Marius, n'eut tant de part à la défaite des Cimbres, & il fit même prisonnier un de ces Rois barbares.

* Peuples de l'Italie, voisins des Samnites, & qui occupoient cette partie du Royaume de Naples, qu'on appelle l'Abruze ultérieure.

Marius, jaloux de toute espece de mérite, mais encore plus de la réputation que donnoient les armes, obligea Sylla, à force de mauvais traitemens, de se retirer. Catulus, qui connoissoit sa capacité & sa valeur, lui offrit dans son armée l'emploi qu'il avoit dans celle de Marius. Il y ajouta une confiance parfaite. Sylla, vif, actif & plein de courage, le soulageoit dans toutes les fonctions de Général: & comme Catulus étoit âgé & pesant, tout rouloit sur Sylla. Marches, campemens, la conduite des partis, & jusqu'au soin des vivres, il se mêloit de tout. Et pendant que les troupes de Marius manquoient de provisions, il y en avoit en si grande abondance dans le camp de Catulus, que ses soldats en donnoient libéralement à ceux de son Collegue. On dit que Marius en conçut une furieuse jalousie contre Sylla; qu'il regarda cette libéralité comme une maniere indirecte de séduire ses soldats, & que ce fut un des motifs qui firent naître entr'eux cette haine dont les suites furent si funestes à la République. Elle commença à éclater au sujet de quelques figures de la victoire, & de certaines images d'or

que Bocchus consacra dans le Capitole. Ces images représentoient la maniere dont il avoit remis Jugurtha entre les mains de Sylla. Marius voulut faire enlever ces monumens, qui sembloient rapporter à son Questeur, qui n'étoit qu'un Officier subalterne, toute la gloire d'un évenement qui s'étoit passé sous son Consulat. Sylla de son côté s'y opposa avec une fermeté invincible : on fut prêt à en venir aux armes, dans un tems, où tout se décidoit à Rome par la force & la violence. Chacun prit son parti selon ses intérêts & ses engagemens. Rome entiere se partagea ; & un si petit sujet, soutenu de part & d'autre par deux hommes fiers, hautains, & qui se haïssoient, fit renaître cette antipathie entre la Noblesse & le Peuple, presqu'aussi ancienne que la fondation de la République. On cabale : il se forme des factions ; chacun s'assure de ses amis & de ses créatures. Enfin la Ville étoit dans cette agitation, qui précede ordinairement les guerres civiles, lorsque la mort de Livius Drusus donna lieu à la guerre *sociale*, qui suspendit ces divisions domestiques.

Peut-être qu'il ne sera pas inutile de

de démêler ici de quelle maniere cette guerre étrangere prit ſon origine dans Rome même, & ſe répandit enſuite dans toute l'Italie. La République Romaine obſervoit différentes formes de Gouvernement à l'égard des différens Peuples qui lui étoient ſoumis. Les Citoyens Romains, ſoit qu'ils habitaſſent dans Rome, ou qu'ils demeuraſſent à la campagne, inſcrits dans le Rôle des Tribus, donnoient leur nom aux Cenſeurs, celui de leurs enfans, de leurs eſclaves, & le dénombrement de leurs biens : ſur quoi on régloit le tribut qu'ils devoient payer. C'étoient les Citoyens ſeuls, qui compoſoient ces Légions invincibles, qui rendirent Rome la maîtreſſe du monde. Ils éliſoient leurs Capitaines & leurs Magiſtrats. Ils décidoient eux-mêmes de la guerre & de la paix ; & le droit de ſuffrage les rendoit participans de la ſouveraineté de l'Etat. Les Peuples du *Latium*, ou du Pays, Latin s'étoient donnés à la République, ou avoient été ſubjugués par la force des armes. Ils payoient les tributs qui leur étoient impoſés, & fourniſſoient, dans des tems de guerre, le nombre de Cavalerie & d'Infante-

rie, qui leur étoit prescrit. Du reste, quoiqu'ils fissent en quelque maniere partie de la République, & qu'ils en supportassent les charges, ils n'étoient point admis aux Dignités, & ils n'avoient pas même le droit de suffrage. Il est vrai que dans des tems difficiles, pour les attacher plus étroitement aux intérêts de la République, on s'étoit quelquefois relâché là-dessus, comme on en usa dans la seconde guerre Punique; de peur que ces différens Peuples, qui, tous unis ensemble, faisoient la principale force de la République, ne se laissassent séduire par Annibal, aussi adroit à ménager ces sortes de défections & de révoltes, que redoutable les armes à la main. Mais quand le péril fut passé, les Romains n'oublierent rien pour faire regarder ces concessions comme des graces passageres, & qui ne fondoient point de droit. Du reste, chaque Peuple du *Latium* étoit gouverné par un de ses Citoyens, élu à la pluralité des voix, qui, sous le titre de Préteur, leur administroit la justice; & ce Préteur, après être sorti de Charge, étoit censé Citoyen Romain. Cette fonction lui servoit de titre de

Noblesse ; & ce privilege distinguoit ce canton des autres Pays, qu'on appelloit les Provinces de la République, où l'on envoyoit de Rome un Préteur pour rendre la justice, & un Questeur pour lever des tributs.

Il y avoit long-tems, comme nous l'avons déja dit, que ces Peuples, voisins de Rome, demandoient la qualité de Citoyens Romains. Ils représentoient, qu'ils payoient des tributs considérables ; que dans la guerre, leur Pays seul fournissoit une fois plus de troupes que Rome & son territoire ; que la République devoit, en partie à leur valeur, ce haut degré de puissance où elle étoit parvenue, & qu'il étoit juste qu'ils eussent part aux honneurs d'un Etat, dont ils avoient étendu l'empire par leurs armes. Nous venons de voir de quelle maniere Caïus Gracchus périt, pour avoir voulu procurer aux Latins ce droit de Citoyens Romains. Le Sénat & les Grands s'y opposerent, sous prétexte qu'il n'étoit pas juste qu'on leur donnât, pour égaux & pour Concitoyens, des sujets de la République. Mais le véritable motif de leur opposition venoit de ce qu'ils ne pouvoient

souffrir qu'on rendît le parti du Peuple plus fort, en le rendant plus nombreux par cette association. La mort de Caïus n'épouvanta point Drusus, parcequ'il se flatta de réussir en prenant une autre route, & en cherchant de se rendre médiateur entre ces différens partis; dessein louable, à la vérité, mais également au-dessus de son habileté & de son crédit. Ce fut pour se rendre agréable aux uns & aux autres, qu'il proposa pendant son second Tribunat de rendre au Sénat la connoissance des crimes de concussion, attribuée au Corps des Chevaliers, de dédommager ce second Ordre, en donnant entrée dans le Sénat à trois cens Chevaliers; & à la faveur de ces deux Loix qu'il proposoit, il tâcha en même-tems de faire passer celles de Caïus Gracchus touchant le partage des terres, & le droit de Cité, en faveur des Latins.

An. de Rome 662.

Mais il trouva les Sénateurs & les Chevaliers également opposés à ces propositions. Le Sénat parut offensé qu'un Tribun entreprît de faire entrer dans une Compagnie, aussi auguste que le Sénat, trois cens Chevaliers, qui se rendroient maîtres de toutes les

Tit. Liv. l. 71. App. l. 1. Oros. l. 5. c. 18. Autor de viris illustribus, c. 66.

délibérations; ceux de l'Ordre des Chevaliers, qui pouvoient appréhender de n'être pas élevés à la Dignité de Sénateurs, ne vouloient point consentir qu'on privât leur Corps d'une Jurisdiction, & d'un Tribunal, qui leur donnoit une grande considération dans Rome : de sorte que ces deux Ordres, quoique dans des intérêts opposés, s'accorderent à rejetter les Loix de Drusus. Il trouva encore plus d'opposition dans celles de Caïus, qu'il vouloit renouveller : le nom seul des Loix Agraires souleva tous ceux qui possédoient les terres de conquêtes : & les Grands de Rome, accoutumés à cet empire qu'ils exerçoient sur les Peuples soumis à la République, ne purent pardonner à Drusus, de vouloir leur donner pour Concitoyens des gens qu'ils regardoient comme leurs Sujets. Des intérêts aussi opposés firent naître des contestations continuelles dans toutes les Assemblées; & comme tout s'y décidoit alors, moins par les régles de l'équité, que par la force & la puissance de chaque parti, une foule de Latins étoient accourus à Rome, pour soutenir leur protecteur: mais il ne put échapper à la fureur de

Cicer. in Clutiana.

ses ennemis. Pressé d'une multitude de Peuple, qui entouroit son Tribunal, qu'il avoit fait placer dans sa maison, & dans une galerie obscure, il fut blessé au côté d'un coup de couteau, que le meurtrier laissa dans la plaie, & dont il mourut. Il ne fut pas possible de démêler l'auteur du meurtre, parcequ'il se perdit dans la foule: mais Quintius Varius, Tribun du Peuple, s'en rendit suspect, par une Loi qu'il proposa depuis la mort de Drusus. Cette Loi déclaroit criminels & ennemis de l'Etat, tous ceux qui renouvelleroient la proposition d'accorder le privilege de Citoyens aux Etrangers & aux Peuples d'Italie, sujets de la République.

App. l. 2.

La mort de Drusus, assassiné dans son Tribunal, pour avoir voulu procurer à ces Peuples le droit de Bourgeoisie, fit naître la guerre, qu'on appella *Sociale*, ou des Alliés. Ces Peuples, outrés de se voir exclus de leurs prétentions, par la mort de leur protecteur, résolurent d'en obtenir l'effet, les armes à la main. Les Villes principales s'envoyerent d'abord des députations secretes pour se communiquer leur ressentiment commun. El-

An de Rome 663.
App. l. 1.
Velleius l. 2.
Plin. l. 2. n. 85.

les signerent ensuite une ligue, & se donnerent réciproquement des ôtages. Chaque Canton fit provision d'armes & de chevaux ; on enrôla des soldats : on en nomma les Chefs. T. Afranius, P. Ventidus, M. Egnatius, & Verius Cato, tous Capitaines de réputation, devoient commander différens Corps. Mais, avant que de faire aucun acte d'hostilité, ils envoyerent des Députés à Rome, pour demander, de la part de tous les Peuple d'Italie, alliés, ou dépendans de la République, d'être reçus au nombre des Citoyens Romains.

Le Sénat, également instruit de leurs prétentions & de leurs forces, refusa avec hauteur d'entendre leurs Députés ; & on leur fit dire qu'ils n'auroient point d'audience, jusqu'à ce que ceux, qui les avoient envoyés, eussent renoncé à la confédération qu'ils venoient de signer ; & on les congédia avec cette réponse.

Les Alliés, au retour de leurs Ambassadeurs, prirent en même-tems les armes de tous côtés. On vit tout-d'un-coup au milieu de l'Italie, une armée de cent mille hommes, tous conjurés contre Rome : & ce qui rendoit ces

troupes redoutables, c'eſt qu'elles étoient commandées par d'excellens Chefs, & qui avoient été élevés dans les Armées & dans la diſcipline des Romains.

Le Sénat arma de ſon côté, avec une extrême diligence, & mit ſur pied un plus grand nombre de Légions qu'à l'ordinaire. Sextus Julius Ceſar, & P. Rutilius Lupus, tous deux Conſuls cette année, marcherent en campagne, & commanderent chacun une Armée. On leur donna pour Lieutenans C. Marius, Cn. Pompeïus, Cornelius Sylla & Licinius Craſſus, qui paſſoient pour les plus grands Capitaines de la République, & dont la plûpart avoient commandé des Armées en qualité de Conſuls & de Généraux. Mais l'amour de la Patrie faiſoit que ceux mêmes, qui avoient commandé en chefs une année, ne dédaignoient point de ſervir, la ſuivante, dans la même Armée, en qualité de Lieutenans. On donna à ceux-ci le titre de Proconſuls : & quoique toujours ſoumis aux ordres des deux Conſuls, ils commandoient ſéparément, à cauſe des différens endroits, où l'on fut obligé de faire la guerre.

An de Rome 663.

Jamais la République n'avoit eu tant d'armées différentes en même-tems dans l'Italie. De peur de surprise, on mit des gardes aux portes de Rome, pendant une guerre dans laquelle les soldats des deux partis étoient habillés de la même maniere, parloient la même langue, & se connoissoient les uns les autres ; ensorte qu'il étoit difficile de distinguer le Citoyen, de l'ennemi. Il y eut des combats sanglans, des batailles, & des prises de villes. La fortune passa plus d'une fois dans l'un & l'autre parti, qui s'affoiblirent réciproquement, sans rien relâcher de leur animosité & de leur fureur. Enfin, le Sénat, s'appercevant que la République ne remportoit pas même de victoires qui ne lui fussent funestes, & qu'en faisant périr des Alliés, elle perdoit autant de soldats qui composoient auparavant ses Armées ; ce Corps si sage se relâcha de sa premiere fermeté, mais il ne céda que peu-à-peu, pour conserver toujours la dignité du nom Romain, & même pour jetter de la division entre les Alliés. On n'accorda d'abord ce droit & ce privilege de Citoyens, qui faisoit le sujet de la

guerre, qu'aux Peuples voisins de Rome, ou qui n'avoient point pris les armes, ou qui offrirent les premiers de les quitter. Cette conduite ralentit l'ardeur des ennemis; les Alliés, dans une défiance réciproque, se presserent de faire chacun leur Traité en particulier; & les Romains, de leur côté, trouverent plus de grandeur à se relâcher en faveur des ennemis divisés & affoiblis, que de céder au Corps entier de la ligue, lors même qu'elle étoit en sa plus grande vigueur. Enfin tous ces Peuples obtinrent successivement le droit de Bourgeoisie Romaine, à l'exception des Lucaniens & des Samnites leurs voisins, Peuples féroces & courageux, jaloux & ennemis de la grandeur de Rome, & qui soutinrent encore quelque tems la guerre, mais plus par leur animosité que par leur force.

App. Alex. l. 1.
Vell. Pat. l. 1.

Quoique le Sénat eût accordé ce droit de Bourgeoisie aux voisins de Rome, il le réduisit presqu'à rien, par la forme qu'il donna au Traité: & au lieu de distribuer cette foule de Peuples, dont on faisoit de nouveaux Citoyens, dans les trente-cinq Tribus anciennes, où ils auroient été maîtres

de la plûpart des délibérations par leur grand nombre, le Sénat eut l'adresse de les ranger, de leur consentement, sous huit Tribus nouvelles. Comme elles se trouverent par leur institution les dernieres à opiner, il étoit inutile de compter leurs suffrages, quand les anciennes étoient de concert; & le droit de Bourgeoisie, qui avoit coûté tant de sang aux Alliés, ne devint presqu'à leur égard qu'un vain titre, sans fonction & sans autorité.

Ils ne furent pas long-tems sans s'appercevoir qu'on ne les avoit placés tous ensemble, dans les huit dernieres Tribus, que pour rendre leurs suffrages inutiles.

Cependant le Sénat, par cette politique, se flattoit d'avoir rétabli le calme dans l'Italie, & il songeoit à porter ses armes en Orient, lorsque la jalousie entre les Grands fit succéder la guerre civile à la guerre sociale. Marius, âgé de plus de soixante-dix ans, n'avoit pas soutenu, dans cette derniere guerre, cette haute réputation qu'il avoit acquise dans celle des Teutons & des Cimbres, soit par la pesanteur qu'amenent les années, soit

que la fortune ne lui eût pas fourni d'occasions de se signaler : il s'étoit même presque toujours tenu sur la défensive. Sylla, au contraire, vif, actif, impétueux, avoit gagné de grandes batailles, pris des Villes considérables; & il s'étoit distingué dans cette guer-
An. de Rome 665. re par de si glorieux succès, que le Consulat fut la premiere récompense de ses services. On lui décerna ensuite le Gouvernement de l'Asie Mineure, avec la commission de faire la guerre à Mithridate, le plus puissant Prince de l'Orient, grand Capitaine, mais injuste, cruel, sanguinaire, comme la plûpart des Conquérans, & dont l'Empire n'étoit presque composé que des Etats qu'il avoit usurpés sur ses voisins. Ses forces étoient proportionnées à ses desseins & à son ambition. On comptoit dans ses armées jusqu'à deux cens cinquante mille hommes d'Infanterie, cinquante mille chevaux, un nombre infini de chariots armés, & ses Ports renfermoient plus de quatre cens vaisseaux de guerre. D'habiles Généraux étoient à la tête de ces Corps différens; mais il en étoit toujours le premier Général : & quand il ne les commadoit pas en

personne, lui seul en régloit les opérations. Il s'étoit emparé de la Cappadoce & de la Bithinie, qu'il avoit conquises sur Ariobarzane & sur Nicomede, qui en étoient les Souverains & les Alliés du Peuple Romain. La Thrace, la Macédoine, la Grece, Athenes, la plûpart des Isles Cyclades, avoient subi le même sort : & le Sénat lui ayant fait dire qu'il eût à retirer ses armes de toutes ces Provinces, qui étoient sous la protection de la République, ce Prince, pour faire voir qu'il n'en redoutoit ni la puissance, ni le ressentiment, fit égorger en un jour marqué cent cinquante mille Romains, la plûpart Marchands, qui, à la faveur de la paix, négocioient & s'étoient établis dans les principales Villes de la Grece. Il menaçoit Rome même, & toute l'Italie, de l'effort de ses armes, quand le soin de cette guerre échut à Sylla. Marius, dont l'ambition étoit toujours vive, & qui, comme nous avons vu, aspiroit à ce commandement, regarda cette préférence comme une injustice. Il sembloit que tous les emplois de la République lui appartinssent. Il résolut d'enlever à Sylla celui de faire

Vell. Paterc. l. 1. c. 18.

Vell. Pater. l. 2.

la guerre à Mithridate. Il mit dans ses intérêts un Tribun du Peuple, appellé P. Sulpitius, grand ennemi de Sylla, homme éloquent, vif, entreprenant, d'ailleurs consideré à Rome par des biens immenses, par un grand nombre de Cliens, & encore plus craint par le mal qu'il pouvoit faire, & par le crédit que lui donnoit sa Charge.

Ces deux hommes unis par la haine commune qu'ils avoient l'un & l'autre contre Sylla, & contre le Corps de la Noblesse, convinrent, avant que de se déclarer, de grossir leur faction. Pour y reussir, Sulpitius, qui avoit reconnu combien les Alliés étoient mécontens de se voir placés dans les huit dernieres Tribus de la République, proposa en leur faveur de supprimer ces huit Tribus, & de distribuer ensuite tous ces Peuples de l'Italie, dont elles étoient composées, dans les trente-cinq anciennes Tribus. Il se flattoit, par leur grand nombre, de se rendre maître de toutes les délibérations publiques. Les anciens Citoyens, éclairés par le Sénat, n'eurent pas de peine à s'appercevoir que si on mêloit parmi eux les nouveaux, des étrangers, qui venoient d'être admis

par grace au rang des Citoyens, ruineroient insensiblement le crédit des auteurs mêmes du bienfait. Ces considérations les déterminerent à s'opposer à la publication de la Loi. Le Tribun, de son côté, soutenu de ces nouveaux Citoyens, qu'il avoit fait venir exprès à Rome, vouloit la faire recevoir par la force. Les deux partis en vinrent aux mains; il y eut dans ce tumulte un grand nombre de Citoyens tués de part & d'autre; la nuit qui survint, dissipa l'Assemblée, sans qu'il y eût rien d'arrêté.

Les Consuls, pour reculer le tems d'une nouvelle convocation, ordonnerent, sous différens prétextes, des fêtes solemnelles, pendant lesquelles il étoit défendu de vaquer à aucune affaire. Sulpitius, sans avoir égard à ces fêtes, convoqua une nouvelle Assemblée. Il s'y rendit à la tête de six cens hommes de son parti, qui avoient des armes sous leur robe; espece de satellites, dont il se faisoit accompagner par-tout, & qu'il appelloit l'*Anti-Sénat*. Il fit sommer les deux Consuls de se rendre à l'Assemblée, & d'y révoquer sur-le-champ les vacances qu'ils avoient ordonnées, afin que le

Peuple pût donner ses suffrages au sujet de l'abrogation des huit dernieres Tribus, qu'il avoit proposée dans la derniere Assemblée.

Ce discours excita un grand tumulte entre les anciens & les nouveaux Citoyens. Les Partisans du Tribun mirent l'épée à la main, & chargerent la multitude; le Peuple s'enfuit, & le fils de Q. Pompeïus, qui étoit gendre de Sylla, fut tué en voulant secourir son pere. Pompeïus se cacha dans la foule; Sylla, poursuivi par ses ennemis, se jetta dans la maison même de Marius, dont il trouva la porte ouverte. Marius, quoique naturellement cruel & vindicatif, ne voulut point faire tuer un homme, à qui sa maison venoit de servir d'asyle, il lui sauva la vie. Mais il fut obligé, pour la conserver, de revenir sur la Place, & de déclarer qu'il révoquoit l'institution des fêtes. Il se retira ensuite de cette Assemblée, & ne trouvant plus pour lui de sûreté dans Rome, où le parti contraire prévaloit, il en sortit sur-le-champ, & se rendit en diligence à la tête des troupes qu'il avoit commandées pendant la guerre Sociale, & qui devoient marcher sous ses

Plutar. in Sylla.

ses ordres en Orient contre Mithridate.

Les fêtes étant révoquées, & les deux Consuls en fuite, Sulpitius, maître de Rome, fit recevoir sans peine la Loi qui avoit été cause du tumulte : & par la même Loi, il ôta à Sylla le commandement de l'Armée qui devoit marcher en Asie contre Mithridate, dont il fit décerner la commission, par le Peuple, à Marius.

Idem App. ibid.

Ce Général envoie aussi-tôt des Officiers de son parti, pour en prendre le commandement, en attendant qu'il y fut arrivé. Mais Sylla les avoit prévenus, comme nous l'avons dit; il avoit mis tous les soldats dans ses intérêts, par l'espérance de les enrichir des dépouilles de l'Orient, en sorte qu'au lieu de recevoir les ordres de Marius, ils assommerent ses Officiers, & ils conjurerent Sylla de les mener contre les ennemis qu'il avoit à Rome, avant même que de passer en Asie. Marius, irrité de la mort de ses Officiers, usa de represailles, fit tuer plusieurs amis de Sylla, & piller leurs maisons: ce qui obligea les autres de sortir de la Ville avec précipitation, & de chercher un asyle dans le

Plutar. in Sylla.

camp de Sylla. Ces massacres déterminerent ce dernier à marcher droit à Rome. Il étoit à la tête de six Légions, dont les soldats, animés de son esprit, ne respiroient que la vengeance & le pillage. Mais plusieurs Officiers, ne pouvant se résoudre à tourner leurs armes contre leur Patrie, quitterent le service, ensorte qu'on ne voyoit sur le chemin de Rome que gens qui fuyoient de la Ville au camp, pour échapper à la cruauté de Marius, & d'autres qui passoient du camp dans Rome, pour n'être pas obligés de prendre parti dans cette guerre civile. Cependant Sylla avançoit toujours, & il fut rencontré sur le chemin par Q. Pompeïus, son Collegue au Consulat, qui se joignit à lui.

Marius & Sulpitius, qui n'avoient point d'armée à lui opposer, interposerent l'autorité des Magistrats, & lui envoyerent Brutus & Servilius, tous deux Préteurs, & leurs partisans, qui défendirent à Sylla, avec hauteur, de continuer sa marche. Les soldats, irrités de la fierté avec laquelle ces deux Préteurs avoient parlé à leur Général, rompirent les faisceaux & les haches que les Licteurs portoient devant ces

Magiſtrats. Ils ſe jetterent ſur eux, déchirerent leurs robes de pourpre, & ils les auroient tués, ſi Sylla ne s'y fut oppoſé.

Le déſordre, dans lequel ces deux Magiſtrats rentrerent dans Rome, fit comprendre qu'on avoit perdu tout reſpect pour les Loix, & que la force & la violence alloient décider de tout. Marius & Sulpitius, qui ne ſe trouvoient pas en état de réſiſter à un ennemi puiſſant & irrité, lui dépêcherent, ſous le nom du Sénat, de nouveaux Députés, pour tâcher de retarder ſa marche. Ces Députés prierent les deux Conſuls de ſuſpendre leur colere & leur reſſentiment, & de ne point ſouffrir que leur armée s'approchât de Rome plus près de cinq milles *, & ils leur repréſenterent, que pendant que leurs troupes s'y repoſeroient, le Sénat eſpéroit de trouver les moyens de concilier leurs intérêts, & de leur donner une entiere ſatisfaction.

Les deux Conſuls, qui reconnurent qu'on ne cherchoit qu'à les amuſer, pour donner le tems à Marius de le- App. Alex. l. 1.

* Cinq milles, ou quarante ſtades, ou deux lieues Françoiſes.

ver des troupes, feignirent, pour tromper les Députés, de se rendre à leurs propositions. Sylla, en leur présence, commanda à ses Officiers de marquer un camp, & de distribuer les logemens dans l'endroit où il se trouvoit. Mais ces Envoyés ne furent pas plûtôt partis, qu'il les fit suivre par sa Cavalerie : il se mit ensuite en marche avec toute son armée, & parut aux portes de Rome, quand ses ennemis le croyoient encore dans son camp.

Ses troupes entrerent dans la Ville l'épée à la main, & comme elles auroient fait dans une Place ennemie & prise d'assaut. Marius & Sulpitius, quoique surpris, s'opposerent à leur passage avec un gros de leurs partisans, qui s'étoient réunis auprès d'eux ; & le Peuple, qui craignoit le pillage, se déclara en leur faveur, & lançoit des traits & des pierres du haut des maisons sur les soldats de Sylla. Mais ce Général ayant menacé de les brûler, & ayant paru un flambeau à la main, le Peuple cessa ce genre d'hostilité, demeura spectateur du combat entre les deux partis. Marius & Sulpitius l'appellerent vainement à leur secours ; ils promirent même inu-

Plutar. in Sylla.

tilement la liberté aux esclaves qui prendroient les armes en leur faveur, personne ne bransla : & les troupes de Sylla avançant toujours, les pousserent jusqu'au Temple de la Déesse Tellus, d'où ils furent obligés de s'enfuir & de sortir de Rome. Sylla, s'en voyant maître, mit des Corps de garde dans toutes les Places de la Ville, pour empêcher le désordre. Il fit même punir séverement quelques soldats qui s'étoient jettés dans des maisons pour les piller, & il passa toute la nuit à visiter lui-même les différens quartiers, pour contenir le soldat, toujours insolent dans la victoire, & pour empêcher que les Citoyens ne fussent outragés.

Les deux Consuls, ayant employé toute la nuit à pourvoir à la sûreté publique, songerent le lendemain à faire autoriser une conduite si extraordinaire par de nouvelles Loix, & à se revêtir au moins des apparences de la justice, qui ne manquent gueres à ceux qui ont la force de leur côté. Pour y parvenir, ils formerent le dessein de relever l'autorité du Sénat que les Tribuns du Peuple avoient fort affoiblie par ce nombre infini de Loix nou-

velles faites en faveur du Peuple, & dont la plûpart n'avoient été promulguées que par des séditieux, les armes à la main.

App. l. 1. Ils convoquerent dans cette vûe une Assemblée du Peuple Romain. Sylla, naturellement éloquent, déplora en des termes également vifs & touchans les malheurs de la République. Il représenta à l'Assemblée, que les dissentions, qui agitoient depuis si long-tems la Ville & l'Etat, ne provenoient que de l'esprit inquiet & séditieux des Tribuns, qui, pour se faire valoir, n'oublioient rien pour exciter la haine du Peuple contre le Sénat. Que ces Magistrats populaires, qui n'avoient été établis dans leur origine que pour empêcher qu'on ne fît violence à aucun Citoyen Romain, s'étoient emparés insensiblement, & sous différens prétextes, du Gouvernement entier de la République. Que par de nouvelles Loix, inconnues à leurs ancêtres, ils avoient trouvé le secret d'anéantir l'autorité des Consuls, & la dignité du Sénat. Que pour faire tolerer ces usurpations, qu'ils revêtoient du nom respectable de Loix, ils avoient aboli, dans les

élections des Magistrats, l'usage établi de tout tems de recueillir les suffrages par Centuries, & qu'ils avoient substitué à cette ancienne forme celle de faire donner les voix par Tribus, sur-tout dans l'élection des Tribuns du Peuple. Que par ce changement, dans lequel les suffrages des Nobles & des personnes riches étoient confondus avec ceux des pauvres, au lieu de les compter par Centuries, le petit peuple se trouvoit maître des élections, & que son choix tomboit toujours plutôt sur les plus séditieux, que sur les gens de bien. Que pour détruire des abus si pernicieux au repos de la République, il étoit d'avis, que désormais personne, de quelque condition qu'il fût, ne pût proposer au Peuple aucune Loi, qui n'eût été auparavant approuvée par le Sénat; enfin, que dans les élections on ne recueillît plus les suffrages que par classes: espece de rôles dans lesquels tous les Citoyens étoient divisés par Centuries, selon leurs facultés, mais dont la premiere classe, composée des plus riches, renfermoit seule plus de Centuries que toutes les autres classes ensemble, ce qui rendoit cette premiere

classe, quand toutes ses Centuries étoient d'accord, arbitre de toutes les délibérations. Sylla ajouta qu'il falloit interdire aux Tribuns ces harangues continuelles, qui étoient autant de trompettes de sédition, & que pour mettre des bornes à l'ambition effrenée de ces Magistrats Plébéïens, il étoit à propos de déclarer, par une Loi solemnelle, que tout Citoyen, qui auroit exercé le Tribunat, seroit incapable dans la suite de toute autre Magistrature.

Ces propositions, de la part d'un homme qui étoit à la tête de six Légions, & maître de Rome, devinrent aussi-tôt des Loix. Personne n'osa s'y opposer : tout plia sous son autorité, & Rome, sous son Consulat, prit comme une nouvelle face.

Quand il eut établi solidement son autorité, il songea à venger ses injures particulieres. Nous avons dit que Marius, de concert avec le Tribun Sulpitius, s'étoit fait décerner le commandement de l'armée destinée contre Mithridate. Sylla fit casser ce Décret, & en même tems il fit annuller la derniere Loi, promulguée par Sulpitius, qui admettoit les Alliés dans

les trente-cinq Tribus anciennes. Tout ce qui s'étoit passé fut attribué à la force & à la violence, & celui même, qui s'en plaignoit, tenoit, pour ainsi dire, actuellement le poignard sur la gorge à ses Concitoyens. On accusa ensuite C. Marius, le jeune Marius son fils, douze Sénateurs des principaux de leur parti, & le Tribun Sulpitius, d'être les auteurs de la derniere sédition. Ils étoient absens, & ils avoient pour Partie celui qui commandoit dans Rome avec une autorité absolue. Ainsi leur procès fut bientôt fait. Ils furent déclarés ennemis du Peuple Romain : on mit leurs têtes à prix : on leur interdit le feu & l'eau, c'est-à-dire, tous les secours de la société; & on publia à son de trompe à Rome, & dans toutes les Provinces dépendantes de la République, le Décret du Sénat, qui ordonnoit qu'on eût à les poursuivre aux dépens du Public, & qu'on les fît mourir, si tôt qu'ils auroient été arrêtés. Sylla dépêcha en même tems des troupes de tous côtés pour les faire périr. Marius échappa à leur poursuite : mais le Tribun Sulpitius fut trouvé, par des Cavaliers de Sylla,

App. Alex. de bello civil. l. 1.

caché dans les Marais du Laurentium. On lui coupa la tête, qui fut apportée à Rome, & attachée aux *Rostres*, ou Tribune aux Harangues. Ce spectacle affreux fut un présage de tout le sang que l'ambition & la haine de Marius & de Sylla firent répandre, dans la suite, à Rome & dans tout l'Empire Romain.

Le Peuple ne vit qu'avec une secrette indignation la tête d'un de ses Magistrats, attachée sur son propre Tribunal. Et le Sénat même, quoique ravi de voir le parti du Peuple abaissé, ne laissa pas de murmurer de la proscription de C. Marius, & de ses Partisans. La plus grande partie des Sénateurs, jaloux de l'honneur & de la dignité de leur Compagnie, ne pouvoient souffrir qu'on eût proscrit leurs Collegues, comme on auroit fait des brigands & des scélérats. Quelques-uns reprochoient secrettement à Sylla, qu'il vouloit faire périr un homme plus généreux que lui, & que si Marius, quand il se refugia dans sa maison, l'eût livré à ceux qui le poursuivoient, il se seroit vu, par sa mort, maître absolu du Gouvernement. Ces discours, répétés depuis

en différentes manieres dans les compagnies, donnoient de l'éloignement à tout le monde pour la personne de Sylla. Il en fit l'expérience dans l'élection de quelques Magistrats, où la qualité de ses créatures * fut à l'égard du Peuple un titre d'exclusion. Sylla, au lieu de s'en fâcher, affecta de s'en faire un nouveau mérite. Il dit à ses amis que le peu d'égard que le Peuple avoit eu pour sa recommandation, étoit une preuve que, sous son Consulat, Rome jouissoit d'une entiere liberté : & pour soutenir toujours le même caractere aux yeux du Public, il laissa élire, pour l'un des Consuls de l'année suivante, Cinna de la même maison que lui, mais d'un parti contraire, & qui le fit repentir dans la suite de cette feinte modération, aussi opposée à son humeur qu'à ses intérêts. An. de Rome 666.

Cornelius Cinna, quoique d'une maison Patricienne, s'étoit attaché au parti du Peuple, où il esperoit trouver plus de considération, que dans celui de la Noblesse, rempli de grands Capitaines & d'habiles Magistrats. C'étoit un homme sans mœurs & sans réflexion, précipité dans ses des-

* Nonnius, neveu de Sylla, & Servius.

seins : cependant tout téméraire & inconsidéré qu'il étoit dans ses engagemens, il les soutenoit avec un courage & une grandeur d'ame dignes d'un meilleur Citoyen. Il ne fut pas plûtôt entré dans l'exercice de sa Magistrature, qu'il se vanta insolemment de faire abolir toutes les Loix de Sylla. Il l'attaqua même indirectement : & pour essayer ses forces & la disposition du Peuple, il hasarda une de ses créatures *, qui osa se déclarer accusateur de Sylla. Mais ce grand homme, méprisant également & la bassesse de l'Accusateur & la legéreté de celui qui le faisoit agir, sans daigner seulement répondre à l'accusation, laissa là le procès & les Juges, & partit pour aller faire la guerre à Mithridate.

* Virginius.

Il se flattoit que son parti seroit toujours assez puissant, pour tenir en respect le nouveau Consul, homme peu estimé, & d'ailleurs haï pour son humeur hautaine & violente. Mais la suite lui fit voir que dans les dissensions domestiques & les guerres civiles, il ne faut jamais se trop fier à ses meilleurs amis, ni mépriser le moindre de ses ennemis. Cinna n'a-

voit pas à la vérité un assez puissant parti pour introduire un nouveau changement dans le Gouvernement de l'Etat; mais il eut des amis plus habiles que lui, qui lui firent comprendre que pour se soutenir contre Sylla, il devoit faire rappeller Marius, & opposer à Sylla ce grand Capitaine, si fameux par ses victoires. Il falloit, pour cela faire, casser l'Arrêt de la proscription : mais cette cassation d'un Arrêt si solemnel paroissoit presqu'impossible, par rapport au puissant parti que Sylla avoit laissé dans Rome. Cinna, pour en balancer le crédit, & pour s'assurer du plus grand nombre des suffrages, entreprit de gagner les Alliés.

Nous avons dit avec quelle adresse le Sénat les avoit comme relegués dans les huit dernieres Tribus, afin que leurs suffrages ne fussent jamais comptés : & on a vu que par un dessein contraire Marius & Sulpitius les avoient incorporés dans les trente-cinq premieres Tribus, mais que Sylla avoit depuis fait abroger cette Loi : Cinna résolut de la faire revivre. Pour y réussir, il leur fit dire secrettement de se rendre à Rome, le premier

jour d'Assemblée, d'y venir en plus grand nombre qu'ils pourroient, & d'apporter des épées sous leurs robes. Tout cela fut exécuté selon son projet : & le jour de l'Assemblée, la Place publique fut remplie d'un si grand nombre de ces Alliés, que les habitans mêmes de Rome eurent bien de la peine à en approcher. Cinna monta lui-même à la Tribune, & par un discours étudié, il représenta à l'Assemblée, que les Latins & les Italiens, étant de même nation que les Romains, que parlant le même langage, vivant sous des Loix à-peu-près semblables, & exposant tous les jours leur vie, pour soutenir la gloire & les intérêts de la République, il étoit juste de ne former qu'un Corps & qu'une seule République des différens Peuples de l'Italie. Que pour rendre cette union parfaite, il falloit supprimer les huit dernieres Tribus, & placer dans les anciennes les nouveaux Citoyens, selon que le sort en décideroit. Que c'étoit le seul moyen d'entretenir la paix & l'union entre les différens Ordres de l'Etat, d'en augmenter les forces, & de les rendre redoutables aux ennemis du nom Romain.

Vell. Pater. l. 2. c. 20.

App. Alex. l. 2. c. 15.

Ce discours du Consul fut reçu avec de grands applaudissemens de la part des Alliés. Ils demanderent à haute voix, & avec de grands cris, qu'on prît les suffrages pour faire recevoir cette Loi. Mais les anciens Citoyens, indignés de voir un Patricien & un Consul faire le personnage séditieux d'un Tribun du Peuple, s'opposerent hautement à la réception de cette nouvelle Loi » Qu'il suffise à ces » étrangers, disoient-ils, d'être associés au nom Romain, d'en avoir » les droits & les privileges, & de se » voir aujourd'hui de Sujets devenus » Citoyens de Rome, sans prétendre » encore se mêler parmi nous dans » nos Tribus, pour y donner la loi » par le nombre de leurs suffrages «.

L'opposition de sentimens & de partis fit naître des disputes, qui dégénérerent bien-tôt en invectives & en injures. Pour lors les Alliés, tirant leurs épées, qu'ils portoient sous leurs robes, chargerent les anciens Citoyens, & les obligerent de quitter la place & de s'enfuir. La plûpart coururent en porter leurs plainres au Sénat, & ils s'adresserent à Octavius, Collegue de Cinna au Consulat, ami

& partiſan déclaré de Sylla. Ce Conſul, qui avoit prévu les deſſeins de ſon Collegue, ſous prétexte de maintenir la paix dans la Ville, tenoit auprès de lui un nombre conſidérable de ſes partiſans tous bien armés. Il n'eut pas plutôt appris ce qui ſe paſſoit dans la Place, qu'il y courut, à la tête des créatures de Sylla. Il écarte le Peuple, qui lui fait place, tant par reſpect pour ſa Dignité, que par la crainte de ce grand nombre de gens armés, dont il étoit accompagné. Octavius, ſans égard pour perſonne, charge les Latins, les pouſſe, écarte la multitude & la met en fuite. Les habitans de Rome prennent les armes, attaquent les Alliés diſperſés dans les rues, les pourſuivent, l'épée dans les reins, & les forcent enfin de ſortir de Rome.

Cinna, s'en voyant abandonné, court toute la Ville pour rallier ſes partiſans, & il invite même juſqu'aux eſclaves de ſe joindre à lui par l'eſpérance de la liberté, qu'il promet à ceux qui prendront les armes en ſa faveur. Le premier Magiſtrat de la République, & celui qui étoit prépoſé pour y maintenir la paix, n'oublie rien

pour exciter une sédition. Mais personne ne branla : & après des efforts impuissans, il fut obligé de céder au parti contraire. Il sortit de Rome, & fut rejoindre cette foule d'Italiens qu'il y avoit fait venir. Il parcourut successivement la plûpart de leurs Villes. Il fut à Tibur, à Preneste, à Nole : & dans tous les lieux où il passa, il exhortoit le Peuple à prendre les armes pour se venger des Romains. Il étoit secondé par C. Milonius, par C. Marius Gratidianus, & sur-tout par Quintus Sertorius, excellent Capitaine, qui s'étoit joint à ce parti, pour se venger de celui de Sylla, qui lui avoit donné l'exclusion dans une élection pour le Tribunat. Ces Sénateurs, par leurs intrigues, exciterent le ressentiment des Alliés : la guerre fut résolue dans la plûpart de ces Villes : l'embrasement devint bientôt général ; & Cinna, à la tête de ce nouveau parti, commença à faire des levées de troupes & d'argent. Le Sénat, instruit de ses mauvais desseins, lui fit son procès. Il fut déclaré déchu du titre de Citoyen, & de la Dignité de Consul, & on substitua en sa place Lucius

An de Rome 666.

Merula, Prêtre de Jupiter, & un des plus hommes de bien de la République.

Cinna n'apprit sa condamnation qu'avec une nouvelle fureur. Son esprit, naturellement fier & emporté, ne formoit que des projets funestes contre ses ennemis. Mais comme il avoit besoin de forces pour se soutenir, il résolut de faire entrer dans son parti un Corps de troupes Romaines, qui campoit alors proche de Capoue.

Il se rendit en diligence au camp, & avant qu'on y eût appris les nouvelles de sa déposition; il s'adressa d'abord à quelques Tribuns militaires, qu'il eut l'adresse de gagner, & de mettre dans ses intérêts. Ces Officiers, de concert avec lui, convoquent l'Assemblée: les soldats furent d'abord surpris d'y voir paroître le Consul, sans Licteurs, sans faisceaux, & sans aucune marque de sa Dignité. Cinna prenant alors la parole: » Vous voyez en ma personne, leur » dit-il, un exemple bien extraordi» naire de la tyrannie du Sénat. Vous » m'aviez fait Consul, le Peuple Ro» main m'avoit conferé cette Dignité » par ses suffrages, & le Sénat vient » de m'en priver, sans m'entendre,

» & sans même avoir consulté le Peu-
» ple. Après un pareil attentat, que
» pouvez-vous espérer de votre liber-
» té, de vos droits & de vos suffrages?
» Ce sont cependant ces mêmes suf-
» frages, dont j'avois voulu augmen-
» ter le nombre pour soutenir votre
» autorité, qui m'ont attiré une si
» cruelle injure. Si j'avois été moins
» attaché aux intérêts du Peuple, je
» serois encore à la tête du Sénat, &
» vous me verriez dans votre Tribu-
» nal, avec toutes les marques de ma
» Dignité; au lieu que je ne m'y pré-
» sente qu'en suppliant, & comme
» un malheureux proscrit, sans pa-
» trie, sans maison, sans Dieux Pé-
» nates, forcé d'errer à l'aventure,
» ou de marcher dans un Pays où
» j'ai droit de commander «.

En même-tems il déchire sa robe, comme un homme pénétré de la plus vive douleur: il atteste les Dieux vengeurs de l'injustice, & se jette à terre, prêt à se percer de son épée, & comme s'il n'eut pas voulu survivre à sa disgrace. Les soldats, émus d'un spectacle si touchant, le relevent, & le rapportent sur son Tribunal. Chacun l'exhorte à prendre courage; on App. Alex. idem, ibid. c. 2.

ayant été reconnu par des gens de Minturne, on l'arrêta, il fut conduit dans cette ville la corde au col, tout nud, & couvert de boue. Le Magistrat, pour obéir aux ordres du Sénat, lui envoya aussi-tôt un esclave public, Cimbre de nation, pour le faire mourir.

Plut. in Mario.

Marius, voyant entrer cet esclave dans sa prison, & jugeant de son dessein, par une épée nue qu'il avoit à la main, lui cria d'une voix forte : *Barbare, as-tu bien la hardiesse d'assassiner Caïus Marius ?* L'esclave, épouvanté du nom seul d'un homme si redoutable aux Cimbres, jette son épée, & sort de sa prison, tout ému, & en criant : *Il m'est impossible de tuer Marius.* Les Magistrats de Minturne regarderent la peur & le trouble de cet esclave comme un mouvement du Ciel, qui veilloit à la conservation de ce grand homme ; &, touchés d'un sentiment de religion, ils lui rendirent la liberté. « Qu'il aille, dirent-ils, errant » où ses destinées le conduisent, & » que par-tout ailleurs il subisse le » Décret du Sénat. Nous supplions » seulement les Dieux qu'ils nous par» donnent, si une autorité supérieure » nous contraint de chasser de notre

tifioit tous les jours, plusieurs Sénateurs accoururent dans son camp: & on apprit en même temps que Caïus Marius, avec son fils, étoit en chemin pour s'y rendre. Ce fameux Chef de parti étoit alors comme relegué dans l'Isle de Cercinne sur les côtes d'Afrique, où il s'étoit refugié avec son fils & quelques Sénateurs Romains qui s'étoient attachés à sa fortune.

Nous avons vû que Sylla l'avoit poussé hors de Rome, & qu'après sa fuite, il avoit été proscrit, & sa tête mise à prix. Caïus Marius âgé de plus de soixante & dix ans, après six Consulats qu'il avoit exercés avec autant d'autorité, que de gloire, se vit réduit à se sauver de Rome à pied, & sans avoir ni ami, ni domestique qui l'accompagnât dans sa fuite. Après avoir fait quelque chemin dans un état si déplorable, il fut obligé, pour éviter les gens de Sylla qui le poursuivoient, de se jetter dans un marais, où il passa toute la nuit enseveli & enfoncé dans la bourbe jusqu'au col. Il en sortit au point du jour, pour tâcher de gagner les bords de la mer, dans l'espérance de trouver quelque vaisseau qui lui faciliteroit sa sortie de l'Italie. Mais

ne l'avoit jamais désobligé, il se flatta qu'il voudroit bien ignorer l'endroit de sa retraite, & qu'il trouveroit enfin un asyle, où il pourroit se rétablir tranquillement des fatigues de la mer.

Mais à peine avoit-il passé quelques jours sur ce rivage, qu'il vit arriver un Licteur, qui lui signifia un ordre du Préteur de sortir de son Gouvernement, avec menace de le poursuivre comme un ennemi du Peuple Romain, s'il y restoit plus long-temps. Marius, pénétré de douleur & de colere de ne pouvoir pas trouver un coin de terre où il pût être en sureté, après s'être vû, pour ainsi dire, maître du monde entier, gardoit un morne silence, en regardant fierement ce Licteur. Mais en étant pressé de lui donner réponse : *Rapporte à ton Maître*, lui dit-il, *que tu as vû C. Marius banni de son pays, assis sur les ruines de Carthage* : comme si, par la comparaison de ses disgraces avec la chûte du puissant Empire des Carthaginois, il eût voulu instruire le Préteur de l'instabilité des plus grandes fortunes.

Il se rembarqua ensuite, malgré la rigueur de la saison, & il passa une partie de l'hiver dans son vaisseau, à

errer

errer dans ces mers, en attendant le retour d'un de ses gens, qu'il avoit envoyé en Numidie au jeune Marius son fils, afin qu'il lui procurât une retraite dans le pays de Mandreſtal. Mais il fut bien ſurpris, lorſqu'il le vit arriver lui-même, & qu'il apprit qu'il s'étoit heureuſement échappé d'un aſyle qui étoit devenu ſa priſon. Ce Prince Barbare l'avoit reçu d'abord avec les égards que tous les Rois avoient pour les Romains, & qui étoient dûs ſurtout au grand nom de Marius, ſi fameux dans la Numidie. Mais ayant appris ſa diſgrace, il réſolut de retenir ſon fils, comme un ôtage que la fortune lui avoit envoyé, & de s'en faire un mérite en faveur du parti qui prévaudroit. Et quoiqu'il gardât toujours en apparence les mêmes égards & les mêmes meſures d'honnêteté, le jeune Marius n'avoit pas été longtemps ſans s'appercevoir qu'il n'étoit plus libre, & que c'étoit moins pour lui faire honneur, que pour l'obſerver, que Mandreſtal le faiſoit accompagner, par-tout où il portoit ſes pas, d'un grand nombre de Seigneurs Numides qui ne le perdoient jamais de vûe.

Heureuſement le jeune Romain

Plut. in Mario. avoit ſu plaire à une des femmes du Roi. L'amour, déguiſé en pitié, rendit cette Princeſſe ſenſible à ſes malheurs, & malgré ſon inclination ſecrette, elle fut aſſez généreuſe, pour lui faciliter les moyens de s'échapper. Il vint joindre ſon pere, comme nous l'avons dit; & Marius, ayant appris les mouvemens de Rome par un Envoyé de Cinna, réſolut de ſe rendre dans ſon armée, pour tâcher de relever ſon parti. Il s'embarqua de nouveau, & après quelques jours de navigation, il aborda ſur les côtes d'Etrurie, d'où il envoya offrir ſes ſervices à Cinna, comme un ſimple Citoyen à ſon Conſul.

Cinna, apprenant cette grande nouvelle, en fit part à Quintus Sertorius un de ſes Lieutenans, & lui demanda ſon avis. Sertorius, grand Capitaine, mais ſage & moderé, & qui redoutoit l'humeur farouche & vindicative de Marius, ne fut point d'avis qu'on le Plut. in Sert. reçût dans l'armée. Il repréſenta à Cinna qu'il étoit aſſez puiſſant pour triompher ſeul de tous ſes ennemis; que Marius ne ſeroit pas plutôt à la tête de l'armée, qu'il rappelleroit à lui toute l'autorité. Qu'il lui enleveroit la

gloire des heureux succès ; & d'ailleurs que c'étoit un homme sur la foi duquel il n'étoit pas toujours sûr de se reposer. Cinna convint de la solidité de toutes ces raisons : *Mais le moyen*, dit-il, *de renvoyer un homme que j'ai invité moi-même à se rendre dans mon armée, & à unir ses ressentimens aux miens contre nos ennemis communs ? Puisque c'est vous qui l'avez appellé*, lui repondit Sertorius, *la délibération est inutile, & il ne vous reste d'autre parti à prendre, après vous être joints, que de veiller autant sur sa conduite, que sur les entreprises & les desseins de vos ennemis déclarés.*

Cinna, après cette conférence secrette, écrivit à Marius pour l'inviter de nouveau à se rendre dans son armée. Il le traitoit de Pro-Consul dans sa Lettre, & il lui envoya des Licteurs, & tous les ornemens de cette dignité. Marius se rendit au camp de Cinna ; mais il renvoya les Licteurs & les autres marques de distinction, comme peu convenables à sa fortune. Il affectoit au contraire, de ne porter qu'une méchante robe ; ses cheveux & sa barbe étoient négligés ; il marchoit lentement, & com-

me un homme abbattu par tant de disgraces. Mais au travers de cette triste contenance qu'il affectoit, on démêloit quelque chose de si fier sur son visage, qu'il excitoit plutôt de la frayeur que de la compassion.

On ne sut pas plutôt à Rome que Marius étoit revenu en Italie, dans le dessein d'y faire la guerre, qu'il sortit de cette ville plus de cinq cens Citoyens qui se rendirent auprès de lui. Il parcourut ensuite toute l'Italie, & alla de ville en ville, publiant qu'il ne prenoit les armes, que pour faire recevoir leurs Citoyens dans le corps de la République, & dans les anciennes Tribus. Les Peuples, flattés de cette espérance, lui donnerent des troupes & de l'argent. Un grand nombre de Soldats Romains, qui avoient servi autrefois sous lui, vinrent lui offrir leurs services. Pour grossir ces troupes encore davantage, il fit publier à son de trompe, qu'il accorderoit la liberté à tous les esclaves qui le viendroient trouver. Il y en accourut un grand nombre, à qui il fit donner des armes : & il choisit les mieux faits pour lui servir de gardes.

Cinna & Marius se trouvant un assez grand nombre de troupes pour

pouvoir assiéger Rome, en approcherent sans trouver aucun obstacle. Cinna, & Carbon, un de ses Lieutenans, se camperent sur les bords du Tibre, Sertorius au dessus, & Marius du côté de la Mer : leur dessein étoit d'empêcher qu'on ne fît entrer des vivres dans la Place. Cn. Pompeïus avoit à la vérité un corps considérable de troupes, qui pouvoit en faciliter l'entrée ; mais la conduite de ce Général étoit si équivoque, ses démarches si concertées, & ses desseins si cachés, qu'on ne pouvoit pas compter sur son secours. Il fut tué quelque tems après dans un orage, par un coup de tonnerre ; & on remarqua que la joie de sa mort avoit été égale dans la ville & dans le camp ennemi. Le Consul Octavius fut obligé de prendre sa place. Personne ne doutoit de sa probité & de la droiture de ses intentions ; mais c'étoit un mauvais soldat qui succédoit à un grand Capitaine. C'étoit même plutôt un bon Citoyen, qu'un homme capable du Gouvernement, attaché jusqu'au scrupule à une timide observation des Loix, & ignorant cette grande maxime : Qu'il faut se mettre au-dessus

des Loix mêmes, quand il s'agit du salut de la Patrie. On le vit refuser le secours des esclaves, qui étoient en grand nombre dans Rome; & il répondit séchement à ses Officiers, qui le pressoient de les armer pour la défense de la Ville, qu'il n'accorderoit jamais à des esclaves le droit de Bourgeoisie, dont il avoit été d'avis qu'on privât Caïus Marius, & que ce seroit violer les Loix, pour la défense desquelles il avoit pris les armes.

Plut. in Mario.

Cependant Cinna & Marius serroient de près la Ville de Rome, & l'armée même d'Octavius se trouvoit comme assiégée. On ne pouvoit point rappeller Sylla, trop éloigné, & occupé dans le fond de l'Asie contre Mithridate. Ainsi il ne restoit de ressource au Sénat, que dans un corps de troupes, commandé par Cecilius Metellus fils du Numidique, qui faisoit actuellement la guerre aux Samnites, Peuples courageux, ennemis de tout temps du nom Romain, & qui soutenoient opiniâtrément les restes de la ligue sociale dont nous venons de paler.

Le Sénat, qui connoissoit la valeur & la capacité de ce Général, lui

envoya ordre de terminer cette guerre aux conditions les plus honorables qu'il pourroit, de ramener incessamment son armée au secours de sa Patrie; & même, en cas qu'il ne pût faire la paix, de laisser ses troupes sous les ordres de ses Lieutenans, & de venir servir auprès du Consul. Metellus, en conséquence de cet ordre, fit faire quelques propositions aux Généraux ennemis. Mais comme dans le traité il vouloit toujours soutenir la dignité du nom Romain, Marius intervint, pendant que la négociation traînoit, & il fit offrir aux Samnites des conditions si avantageuses, qu'ils se déclarerent en sa faveur; en sorte que Metellus, perdant l'espérance de la paix, laissa ses troupes sous le commandement de ses Lieutenans, & se rendit au camp d'Octavius.

App. Alex. l. 1. c. 16.

Les soldats de ce Consul, qui le méprisoient autant qu'ils estimoient Metellus, demanderent ce dernier, avec de grands cris, pour leur Général; & ils déclarerent hautement, que quand ils auroient un si brave homme à leur tête, ils sauroient bien repousser tous les efforts des ennemis, & sauver Rome & la République.

Plut. in Mario.

Mais Metellus, aussi modeste que brave, rejetta avec indignation ces louanges séditieuses. Il reprocha aux soldats leur peu de discipline, & il leur parla avec tant de hauteur, que la plûpart, piqués de ses reproches, se jetterent dans l'armée de Marius. Ce qui fait voir, que dans les guerres civiles, les chefs de parti ne peuvent trop ménager des soldats, que leur exemple rend mutins, & qui ne croient pas combattre contre leur Patrie, quand ils ne servent que dans des troupes de leur nation.

Marius, pour augmenter le désordre, fit crier proche des murailles de Rome, qu'il donneroit la liberté à tous les esclaves qui viendroient prendre parti dans ses troupes : ce qui en attiroit tous les jours un grand nombre. Le Peuple d'ailleurs, qui veut toujours avoir du pain de quelque côté qu'il vienne, se plaignoit hautement que le Sénat, pour ses intérêts particuliers, entretenoit une guerre qui exposoit leurs femmes & leurs enfans à mourir de faim. La plûpart même des Sénateurs, qui avoient paru d'abord les plus zélés, ne conservoient plus qu'une froide bienséance

pour

pour le parti. Et comme la fidélité est rare dans les guerres civiles, par les mutuelles liaisons qui se trouvent entre les gens de différens partis, on ne voyoit que transfuges & que négociateurs secrets, qui passoient de la ville dans le camp pour y faire des traités particuliers.

Le Sénat, voyant que son parti & son autorité diminuoient tous les jours, & craignant un soulevement général, crut devoir entrer en négociation. On envoya des Députés à Cinna pour lui faire quelques propositions de paix. Cinna, avant que de leur donner audience, leur fit demander, s'ils avoient ordre de le reconnoître pour un des Consuls de la République, ou s'ils ne prétendoient traiter avec lui, que comme avec une personne privée. Les Députés n'ayant rien dans leurs instructions, touchant une proposition si délicate, retóurnerent dans la ville prendre de nouveaux ordres. Le Sénat, embarrassé de la question de Cinna, ne savoit quel parti prendre. Il n'y avoit pas d'apparence de déposer un aussi homme de bien que Merula, qui d'ailleurs avoit été élevé à cette dignité sans l'avoir App. Id. ibid.

recherchée. D'un autre côté, le Peuple pressé de la faim, demandoit du pain avec de grands cris, & il étoit à craindre qu'il n'introduisît l'ennemi dans la Ville. Merula sut par sa générosité tirer le Sénat d'embarras : il renonça au Consulat, & par sa démission, le Sénat, libre de ses derniers engagemens, envoya de nouveaux Députés à Cinna, comme au Consul du Peuple Romain. Cinna les reçut dans son Tribunal avec tout l'appareil du premier Magistrat de la République. Les Envoyés l'inviterent, de la part du Sénat, de rentrer dans Rome, & dans les fonctions de sa dignité; & ils ne lui demanderent, pour toutes conditions, que de vouloir bien épargner le sang de ses Concitoyens, & de faire serment, qu'il n'en feroit mourir aucun, que suivant les Loix, & conformément aux regles ordinaires de la Justice. Cinna refusa de faire ce serment; mais il protesta qu'il ne donneroit jamais son consentement à la mort d'aucun Citoyen. Il fit même dire au Consul Octavius, qu'il ne feroit pas mal de s'abstenir de paroître en public, jusqu'à ce que le calme fût rétabli dans la Ville. Ma-

rius étoit debout, à côté du Tribunal de Cinna. Il ne parla point aux Envoyés; mais son silence, une mine farouche, & des yeux étincellans de colere, leur firent comprendre que cet homme, furieux dans ses vengeances, ne respiroit que le sang & le carnage.

Metellus voyant les affaires de Rome désesperées, ne voulut pas y entrer. Il aima mieux se bannir de sa patrie, que de reconnoître l'autorité de Cinna, & il se retira sur les côtes de la Ligurie. Octavius au contraire protesta qu'étant Consul il ne sortiroit point de la ville: il se plaça dans son Tribunal avec ses habits Consulaires, environné de ses Licteurs, & là il résolut d'attendre ce qu'il plairoit aux ennemis d'ordonner de son sort.

Cinna & Marius se présenterent aux portes de Rome, à la tête de leurs troupes. Cinna entra le premier, accompagné de ses gardes: mais Marius s'arrêta à la porte; & comme ses amis l'invitoient d'entrer, il leur dit, qu'ayant été banni par un Décret public, il en falloit un autre qui autorisât son retour. Cet homme

cruel & farouche feignoit de respecter encore les Loix : il fallut, pour le contenter, assembler le Peuple dans la Place. Mais à peine deux ou trois des premieres Tribus eurent-elles donné leurs suffrages, qu'en trouvant la cérémonie trop longue, & impatient de satisfaire son humeur cruelle, il laissa tomber le masque, & se jetta dans la Ville avec une troupe de satellites, qui massacrerent sur le champ ceux qu'il leur avoit prescrits. Caïus & Lucius Julius, Serranus, P. Lentulus, C. Numitorius, M. Bebius Crassus, tous Sénateurs illustres, furent égorgés dans les rues, & immolés les premiers à la vengeance de Marius. Il fit porter leurs têtes sur la Tribune aux Harangues : & comme s'il eut voulu étendre sa vengeance au-delà même de la mort, Il ordonna qu'on laissât ces cadavres mutilés dans les rues, pour être dévorés par les chiens.

Des deux Consuls, Octavius fut tué dans son Tribunal, contre la parole de Cinna : & Merula, sçachant qu'il étoit proscrit, se fit couper les veines, pour ne pas laisser à son ennemi le cruel plaisir d'ordonner du

genre de son supplice. Mais comme il étoit Prêtre de Jupiter, & que, par les Loix de la Religion, il étoit défendu aux personnes revêtues de ce caractere, de mourir avec la mître sur la tête, on trouva après sa mort un écrit, dans lequel il témoignoit, qu'avant que de se donner la mort, il avoit eu la précaution de déposer cet ornement sacré, pour ne le pas profaner, disoit-il, par l'effusion de son sang. On égorgea ensuite Marc-Antoine, dont la retraite avoit été découverte par les satellites de Marius. C'étoit un Sénateur d'une illustre maison Plébéïenne, & qui se prétendoit descendre d'un Anthon, fils d'Hercule; mais plus illustrée par ce Sénateur, qui avoit été Consul & Censeur, & qui passoit pour le plus célébre Orateur de son temps. Quintus Catulus, autre Consulaire, & illustre par la victoire des Cimbres, qui lui étoit commune avec ce tyran, ayant appris qu'il l'avoit proscrit, s'enferma dans une chambre où il se fit étouffer par la vapeur du charbon qu'il y avoit fait allumer. Rome voyoit périr tous les jours ses plus illustres Citoyens, que les satellites de Marius

maſſacroient impitoyablement. Cette troupe furieuſe d'eſclaves, qu'il avoit fait les miniſtres de ſes vengeances, égorgeoient les chefs de famille, pilloient les maiſons, violoient les femmes, & enlevoient les enfans. Au moindre ſigne que leur faiſoit Marius, ils poignardoient ceux qui ſe préſentoient devant lui : ils avoient même ordre de tuer ſur le champ, tous ceux à qui il ne rendroit pas le ſalut : de ſorte que ſes propres Officiers, & ſes amis même, ne l'abordoient jamais qu'en tremblant, & toujours incertains de leur deſtinée.

Au milieu de tant de ſang répandu, Marius ſe plaignoit, que la principale victime lui étoit échappée, & qu'il manquoit à ſa vengeance, de n'en pouvoir étendre les effets ſur la perſonne de Sylla. Mais ce Général étoit trop éloigné, & même trop puiſſant, pour avoir rien à craindre de la cruauté de ſon ennemi. Le tyran, pour ſoulager ſon reſſentiment, tâcha de le frapper par les endroits les plus ſenſibles. Il fit chercher avec ſoin Metella ſa femme, fille de Metellus le Numidique, & ſes enfans, pour les faire mourir. Ce ne fut que

par un bonheur extraordinaire, qu'ils échapperent à la fureur de ce barbare. Les principaux amis de Sylla les firent sortir de Rome, & les conduisirent jusques dans son camp. Marius, outré de leur fuite, étendit sa vengeance jusques sur les choses les plus insensibles. Il fit raser la maison de son ennemi, confisquer ses biens : & pendant que Sylla ajoutoit de grandes Provinces, & des Royaumes entiers a la domination des Romains, il n'eut point de honte de le faire déclarer ennemi de la République. Le Sénat, qui savoit ajuster sa Jurisprudence & ses Arrêts, à la volonté de ceux qui dominoient, n'eut point de peine à le trouver criminel. Il cassa toutes les Loix qu'il avoit fait recevoir pendant son Consulat, tout prêt d'en faire autant des Ordonnances de Marius, si le parti contraire pouvoit prévaloir. Cinna & Marius se firent déferer en même-tems le Consulat pour l'année suivante, afin de se fortifier de l'autorité de cette souveraine Magistrature, contre le ressentiment & les forces de Sylla, dont ils redoutoient le retour en Italie. An de Rome 667.

En effet, sa femme, ses enfans, ses Plut. in Sylla.

amis, & tout les proscrits qui s'étoient refugiés dans son camp, le sollicitoient tous les jours de tourner ses armes contre ses propres ennemis, & de délivrer sa patrie des tyrans qui l'opprimoient depuis si long-temps. Mais Sylla, supérieur à ses ressentimens particuliers, crut qu'il étoit plus honnête de combattre les ennemis de l'Etat, que de ruiner les affaires de la République par une vengeance précipitée; & il résolut d'achever de vaincre l'ennemi étranger, avant que d'attaquer le domestique.

Cependant il écrivit une grande Lettre au Sénat, dans laquelle il représentoit vivement ses services, &
App. l. 1. c. 18. les injures qu'il avoit reçues: & il la finissoit par des plaintes mêlées de menaces. » Vous savez, Peres Conscripts, leur disoit-il, tous les travaux que nous avons essuyés en » différens climats, pour le service » de la République. Questeur en Numidie, Tribun militaire dans la » guerre des Cimbres, Pro-Préteur » dans la guerre des Alliés, & Pro-Consul contre Mithridate, vos armes » ont toujours été heureuses entre » mes mains. J'ai vaincu en plusieurs

» batailles les Lieutenans de ce redou-
» table ennemi des Romains. J'ai
» chassé ses garnisons de la Grece, &
» j'espere le réduire bientôt dans les
» anciennes bornes de son Royaume
» de Pont. » Il ajoutoit, que pour récompense de ses services, le Sénat, à l'instigation de ses ennemis, avoit mis sa tête à prix, qu'on avoit fait mourir ses amis, forcé sa femme & ses enfans de s'enfuir de Rome, pour sauver leur vie, démoli sa maison, confisqué ses biens, & cassé les Loix qui avoient été promulguées sous son Consulat. Mais qu'il espéroit se rendre dans peu de temps à Rome, à la tête d'une armée puissante & victorieuse, & qu'alors il se vengeroit hautement des injures particulieres & publiques.

Cette Lettre & les nouvelles qui venoient tous les jours de l'armée de Sylla, que ce Général se disposoit à tourner ses armes contre les deux Consuls, leur donnoient beaucoup d'inquiétude. Marius, accablé d'années, & le corps épuisé par les fatigues de la guerre, craignoit d'être obligé de se remettre en campagne, sur-tout quand il envisageoit qu'il auroit à combattre contre un ennemi

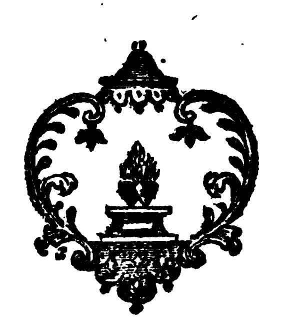
puiſſant, grand Capitaine, toujours heureux, encore dans la force de l'âge, vif, actif, diligent, & qui l'avoit déja chaſſé une fois de Rome.

Il repaſſoit dans ſon eſprit ſes anciennes diſgraces, ſa fuite, ſon exil, les périls qu'il avoit courus, tant ſur terre que ſur mer, & il craignoit de ſe voir expoſé encore à ſon âge aux mêmes dangers. Ces triſtes réflexions ne l'abandonnoient point, & il en perdit même le ſommeil. Ce fut pour ſe le procurer, & pour ſe débarraſſer de ces idées funeſtes, qu'il ſe jetta dans la débauche de la table. Il cherchoit à noyer ſes inquiétudes dans le vin; & il ne trouvoit de repos, que quand il n'avoit plus de raiſon. Ce nouveau genre de vie, & les excès qu'il fit, lui cauſerent une Pleuréſie, dont il mourut, le dix-ſeptieme jour de ſon ſeptieme Conſulat. Un Hiſtorien ſemble inſinuer, qu'il avança lui-même la fin de ſes jours, quoiqu'il n'en marque point la maniere. Il rapporte ſeulement que Marius ſe promenant un ſoir après ſouper avec ſes amis, les entretint long-temps des principaux événemens de ſa vie, & qu'après avoir rapporté tout ce qu'il

C. Piſon in Plut.

avoit éprouvé de l'une & l'autre Fortune, il avoit ajouté, qu'il ne croyoit pas qu'il fût d'un homme de bon ſens, à ſon âge, de ſe confier davantage à une Divinité ſi inconſtante. Qu'en finiſſant ce diſcours, il embraſſa tous ceux qui étoient préſens avec un attendriſſement qui ne lui étoit pas ordinaire, & qu'enſuite il ſe mit au lit, où il mourut peu de jours après.

Fin du dixieme Livre.



LIVRE XI.

Après la mort de Marius, C. Marius son fils s'unit étroitement avec Cinna & Valerius Flaccus. Ce dernier ayant été créé Consul, passe en Asie, à la tête d'une armée, contre Mithridate, sous prétexte que la guerre que lui faisoit Sylla, étoit sans l'aveu du Sénat. Fimbria, Lieutenant de Valerius Flaccus tue son Général. Sylla fait la paix avec Mithridate, & marche contre Fimbria, qui, abandonné de ses soldats, se passe son épée au travers du corps. Sylla retourne en Italie, où il trouve des forces très-supérieures aux siennes, commandées par d'habiles Officiers, à la tête desquels étoient L. Corn. Scipion, & C. Junius Norbanus, les Consuls de cette année. La ruse & l'argent le rendent maître de l'armée de Scipion : & il triomphe de celle de Norbanus par sa valeur. Le jeune Marius est élu Consul. Il présente la bataille à Sylla, & la perd. Il s'enferme dans Preneste, où son ennemi l'assiége. Après la défaite de son parti, Preneste est enfin obligé d'ouvrir ses portes aux victo-

rieux. Marius tâche de se sauver par des conduits souterrains, avec un jeune Samnite qui commandoit les troupes de sa nation dans la Place; mais ayant trouvé toutes les issues fermées, ces deux Chefs se donnent mutuellement la mort. Sylla, Dictateur perpétuel, se défait de ses ennemis par de cruelles proscriptions. Il abdique le pouvoir souverain, & meurt simple particulier. M. Emilius Lepidus, qui pendant la vie de Sylla avoit été attaché au parti de la Noblesse, devient le chef de celui du Peuple après la mort du Dictateur. Ayant eu le Gouvernement de la Gaule Cisalpine, au sortir de son Consulat, il y leve une armée, avec laquelle il vient camper aux portes de Rome, où il est défait par Catulus. Il se retire en Sardaigne, & y meurt. Pompée est envoyé en Espagne, où, après quelques mauvais succès contre Sertorius, il a la gloire de mettre fin à la guerre, en faisant couper la tête à Perpenna. Des esclaves, commandés par Spartacus, remportent plusieurs victoires contre les Légions Romaines. Ils sont défaits par Crassus, & leur Chef est tué. Guerre des Pirates terminée par Pompée,

LA plûpart des Habitans de Rome crurent recevoir la vie une seconde fois, en apprenant la mort de Marius. Mais leur joie fut de peu de durée, & ils s'apperçurent bientôt qu'ils n'avoient fait que changer de tyran. Le jeune Marius hérita de sa cruauté comme de son pouvoir, & il célébra les obseques de son pere par la mort de plusieurs Sénateurs, qui avoient échappé aux premieres fureurs de la proscription. Ce jeune homme s'unit étroitement avec Cinna, & ils associerent dans leur faction Valerius Flaccus, créature de Marius. Ils se firent même nommer pour lui succéder au Consulat; & ce nouveau Magistrat, pour gagner les bonnes graces de la multitude, proposa une Loi, qui déclaroit les débiteurs quittes de leurs dettes, en payant à leurs créanciers la quatrieme partie du principal. Ils délibérerent ensuite sur les moyens d'empêcher le retour de Sylla, & ils convinrent pour cela d'envoyer une armée en Asie contre Mithridate, sous prétexte que la guerre que lui faisoit Sylla, étoit sans l'aveu de la République, & que l'autorité de ce Géné-

An de Rome 667.

ral, proſcrit par Arrêt du Sénat, n'étoit pas légitime. Cinna fit comprendre à Valerius, qu'il étoit de leur intérêt qu'il ſe chargeât de cette entrepriſe, & il le flatta que les ſoldats de leur ennemi, voyant un Conſul dans la Province, paſſeroient bientôt ſous ſes enſeignes; ou du moins, que ſon armée tiendroit en reſpect celle de Sylla, & retarderoit ſa marche, ſi en ſa préſence il entreprenoit de paſſer en Italie.

Valerius partit de Rome avec deux Légions. C'étoit un homme d'un caractere hautain & violent; fier de ſa nouvelle dignité; cruel dans ſes châtimens, à l'égard du ſimple ſoldat; odieux aux Officiers, qu'il traitoit avec trop de hauteur; & incapable de reconnoiſſance, parce qu'il attribuoit la complaiſance qu'on avoit pour lui, à ſa ſeule crainte de ſa puiſſance & de ſon reſſentiment. Comme Cinna n'étoit pas perſuadé de ſa capacité, on lui avoit donné, pour conſeil & pour Lieutenant, un Sénateur appellé Fimbria, auſſi eſtimé dans les troupes par ſa valeur, que Valerius en étoit haï par ſa dureté. Ces deux Chefs ne furent pas long-temps ſans ſe brouiller;

le Lieutenant, persuadé de l'incapacité de son Général, ne faisoit pas assez d'attention à sa dignité; & le Consul, sans égards pour le mérite d'un Officier d'aussi grande considération que Fimbria, vouloit tourner la subordination militaire dans une obéissance servile. L'aigreur & l'animosité succedérent à ces dispositions; & à peine furent-ils arrivés en Asie, que leur mécontentement éclata au sujet d'un logement que le Questeur de l'armée & Fimbria se disputerent. Le Consul saisit avec plaisir cette occasion de mortifier son Lieutenant, & décida en faveur du Questeur. Fimbria, outré de cette préférence, le menaça publiquement de quitter le service. Valerius, pour lui faire sentir qu'il pouvoit se passer de lui, donna sur-le-champ son emploi à un autre. Ce second affront porta le ressentiment de Fimbria jusqu'à la fureur; les soldats qui l'aimoient, s'intéresserent de son injure: tout le camp se souleva. Valerius, au lieu d'opposer sa présence & son autorité aux mutins, s'enfuit lâchement; & ce Général, déserteur de sa propre armée, se jetta dans une ville voisine & se

App. Alex. de bello contra Mithrid. c. 15.

cacha

cacha au fonds d'un puits. Fimbria, emporté par sa passion, le poursuit, entre dans la Place, découvre le lieu de sa retraite, l'en fait tirer, & tue de sa main son Consul & son Général. Pour se faire un rempart contre le ressentiment de Cinna, il se fait prêter serment par toute l'armée, persuadé qu'il seroit toujours innocent, tant qu'il seroit à la tête des Légions, & que la crainte seule qu'il ne se jettât dans le parti de Sylla, feroit dissimuler sa faute.

Comme il étoit Soldat & Capitaine, il remporta de grands avantages sur Mithridate & sur ses Lieutenans. Il s'attacha particulierement à ce Prince, qu'il força, après une victoire, d'abandonner Pergame, ville de la Troade, & de se retirer dans Pitane, Place forte, où il pouvoit recevoir du secours par mer. Fimbria ne laissa pas de l'y assiéger : mais comme il n'avoit point de Flotte pour enfermer le Port, il écrivit à Lucullus, qui commandoit celle de Sylla, de s'avancer, & de vouloir contribuer, nonobstant la différence des partis, à la prise du plus grand ennemi des Romains. Sa perte étoit in-

Idem App. ibid. Vell. l. 2. c. 24.

faillible, si ce Lieutenant de Sylla eut voulu agir de concert avec Fimbria : mais quelque honneur que lui eût fait la prise d'un si grand Roy, Lucullus ne crut par devoir rien entreprendre sans la participation & les ordres de son Général. Peut-être même qu'il se fit un juste scrupule d'entretenir la moindre relation avec un homme qui venoit d'assassiner un Consul. Ainsi Mithridate ayant la mer libre, se tira de cette Place, & continua la guerre avec différens succès contre Fimbria, & contre Sylla quoiqu'il fût déja entré en quelque espece de négociation avec le dernier, au sujet de la paix.

Celui-ci, en moins de trois ans, avoit repris toutes les Villes de la Grece, défait en deux batailles rangées, proche de Chéronée & d'Orchomene, Taxiles, Archelaus & Dorilas, Généraux de Mithridate, qui commandoient dans la Béotie une armée composée de plus de cent mille hommes : & il avoit triomphé de ces forces redoutables, sans avoir plus de quinze mille hommes, & sans pouvoir tirer aucun secours de Rome, où le parti de Marius dominoit. Mais

comme la guerre, quand on la fait heureuſement, fournit aux beſoins de la guerre, ſes victoires amenerent dans ſon camp les richeſſes & l'abondance. Son armée ſe groſſit, on accouroit de toutes parts pour combattre ſous ſes enſeignes, & l'Aſie lui fournit des ſommes immenſes. Sylla, avec ce ſecours, & à la tête d'une armée victorieuſe, auroit pouſſé loin ſes conquêtes, ſi l'inquiétude de ce qui ſe paſſoit à Rome, & le deſir de relever ſon parti, n'eut balancé dans ſon eſprit les avantages qu'il ſe pouvoit promettre de la continuation de la guerre. Il étoit cependant bien réſolu de ne point quitter l'Aſie, qu'il n'eût réduit ſon ennemi par la force des armes, ou par un Traité, dans les anciennes bornes de ſes Etats. Pendant qu'il étoit dans cette agitation, Mithridate, qui n'avoit pas de ſon côté des inquiétude moins violentes, & qui craignoit qu'un auſſi grand Capitaine, & auſſi heureux dans toutes ſes entrepriſes, ne le chaſsât entierement de l'Aſie, envoya des ordres ſecrets à Archelaus, un de ſes Généraux, de tâcher de faire la paix à quelque prix que ce fût.

Plut. in Sylla. Archelaus en fit jetter quelques propos à Sylla par un Marchand, qui, à la faveur du commerce, alloit librement de l'un à l'autre camp. La négociation se noua insensiblement, & les deux Généraux, après quelques préliminaires, se trouverent dans un endroit dont ils étoient convenus. Archelaus, qui n'ignoroit pas de quelle importance il étoit à Sylla de pouvoir repasser en Italie, lui proposa d'unir ses intérêts avec ceux de Mithridate, & que son maître lui fourniroit de l'argent, des troupes & des vaisseaux, pour faire la guerre à Cinna & à Marius.

Sylla, sans paroître d'abord offensé de pareilles propositions, l'exhorta, de son côté, à se retirer de la servitude où il vivoit, sous un Prince impérieux & cruel. Il lui proposa de prendre le titre de Roi dans son Gouvernement, & il lui offrit de lui faire donner la qualité d'Allié & d'ami du Peuple Romain, s'il vouloit lui livrer la Flotte de Mithridate, dont il avoit le commandement. Archelaus rejetta avec indignation une pareille proposition, & témoigna même au Général des Romains, combien il se sentoit

offensé, qu'il l'eût cru capable d'une telle trahison. Alors Sylla prenant cet air de grandeur & de dignité, qui étoit si naturel aux Romains : » Si » n'étant qu'un esclave, lui dit-il, & » tout au plus l'Officier d'un Roi bar» bare, tu regardes comme une lâche» té de quitter le service de ton maî» tre, combien as-tu été assez hardi » pour proposer d'abandonner les in» térêts de la République, à un Ro» main tel que Sylla ? Crois-tu que » les choses soient égales entre nous ? » As-tu oublié mes victoires ? Ne te » souviens tu plus que tu es ce même » Archelaus, que j'ai défait dans deux » batailles, & que j'ai forcé, dans la » derniere, d'aller se cacher dans les » marais d'Orchomene ?

Plut. in Sylla. App : de bello contra Mithr. c. 16.

Archelaus, déconcerté par une réponse si fiere, ne se soutint plus dans la suite de la négociation. Sylla s'en rendit le maître, & donna la loi en victorieux. Il lui dit, que si Mithridate vouloit obtenir la paix, il falloit que ce Prince abandonnât l'Asie mineure & la Paphlagonie ; qu'il rendît la Bithinie à Nicomede, & la Cappadoce à Ariobarzane ; qu'il payât aux Romains deux mille talens, pour

les frais de la guerre, & leur remît soixante-dix galéres. Sylla, à ces conditions, s'obligea de son côté de faire confirmer à Mithridate, par le Sénat, la possession des Etats qui lui resteroient, & de le faire déclarer ami & Allié du Peuple Romain. Le traité ayant été arrêté à ces conditions, les articles en furent envoyés à Mithridate. Ce Prince les renvoya aussi-tôt par des Ambassadeurs, qui dirent à Sylla, que le Roy leur maître y souscriroit volontiers, à l'exception de la Paphlagonie qu'il vouloit retenir, & de ses galeres dont il ne pouvoit se défaire. Sylla leur répondit fierement :

Plut. in Sylla.

» Mithridate, à ce que vous dites, » veut retenir la Paphlagonie, & re- » fuse de me remettre ses galeres, à » moi qui devois prétendre qu'il se » jettât à mes pieds, si je lui laissois » seulement la main dont il a tué tant » de Citoyens Romains! Mais peut- » être tiendra-t-il un autre langage, » si je le puis joindre. » Les Ambassadeurs, consternés de cette réponse, gardoient le silence. Mais Archelaus, en lui prenant la main, le pria d'adoucir son courroux. Il lui demanda seulement le temps de pouvoir se ren-

dre auprès du Roi ſon maître, & il l'aſſura qu'il en rapporteroit la ratification du traité qu'il avoit ſigné avec lui, ou qu'il ſe tueroit lui-même en ſa préſence.

Archelaus, ſur la parole de Sylla, fit une extrême diligence ; & ayant joint Mithridate, il ſut lui repréſenter ſi vivement les forces de ſon ennemi, & les périls auxquels il s'expoſoit, en continuant la guerre contre un ſi grand Capitaine, que ſon maître, quoique toujours ennemi mortel des Romains, comprit qu'il étoit de ſon intérêt de ſurſeoir, au moins pour quelque temps, l'exécution de ſes deſſeins, d'attendre que quelque nouvelle conjoncture le débarraſſât de Sylla, & le mît en état de reprendre les armes avec plus de ſuccès. Dans cette vue, il renvoya Archelaus à Sylla, pour l'aſſurer qu'il lui porteroit lui-même la ratification entiere du traité, & qu'il ſouhaitoit ſeulement le pouvoir entretenir, avant qu'il retournât en Italie. Mithridate demandoit cette entrevue, parce que, en faiſant la paix avec Sylla, il ne ſe trouvoit pas délivré de la guerre que Fimbria lui faiſoit, & qu'il vouloit

Fimbria lui fit dire, que son autorité n'étoit pas plus légitime, & que personne n'ignoroit les Décrets rendus à Rome contre lui. Les deux Généraux se fortifierent ensuite chacun dans leur camp. Mais comme les soldats de deux partis étoient de la même nation, & la plûpart de la même ville, au lieu de se charger, quand ils se rencontroient au fourage, ils se saluoient humainement. Il y en eut même quelques-uns du camp de Fimbria, qui, à l'insû de leurs Officiers, passerent secrettement dans celui de Sylla, pour aller voir leurs parens & leurs amis. Ce commerce clandestin devint à la fin pernicieux à Fimbria. Les soldats de Sylla, instruits par leur Général, gagnerent par des libéralités secrettes, ceux de Fimbria. Ces soldats, de retour, en corrompirent d'autres: plusieurs s'échapperent à la faveur de la nuit, & passerent dans le camp ennemi. La désertion devint presque générale: les traîtres ne craignant plus ni la honte, ni le châtiment, leverent leurs enseignes, & s'allerent rendre par troupes à Sylla. Fimbria se voyant trahi & abandonné par la plus grande partie de son armée, fit demander une

entrevue à Sylla. Mais ce Général, revêtu de la dignité de Proconsul, ne trouvant point qu'il lui convînt de se mettre en quelque sorte d'égalité avec un avanturier, se contenta d'y envoyer en sa place un Officier appellé Rutilius. Fimbria se plaignit d'abord amérement que Sylla eût refusé à un de ses Concitoyens la conférence qu'il venoit d'accorder à un Roi barbare: & après avoir dit quelque chose, pour se justifier, au sujet de la mort du Consul Valerius, il demanda à Rutilius ce qu'il pouvoit esperer de Sylla. L'Officier lui répondit, que Sylla lui ordonnoit, en qualité de Proconsul, de sortir à l'instant d'une Province, dont il avoit le gouvernement. Il ajouta, avec une froideur mêlée de mépris, qu'on lui permettoit de gagner le bord de la mer, pour s'embarquer. Fimbria, jugeant bien, par une réponse si dure, que sa perte étoit résolue, lui repartit brusquement qu'il savoit un chemin plus court: & en même temps il revint à Pergame, où étant entré dans le Temple d'Esculape, il se passa son épée au travers du corps. Mais le coup ne s'étant pas trouvé mortel, il se fit achever par un de ses

esclaves, qui se tua ensuite sur le corps de son maître. Le reste de ses troupes prit parti dans l'armée de Sylla ; & ce Général, après avoir laissé le soin à Lucullus de lever de l'argent, & le commandement des Troupes à Murena, fit prendre le chemin de l'Italie à son armée.

An de Rome 670. Au bruit de sa marche, Cinna & Carbon, tous deux Consuls, le jeune Marius & les autres Chefs de ce parti, levent des troupes, & enrôlent les Légions, appellent à leur secours les Samnites, & forment différens corps d'armées, pour s'opposer à leur ennemi commun. Cinna avoit résolu de le prévenir, d'aller au-devant de son armée, & de porter la guerre en Dalmatie. Il fit passer d'abord quelques troupes ; mais le reste ayant refusé de s'embarquer, il s'éleva une sédition dans son camp. Dans ce tumulte, un soldat des plus mutins, & qu'il vouloit faire arrêter, lui passa son épée au travers du corps, & le tua. Carbon, se voyant privé de son Collégue, pour demeurer seul maître du Gouvernement, differa, sous différens prétextes, l'élection de son successeur. Ainsi il resta seul dans cette dignité jusqu'à la fin de l'année,

que Lucius Scipion & Norbanus lui succederent.

Cependant Sylla continuoit son chemin, & après de longues marches & différens embarquemens, il se rendit à Durazzo, d'autres disent à Patras, où il trouva une flotte qui devoit porter ses troupes en Italie : mais avant que de s'y embarquer, il assembla son armée. Après avoir loué le courage & la valeur que les soldats avoient fait paroître pendant toute la guerre, il leur laissa entrevoir quelque legere appréhension qu'ils ne se débandassent, si-tôt qu'ils se vetroient dans leur patrie. Ses soldats, touchés d'une crainte qui sembloit blesser l'affection qu'ils avoient pour leur Général, firent un nouveau serment de demeurer sous leurs enseignes, tant que la guerre civile dureroit. Ils l'assurerent même, qu'ils ne violeroient jamais la discipline militaire, & chacun lui offrit, pour gage de sa foi, ce qu'il avoit gagné d'argent dans la guerre de Mithridate.

Sylla ne voulut point recevoir leur argent ; il les remercia, & leur fit esperer de magnifiques récompenses. Il débarqua ensuite à *Brimduzium*,* sans

* Brindes.

trouver aucun obstacle de la part de ses ennemis. L'armée s'y reposa quelques jours, pour se rétablir des fatigues de la mer, & reprit sa marche, pour aller chercher les ennemis. Metellus *le Pieux*, qui, sous le Consulat d'Octavius, s'étoit retiré dans la Ligurie, pendant la tyrannie du vieux Marius, vint joindre Sylla, à la tête d'un gros corps de troupes, qu'il leva facilement, par l'estime générale qu'il avoit acquise dans les armées. Il les commandoit en qualité de Proconsul, suivant l'usage de ce temps-là, qui laissoit ce titre à ceux qui n'étoient point rentrés dans Rome, depuis qu'ils en avoient été revêtus.

App. de bell. civ. l. 1. c. 19.

Sylla, qui n'avoit pas une dignité supérieure, le reçut comme son Collégue, quoique par la supériorité de ses forces & l'éclat de ses victoires, il retînt toujours la principale autorité. Marcus Crassus, de la Maison *Licinia*, proscrit par Marius & Cinna, s'étoit déja rendu auprès de lui. Sylla, en entrant en Italie, lui donna commission d'aller dans le pays des *Marses*, pour y faire de nouvelles levées. Mais comme il falloit passer au travers de différens quartiers de l'armée

ennemie, il demanda une escorte. Ce Général, qui vouloit accoutumer ses Officiers à des entreprises hardies, lui répondit fierement : » Je te donne » pour garde ton pere, ton frere, tes » parens & tes amis, qui ont été mas- » sacrés par nos Tyrans, & dont je » veux venger la mort. » Crassus, touché de ce discours, partit sur-le-champ; passa au travers de différens corps de l'armée ennemie; leva un grand nombre de troupes, par son crédit & ses amis; vint rejoindre Sylla, & partagea depuis avec lui, tous les périls & toute la gloire de cette guerre.

Plut. in M. Crasso.

Mais de tous les secours que reçut Sylla, en entrant en Italie, aucun ne lui fit tant de plaisir, que celui que lui amena *Cn. Pompeius*, connu sous le nom du *Grand Pompée*. Il n'avoit pas encore vingt-trois ans : cependant sans aucune autorité publique, il leva une armée dans le *Picenum* *, où son pere avoit un grand nombre de Cliens & d'amis, & fit déclarer la plûpart des villes de ce canton en faveur de Sylla. Son armée étoit composée de trois Légions; Brutus, un des Chefs du parti contraire, se trou-

Vell. Pater. l. 2. c. 18.

* Marche d'Ancone.

Plut. in Pompeio.

va à son passage : les deux armées en vinrent aux mains : la Cavalerie de Brutus, composée de Gaulois, chargea la premiere. Pompée lui opposa la sienne, & s'avançant lui-même à la tête de son Escadron, il tua d'un coup de javelot le Gaulois qui commandoit cette Cavalerie étrangere. Il se jetta ensuite, l'épée à la main, dans ces escadrons, étonnés de la mort de leur Chef, & qui se renverserent sur leur Infanterie. Ils y porterent leur propre crainte & le désordre ; ce fut moins dans la suite un combat, qu'une déroute : il fut impossible à Brutus, quelqu'effort qu'il fît, de les rallier ; & Pompée, après en avoir taillé en piece une partie, & dissipé l'autre, s'ouvrit un passage, & joignit enfin Sylla, malgré deux autres corps, qui prétendoient s'y opposer.

Ce Général, voyant arriver ce jeune Romain à la tête d'une armée victorieuse, descendit de cheval, pour lui faire plus d'honneur, & l'embrassa tendrement. On fut surpris que Sylla, le plus fier des Romains, donnât à ce jeune homme, qui n'avoit point encore d'entrée dans le Sénat, le titre d'*Imperator**, dont on honoroit en ces

* Empereur.

temps-là les Généraux de la République, après qu'ils avoient remporté une victoire. Mais Sylla, sans s'embarrasser ni des loix, ni des regles de la discipline militaire, crut que, dans la conjoncture où il se trouvoit, c'étoit acheter encore à bon marché, un homme de cette importance, & qui ne lui coutoit, pour ainsi dire, qu'un vain titre d'honneur; en effet, jamais secours ne lui avoit été plus nécessaire. Il n'avoit pas ramené de l'Asie plus de trente mille hommes, & ses ennemis avoient 450 enseignes * de gens de pied, distribués en différens corps d'armées, sans compter la Cavalerie; tout cela commandé par quinze Officiers Généraux, à la tête desquels étoient L. Cornelius Scipion, & C. Junius Norbanus, qui avoient la principale autorité, en qualité de Consuls de cette année. Ces armées même grossissoient à tous momens, par la crainte qu'on avoit du ressentiment de Sylla. On ne doutoit point, qu'il ne se vengeât cruellement, & qu'il ne répandît beaucoup de sang, s'il pouvoit se rendre maître de Rome. Quoiqu'il y eût toujours deux partis dans la ville, celui du Sé-

* 200000 hommes.

An. de Rome 670.

nat & le parti du Peuple, la crainte du dehors, & un intérêt commun, qui est le plus sûr lien de la concorde, les unissoient alors tous contre une puissance redoutable. Il en faut excepter les amis & les partisans de Sylla, qui pour éviter la cruauté du jeune Marius, cherchoient un asyle dans la camp de son ennemi.

Sylla, aussi habile dans l'intrigue & dans les négociations secrettes, que grand Capitaine, se voyant environné de tant de corps différens, joignit le ruse à la valeur. L. Scipion, l'un des Consuls, étoit campé assez près de lui ; il lui fit parler d'accommodement ; & pour l'y déterminer, ses Agens lui représenterent, avec beaucoup d'art, que Sylla étoit sensiblement touché des malheurs auxquels la République alloit être exposée, par une guerre civile, quelque en fût le succès pour l'un ou pour l'autre parti, & qu'il demandoit seulement, pour pouvoir mettre les armes bas avec honneur, qu'on lui rendît ses biens, & le titre des dignités dont on l'avoit injustement dépouillé.

Scipion, qui desiroit la paix de bonne foi, séduit par des propositions

si spécieuses, en parut content, & ne demanda que le temps nécessaire, pour en faire part à Norbanus, son Collégue, qui commandoit un autre corps d'armée. Il se fit, pendant ce temps-là, une suspension d'armes entre les deux camps. Les soldats de Sylla, à la faveur de cette tréve, se glisserent dans celui de Scipion. Sous prétexte de visiter leurs amis, ils en corrompirent plusieurs, à prix d'argent. Sylla les avoit dressés à ce manege, comme nous venons de le voir au sujet de Fimbria : ce qui faisoit dire à Carbon, qu'il avoit à combattre en Sylla, un Renard & un Lyon ; mais que le Lion lui donnoit bien moins de peine que le Renard.

Sylla, étant assuré d'un grand nombre des soldats de Scipion, se présenta devant le camp ennemi, à la tête de vingt Cohortes. Les Soldats de garde, au lieu de le charger, le saluerent comme leur Général, & l'introduisirent dans le camp. Il s'en rendit maître sans tirer l'épée : & tout cela fut exécuté si promptement, que Scipion n'en apprit la nouvelle, que par les soldats même de Sylla, qui l'arrêterent dans sa tente, avec son fils, &

App. Alex. de bell. civ. l. 1. c. 20.

Plut. in Sylla.

qui les amenerent à leur Général. Sylla ne souffrit point qu'on leur fît aucun outrage. Il employa au contraire tous ses soins, pour gagner le Consul, & l'obliger à prendre son parti; mais l'ayant trouvé inébranlable, il lui rendit généreusement la liberté, & lui permit de se retirer, à condition qu'il ne commanderoit plus les armées contre lui.

L'adresse lui ayant si bien réussi, il crut qu'il auroit le même succès contre Norbanus, l'autre Consul. Il lui envoya des Députés, pour demander une conférence; mais Norbanus, instruit par la disgrace de son Collégue, retint ces Députés, & marcha droit au camp de Sylla, dans le dessein de le surprendre. Sylla à l'approche des ennemis, n'eut pas le temps de ranger ses troupes en bataille. Ses soldats néanmoins ne s'épouvanterent point, & quoiqu'ils ne prissent, pour ainsi dire, l'ordre que de leur courage, ils se battirent avec tant de résolution, que Norbanus, après avoir perdu plus de sept mille hommes fut obligé de faire une retraite précipitée, & peu différente d'une fuite. Il se jetta dans Capoue, avec le débris du corps qu'il

Idem App. ibid.

commandoit, dans la vue de défendre cette place, si Sylla entreprenoit d'en former le siége.

Le reste de la campagne fut employé de part & d'autre en des négociations secrettes. Chaque parti tâchoit de débaucher les Alliés de l'autre. Sylla, grand maître dans cet art, fit passer des sommes considérables jusqu'au pied des Alpes pour y gagner les Gaulois Cis-Alpins, & ses Agens lui en amenerent un puissant secours. Ses ennemis, de leur côté, porterent la guerre en Espagne. Sertorius, par sa valeur, se rendit maître d'une partie de ces grandes Provinces, qui servirent depuis d'asyle & de retraite à ceux de son parti : le jeune Marius renouvella en même-temps son alliance avec les Samnites, qui se déclarerent tout de nouveau en sa faveur. Ces Peuples mirent quarante mille hommes sur pied, & ils en donnerent le commandement à Pontius-Telesinus, le premier Capitaine de leur nation, & qui avoit acquis beaucoup de gloire dans la guerre sociale. Un si puissant secours étoit moins l'effet de leur attachement au parti de Marius, qu'une suite de leur ancien-

ne jalousie de l'agrandissement de la République : trop foibles contre toutes les forces réunies des Romains, ils ne se déclarerent pour un parti, que pour pouvoir les perdre tous les deux plus facilement, ou du moins pour affoiblir un Etat voisin, devenu trop puissant & trop redoutable.

On procéda ensuite dans Rome à l'élection des Consuls. Papirius Carbon fut élu pour la troisieme fois, & on lui donna pour Collégue le jeune Marius, neveu, d'autres disent fils adoptif du grand Marius, & quoiqu'il n'eût alors que vingt-six ans. On crut le devoir élever à cette suprême Dignité malgré l'usage & les loix, pour mettre un grand nom à la tête du parti, & pour maintenir toujours, par le souvenir de son pere, le Peuple dans ses intérêts. Les armées se mirent en campagne, si-tôt que le Printemps fut venu. Marius, à la tête de quatre-vingt-cinq Cohortes, présenta la bataille à Sylla. Ce Général, qui avoit de secrettes intelligences dans l'armée ennemie, accepta le défi : on se battit de part & d'autre, avec beaucoup de courage. Le soldat, dans l'une & l'autre armée, vouloit vaincre

ou périr, & la fortune ne s'étoit point encore déclaré pour aucun parti, lorsque quelques escadrons de l'armée de Marius, & cinq Cohortes de son aîle gauche, qui avoient été gagnés par l'argent de Sylla, y mirent du désordre, par une fuite concertée avec le Général. Leur exemple en entraîna beaucoup d'autres : la terreur se répandit dans toute l'armée ; ce fut moins dans la suite un combat, qu'une déroute. Il y eut plusieurs Cohortes taillées en pieces. Le grand nom de C. Marius le pere n'obscurcit point la gloire de son fils. Ce jeune-homme fit voir dans la bataille toute la capacité d'un vieux Général, & le courage déterminé d'un jeune Officier. Il rallia plusieurs fois ses troupes, revint à la charge, & ne se retira que des derniers du combat. Enfin, après avoir vû que tout étoit péri par les armes, ou dissipé par fuite il se jetta dans Preneste, Place forte, qui s'étoit déclarée pour son parti. App. ibid.

C'étoit la plus grande faute qu'il pouvoit faire, sur-tout ayant encore plusieurs armées à ses ordres, & qui tenoient la campagne. Sylla, qui se flattoit de mettre fin à la guerre, par

la prise du Général, investit aussi-tôt cette ville : on y fit des lignes fortifiées de redoutes; & la circonvallation étant achevée, il laissa le soin de ce blocus à Lucretius-Ofella, un de ses Lieutenans, qu'il avoit eu l'adresse de détacher du parti de Marius. Sylla mit des corps avancés dans tous les défilés par où on pouvoit arriver à Preneste, & il fit camper son armée d'une maniere, qu'elle couvroit également le blocus & ces différens postes.

Il marcha ensuite, avec un détachement, vers Rome. Les Partisans de Marius, consternés de sa défaite, avoient abandonné la ville. Sylla y entra sans résistance ; les Habitans désolés par la famine & par tous les maux qui suivent la guerre civile, lui ouvrirent leurs portes. Sylla, s'étant rendu maître de la Place, assembla le Peuple, se plaignit qu'il se fût laissé séduire à la malice de ses ennemis ; & après avoir fait vendre les biens des Partisans de Marius, il retourna à son armée, pour tâcher, par la prise de ce Chef, de mettre fin à la guerre civile. Marius, au désespoir de s'être enfermé dans Preneste, & livré,

pour

pour ainsi dire, entre les mains de son ennemi, attribua la cause de ses disgraces à une intelligence secrette, que Sylla entretenoit dans son parti. Il envoya un ordre à Brutus, Préteur de Rome, de se défaire de ceux qui lui étoient suspects; & le Préteur, en conséquence de cette cruelle proscription, fit poignarder à l'issue du Sénat, L. Domitius, Murius Scevola, grand Pontife & Jurisconsulte excellent, & P. Antistius. On fut surpris de voir C. Carbon, frere ou cousin du Consul, enveloppé dans cette proscription. Il y a de l'apparence que Marius n'auroit point donné cet ordre, & que Brutus n'auroit osé l'exécuter, sans la participation du Consul même. Du moins n'en fit-il paroître aucun ressentiment: tant il est vrai que dans la fureur des guerres civiles, les nœuds que forme la nature sont des liens trop foibles, pour réunir ceux que l'ambition & l'intérêt ont séparés!

App. Alex l. 1.

En effet, la mort de C. Carbon, massacré par ordre de Marius, &, pour ainsi dire, aux yeux de son frère, n'empêcha point ce Consul d'employer tous ses soins, pour faire lever

le siége de Preneste. Ce blocus devint alors le principal objet de la guerre. Carbon voulant jetter du secours dans la Place, se battit un jour entier contre l'armée de Sylla, sans pouvoir venir à bout de son dessein. Pendant qu'ils étoient aux mains, Marcius, autre Général du parti de Marius, à la tête de huit Légions, entreprit, d'un autre côté, de forcer les défilés. Mais il trouva à son chemin Pompée, qui le repoussa, & tailla en pieces une partie de ses troupes; Metellus eut le même avantage, peu après, contre Carbon & Norbanus. Ces deux Généraux ayant joint leurs forces, & fait une marche forcée, pour le surprendre, arriverent le soir proche de son camp, qu'ils attaquerent brusquement. Mais Metellus, qui passoit avec justice pour un des plus grands Capitaines de ce siécle, leur fit voir qu'on ne surprend jamais un habile Général. Il avoit placé son camp dans un endroit environné de vignes fort épaisses, & qui lui servoient comme de palissades. Carbon & Norbanus attaquerent ce camp, avec plus d'impétuosité que d'ordre. Leurs soldats, embarrassés dans ces

vignes, ne pouvoient former leur bataillons, qui arrivoient en désordre aux pieds du retranchement. Les sóldats de Metellus, du haut de ces retranchemens, en tuerent un grand nombre, à coups de traits ; & les voyant ébranlés, ils firent une sortie, où il en périt encore beaucoup. La nuit qui survint, couvrit la honte de ceux qui fuyoient, & il y en eut jusqu'à six mille, qui ne pouvant se débarrasser de ces vignes, se rendirent à Metellus.

Sur le bruit de cette défaite, une autre Légion, qui étoit proche du camp de Metellus, prit le même parti malgré Albinovanus qui la commandoit, & qui revint seul joindre Norbanus. Mais il ne persista pas long-temps dans cette fidélité. Comme s'il ne fut revenu que pour trahir son Général, d'une maniere encore plus infâme, il pria, quelque temps après, Norbanus de manger chez lui, avec ses Lieutenans, C. Apustius, & Flavius Fimbria, frere de celui qui s'étoit tué en Asie. Il invita à ce festin, les principaux Officiers du même parti ; & au milieu du repas, il les fit égorger tous, à l'exception du

App. ibid.

Général, que quelques affaires avoient empêché de s'y trouver. Après une action si noire, l'assassin fut se rendre à Sylla, avec les complices de son crime. Norbanus, désesperé de tant de mauvais succès, & ne sachant plus à qui se fier, se jetta dans une barque, qui le porta à Rhodes. Sylla l'envoya redemander aussi tôt aux Rhodiens; & pendant que les Magistrats déliberoient sur une affaire si délicate, Norbanus, dans la crainte d'être livré à
App. ibid. son ennemi, se tua au milieu de la Place.

Carbon n'eut pas un sort plus heureux; il tenta encore plusieurs fois de dégager Marius de Preneste, & il l'entreprit toujours inutilement. Lucullus, un des Lieutenans de Sylla, & qui étoit revenu de l'Asie, défit, proche de Plaisance, une partie de son armée, & Pompée tailla en pieces, proche de Clusium, vingt mille hommes, qui lui restoient du débris de tant de combats. Le Consul ne se trouvant plus assez de forces, pour tenir la campagne, abandonna l'Italie, & s'embarqua pour passer en Afrique. Mais après avoir erré long-temps sur la mer, il tomba depuis entre les

mains de Pompée, qui pour couper les racines de la guerre civile, le fit mourir. Il ne restoit de ce grand nombre de Chefs, qui avoient embrassé le parti de Marius, que Carinas, Martius & Damasippus, qui étoient encore à la tête de quatre Légions. Ces Romains, obstinés à continuer la guerre, se joignirent à Telesinus, Général des Samnites. Ils résolurent, de concert, de faire un dernier effort, & de périr, ou de faire lever le siége de Preneste. Telesinus s'avança fierement, pour tâcher d'enfoncer les lignes. Il avoit dans son armée plus de soixante mille hommes, tous Samnites, & ennemis jurés du nom Romain, ou Soldats Romains, & qui ne pouvoient esperer de salut, que par la défaite du parti contraire. Sylla, à la tête d'une armée victorieuse, s'avança pour les rencontrer, & il envoya ordre à Pompée, qui commandoit un autre corps d'armée, de suivre Telesinus, & de le prendre en queue, pendant qu'il l'attaqueroit de front. Mais dans les mouvemens que faisoient ces deux Généraux, Telesinus, plus habile que l'un & l'autre, leur donna le change, & par une contre-

marche qu'il fit toute la nuit, il s'avança du côté de Rome, qu'il savoit être sans défense. Son armée, dans l'espérance du pillage de cette grande Ville, fit ce chemin avec tant d'ardeur, qu'on en vit paroître la tête le lendemain sur les montagnes voisines de Rome.

Jamais surprise ne fut égale à celle de ces Habitans. Ils se voyoient à la veille d'être la proie d'une armée étrangere, qui, sous prétexte qu'on avoit reçu Sylla dans la Place, ne manqueroit pas de venger le changement de parti, quoiqu'également forcé des deux côtés, par le meurtre & le pillage des malheureux Citoyens. On ferme aussi-tôt les portes de la Ville; les hommes prennent les armes, & bordent les murailles de machines & de gens de trait, pendant que les femmes, toutes en pleurs, courent dans les Temples, pour invoquer le secours des Dieux. La peur & le tumulte augmentent, à mesure que Telesinus approche de la Ville. C'étoit un autre Annibal aux portes de Rome, & il s'en croyoit déja maître. Pour lors il leve le masque; il ne dissimule plus cette haine implacable qu'il por-

Plut. in Sylla.

toit aux Romains : aussi ennemi de Marius que de Sylla, son dessein étoit de détruire Rome, & d'ensevelir sous ses ruines le dernier de ses habitans Il alloit de rang en rang, pour encourager ses soldats : » Il faut » abattre, leur crioit-il, la forêt où » se retirent ces Loups ravissans. Por- » tez le fer & le feu de tous côtés ; n'é- » pargnez rien : jamais les hommes » ne seront libres, tant qu'il y aura » des Romains en vie. » Ses troupes, animées par ces discours, s'avancent avec fureur. Ce qu'il y avoit de jeunesse dans Rome, fit une sortie, sous les ordres d'Appius Claudius, moins pour empêcher les approches à une armée si redoutable, que pour differer la perte de la Ville, & donner le temps à Sylla de venir à son secours. Les Romains se battirent comme des gens qui combattoient pour la défense de leur patrie, à la vue de leurs Concitoyens, de leurs femmes, & de leurs enfans. Appius fut tué dans ce combat : & il n'y avoit pas d'apparence, vû l'inégalité des forces, que ceux qu'il commandoit, pussent esperer un autre sort, lorsqu'on vit entrer dans Rome sept cens chevaux,

auxquels Sylla avoit ordonné d'aller à toute bride se jetter dans la Ville. Ils n'y furent pas plutôt arrivés qu'ils sortirent par une autre porte, & qu'ils se joignirent à ceux qui combattoient contre les premieres troupes de l'armée des Samnites.

Sylla s'avançoit, avec toute la diligence que lui pouvoit permettre son Infanterie, & il étoit au désespoir, quand il pensoit que Rome, qu'il envisageoit comme le prix de ses victoires, étoit en péril de tomber en des mains étrangeres. Enfin il arriva sur le midi, & campa proche le Temple de Venus. A peine eut il donné le temps à ses soldats de se reposer un moment, qu'il leur fit reprendre les armes, & régla l'ordre de la bataille. Il donna le commandement de l'aîle droite à M. Crassus: pour lui, il se mit à la tête de la gauche. La plûpart de ses principaux Officiers vouloient l'obliger à remettre la bataille au jour suivant. Ils lui représenterent, qu'il y alloit de toute sa fortune dans cette occasion; que ses troupes, fatiguées par une marche précipitée, avoient besoin de repos, sur-tout ayant à combattre contre les Samnites, & les

App. l. 1.

Plut. in Sylla.

les Lucaniens, peuples belliqueux, contre lesquels les Romains n'avoient jamais eu d'avantage qui ne leur eût coûté beaucoup de sang. Mais Sylla, emporté par son courage, fit sonner la charge, & marcha aux ennemis. On se battit de part & d'autre avec une égale fureur : le combat fut long-tems opiniâtre, sur-tout à l'aîle gauche, où il commandoit : les Samnites ne se démentirent point de leur ancienne valeur ; ils pousserent ses troupes, & les mirent en désordre. Plusieurs Cohortes & des Légions entieres, ne pouvant soutenir leurs efforts, prennent ouvertement la fuite. Sylla y accourt pour les rallier ; il se jette, l'épée à la main, au-devant des fuyards pour les arrêter. Mais le soldat effrayé ne connoît plus le commandement ; chacun, pour mettre sa vie à couvert, tâche de se jetter dans Rome. Les habitans, craignant que les vainqueurs n'entrassent avec les vaincus, fermerent la porte de ce côté-là, & laisserent tomber la herse, qui, par sa chûte : écrasa plusieurs Sénateurs de l'armée de Sylla. On dit que ce Général, dans un si grand péril, tira de son sein une médaille, ou une petite sta-

tue d'Apollon, qu'il y portoit; & comme le péril & la crainte réveillent les sentimens de religion, on prétend qu'il lui adressa ces paroles, comme à sa Divinité tutélaire: » O, toi, qui » as fait sortir Cornelius Sylla victo- » rieux de tant de batailles, ne l'as- » tu conduit par des victoires con- » tinuelles, jusqu'aux portes de sa Pa- » trie, que pour l'y faire périr plus » honteusement «? Il rallia ensuite ceux de ses soldats, qui n'avoient pû se jetter dans la Ville. Ces troupes, quoiqu'effrayées, mais forcées par la nécessité, firent face aux ennemis. Le combat recommença avec une nouvelle fureur: il n'y eut que la nuit qui le fit cesser. Sylla, désesperé de ce mauvais succès, & sans savoir ce qui s'étoit passé à son aîle droite, se retira dans son camp.

La nuit étoit fort avancée, lorsque Crassus lui envoya dire qu'il avoit vaincu les ennemis, & qu'il les avoit poursuivis jusqu'à Antenne, où la nuit l'avoit forcé de camper. Sylla s'y rendit à la pointe du jour; & après avoir donné à son Lieutenant & à ses troupes, toutes les louanges que méritoit un si grand service, il fut visiter le

champ de bataille, qu'il trouva couvert de plus de cinquante mille morts. On démêla parmi les autres le corps de Telesinus, qui conservoit encore les traits de ce grand courage, & de l'animosité qu'il avoit fait paroître dans la bataille. On prit huit mille prisonniers, que Sylla fit tuer sur-le-champ à coups de traits. Marcius & Carinas, ayant été arrêtés dans la fuite, eurent la tête coupée, & Sylla les envoya à Lucretius, comme des preuves de sa victoire, & avec ordre de les faire porter autour des murailles de Preneste. Les habitans & la garnison, ayant appris cette défaite, la fuite de Narbonus & de Carbon, & se voyant sans vivres & sans ressource, ouvrirent leurs portes. Marius tâcha de s'échapper par des conduits souterrains, avec un jeune Samnite, frere de Telesinus. Mais ayant trouvé toutes les issues, qui se rendoient dans la campagne, occupées par les soldats de Sylla, ces deux Chefs se donnerent mutuellement la mort, pour ne point tomber vivans entre les mains de leur ennemi. Sylla fit égorger les habitans, & ne pardonna qu'aux femmes & aux enfans. Ceux de la Ville de

App. ibid.

Vellejus 2. l. 6. 27.

Norbe, qui, après un long siége, & une défense opiniâtre, se voyoient à la veille d'éprouver un pareil sort, mirent le feu à leurs maisons, & se tuerent ensuite les uns les autres, tant pour priver le soldat du butin, que pour ne pas laisser à Sylla le pouvoir de disposer de leurs vies. La prise de cette Place mit fin à la guerre civile; & Sylla, victorieux de tant d'ennemis différens, entra dans Rome, à la tête de ses troupes: heureux! s'il eût conservé dans la paix la gloire qu'il venoit d'acquérir dans la guerre, ou qu'il eût cessé de vivre en même-tems qu'il acheva de vaincre!

Les Lieutenans de Sylla se rendirent maîtres de toutes les Villes de l'Italie, & mirent de puissantes garnisons dans les Places qui s'étoient déclarées pour le parti de Marius. Ce qui restoit de troupes, du débris de tant d'armées qu'on avoit opposées à Sylla, lui envoyerent des Députés, pour en obtenir quartier; il leur fit dire, qu'il donneroit la vie à ceux qui s'en rendroient dignes par la mort de leurs compagnons; espece toute nouvelle de proscription, qui obligea ces malheureux à tourner leurs armes

les uns contre les autres. Il en périt un grand nombre : six mille, qui échapperent à ce massacre, se rendirent à Rome. Sylla les fit enfermer dans l'Hypodrome, & convoqua en même-tems le Sénat dans le Temple de Bellone, qui étoit voisin. Comme il étoit naturellement éloquent, il ne parla qu'en termes magnifiques de la grandeur de ses exploits. Pendant que tout le Sénat étoit attentif à sa harangue, ses troupes, par son ordre, se jetterent dans l'Hypodrome, & égorgerent ces six mille hommes, dont nous venons de parler. Le Sénat, qui n'étoit pas instruit de ses ordres, étonné des cris de ces malheureux, qu'on massacroit, parut consterné, & crut qu'il avoit abandonné la Ville entiere au pillage de ses soldats. Mais Sylla, sans s'émouvoir, & sans changer de couleur, leur dit froidement, de ne pas s'inquiéter de ce qui se passoit au-dehors, & que ce n'étoit que quelques misérables qu'on punissoit par son ordre. C'est ainsi qu'il parloit des troupes du parti contraire ; & on rapporte que, dans l'Assemblée suivante du Peuple, il déclara, d'un ton fier & superbe, qu'il traiteroit de la

Plutar. in Sylla.

même maniere tous ses ennemis, & qu'il ne pardonneroit à aucun, de quelque condition qu'il fût : & peu après il fit afficher, dans la Place publique, les noms de quarante Sénateurs, & de seize cens Chevaliers qu'il proscrivoit.

Deux jours après, il proscrivit encore quarante autres Sénateurs, & un nombre infini des plus riches Citoyens de Rome. Il déclara infâmes, & déchûs du droit de Bourgeoisie, les fils & les petits-fils des proscrits. Il ordonna, par un Edit public, que ceux qui auroient sauvé un proscrit, ou qui l'auroient retiré dans leur maison, seroient proscrits en sa place. Il mit à prix la tête des proscrits ; & il fixa chaque meurtre à deux talens. Les esclaves, qui avoient assassiné leurs maîtres, recevoient cette récompense de leur trahison, & à la honte de l'humanité, on vit des enfans dénaturés, les mains encore sanglantes, la demander pour la mort de leurs propres peres, qu'ils avoient massacrés. Lucius Catilina, qui pour s'emparer du bien de son frere, l'avoit fait mourir, pria Sylla, auquel il étoit attaché, de mettre ce frere, qu'il avoit

Plutar. in Sylla.

tué depuis long-tems, au nombre des proſcrits, afin de couvrir par-là l'énormité de ſon crime. Sylla, lui ayant accordé ſa demande, Catilina, pour lui en marquer ſa reconnoiſſance, alla tuer, au même moment, Marcus Marius, parent du Grand Marius, & lui en apporta la tête dans la Place publique. Comme il avoit encore les mains ſouillées du ſang de ce malheureux, il entra dans le Temple d'Apollon, qui étoit proche de la Place, & les lava dans l'eau luſtrale de ce Temple, comme pour ajouter l'impiété & le ſacrilege au meurtre & à l'aſſaſſinat.

Cette cruelle proſcription n'envelopa pas ſeulement ceux du parti contraire, Sylla, à qui la mort d'un homme ne coûtoit rien, permit à ſes amis & à ſes Officiers, de ſe venger impunément de leurs ennemis particuliers. Les grands biens devinrent un crime, & quiconque paſſoit pour riche n'étoit point innocent. Quintus Aurelius, Citoyen paiſible, qui avoit toujours vécu dans une heureuſe obſcurité, ſans être connu ni de Marius, ni de Sylla, appercevant avec étonnement ſon nom dans ces tables fatales, où l'on écrivoit ceux des proſ-

crits, s'écria avec douleur : *Malheureux que je suis ! c'est ma belle maison d'Albe qui me fait mourir*, & à deux pas de là, il fut assassiné par un meurtrier, qui s'étoit chargé de le tuer. C'étoient tous les jours de nouvelles proscriptions & de nouveaux meurtres, & personne ne pouvoit compter sur un jour de vie.

Dans cette désolation générale, il n'y eut que C. Metellus, qui fut assez hardi, pour oser demander à Sylla, en plein Sénat, quel terme il mettoit à la misere de ses Concitoyens : » Nous » ne te demandons pas, lui dit-il, » que tu pardonnes à ceux que tu as » résolu de faire mourir : mais déli- » vres-nous d'une incertitude pire » que la mort, & du moins apprens- » nous ceux que tu veux sauver « ? Sylla, sans paroître s'offenser d'un discours si hardi, lui répondit froidement, qu'il ne s'étoit pas encore déterminé sur le nombre de ceux à qui il vouloit laisser la vie. Mais qu'à l'égard des autres, il avoit proscrit d'abord les premiers dont il s'étoit souvenu ; qu'il se réservoit la liberté d'en user de la même maniere à l'avenir, à mesure que sa mémoire lui fourni-

Plut. ibid.

roit les noms de ses ennemis. Il étendit ensuite sur des Villes & sur des Nations entieres, cette proscription, qui n'étoit tombée d'abord que sur des particuliers. Il s'empara, par une maniere de confiscation, des biens, des maisons, & du territoire de toutes les Villes d'Italie, qui, pendant la guerre civile, s'étoient déclarées pour *Marius*. Il en fit la récompense de ses soldats, qu'il attacha de nouveau à sa fortune & à ses intérêts. Mais comme ces usurpations, & beaucoup d'autres, dont nous aurons lieu de parler dans la suite, pouvoient n'être pas durables, ceux qui en profitoient, lui firent insinuer qu'il devoit se revêtir de la Dignité de Dictateur, afin de donner force de Loi, & une apparence de droit à tant de dispositions différentes qu'il faisoit dans la République.

Nous avons déja dit, que les Romains, après avoir aboli la Royauté, en avoient cependant conservé comme la représentation, dans la Dignité de Dictateur. La puissance de ce souverain Magistrat étoit sans bornes; l'autorité des Consuls, & des autres Magistrats subalternes, si on en excepte celle des Tribuns, cessoit abso-

lument par son élection. Il avoit pouvoir de vie & de mort sur ses Concitoyens, & il pouvoit lever des troupes, ou congédier les armées ; quand il le jugeoit à propos, sans que personne fût en droit de lui demander raison de sa conduite. Vingt-quatre Licteurs, qui portoient les faisceaux & les haches, le précédoient quand il sortoit en public, & le Général de la Cavalerie le suivoit par-tout. Le Dictateur avoit seul le droit de le nommer, c'étoit comme son Lieutenant. En un mot, le Dictateur avoit toute la puissance & l'appareil de la Royauté. Mais comme il auroit pu abuser d'un pouvoir si absolu, & peut-être plus grand que ne l'avoient jamais eu les anciens Rois de Rome, on n'avoit recours à cette suprême Dignité, que dans les périls extrêmes de la République, comme lorsqu'on étoit attaqué par des ennemis redoutables, ou que la République étoit agitée par de dangereuses séditions ; & on prenoit toujours la précaution de ne déférer cette puissance suspecte à des Républicains, tout au plus que pour six mois. Sylla, maître absolu dans Rome, la voulut avoir pour un tems in-

défini. C'étoit ainsi que les Romains, qui avoient passé de la domination des Rois sous le Gouvernement Républicain des Consuls & des Tribuns militaires, retomberent, après plusieurs siécles, sous la puissance absolue d'un seul : quoique Sylla, pour diminuer l'horreur qu'en avoient des Républicains, eût masqué une véritable Royauté sous le titre & la dignité de Dictateur.

Cic. in Rulliana tertia. Id. l. 1. de legibus.

Mais les Romains étoient trop habiles, pour ne pas s'appercevoir, que, sous des noms anciens & connus, il s'élevoit une puissance toute nouvelle, & incompatible avec la liberté. Sylla, Dictateur perpétuel, ou, pour mieux dire, le Roi & le Souverain absolu de Rome, changea à son gré la forme du Gouvernement. Il abolit d'anciennes Loix, en établit de nouvelles, se rendit maître du Trésor public, & disposa souverainement des biens de ses Concitoyens, qu'il regardoit comme faisant partie de ses conquêtes. Crassus, lui seul, en eut la meilleure partie. Cet homme, qu'on a appellé le plus riche des Romains, n'avoit point de honte de lui demander la confiscation des proscrits, ou

Plutar. in Crasso.

d'acheter leurs biens à vil prix, quand on les vendoit publiquement dans la Place. Sylla, aussi libéral envers ses amis, que dur & inexorable envers ses ennemis, se faisoit un plaisir de répandre à pleines mains les trésors de la République sur ceux qui étoient attachés à sa fortune. Mais aussi il en exigeoit une dépendance entiere. Pompée, par son ordre, répudia sa femme, appellée Antistia, fille du Sénateur Antistius, que le jeune Marius avoit fait mourir, & fut obligé d'épouser Emilie, belle-fille de Sylla, issue du premier mariage de sa femme Metella avec Scaurus. Ce fut par ce même pouvoir souverain, qu'il exerçoit indifféremment sur tous les Romains, qu'il voulut contraindre Jules César, neveu de la femme de Marius, de répudier pareillement Cornelie sa femme, & fille de Cinna. Mais Cesar, à-peine sorti de l'enfance, osa lui résister. Il se présenta même, avec une hardiesse surprenante, devant une Assemblée du Peuple, pour demander la Prêtrise de Jupiter. Sylla, non-seulement lui fit donner l'exclusion, mais il résolut encore de le proscrire. Ce ne fut qu'avec des peines infinies,

que ses amis obtinrent sa grace : & sur ce qu'ils représenterent, qu'il n'y avoit rien à craindre d'un homme si jeune, on prétend qu'il leur répondit, que dans cet homme si jeune, il découvroit plusieurs Marius. Les parens & les amis de César, instruits de ce discours, & sachant combien tous ceux qui avoient appartenu à Marius étoient odieux au Dictateur, l'engagerent à sortir de Rome, où il ne revint qu'après la mort de Sylla.

De cette attention sur la conduite des particuliers, le Dictateur passa au Gouvernement civil, & au réglement du Sénat; il y fit entrer trois cens Chevaliers, pour remplacer ce grand nombre de Sénateurs, qui étoient péris dans la guerre civile, ou par ses proscriptions. Mais pour diminuer en même-tems l'autorité des Chevaliers, il ôta à cet Ordre le droit de connoître du crime de concussion & de péculat, que Caïus Gracchus leur avoit attribué. Il augmenta en même-tems le nombre des Plébéïens, de dix mille esclaves des proscrits, auxquels il donna le nom de Cornelius, pour les faire souvenir de l'auteur de leur liberté. Il publia ensuite différentes

Loix, dont les unes étoient nouvelles, & les autres les mêmes qu'il avoit fait recevoir pendant son Consulat, mais que Marius & Cinna avoient abrogées : son principal objet étoit de réprimer l'ambition de ceux qui vouloient tout-d'un-coup parvenir aux premieres Dignités de l'Etat, & d'abaisser en même-tems l'autorité des Tribuns du Peuple, auxquels il avoit toujours été très opposé. Il ordonna, par la premiere de ces Loix, que personne ne seroit reçu à la charge de Préteur, qu'il n'eût passé par celle de Questeur ; & qu'aucun Citoyen ne pourroit parvenir au Consulat, qu'après avoir exercé la Préture, ni obtenir la même dignité une seconde fois, que dix ans après l'avoir exercée. Par une seconde Loi, il exclut ceux qui auroient été Tribuns du Peuple, de toute autre Magistrature ; ce qui avilit entierement cette Dignité, la plus puissante après la Dictature, & la plus redoutable de la République.

Il fit recevoir ces Loix dans des Assemblées du Peuple Romain. Tous les suffrages furent pour la publication : personne n'osa être d'un avis contraire à celui du Dictateur ; & l'e-

xemple de Lucretius Ofella fit voir combien il étoit dangereux de s'y opposer, ou de ne s'y pas soumettre. Lucretius étoit un des Lieutenans de Sylla, qui lui avoit rendu les services les plus importans. C'est lui qui avoit assiégé & pris Préneste, & réduit le jeune Marius à la funeste nécessité de se tuer. Cet Officier aspiroit au Consulat, quoiqu'il n'eût pas passé par la Préture : Sylla lui fit dire de se désister de ses prétentions, comme étant contraires aux Loix nouvelles qu'il venoit d'établir. Lucretius, se fiant sur ses services, ne crut pas que les Loix fussent faites pour un Lieutenant de Sylla : & comme il avoit une puissante brigue parmi le Peuple, il ne laissa pas de paroître le jour de l'Assemblée, au nombre des Candidats. Sylla, offensé de sa poursuite, le fit poignarder sur-le-champ par un Centenier. Le Peuple, qui ignoroit la cause de ce meurtre, se jetta sur l'Officier, & le traîna devant le Dictateur, pour le faire punir. Sylla ordonna qu'on le mît en liberté, & adressant la parole au Peuple : » *Sachez, Romains*, leur dit-il, *que c'est par mon ordre qu'on a tué cet*

App. Alex. l. 2. c. 2. Plut. in Sylla.

» homme, qui ne vouloit pas m'o» béir, & qu'on fera le même traite» ment à ceux qui entreprendront » de violer mes Loix & mes Ordon» nances «. Le Peuple se retira, consterné de se voir sous une domination si tyrannique.

Cependant cet homme, qui avoit usurpé un Empire si absolu, & qui, pour y parvenir, avoit essuyé tant de périls, & donné tant de batailles, s'avisa tout-d'un-coup d'y renoncer. Sylla, après avoir fait périr dans les guerres civiles, plus de cent mille de ses Concitoyens, après avoir fait massacrer quatre-vingt-dix Sénateurs, dont il y en avoit quinze Consulaires, & plus de deux mille six cens Chevaliers; cet homme, dis-je, dont la vengeance avoit été la premiere passion, rassasié de tant de sang qu'il avoit fait répandre, fut assez hardi pour se dépouiller de la souveraine puissance. Il se démit de la Dictature, & se réduisit, de lui-même, au rang d'un simple Citoyen, sans craindre le ressentiment de tant d'illustres familles, dont il avoit fait périr les chefs par ses cruelles proscriptions. On dit au contraire, qu'après s'être déposé de

de la Dictature, il cria tout haut, au milieu de la Place, qu'il étoit prêt de rendre compte de sa conduite. Il renvoya en même-temps ses Licteurs, licentia ses gardes, & se promena encore quelque temps sur la Place avec quelques-uns de ses amis, & devant la multitude du Peuple, qui, frappée d'étonnement, regardoit un changement si peu attendu, comme un prodige. Il retourna le soir à sa maison, seul, & comme un simple particulier, & sans que personne, parmi un si grand nombre d'ennemis qu'il s'étoit faits, osât lui manquer de respect. Il n'y eut dans une si grande Ville, qu'un jeune étourdi qui l'insulta publiquement : il le suivit, en lui disant des injures, jusqu'à la porte de sa maison. Sylla ne daigna pas lui répondre; & il dit seulement, par une espece de prédiction, que l'insolence de ce jeune homme seroit cause, que si quelqu'un, après lui, parvenoit au même degré de puissance, il ne s'en démettroit pas aussi facilement qu'il venoit de le faire. La plûpart des Romains regarderent une abdication si surprenante, comme le dernier effort de la magnanimité. On oublia ses

proſcriptions ; on lui paſſa tant de meurtres qu'il avoit fait faire, en faveur de la liberté qu'il avoit rendue à ſa Patrie.

Ses ennemis, au contraire, attribuerent un ſi grand changement, à l'inquiétude naturelle de ſon eſprit, & à la crainte continuelle où il étoit, qu'il ne ſe trouvât quelque Romain, aſſez généreux, pour lui ôter, d'un ſeul coup, l'Empire & la vie. Quoi qu'il en ſoit de ſes différens motifs, Sylla, après tant de ſang répandu, mourut tranquillement dans ſon lit, comme l'auroit pû eſpérer le plus paiſible Citoyen de la République. Il compoſa lui-même ſon Epitaphe, peu de jours avant ſa mort, & on y trouve ſon véritable caractere : elle contient, *Que jamais perſonne ne l'avoit ſurpaſſé ni à faire du bien à ſes amis, ni à faire du mal à ſes ennemis.* Son abdication de la Dictature fit voir que l'ambition & l'envie de regner n'avoit pas été ſa paſſion dominante, & qu'il ne s'étoit emparé de la ſouveraine puiſſance, que pour pouvoir ſe venger plus ſûrement de ſes ennemis. Mais l'exemple dangereux d'un ſimple Citoyen, qui avoit ſu s'élever à l'Empire, &

s'y maintenir, laissa appercevoir à ceux qui lui succederent, que le Peuple Romain pouvoit souffrir un maître, ce qui causa de nouvelles révolutions.

A peine Sylla avoit les yeux fermés, que M. Emilius Lepidus, premier Consul, entreprit, à son exemple, de se rendre maître du Gouvernement. Mais pour un si haut dessein, il avoit plus d'ambition, que de crédit & de forces. C'étoit un homme sans considération dans les armées, plus adroit politique que soldat, d'une profonde dissimulation, & qui ne s'étoit élevé qu'à force de bassesses. Quoiqu'il se fût déclaré pour le parti de la Noblesse, qui lui paroissoit le plus puissant, ou, pour mieux dire, qu'il eût plié sous l'autorité absolue de Sylla; le Dictateur, qui avoit démêlé son caractére & qui s'en défioit, ne voulut jamais consentir qu'il parvînt au Consulat. Mais depuis qu'il eut abdiqué la Dictature, Pompée, qui avoit la principale autorité dans les affaires, séduit par le feint attachement de Lepidus, favorisa ouvertement son élection; & le jour des Comices, il le fit nommer premier Con- An. de Rome 675.

ſul, par préference à Q. Catulus ſon Collégue, & fils de ce Conſulaire, que Marius avoit fait mourir.

On rapporte, que Sylla voyant revenir Pompée de la Place, tranſporté de joie de l'élection de Lepidus, qu'il regardoit comme ſa créature, & ſurtout de la préférence qu'il lui avoit fait remporter ſur Catulus, lui cria tout haut : » N'as-tu point de honte, jeune homme, de t'applaudir d'avoir » fait déclarer pour premier Conſul, » un homme tel que Lepidus, au » préjudice de Catulus, un de nos » meilleurs Citoyens ? » Il l'avertit enſuite, qu'il ſe préparât à ne trouver dans Lepidus qu'un ami foible, & même équivoque, & qui pourroit devenir un bien dangereux ennemi dans la ſuite, s'il y rencontroit quelque avantage.

Plut. in Sylla.

La conduite que tint Lepidus fit voir que ſon véritable caractere n'avoit pas échappé à Sylla, malgré toute la diſſimulation dont il avoit tâché de le couvrir. Et à peine étoit-il entré en poſſeſſion du Conſulat, qu'on s'apperçut qu'il cherchoit, par de nouvelles diviſions, à s'emparer, à ſon exemple, de la ſouveraine puiſſance,

& à usurper la même autorité.

Nous avons vû plus d'une fois, dans la suite de cette histoire, que tantôt les intérêts du Peuple, tantôt ceux du Sénat, avoient servi de prétexte aux Grands de Rome, pour satisfaire leur ambition. L'une & l'autre route étoient ouvertes à Lepidus. Il est vrai que pour s'accommoder à l'état présent de la République, il s'étoit déclaré pour le parti de la Noblesse, comme nous le venons de dire; mais de pareils engagemens n'étoient pas pour arrêter un homme ambitieux: & comme d'ailleurs il voyoit à la tête de ce parti, Pompée, Metellus, Crassus & même Catulus son Collégue, qui le surpassoient en crédit & en considération, il crut qu'il acquerroit un plus grand nombre de partisans, s'il passoit dans le parti de Marius, dont la plûpart des Chefs avoient péri dans la guerre civile, & qui ne subsistoit plus, que par l'ancienne animosité du Peuple contre la Noblesse.

Ce fut pour relever ce dernier parti, qu'il proposa d'abolir une partie des Loix de Sylla. Catulus, son Collégue au Consulat, s'y opposa avec

beaucoup de fermeté. Les deux partis se déclarerent pour l'un ou l'autre Consul. Lepidus, pour fortifier le sien, & pour mettre les Peuples d'Italie dans ses intérêts, leur fit dire qu'il étoit dans le dessein de les rétablir dans les trente-cinq anciennes Tribus, & de leur faire rendre les terres dont le Dictateur les avoit privés pour en faire la récompense de ses soldats. Cette déclaration ne manqua pas de grossir considérablement le nombre de ses Partisans. Rome se voyoit à la veille de servir encore de théâtre à une nouvelle guerre civile : mais le Sénat interposa son autorité, & tira parole, avec serment des deux Consuls, que pendant leur Consulat, ils ne prendroient point les armes l'un contre l'autre.

App. l. 1. c. 25. Plutar. in Pomp.

Lepidus, en sortant de Charge, se crut dégagé de son serment. On lui avoit décerné, à l'issue du Consulat, le Gouvernement de la Gaule Cisalpine : il y leva aussi-tôt une armée, & il fit entrer dans son parti Brutus & Perpenna, tous deux Prétoriens, qui avoient à leurs ordres l'un & l'autre un Corps de troupes considérable, & qui campoient près de Modene. Le

pidus, fortifié de ce secours, & ne voyant aucune armée en Italie qu'on pût lui opposer, marcha droit à Rome, dans l'espérance de devenir un autre Sylla, s'il pouvoit se rendre maître de la Ville. Le Sénat, averti de sa marche & de ses desseins, se mit en état de lui en défendre l'entrée. On eut bien-tôt enrôlé les Légions. Catulus, qui en eut le commandement, campa hors des portes de la Ville. Lepidus, pour grossir son parti, fit semer des billets dans Rome, dans lesquels il invitoit le Peuple & les Partisans de Marius de le venir joindre. Mais comme on n'étoit pas prévenu en faveur de son habileté & de son courage, & que d'ailleurs le Peuple ne pouvoit souffrir qu'on parlât d'incorporer les Peuples d'Italie dans les anciennes Tribus, personne ne branla en sa faveur. Cependant, comme il étoit trop avancé pour reculer, on en vint bientôt aux mains; & Catulus, à la tête des Légions, & de tout ce qu'il y avoit de Noblesse dans Rome, le chargea si brusquement, qu'après une légere résistance, il tailla en pieces une partie de son Armée; & obligea le reste à prendre la fuite. Lepi-

App. L. 1. c. 25. dus, désespéré de ce mauvais succès, après avoir erré quelque tems, inconnu & caché en différens endroits de l'Italie, passa enfin dans l'Isle de Sardaigne, où il avoit quelques Partisans. Perpenna, un de ses Officiers, l'y vint joindre avec les débris de son Armée. Plusieurs Partisans de Marius se rendirent auprès de lui. Il fit de nouvelles levées : son parti grossit insensiblement, & il se vit bien-tôt une nouvelle Armée. Son dessein étoit de porter la guerre en Sicile, où il avoit des intelligences secrettes. Mais on apprit, quelque tems après, qu'il étoit mort de chagrin, ayant intercepté une Lettre, qui ne lui permettoit pas de douter de l'infidélité de sa femme. Sa mort dissipa son parti. Brutus n'avoit pas eu un sort plus heureux. Ce Capitaine n'ayant pu passer en Sicile, & joindre Lepidus, s'étoit jetté dans Modene, avec quelques troupes qu'il commandoit, moins, à la vérité, pour continuer la guerre, que pour avoir le tems de capituler, & de faire sa condition meilleure. En effet Pompée ayant eu ordre de l'y assiéger, il ne parut pas plutôt devant la Place, que Brutus lui en fit ouvrir

les portes, & il ne demanda, pour toute condition, que de pouvoir se retirer en sûreté dans une petite bourgade, située sur les rives du Pô. Pompée en convint : il écrivit même au Sénat, que la prompte soumission de Brutus avoit mis fin à la guerre. Cependant, au préjudice du traité & de sa parole, peu de jours après il l'envoya poignarder dans cette bourgade qu'il avoit choisie pour retraite; soit qu'il eût découvert qu'il entretenoit encore de secrettes intelligences avec Lepidus, soit que ce jeune Général, élevé dans la cruelle politique de Sylla, ne crût pas qu'on dût laisser vivre aucun Chef du parti ennemi. Perpenna, après la mort de ces deux Chefs, rassembla les débris de leurs troupes : & se trouvant à la tête de cinquante trois Cohortes, il les conduisit en Espagne. Son dessein étoit de s'y cantonner, & d'y faire la guerre en son nom, & sans dépendre d'aucun Chef, à l'exemple de Sertorius, Capitaine d'une grande réputation, qui soutenoit encore le parti de Marius dans la Lusitanie. Plut. ibid.

Sylla avoit fait déférer le Gouvernement de ces grandes Provinces à

Metellus, un de ses Lieutenans. Le Sénat, craignant qu'il ne pût résister à ces deux Chefs, s'ils joignoient leurs forces, envoya à son secours Pompée, avec de nouvelles troupes. Pompée, l'homme de confiance du Sénat, & qui, depuis la mort de Sylla, passoit pour le premier Général de la République, se mit aussi-tôt en chemin, & il menoit avec lui ces mêmes troupes, qui avoient défait plus d'une fois celles de Marius. Les soldats de Perpenna, qui n'étoient pas prévenus en faveur de la capacité de leur Commandant, apprenant que Pompée marchoit à eux, prirent les armes, leverent leurs enseignes, & sans consulter Perpenna, lui crierent, qu'il falloit aller joindre Sertorius : qu'ils avoient besoin d'un Capitaine aussi plein d'expérience pour les commander, & que s'il refusoit de les conduire dans son camp, ils en trouveroient bien le chemin, & qu'ils lui porteroient leurs enseignes.

Plut. in Sert.

Perpenna fut outré de cette désertion générale; mais ne pouvant trouver de sûreté pour lui-même, que parmi les complices de sa révolte, il fut obligé de les suivre. Il se rendit

au camp de Sertorius ; & de Général absolu & indépendant, il se vit réduit, par ses propres soldats, à la fonction d'Officier subalterne.

La jonction de Pompée avec Metellus & celle de Perpenna avec Sertorius, donnerent une nouvelle chaleur aux armes. Sertorius, Capitaine expérimenté & entreprenant, eut presque toujours l'avantage, sur-tout contre Pompée, que l'envie de se distinguer, & la crainte de partager sa gloire, tenoit ordinairement séparé de Metellus. Ce jeune Général, dont la réputation étoit si grande à Rome, eut même le chagrin de voir prendre & brûler, à ses yeux, la Ville de Lauron que Sertorius assiégeoit, & qu'il tenta inutilement de secourir.

On dit que s'étant trop avancé, & ne considérant que l'armée ennemie, qui formoit le siege, & qu'il avoit devant lui, il vit, sur les hauteurs voisines, des troupes de Montagnards, qui y parurent tout-d'un-coup, & qui, en faisant des courses dans la Plaine, l'empêchoient de s'y étendre, & de pouvoir fourager ; en sorte qu'étant venu pour faire lever un siege, il se trouvoit lui-même comme assiégé

& investi par ces différens partis, qui ne lui permettoient pas de s'écarter. Sertorius, ayant fait observer à ses principaux Capitaines, la disposition de son camp, & les différens endroits qu'occupoient ses troupes, ajouta, en parlant avec mépris de Pompée, que cet écolier de Sylla ne savoit pas encore son métier, & qu'il lui apprendroit dans peu, qu'un Général d'armée doit plutôt regarder derriere lui que devant.

En effet, Pompée, craignant que ces troupes de Sertorius, qui occupoient les hauteurs, ne devinssent assez fortes & assez nombreuses, pour lui fermer le chemin de la retraite, prit le parti de se retirer de bonne heure : il fallut qu'il renonçât à l'espérance de jetter du secours dans la Place assiégée. Sertorius l'emporta l'épée à la main ; & quoiqu'il ne fût pas cruel, il crut être obligé d'y faire mettre le feu, pour intimider les autres Villes d'Espagne, & leur faire sentir, que la protection de Pompée étoit d'un foible secours contre ses armes & son ressentiment.

Pompée, au désespoir d'avoir vu brûler une Ville, pour s'être déclarée

en sa faveur, cherchoit toutes les occasions d'avoir sa revanche. Il crut l'avoir trouvée, proche Sucrône : & quoique Metellus ne fût pas loin, il s'imagina être assez fort pour défaire l'ennemi sans son secours. Il l'attaqua dans une plaine ; mais Sertorius, dont la Cavalerie Espagnole étoit supérieure à celle des Romains, le poussa si vivement, que ces Italiens rompus, jetterent le désordre & la confusion dans l'Infanterie. Pompée pensa être pris : & son armée auroit été entierement défaite, si Metellus ne s'étoit avancé à son secours. Sertorius, voyant approcher les Légions de ce vieux Général, se retira dans son camp, & dit à ses Officiers, en plaisantant : *Que si cette vieille*, en parlant de Metellus, *n'eut retiré ce jeune enfant de ses mains, il alloit le renvoyer à Rome à ses parens, après l'avoir corrigé comme il le méritoit.* An de Rome 679.

Pompée, moins présomptueux, & devenu sage par un peu d'adversité, jugea bien qu'il ne pouvoit pas, sans péril, s'éloigner de Metellus. Ils joignirent leurs troupes : mais malgré cette jonction, qui les rendoit supérieurs en forces, ils ne laissoient pas

d'éprouver de nouveaux périls dans tous les lieux où ils campoient. Ils avoient à faire à un ennemi qui les venoit surprendre, tantôt de jour, tantôt de nuit. Ses troupes, la plûpart composées d'Espagnols & de Montagnards, vifs & agiles, faisoient de continuelles attaques, & des retraites aussi promptes, sans que les Soldats Romains, pésamment armés, & accoutumés à combattre de pied ferme, les pussent joindre. Lui seul conduisoit toutes les entreprises : il sembloit qu'il se multipliât : les deux Généraux de Rome le trouvoient à la tête de toutes les attaques. S'il avoit de l'avantage, il poussoit ses ennemis, sans leur donner le tems de se reconnoître : & s'il trouvoit trop de résistance, & qu'il craignît d'être enveloppé, il avoit accoutumé ses soldats à se disperser. Ils gagnoient les montagnes & les rochers; & au moindre signal, ils savoient se rallier auprès de leur Général : on le voyoit revenir à la charge par un autre endroit. Il sembloit que ce fût de nouvelles troupes & une autre armée, qu'il eût trouvée toute prête à entrer en action : par cette maniere de faire la guerre, favorisé de

Plut. in Sert.

la ſituation des lieux, il ne laiſſoit jamais en repos, ni ſes ennemis, ni ſes propres troupes.

Sa réputation, & les nouvelles des avantages qu'il remportoit tous les jours ſur les deux Genéraux les plus eſtimés à Rome, paſſa juſqu'en Aſie. Nous avons vu que Mithridate, preſſé par Sylla, avoit été obligé, pour obtenir la paix, de prendre la Loi du vainqueur, & de ſouſcrire à toutes les conditions qu'il lui avoit voulu impoſer; & que le Général Romain n'avoit arrêté le progrès de ſes armes, que pour les pouvoir tourner contre Marius, & ſes autres ennemis particuliers.

Mithridate crut, après la mort de Sylla, & pendant les guerres civiles qui agitoient la République, que la conjoncture étoit favorable, pour renouveller la guerre. Il leva une puiſſante armée; & afin de fomenter la guerre civile, & d'entretenir une diverſion utile à ſes deſſeins, il fit propopoſer à Sertorius d'unir leurs intérêts. Ses Envoyés lui offrirent des ſommes conſidérables pour fournir aux frais de la guerre, avec une flotte qui ſeroit à ſes ordres; à condition, *Plut. in Sert.*

qu'il souffriroit que ce Prince recouvrât les Provinces de l'Asie, que la nécessité de ses affaires l'avoit forcé d'abandonner, par le traité qu'il avoit fait avec Sylla.

Sertorius assembla son Conseil : tous ceux, qu'il y appella, ne trouverent pas qu'il y eût matiere à délibérer : & ils lui représenterent, que pour un secours aussi présent & aussi effectif, que l'argent & la flotte qu'on lui offroit, il ne lui en coûteroit qu'un vain consentement, qu'on lui demandoit pour une entreprise qui ne dépendoit pas même de lui. Mais Sertorius, avec une grandeur d'ame digne d'un véritable Romain, protesta qu'il n'entendroit jamais à aucun traité qui blesseroit la gloire ou les intérêts de sa Patrie ; & qu'il ne voudroit pas même d'une victoire sur ses propres ennemis, qui ne seroit pas acquise par des voies légitimes. Et ayant fait entrer les Ambassadeurs de Mithridate, il leur déclara qu'il souffriroit que le Roi, leur Maître, reprît la Bythinie & la Cappadoce, Provinces sur lesquelles le Peuple Romain n'avoit aucun droit ; mais qu'il ne consentiroit jamais qu'il mît le pied

dans l'Asie Mineure, qui appartenoit à la République, & à laquelle il avoit renoncé, par un traité solemnel. Il renvoya ces Ministres, avec cette réponse ; & on dit que Mithridate l'ayant apprise, se tourna, rempli d'étonnement, vers quelques-uns de ses courtisans, & leur dit : » Qu'est-ce » que ce Romain ne prétendroit-il » pas nous prescrire, s'il étoit à Ro» me, puisque des bords de la Mer » Atlantique, où il est relegué, il » entreprend de donner des bornes à » notre Empire « ? Plut. in Sert.

Cependant ce Prince, reconnoissant combien il avoit d'intérêt d'entretenir la guerre civile, conclut depuis le traité aux conditions mêmes que Sertorius avoit prescrites. Le Roi de Pont lui fournit trois cens talens & quarante Vaisseaux : & Sertorius donna au Roi de Pont un Corps de troupes sous le commandement de Marius Varius, un de ces Sénateurs proscrits par Sylla, & qui s'étoit réfugié auprès de lui.

Ce Sénateur, étant arrivé en Asie, fit respecter le nom & la puissance de son Général dans tous les lieux où il porta ses armes. Comme s'il eut été autorisé par le Sénat & le Peuple Ro-

main, il déchargea en son nom la plûpart des Villes des taxes exorbitantes dont Sylla les avoit accablées. Une conduite si modérée & si habile, lui en fit ouvrir les portes, sans le secours de ses armes, & le nom seul de Sertorius faisoit plus de conquêtes que toutes les forces de Mithridate.

Vell. Pat. l. 2. App. l. 1. de bello civil.

Mais ce grand Capitaine, qui avoit échappé à tous les périls de la guerre, périt par la perfidie des Romains mêmes de son parti. Perpenna, qui ne pouvoit lui pardonner l'autorité qu'il avoit prise sur ses propres troupes, & qui se flattoit d'occuper sa place, s'il pouvoit s'en défaire, conjura sa perte; & il fit entrer dans ce complot plusieurs Officiers, sous prétexte que Sertorius méprisoit les Romains, & donnoit toute sa confiance aux Espagnols. Les Conjurés l'assassinerent dans un festin. Perpenna prit ensuite le commandement de l'armée; mais il n'avoit ni la capacité de son prédécesseur, ni la confiance des soldats, qui détestoient sa perfidie. Metellus & Pompée avoient été obligés alors de se séparer, pour faire subsister plus facilement leur Cavalerie. Pompée fut instruit le premier de la mort de Sertorius, & de la disposition

Plut. in Sert. App. Alex. de bello civil.

-des esprits. Il s'approcha aussi-tôt du camp de Perpenna : une partie des soldats de ce nouveau Général l'abandonnerent ; les autres, quand on les attaqua, ne firent qu'une foible résistance. Chacun se dispersa ; Perpenna dans cette déroute ne fut que s'enfuir & se cacher. Il fut trouvé dans un buisson ; Pompée lui fit couper la tête sur le champ, & par sa mort la guerre d'Espagne fut terminée.

Pompée ramena son armée victorieuse en Italie. Spartacus, Gladiateur, y avoit excité une guerre dangereuse. Ce Gladiateur, homme de courage, s'échappa de Capoue, où il étoit gardé avec soixante & dix de ses camarades. Il les exhorta ensuite de sacrifier leur vie plutôt pour la défense de leur liberté, que pour servir de spectacle à l'inhumanité de leurs patrons. Un grand nombre d'esclaves fugitifs se joignirent à lui : la licence & l'espérance du butin lui attirerent une foule de petit Peuple de la campagne ; ensorte qu'il se vit bientôt à la tête d'une armée considérable. Le Sénat, qui méprisoit Spartacus, se contenta d'abord d'envoyer contre lui Varinius Glaber, & P. Valerius, tous deux Préteurs. On

An de Rome 680.
Cesar Com. l. 1.
Cic. in Maniliana.
Fl. l. 5. c. 20.
Val. Max. l. 8. c. 6.
App. de bello civ. l. 1.

ne leur donna même que peu de troupes, parcequ'on auroit eu honte de faire marcher les Légions contre des esclaves & des brigands, que la présence seule du Magistrat devoit dissiper. Spartacus tailla en pieces les troupes qu'on lui avoit opposées. Cette défaite, malgré l'inégalité du nombre, causa autant de surprise que d'indignation au Sénat. L'affaire paroissant plus sérieuse qu'on ne l'avoit crue d'abord, les Consuls * eurent ordre de se mettre en campagne, chacun à la tête d'un corps considérable. Les Magistrats ne pouvant se persuader que des esclaves & des fugitifs osassent soutenir la présence des Légions, marcherent avec négligence contre des ennemis qu'ils méprisoient. Spartacus en profita : il choisit son camp & le champ de bataille, comme auroit pû faire un grand Général; & il fit combattre ses Compagnons avec un courage si déterminé, que les Soldats Romains, qui croyoient marcher à une victoire certaine, trouvant une résistance, à laquelle ils ne s'attendoient pas, se débanderent & prirent la fuite. Les Consuls les ralierent, & il y eut un second combat près de Picene, mais qui ne leur fut

An de Rome 681.

* L. Gellius, Cornelius Lentulus.

pas plus heureux. Les Romains prirent encore la fuite; & il n'y avoit qu'une intelligence criminelle avec les ennemis, qui pût en quelque maniere justifier une lâcheté si extraordinaire.

De si grands avantages attirerent une foule innombrable de Peuple sous les enseignes de Spartacus: & ce Gladiateur se vit jusqu'à six-vingt mille hommes à ses ordres, pâtres, bandits, esclaves, transfuges, tous gens féroces & cruels, qui portoient le fer & le feu de tous côtés, & qui n'envisageoient dans cette révolte qu'une licence effrénée, & l'impunité de leurs crimes. Il y avoit près de trois ans que cette guerre domestique duroit en Italie, avec autant de honte, que de désavantage pour la République, lorsque le Sénat en donna la conduite à Licinius Crassus, un des premiers Capitaines du parti de Sylla, & qui avoit eu beaucoup de part à ses victoires. La fortune changea sous un si habile Général. Crassus savoit faire la guerre, & la fit heureusement. Il commença par rétablir la discipline militaire dans les troupes. On décima, par son ordre, celles qui avoient fui lâchement dans les derniers combats. Cette utile sévérité le fit autant craindre

An de Rome 683.

de ses propres soldats, que des ennemis. Les Romains virent bien que sous ce Général il falloit vaincre ou mourir : & un corps de dix mille hommes de ces rebelles, s'étant éloigné du gros de l'armée, pour fourager, il les surprit, tomba dessus, & les tailla en piéces.

Il défit ensuite, dans une bataille rangée, leur armée entiere, & en remporta une victoire complette. Spartacus, traînant les restes de sa déroute, vouloit gagner les bords de la mer, pour passer en Sicile, où un grand nombre d'esclaves lui faisoit espérer de pouvoir se rétablir. Mais Crassus le prévint, lui coupa le chemin de la mer, & l'investit dans son propre camp. Spartacus, désespérant de pouvoir échapper, se résolut de tenter encore une fois le sort des armes. Il rangea son armée en bataille avec toute l'habileté d'un grand Capitaine ; il ne lui manquoit qu'une meilleure cause. On dit que comme on lui eut amené un cheval, un peu avant que le combat commençât, il tira son épée, le tua, & se tournant vers ses soldats : » Si je » suis victorieux, leur dit-il, je n'en » manquerai pas ; & si nous sommes » défaits, je n'ai pas envie de m'en ser-

Plut. in Crasso.

» vir «. Il se mit ensuite à la tête de son Infanterie. Ces gens, animés par l'exemple de leur Général, se battirent en désespérés. La victoire fut long-tems en balance: enfin la valeur des Légions en décida. On fit une cruelle boucherie de ces brigands: Spartacus, blessé à la cuisse d'un coup de javeline, se défendit encore long-tems, en combattant à genoux, & tenant son bouclier d'une main, & son épée de l'autre. Enfin percé de coups, il tomba sur un monceau, ou de Romains qu'il avoit immolés à sa fureur, ou de ses propres soldats qui s'étoient fait tuer aux pieds de leur Général, en le défendant. Ceux qui purent échapper à l'épée des victorieux, gagnerent les montagnes, & se rallierent ensuite. Pompée, en revenant d'Espagne, les rencontra, & défit sans peine des troupes fugitives, sans chefs & sans retraite. Cependant, pour diminuer la gloire de Crassus, & augmenter la sienne, il n'eut point de honte d'écrire au Sénat, que Crassus avoit défait Spartacus: » Mais moi, di-t-il dans sa Lettre, j'ai » coupé la racine de cette guerre, & » je viens d'exterminer le dernier de » ces brigands. Crassus se sentit cruel-

Liv. Epit. l. 97.
Athen. l. 2.
Eutrop. l. 6.
Cic. in Pisonem.

Plut. in Crasso.
Cic. pro lege Manil.

lement offensé d'une Lettre, qui, en lui ôtant l'honneur d'avoir fini cette guerre, sembloit écrite pour préparer les esprits à lui refuser le triomphe. Mais, comme il aspiroit en même-tems au Consulat, & que Pompée pouvoit tout alors dans Rome, il dissimula cette injure publique avec un silence profond, & qui cachoit tout son ressentiment. Pompée étoit appellé lui-même au Consulat par les vœux de tout le Peuple Romain. Crassus, qui craignoit qu'il ne lui fît donner l'exclusion, le fit prier, par des amis communs, qu'ils pussent agir de concert, & qu'il voulût bien le recevoir pour son Collegue dans cette suprême dignité. Pompée, ravi de l'avoir réduit à recourir à son crédit, témoigna publiquement qu'il seroit aussi obligé à ses amis, de l'élection de Crassus, que de la sienne propre. Les deux factions réunies emporterent tous les suffrages. Crassus, qui, selon les Loix de Sylla, avoit passé par la Charge de Préteur, fut élu Consul : & on déféra la même dignité à Pompée, quoiqu'il ne fût que simple Chevalier, qu'il n'eût pas été seulement Questeur, & qu'à peine il eût trente-quatre ans. Mais sa

An de Rome 683.

haute

haute réputation., & l'éclat de ses victoires, couvrirent ces irrégularités: on ne crut pas qu'un Citoyen, qui avoit été honoré du triomphe avant l'âge de vingt-quatre ans, & avant que d'avoir entré au Sénat, dût être assujetti aux régles ordinaires.

Ce ne fut pas la seule occasion dans laquelle l'estime ou la complaisance de ses Concitoyens, & quelquefois sa propre ambition, le mirent au-dessus des Loix. C'étoit un usage dans la République, qu'un Général victorieux, & qui demandoit l'honneur du triomphe, ne devoit point entrer dans la ville, avant que de l'avoir obtenu. Par la même Loi, tout Citoyen qui aspiroit au Consulat devoit être dans la ville, pour solliciter en personne la dignité qu'il briguoit. Il sembloit que Pompée & Crassus eussent renoncé au triomphe, étant entrés dans Rome pour demander le Consulat. Mais après leur élection, on fut surpris qu'ils prétendissent encore au triomphe, comme s'ils étoient restés chacun à la tête de leurs armées. Jusqu'alors ils avoient agi de concert: mais comme l'affaire du triomphe souffroit des difficultés, & qu'on les pressoit de licencier les armées qu'ils

tenoient l'un & l'autre aux portes de Rome. Craſſus, qui ménageoit moins Pompée depuis qu'il étoit parvenu au Conſulat, repréſenta que ſon Collegue, ayant terminé la guerre d'Eſpagne, devoit être le premier à congédier ſes troupes. Pompée, de ſon côté, irrité de ce que Craſſus vouloit l'obliger de déſarmer avant lui, s'en défendoit, ſur ce qu'il attendoit, diſoit-il, Metellus, qui devoit triompher avec lui. Ces prétentions oppoſées firent éclater leur animoſité. Pompée ne pouvoit ſouffrir que Craſſus, qu'il regardoit comme lui étant fort inférieur dans le commandement des armées, & qui n'avoit même acquis le Conſulat que par ſon crédit, osât entrer en concurrence avec lui : & Craſſus, le plus riche particulier de la République, comptoit ſes tréſors pour des victoires, & ne pouvoit ſe réſoudre à plier ſous un homme qui n'avoit pas tant d'argent que lui. Au travers de ces conteſtations, le public n'avoit pas de peine à démêler que ces deux hommes, également ambitieux & puiſſans, vouloient retenir leurs troupes, moins pour la cérémonie du triomphe, que pour ſe conſerver plus de forces & d'autorité l'un contre l'autre. Le

Sénat & le Peuple, épouvantés par la crainte de retomber dans les malheurs d'une guerre civile, les conjurerent de sacrifier leurs ressentimens particuliers à la tranquillité publique. Le Peuple même, dans un jour d'assemblée, se jettant à leurs genoux, les supplia de vouloir bien se réconcilier. Pompée affecta une fierté inflexible, & parut toujours inéxorable : Crassus, de son côté, ne montroit pas moins de hauteur. Mais les Aruspices ayant déclaré que l'Etat étoit menacé des dernieres calamités, si les Consuls ne se réunissoient ; Crassus, touché d'un sentiment de Religion, se leva le premier, & présenta la main à Pompée, qui l'embrassa ensuite : & après avoir triomphé l'un & l'autre, ils licentierent de concert leurs armées.

Plut. in Crasso.

Cette réconciliation n'étoit pas si sincere, que l'un & l'autre ne cherchât à se fortifier par un plus grand nombre de partisans : il étoit sur-tout question de gagner l'affection du Peuple. Crassus, pour le mettre dans ses intérêts, fit dresser mille tables, où il traita toute la Ville. Il fit distribuer en même-tems aux familles de la populace & du petit peuple, du bled pour les nourrir pendant trois mois. On sera moins surpris

d'une libéralité si prodigieuse, si on considere que Crassus possédoit la valeur de plus de sept mille talens de bien: & c'étoit par ces sortes de dépenses publiques, que les Grands de Rome achetoient les suffrages de la multitude.

Pompée, de son côté, pour rencherir sur les bienfaits de Crassus, & pour mettre dans ses intérêts les Tribuns du Peuple, fit recevoir des Loix qui rendoient à ces Magistrats toute l'autorité dont ils avoient été privés par celles de Sylla. Sans égard pour la mémoire de son Général & de son bienfaicteur, il fit revivre les Ordonnances de C. Gracchus, qui attribuoient à l'Ordre des Chevaliers, la connoissance des causes criminelles que Sylla avoit renvoyées au Sénat. C'est ainsi que ces hommes ambitieux se jouoient tour-à-tour des Loix, & augmentoient tantôt l'autorité du Sénat, tantôt celle du Peuple, selon qu'il convenoit à leurs intérêts. On ne peut exprimer les transports de joie que les Tribuns firent éclater au sujet du rétablissement de leur autorité: ils en avoient la principale obligation à Pompée; ils ne tarderent gueres à lui en marquer leur reconnoissance. La guerre avoit été ré-

solue contre les Pirates qui infestoient les côtes de la République, ils en firent décerner le commandement à Pompée, & ils lui attribuérent une autorité absolue par terre & par mer, soit pour lever des troupes, soit pour armer des vaisseaux.

Les Pirates dont il est question, sortoient des côtes de la Cilicie. Ils ne montoient d'abord qu'un petit nombre de barques armées & de brigantins, qui couroient les mers pour enlever quelques Marchands, ou des Passagers, qu'ils faisoient esclaves. Leur nombre & leur audace s'accrurent, par la protection de Mithridate, qui les prit à son service, pendant qu'il faisoit la guerre contre les Romains. Ils armerent de grands vaisseaux; formerent des flotes redoutables, & étendirent leurs courses jusques sur les côtes d'Italie. Ils faisoient même des descentes; pilloient les Temples les plus fameux; ruinoient les petites Villes, & en enlevoient les habitans. Enfin leur puissance augmenta à un point, qu'ils avoient plus de mille vaisseaux partagés en différentes escadres, qui tenoient bloqués tous les ports de la République: en sorte qu'il n'en pouvoit

presque sortir aucun vaisseau qui ne fût pris : ce qui avoit ruiné absolument le commerce.

C'est contre ces Pirates, que Pompée fut envoyé. Pour le mettre en état de faire un puissant armement, le Peuple, qui l'idolâtroit, lui décerna une autorité sans bornes. Le décret de sa commission portoit expressement, que sa puissance s'étendroit dans toute la Méditerannée, depuis les colonnes d'Hercules, & jusqu'à quatre cens stades dans la terre ferme : Qu'il leveroit autant de soldats & de matelots qu'il jugeroit à propos : Qu'il pourroit prendre dans le trésor public tout l'argent qu'il croiroit nécessaire, sans être obligé d'en rendre compte, & qu'il pourroit choisir dans le corps du Sénat quinze personnes, pour lui servir de Lieutenans, & pour exécuter ses ordres dans les lieux où il ne pourroit pas commander en personne. Un pouvoir si étendu, & cette autorité absolue, confiée à un seul Citoyen, donna beaucoup d'inquiétude & même de jalousie au Sénat. Plusieurs de ce Corps accuserent hautement Pompée de vouloir s'emparer de la souveraineté de l'Etat ; & l'un des Consuls, irrité qu'on lui eût

décerné cette commission à son préjudice, lui dit, avec une espece de menace : *Qu'en affectant, comme il faisoit, d'imiter les manieres hautaines de Romulus, il pourroit bien avoir le même sort.*

Catulus, plus modéré, prit un tour plus adroit : & pour dissuader le Peuple de donner un pouvoir si étendu à un seul Citoyen, il commença, dans une assemblée, par faire l'éloge de Pompée ; & il fit mention, en des termes magnifiques, des actions les plus éclatantes de ce Général. Mais, comme s'il se fût intéressé à sa conservation, il se plaignit que le Peuple exposât le plus grand Capitaine de la République à tous les périls qui se présentoient. » Et » si vous le perdez, dit-il au Peuple, » quel autre pourrez-vous mettre en sa » place ? » Alors la multitude s'écria, tout d'une voix, & avec de grands cris : Nous t'y mettrons toi-même. Catulus ne pouvant résister, ni à la volonté déterminée de tout le Peuple, ni au témoignage si honorable qu'on rendoit à sa valeur, se retira.

Un autre Sénateur, appellé Roscius, ayant voulu prendre la parole, fut interrompu par les cris confus du Peuple, qui souffroit impatiemment qu'on lui

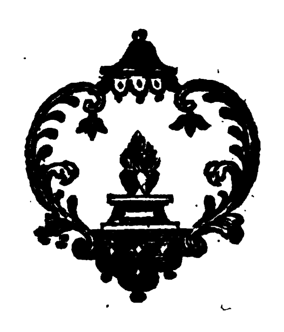
fit des remontrances à ce ſujet. Roſcius fut réduit à s'expliquer par ſignes, & en élevant deux doigts de la main, il vouloit faire comprendre qu'on devoit au moins donner un Collegue à Pompée : mais toutes ces démonſtrations furent inutiles. Le Peuple même, irrité de la jalouſie & de la réſiſtance du Sénat, augmenta encore le pouvoir de Pompéé, & on ajouta au décret de ſa commiſſion, qu'il pourroit armer cinq cens vaiſſeaux, les charger de ſix-vingt mille hommes de débarquement, & qu'il auroit vingt-quatre Sénateurs & deux Queſteurs à ſes ordres.

C'eſt ainſi que ce Peuple, ſi jaloux de ſa liberté, ſéduit par les Tribuns, ſe précipitoit dans la ſervitude : & il ne tenoit qu'à Pompée de ſe rendre le ſouverain de la République. Mais ceux qui le connoiſſoient bien, jugerent qu'il n'y avoit rien à craindre d'un homme qui avoit plus de vanité, que d'ambition ; & qui étoit plus ſenſible à l'éclat que lui donnoit un ſi grand emploi, qu'aux moyens de le rendre perpétuel & indépendant. Cette guerre ne dura qu'une campagne. Pompée ayant mis en mer une puiſſante flotte, défit celle des Pirates. Il prit un grand

nombre

nombre de ces brigands : & au lieu de les faire mourir il les relegua dans le fond des terres, & dans des lieux éloignés des bords de la mer. Par-là, en leur donnant moyen de vivre sans piraterie, il les empêcha de pirater.

Fin de l'onzieme Livre.





LIVRE XII.

Pompée passe en Asie, pour se mettre à la tête des troupes que commandoit Lucullus. Entrevûe de ces deux Romains. Les reproches qu'ils se font l'un à l'autre. Ils se séparent ennemis déclarés. Détail de la conjuration de Catilina. Desseins ambitieux du Tribun P. Servilius Rullus. Ciceron, par son habileté & son éloquence, vient à bout de faire rejetter la Loi que proposoit Rullus, au sujet des terres de conquêtes, & de ruiner entierement le parti de Catilina.

Plut. in Pompeio.

ON n'eut pas plutôt appris à Rome la défaite des Pirates, que Manilius, Tribun du Peuple, mais créature de Pompée, pour perpétuer son autorité, proposa un nouveau décret, qui lui donnoit le commandement de la guerre contre Mithridate, quoique L. Lucullus, excellent Capitaine, fût revêtu actuellement de cet emploi, & qu'il y eût acquis beaucoup de gloire. Ce décret portoit non-seulement, que Pompée pren-

droit le commandement de son armée, & le gouvernement de l'Asie ; mais qu'il retiendroit encore la sur-intendance qu'il avoit sur l'armée navale, dont il venoit de se servir contre les Pirates.

C'étoit livrer entre ses mains toutes les forces de terre & de mer : & il ne lui manquoit plus que le titre de Roi. Manilius & les partisans de Pompée pressoient la publication de ce décret. Le Peuple, toujours aveugle & toujours la dupe des Grands, s'y intéressoit, comme s'il se fût agi de son salut. Le Sénat plus éclairé, regardoit ce décret comme l'établissement de la tyrannie. Cependant quand le jour de l'Assemblée fut arrivé, & que Manilius proposa de révoquer Lucullus & de lui substituer Pompée, personne ne branla ; la crainte du ressentiment d'un homme si puissant, contint presque tous les Sénateurs. Ciceron même, reconnu pour bon Citoyen, mais d'une conduite toujours timide & incertaine, se déclara pour le parti le plus puissant, & fit, en faveur du décret, le discours qui nous est resté, sous le titre de *Pro lege Manilia*. Il n'y eut

dans une compagnie aussi nombreuse, que Hortensius & Catulus, qui s'y opposerent. Catulus reprocha au Peuple, avec beaucoup de courage, l'injustice qu'il vouloit faire à Lucullus: il représenta ses services, & les grandes actions qu'il avoit faites dans le cours de cette guerre. Il disoit que par une glorieuse victoire, il avoit délivré la ville de Cizique d'un siége par terre & par mer: qu'il avoit battu Mithridate en différentes occassions, & vaincu Tigrane, le plus puissant Roi de l'Asie. Mais s'appercevant que le Peuple n'écoutoit son discours qu'avec impatience, il se tourna vers le Sénat, & élevant sa voix avec un air plein d'indignation : » Sortons, » leur dit-il, Peres Conscripts, d'une » ville où l'on veut établir la tyran- » nie, & allons chercher quelque dé- » sert, où nous puissions conserver la » liberté que nous avons reçue de » nos Peres,

Plut. in Pompeio.

Ce discours généreux ne fit aucune impression sur des gens, ou qui avoient vendu leur foi à Pompée, ou qui redoutoient sa puissance & son ressentiment. L'intérêt public fut ainsi sacrifié, comme il arrive toujours, à l'intérêt particulier. Le décret fut confir-

mé par toutes les Tribus,& le Peuple donna à Pompée une autorité aussi étendue, que celle que Sylla avoit usurpée, les armes à la main, & pendant sa Dictature.

Pompée partit aussi-tôt pour l'Asie; & Lucullus, sur les nouvelles du décret, quitta son armée, pour n'être pas obligé de la remettre lui-même à son ennemi. Ces deux Généraux se rencontrerent dans la Galatie. Leurs Officiers, & des amis communs, les obligerent de se voir. Tout se passa d'abord avec une politesse réciproque; mais à la fin Lucullus, outré contre Pompée, qui lui enlevoit son emploi, ne put s'empêcher de faire éclater son ressentiment: Il lui reprocha qu'il n'avoit jamais recherché le commandement des armées que contre des ennemis vaincus: & que semblable à ces lâches oiseaux qui ne se jettent que sur des charognes & des corps morts, c'étoit sa coutume de survenir à la fin des guerres, & de profiter des combats & des victoires des autres Généraux. Que personne n'ignoroit qu'il avoit voulu enlever à Metellus, à Crassus, & à Catulus la gloire de la défaite des Espagnols, des Gladiateurs, & des Séditieux qui suivoient

Vell. Pater. l. 2. c. 33. Plutar. in Lucullo.

le parti de Lepidus ; & qu'il savoit, sans s'exposer à aucun péril, s'approprier les heureux succès des autres.
» Et faut-il aujourd'hui, ajouta Lucullus, que je n'aie vaincu Mithridate, conquis le Royaume de Pont, défait Tigrane, remporté des victoires considérables, & pris Tigranocerta, Nisibe & tant de villes de l'Armenie, que pour vous préparer de nouveaux triomphes ?

Pompée, irrité d'un discours si outrageant, lui reprocha de son côté, qu'il avoit moins conquis, que ravagé l'Asie, dont il s'étoit approprié les richesses. Qu'il ne faisoit la guerre, que pour piller, & comme un brigand : qu'à la vérité il avoit eu quelques avantages ; mais qu'il n'avoit jamais voulu achever de vaincre, & qu'il laissoit toujours des ressources à l'ennemi vaincu, pour se perpétuer dans le commandement, & pour pouvoir continuer un pillage odieux à ses propres soldats.

Vell. Pater. l. 2. c. 33. Ces reproches mutuels n'étoient pas sans fondement : & s'il est vrai que Lucullus avoit terni l'éclat de ses victoires par cette avidité insatiable d'accumuler richesses sur richesses, cette jalousie que Pompée faisoit paroître

contre tous les Capitaines de la République, & les ressorts qu'il faisoit jouer pour les priver des emplois dans le cours même de leurs victoires, le rendoient suspect aux véritables Républiquains. Il sembloit qu'il voulût être le seul Capitaine de l'Etat, & que les autres devinssent ennemis à proportion qu'ils acqueroient de gloire & de considération. Ces deux Généraux se séparerent ennemis déclarés; Pompée alla prendre le commandement de l'armée, & Lucullus retourna à Rome, où malgré la cabale & les mauvais offices de Pompée, il fut honoré d'un triomphe solemnel. Il trouva cette ville, la capitale du monde, dans un calme apparent. Mais cette tranquillité extérieure cachoit une agitation secrette, & il se formoit sourdement de nouveaux partis, qui tous, quoique par des routes différentes, ne cherchoient qu'à se supplanter les uns les autres, & à s'emparer du Gouvernement.

Lucius Sergius Catilina, dont nous avons déja parlé, étoit à la tête d'un de ces partis. Il étoit né d'une illustre maison Patricienne, & si ancienne, qu'il se vantoit de sortir de Sergeste, l'un

Sallust. in Catil.
Plut. in Cic.

des compagnons d'Enée : manie de la plûpart des Grands, qui à la faveur de la ressemblance des noms, vont chercher dans les ruines de l'antiquité, & souvent jusques dans la fable, l'origine de leurs maisons. Catilina, élevé dans le tumulte & le désordre des guerres civiles, avoit été le ministre des cruautés de Sylla, auquel il s'étoit attaché. La protection de ce Dictateur, sa naissance & son courage l'avoient fait parvenir aux principales dignités de la République. Il avoit été Questeur, Lieutenant Général des armées, & il avoit commandé depuis en Afrique, en qualité de Préteur. Mais dans ces différens emplois, il s'étoit également deshonoré par ses débauches, & par des crimes affreux. On l'avoit déja accusé publiquement d'inceste avec une Vestale, d'assassinat & de concussion, & il n'avoit échappé à la rigueur des Loix que par l'adresse qu'il avoit eu de corrompre ses propres accusateurs qui, à prix d'argent, s'étoient désistés de leur action. C'étoit un homme sans mœurs, sans probité, sans aucun respect pour les Dieux, dont l'ambition étoit la seule divinité ; mécontent du présent, toujours agité pour l'avenir, hardi, témérai-

re, audacieux, capable de tout entreprendre; mais peu habile, allant à la tyrannie trop à découvert, & incapable de cette profonde dissimulation, qui lui eut été si nécessaire, pour couvrir ses pernicieux desseins. Tel étoit Lucius Catilina, qui, après la mort de Sylla, forma le projet de s'emparer, à son exemple, de la souveraine puissance. Pour y parvenir, il commença à s'associer tout ce qu'il y avoit alors à Rome de jeunes gens, ruinés par le jeu, ou perdus par la débauche du vin & des femmes.

Rome, dans son origine, n'avoit point trouvé de garde & de défense plus sûres de la liberté publique, qu'une pauvreté presque égale entre ses Citoyens. La tempérance & la frugalité, qui en étoient une suite, régnoient dans toutes les conditions, peut-être autant par nécessité, que par choix. Le luxe y fut long-temps inconnu : on faisoit plus de cas du fer que de l'or; & le Citoyen, content d'un petit héritage qu'il cultivoit de ses mains, n'aspiroit à se distinguer que par son courage. Comme on n'attendoit rien des autres, & que chacun fondoit sa subsistance sur son tra-

vail, on ne voyoit ni lâche complaisance, ni attachement servile. L'amour seul de la liberté formoit un sentiment commun; & tant que Rome regarda la pauvreté particuliere comme une vertu, ses Citoyens furent libres, soumis aux Loix seules, & indépendans les uns des autres.

Mais après que les Romains eurent détruit Carthage, la rivale de Rome, assujetti l'Italie & les Isles voisines, conquis l'Espagne & les côtes d'Afrique, réduit en Provinces une partie des Gaules, & toute la Syrie; après qu'ils eurent forcé la plûpart des Souverains de l'Asie à payer tribut, l'ambition, le luxe, la mollesse, & tous ces vices qui semblent inséparables des richesses, entrerent dans Rome à la suite des Conquérans. Ceux qui avoient vêcu avec gloire dans une pauvreté honorable, succomberent sous l'opulence. On commença à regarder avec admiration un tableau d'une excellente main, une statue, un vase ciselé: on envia bientôt le bonheur des Généraux & des Officiers qui en avoient rapporté de l'Asie; & ce fut pour en posséder & pour acquérir des richesses, qu'on trafiqua de

ſa liberté, & qu'on la vendît aux Grands & aux Chefs de parti, dont on pouvoit eſperer des emplois & de l'argent.

Ces mœurs auſteres, & cette frugalité des anciens temps, ſe changerent inſenſiblement en une volupté recherchée. La plûpart des jeunes gens conſumoient le patrimoine de leurs ancêtres dans des feſtins où régnoient la délicateſſe & la ſomptuoſité. Les femmes eurent part à cette corruption preſque générale : la plûpart ne comptoient plus la chaſteté au nombre des vertus. Des hommes, indignes de ce nom, ſe proſtituoient comme les femmes: & ceux qui s'étoient ruinés pour fournir à une dépenſe extraordinaire, ou qui pouvoient être techerchés pour des crimes, ſouhaitoient une guerre civile, qui les mît à couvert de la rigueur des Loix, ou de la pourſuite de leurs créanciers. Cette diſpoſition des eſprits commença à éclater ſur la fin du Conſulat de L. Volcatius-Tullus, & de M. Emilius Lepidus. On avoit déſigné pour leurs ſucceſſeurs Publ. Autronius & P. Sylla. Mais ayant été depuis convaincus d'avoir acheté les ſuffrages, ils furent exclus de cette dignité; & par une nouvelle élection,

An de Rome 687.

on substitua en leur place Lucius Cotta, & L. Torquatus. La honte de cette exclusion, & un esprit de vengeance les portérent à conjurer contre le repos de l'Etat. Ils résolurent d'assassiner les deux nouveaux Consuls, de se défaire de la plus grande partie du Sénat, & de s'emparer du Gouvernement. Catilina, toujours prêt à entreprendre les plus grands crimes, & avide des nouveautés qui lui pouvoient faire espérer quelque changement dans sa fortune, entra dans cette conspiration. Ils y engagerent encore un grand nombre de ces jeunes gens perdus de débauche, dont nous venons de parler, & entr'autres Pison, jeune homme d'une maison illustre; mais téméraire, factieux, abîmé de dettes, & qui n'envisageoit de ressource à ses affaires, que dans la ruine de l'Etat.

An. de Rome 688.

Leur dessein étoit, comme nous l'avons dit, de tuer les Consuls, & de faire périr la plus grande partie des Sénateurs. Ils devoient exécuter cet attentat dans le Capitole, le premier jour de Janvier, auquel les Consuls entroient en charge. Mais n'ayant pas trouvé la conjoncture favorable, ils en remirent l'exécution au cinquiéme de Février. On devoit voir ce jour-là le

plus horrible attentat qui fût arrivé dans la République depuis la fondation de Rome. Une troupe de scélérats devoient, au signal que leur donneroit Catilina, se jetter sur les Consuls & sur les Sénateurs, & les poignarder. Mais Catilina, impatient de répandre le sang de ses Concitoyens, ayant donné ce signal plutôt qu'il ne falloit, & avant que tous les conjurés eussent occupé les postes qui leur étoient assignés, personne ne branla; on remit encore une fois cette cruelle entreprise. Catilina s'en rendit le Chef par son audace, & fortifia son parti d'un grand nombre de Sénateurs & de Chevaliers, qui tous, par différens motifs, se joignirent aux conjurés

Saluft. in Catil.

On comptoit au nombre de ses partisans, de l'Ordre des Sénateurs, Lentulus Sura, P. Autronius, dont nous venons de parler, Cassius Longinus, Caïus Cethegus, les deux fils de Servius Sylla, Lucius Vargunteius, Quintus Annius, Porcius Lecca, Lucius Curius, L. Bestia, Q. Curius; & de l'Ordre des Chevaliers, M. Fulvius Nobilior, Lucius Statilius, P. Gabinius Capito, & C. Cornelius. On prétend que Crassus eut

quelque connoissance d'une partie de leurs desseins, & que cet homme toujours jaloux & ennemi de la gloire de Pompée, n'étoit pas fâché qu'il s'élevât dans la République un nouveau parti qui balançât son autorité. Quelques-uns même soupçonnerent Cesar de favoriser secrettement la conjuration ; & on a dit que ces deux hommes ambitieux, mais habiles, en attendoient le succès pour se déclarer.

Lentulus, un des Chefs de ce parti, étoit fils de Marius Aquillius, qui avoit été Consul avec Marius. Son fils, dont nous parlons, portoit le nom de Lentulus, pour avoir éte adopté par un autre Lentulus de l'illustre maison des Corneliens. C'étoit un homme perdu de débauche, naturellement effronté, & qui faisoit gloire de ses vices. On lui avoit donné le surnom de *Sura*, c'est-à-dire, *gras de jambe*, parceque le Dictateur Sylla lui ayant un jour demandé compte, en plein Sénat, des deniers qu'il avoit administrés peu fidélement, pendant qu'il étoit Questeur, Lentulus, qui les avoit dissipés dans les débauches, lui répondit : Qu'il n'avoit point d'autre livre de compte, que le gras de

sa jambe, qu'il présentoit, pour y être frappé : faisant allusion à une maniere usitée en ce temps-là entre les enfans qui jouoient à la paulme, où celui qui avoit manqué de frapper la balle, recevoit un coup sur la jambe.

L'histoire nous a conservé encore un autre trait de son effronterie, qui marque encore mieux sa corruption & son caractere. Il avoit été cité devant les Magistrats, au sujet de différens crimes dont on l'accusoit. Il corrompit les Juges à prix d'argent ; & le jour du jugement, ayant eu une voix plus qu'il n'en falloit, pour être absous, il n'eut point de honte de s'écrier tout haut ; *Que ce Juge devoit lui rendre l'argent qu'il avoit reçu pour un suffrage inutile.*

Tel étoit P. Lentulus, que la débauche, l'impunité des crimes & même l'ambition firent entrer dans cette conjuration. Il s'étoit laissé entêter de je ne sais quelles prédictions qu'on attribuoit aux Sybilles, & qui promettoient, disoit on, l'Empire de Rome à trois Corneliens, Cinna & Sylla, tous deux de cette illustre maison, quoique dans des partis opposés, ayoient joui successivement de la sou-

veraine puissance : & Lentulus n'étoit pas fâché que ses flatteurs lui fissent l'application de la prophétie de la Sybille, & qu'on le regardât comme le troisieme du même nom, qui devoit régner à Rome.

Cethegus, du même parti, étoit un homme hardi, audacieux, & redoutable par le crédit qu'il avoit sur l'esprit de la multitude. Il avoit été auparavant Tribun du Peuple, qu'il gouvernoit à son gré : mais il étoit gouverné lui-même par une Courtisane, appellé Præcia, qui, pendant son Tribunat, disposoit souverainement de toutes les affaires de la République.

Outre les Sénateurs dont nous venons de parler, il y avoit un grand nombre de Chevaliers qui s'étoient engagés dans la même conspiration. Catilina sut encore y attirer des soldats vétérans, & d'anciens Officiers de Sylla, qui après avoir consumé dans le jeu & la débauche, le prix & la récompense de leurs services, soupiroient après une nouvelle guerre civile qu'ils regardoient comme l'unique ressource dans leur misere.

Des femmes des premieres maisons
de

de Rome, aussi connues par leurs désordres, que par leur beauté, entrerent dans la conjuration par complaisance pour leurs amans : telle étoit la fameuse Sempronia. Elle avoit reçu de la nature une naissance illustre, un esprit brillant & agréable, un courage ferme & résolu, & ce que les femmes estiment encore plus que tout cela, une beauté incomparable.

Ces graces naturelles étoient rehaussées par des apparences de pudeur qu'elle affectoit quelquefois, selon le caractere des personnes à qui elle vouloit plaire. Mais ses regards, qui sembloient alors échapper à des yeux modestes, étoient toujours conduits par des passions emportées, & elle recherchoit encore plus les hommes, qu'elle n'en étoit recherchée. Le désordre de ses mœurs, la fit tomber insensiblement dans les plus grands crimes. On la soupçonnoit d'être complice de plusieurs assassinats, & on l'avoit vûe nier des dépôts en Justice, avec plus de hardiesse & de confiance, que n'en avoient ceux qui en demandoient la restitution.

D'autres femmes d'aussi bonne maison, & aussi déréglées que Sempro-

nia, mais moins jeunes, & moins aimables, prirent part à la conjuration, dans l'espérance de voir abolir des dettes qu'elles avoient contractées dans un âge avancé, pour fournir à la dépense de leurs jeunes amans. Catilina les attira dans son parti par le moyen des hommes qui leur plaisoient le plus, dans la vûe de s'en servir dans la suite pour gagner leurs maris, ou pour s'en défaire.

Enfin tout ce qu'il y avoit de jeunesse à Rome élevée dans le luxe, & amolie par les délices; ceux qui étoient ruinés, & ne pouvoient plus fournir à leur dépense ordinaire; les ambitieux qui aspiroient aux premieres dignités de la République; d'autres qui ne pouvoient se venger par eux-mêmes d'ennemis trop puissans, tous ces gens animés de différentes passions se joignirent & s'attacherent à Catilina.

Ce Chef de parti, pour les engager plus étroitement, promet aux uns de les décharger de toutes leurs dettes; il donne de l'argent aux autres; il procure à quelques-uns la possession des femmes, dont ils étoient amoureux; aux vindicatifs, il fait espérer la proscription de leurs ennemis; & il

leur fait envisager à tous des biens & des honneurs dans une nouvelle révolution. Mais il leur représente en même temps, que pour en assurer le succès, il faut qu'ils emploient d'abord tous leurs soins pour lui faire obtenir le Consulat; qu'il n'est pas moins utile au parti, de lui donner pour Collégue Caïus Antonius, un des prétendans, & avec lequel il avoit d'anciennes liaisons. Qu'il pourroit dans la suite le faire entrer dans ses sentimens, & que si une fois l'un & l'autre se trouvoient revêtus de la souveraine Magistrature, & à la tête des Légions, il n'y auroit point de puissance qui pût s'opposer à l'exécution de leurs desseins.

Il est vrai que la conjoncture ne pouvoit être plus favorable. Pompée faisoit alors la guerre aux extrêmités de l'Orient. Ce Général, emporté par le desir de remplir la terre entiere de la gloire de son nom, poursuivoit des Arabes qu'il étoit plus aisé de vaincre que de trouver. Il n'y avoit point d'armée en Italie. Le Peuple, toujours avide de la nouveauté, voyoit avec plaisir s'élever un parti qui sembloit n'en vouloir qu'à l'autorité du Sénat: & ce Sénat si éclairé s'endormoit dans

une fausse sécurité, fondée sur le mépris qu'il faisoit des Chefs de ce parti.

Cependant comme il étoit bien difficile que les desseins des Conjurés, formés dans la débauche, pussent demeurer long-temps secrets, la connoissance en vint à Ciceron, par le moyen de Fulvia, femme d'une illustre maison, mais qu'elle deshonoroit par un commerce criminel qu'elle entretenoit avec Quintus Curius, un des Chefs de la conjuration.

Curius s'étoit ruiné auprès d'elle, & il lui avoit été agréable, tant qu'il lui avoit été utile. Mais quand il ne put plus faire la même dépense, l'indifférence & la froideur succederent à cette tendresse intéressée : & Fulvia le méprisa, dès qu'elle n'en espéra plus rien.

Curius, voulant jouir des privilèges dont il étoit en possession, est rebuté. Croyant d'abord avoir un rival, il crie, il menace : il passe ensuite aux plus basses soumissions ; enfin il démêle avec confusion, que ce n'est qu'à son argent qu'il doit la complaisance criminelle de Fulvia. Comme il ne pouvoit ni lui en fournir, ni rompre ses chaînes, il tâche au moins de lui

donner de belles espérances. Il lui découvre le secret de la conjuration, & lui fait envisager de nouvelles richesses dans le succès de ses desseins.

Mais soit que Fulvia, comme toutes les femmes de ce caractere, fît peu de cas des promesses d'un amant ruiné; soit qu'elle n'augurât rien d'heureux, d'une entreprise conduite par de jeunes gens, elle découvrit ce qu'elle en avoit appris à des personnes de considération, sans cependant nommer son auteur : & elle fit cette démarche pour ne se pas trouver embarrassée dans une affaire criminelle. Le bruit s'en répandit aussi-tôt dans Rome. Ciceron, attentif à tout ce qui se passoit, remonta jusqu'à la source de ces bruits. Il vit Fulvia, la gagna; & elle lui vendit le secret d'un homme qu'elle n'avoit jamais aimé, & qu'elle ne ménagea dans la suite, que de concert avec Ciceron, pour en tirer de nouveaux secrets.

Outre l'intérêt général de la Patrie, Ciceron avoit encore dans cette recherche un intérêt particulier. On devoit procéder incessamment à l'élection des Consuls : il aspiroit à cette dignité : Catilina étoit du nombre

des prétendans. Cet homme, d'une naissance illustre, ne parloit de celle de Ciceron qu'avec le dernier mépris. Il le traitoit d'inconnu & d'homme nouveau, c'est-à-dire, dont le pere & les ancêtres n'avoient jamais été revêtus d'aucune de ces Magistratures qui conféroient la Noblesse. Ciceron, de son côté, n'oublioit rien pour rendre Catilina odieux & même suspect de vouloir attenter à la liberté publique. Rien n'étoit plus propre à prévenir les esprits contre ce Patricien, que la découverte de ses mauvais desseins. Ciceron y réussit, & Catilina y contribua lui-même, par la férocité de ses manieres, & en laissant échapper des menaces dans le temps qu'il eût dû rechercher l'estime & l'amitié de ses Concitoyens. Tous ceux qui aimoient véritablement leur Patrie, s'unirent pour lui donner l'exclusion. Catilina fut rejetté avec indignation, & cette grande dignité fut déférée à Ciceron.

An de Rome 690.

On lui donna pour Collegue Caïus Antonius, d'une maison Plébéïenne, mais illustrée, & qui se vantoit de tirer son origine d'un fils d'Hercule. Antonius étoit un homme naturelle-

ment pareſſeux, aimant la vie tranquille & les plaiſirs, & qui ne s'étoit mêlé juſqu'alors des affaires, que pour n'en paroître pas incapable. On ne le donna pour Collégue à Ciceron, que parcequ'on étoit perſuadé qu'un homme de ce caractere ſuivroit ſans réſiſtance l'impreſſion des conſeils de Ciceron, & concourroit à tout ce que ce grand homme entreprendroit pour diſſiper la faction de Catilina. Les amis & les créatures de ce Chef de parti, qui avoient compté ſur ſon élection furent conſternés de celle de Ciceron. Il leur étoit redoutable par cette ſouveraine éloquence qui le faiſoit dominer dans toutes les aſſemblées, & ils ſavoient qu'il n'étoit pas moins eſtimé pour ſa probité & ſon attachement inviolable aux Loix. La crainte d'en éprouver la rigueur, ſous un Magiſtrat auſſi éclairé que ſévere, fit que pluſieurs de ces factieux ſe détacherent du parti & des intérêts de Catilina. Mais leur changement n'ébranla point un furieux, déterminé à périr, s'il ne pouvoit regner. Il ſe fit de nouveaux partiſans, il emprunta de tous côtés. On fit, par ſon ordre, des amas d'argent & de vivres en différens endroits, & il

envoya C. Manlius en Toſcane, Septimius dans la Marche d'Ancone, & C. Julius dans l'Apouille, pour lever ſecrettement des troupes, & pour tâcher de s'aſſurer des Officiers & des vieux ſoldats qui étoient établis dans ces Provinces, & qui avoient ſervi avec lui ſous Sylla. Pendant qu'un homme ſi dangereux travailloit avec une application infatigable, à groſſir le nombre de ſes créatures, & qu'il faiſoit amas d'armes & de troupes, pour s'emparer, la force à la main, du Gouvernement; un Tribun du Peuple, appellé Publius Servius Rullus, formoit le même deſſein, mais ſous un prétexte plus plauſible. Ce Tribun étoit d'autant plus redoutable, qu'il n'employoit que la voie de perſuaſion, & qu'il ſembloit n'avoir d'autre objet dans ſon entrepriſe, que de rendre la condition du petit Peuple plus heureuſe.

Cic in Rull. Plin. l. 7. c. 70.

On a déja pu voir en plus d'un endroit de cet Ouvrage, que les Romains, quand ils avoient vaincu leurs ennemis, avoient coutume de leur ôter une partie de leur territoire; qu'on affermoit quelquefois ces terres au profit de l'Etat, & que ſouvent auſſi on les partageoit entre les plus pauvres

vres Citoyens, qui n'en payoient à la République qu'un léger tribut. Ce domaine public s'accrut avec la fortune de la République, & des dépouilles de tant d'Etats que les Romains avoient conquis dans les trois parties du monde. Rome possédoit des terres dans les différens cantons de l'Italie, en Sicile, & dans les Isles voisines, en Espagne, en Afrique, dans la Grece, la Macédoine, & dans toute l'Asie. En un mot on avoit incorporé dans le domaine public, le domaine particulier de tant de Villes libres, de Royaumes & de Républiques dont les Romains avoient fait leurs conquêtes. On en portoit le produit & le revenu dans l'Epargne. C'étoit le fond dont on tiroit la solde des troupes, & avec lequel on subvenoit à toutes les dépenses & les nécessités publiques.

Rullus, étant parvenu au Tribunat, entreprit de s'attribuer la disposition de ces terres. Il associa dans ce dessein la plûpart de ses Collegues, & plusieurs Sénateurs des premiers de la République, auxquels il fit esperer, par le succès de son projet, des richesses immenses & une autorité absolue : deux motifs qui ont tant de part aux entre-

prises & à la conduite des hommes.

Rullus, ayant formé son parti, dressa le plan d'une nouvelle Loi, qui portoit que, pour le soulagement du petit Peuple, il seroit créé incessamment des Decemvirs, qui seroient autorisés à vendre tous ces domaines particuliers qui avoient été incorporés dans le domaine de la République, depuis le Consulat de L. Sylla & de Q. Pompeïus. Qu'on vendroit pareillement les forêts qui se trouvoient en Italie; que les Généraux d'armée, & les autres Officiers de la République qui auroient entre leurs mains des deniers qu'ils n'auroient point encore portés à l'Epargne, en seroient valablement déchargés en les remettant aux Decemvirs; & que ces Commissaires employeroient toutes ces sommes à l'acquisition de differens fonds situés en Italie, qui seroient ensuite partagés entre le petit Peuple: ensorte que, sans déposseder la Noblesse de ses anciennes usurpations, chaque pauvre Citoyen se trouvât dans son propre pays un héritage suffisant pour sa subsistance.

Rullus, pour intéresser encore davantage la multitude dans la publica-

tion de sa Loi, ajouta que les Decemvirs pourroient établir de nouvelles Colonies dans telles Villes d'Italie qu'ils jugeroient à propos. Qu'il leur seroit permis de repeupler Capoue, d'y conduire cinq mille habitans de Rome, dont chaque Decemvir nommeroit cinq cens à son choix, & qu'on partageroit entr'eux le territoire de cette Ville & celui de Stelle, qui jusqu'alors avoient été affermés au profit du public.

Il étoit porté par la même Loi, que celui qui proposoit la Loi, présideroit de droit à l'assemblée qui se tiendroit pour l'élection des Decemvirs : par cet article, Rullus se réservoit la principale autorité dans cette affaire. Il avoit ajouté, que le pouvoir de ces Commissaires seroit absolu, & leurs Ordonnances sans appel ; & qu'ils jouiroient de ce droit à Rome, & dans toute l'étendue de l'Empire Romain, pendant l'espace de cinq ans. Qu'ils auroient droit de prendre les Auspices ; qu'ils seroient accompagnes de Licteurs & de tous les Officiers qui étoient ordinairement à la suite des premiers Magistrats de la République. Qu'ils pourroient choi-

ſir, dans l'Ordre des Chevaliers, deux cens perſonnes, pour faire exécuter leurs Ordonnances dans les Provinces. Rullus, ſous prétexte de vouloir éviter le tumulte & la confuſion qui arrivoit dans les Aſſemblées générales de tout le Peuple Romain, mais en effet pour ſe rendre maître de l'élection des Decemvirs, propoſa qu'ils ne fuſſent élus que par dix-ſept Tribus, qui ſeroient tirées au ſort, & qu'il ſuffit d'avoir les ſuffrages de neuf Tribus, pour être déclaré Decemvir. Il ajouta, pour exclure de cette dignité Pompée, qui lui étoit redoutable par ſon crédit, & qui ſe trouvoit actuellement à la tête des armées dans le fond de l'Aſie, qu'aucun Citoyen abſent de Rome ne pourroit prétendre au Decemvirat.

Quelque ſuſpect que dût être dans une République un pouvoir ſi étendu, Rullus ne laiſſa pas de voir un grand nombre de Sénateurs, & tout le Peuple, ſe déclarer pour ſa Loi. Les premiers, excités par leur ambition, eſpéroient d'être compris au nombre des Decemvirs, & le petit Peuple comptoit d'avoir part à ces terres qu'on devoit acheter dans l'Italie.

Rullus se vit bientôt à la tête d'un parti considérable, & le Consul Antonius, Collegue de Ciceron, ne désapprouvoit pas lui-même ces nouveautés.

On disoit, qu'étant accablé de dettes, il regardoit la dignité de Decemvir, & le pouvoir extraordinaire qu'on prétendoit y attacher, comme un moyen infaillible de rétablir sa fortune, à la faveur des sommes immenses dont il auroit la disposition: plusieurs même le soupçonnoient de favoriser secrettement la faction de Catilina.

Comme l'autorité que lui donnoit le Consulat étoit d'un grand poids, Ciceron entreprit de le gagner. L'intérêt étoit la seule route pour y parvenir: ce fut ce qui l'engagea à céder à Antoine le gouvernement de la Macédoine, avec le commandement de l'armée qui lui étoit échu par le sort. Il prit pour lui le gouvernement de la Gaule Cisalpine, qui étoit d'un moindre revenu.

Plut. in Cicer. D. H. l. 37. Cicer. in Sextiana, Murehiana, & Pisoniana. Saluft.

On sait que les Consuls, après leur élection, partageoient entr'eux le gouvernement entier de la République; que l'un de ces souverains Ma-

giſtrats reſtoit ordinairement à Rome, & à la tête du Sénat, pour y préſider, & qu'il n'en ſortoit point, à moins qu'une guerre importante n'obligeât les deux Conſuls de ſe mettre l'un & l'autre en campagne. Celui qui prenoit le commandement des troupes, avoit le gouvernement des Provinces limitrophes où ſe trouvoient les armées, & le ſort ſeul décidoit entre les deux Conſuls de ces différens emplois.

Le Conſul, en entrant dans les Provinces de l'Empire, y recevoit les mêmes honneurs qu'on ne rendoit ailleurs qu'aux Souverains du pays. Il jouiſſoit, pendant ſon Conſulat, d'une autorité abſolue : & à moins qu'il ne fût d'une probité extraordinaire, il n'en revenoit ordinairement qu'avec des richeſſes immenſes. Antoine, dont le mauvais état des affaires avoit beſoin de ce ſecours, accepta avec joie la propoſition de ſon Collegue : & par reconnoiſſance, il ſe détacha du parti qu'il ſembloit favoriſer auparavant, pour ſuivre l'impreſſion des conſeils de Ciceron, & concourir avec lui au bien de la Patrie.

Ciceron, aſſuré de ſon Collegue,

tourna tous ses soins contre Rullus. Comme il ne connoissoit pas encore le fond des intentions du Tribun; pour s'en éclaircir, il lui fit représenter par des amis communs, qu'étant revêtus l'un & l'autre de différentes Magistratures dans la même année, il étoit de l'intérêt de la République qu'ils pussent agir de concert; qu'il se trouveroit toujours disposé de son côté à favoriser tout ce qui seroit utile au peuple, & qu'il le prioit de lui communiquer le projet d'une Loi qu'il devoit, disoit-on, proposer; afin que si elle lui paroissoit juste il pût la soutenir lui-même de toutes ses forces. Mais Rullus, qui se doutoit bien qu'un homme aussi attaché à l'observance des anciennes Loix, & aussi jaloux de la liberté publique, que Ciceron, n'approuveroit jamais les nouveautés qu'il vouloit introduire dans le gouvernement, ne répondit à ces avances de civilités, que par des discours vagues & généraux, qui augmenterent les soupçons du Consul. Il évitoit même sa présence, pour n'être pas obligé de s'expliquer avec lui: & Ciceron vit bien qu'il n'apprendroit rien de positif au sujet de la Loi,

Cic. in Rulliana prima.

que par la publication de la Loi même. Cependant pour n'être pas surpris, il eut la précaution d'envoyer des Sécretaires à toutes les Assemblées du Peuple, pour observer ce qui s'y passeroit, & pour écrire, le plus exactement qu'ils pourroient, tous les articles de la Loi, & ce qui se diroit à ce sujet, supposé qu'on traitât cette matiere.

Ce fut par le ministere de ces Ecrivains, qu'il apprit que Rullus avoit proposé sa Loi en pleine Assemblée. Ils lui en rapporterent une copie exacte, aussi-bien que des discours qui avoient été tenus à ce sujet par Rullus & ses partisans.

Ciceron, étant muni de cette piece, convoqua aussi-tôt le Sénat. Après avoit fait la lecture de la Loi, qui contenoit plus de quarante articles, il représenta à cette auguste Compagnie combien les propositions du Tribun devoient être suspectes & odieuses à tous ceux qui aimoient sincerement la liberté & le repos de la République. Comme il avoit affaire à un Corps infiniment jaloux de son autorité, il leur fit sentir combien la création des Decemvirs, avec un pou-

voir si absolu dans toute l'étendue de l'Empire, & pour un temps aussi considérable que celui de cinq ans, étoit préjudiciable à l'autorité du Sénat : qu'il s'alloit élever une nouvelle Magistrature qui anéantiroit les anciennes, & que la vente des terres qui appartenoient au domaine, détruiroit infailliblement les principales forces de l'Etat.

» Sachez, *Peres Conscripts*, leur » dit-il, que nos Tribuns veulent vendre aujourd'hui les terres des Attaliens & des Olimpeniens, que Servilius, par ses conquêtes, avoit ajoutées au domaine de l'Etat. De-là » ces Marchands qui veulent vendre » la République entiere, doivent passer en Macédoine, & y mettre à » l'encan les terres royales de Philippe » & de Persée, acquises par la valeur » & le courage de Paul Emile. Les » terres si fertiles de Corinthe, qui, par » la bonne conduite de Mummius, » font partie du revenu de la République, ne leur échapperont pas. Ils » s'embarqueront ensuite, pour passer » en Espagne : après avoir vendu les » terres que nous possédons proche de » la nouvelle Carthage, ils sortiront

» de l'Europe, ils se rendront en Afri-
» que, & vendront le territoire de l'an-
» cienne Carthage. L'Asie leur pré-
» sente de nouvelles terres & un nou-
» veau sujet de brigandage. Le Pont,
» la Cappadoce, la Bythinie & la Pa-
» phlagonie, toutes les terres qui fai-
» soient le domaine particulier des
» Princes qui ont régné dans ces gran-
» des provinces, vont être mises à l'en-
» chere : par ces ventes du domaine
» de la République, on va tarir tout
» d'un coup la source qui portoit l'ar-
» gent dans le Trésor public ; divertir
» les fonds les plus assurés pour la paie
» des Légions, & priver Rome & l'I-
» talie des secours qu'elle tiroit des
» Provinces dans des temps de stérili-
» té & de famine. »

Ciceron passa ensuite à l'article des Colonies que les Decemvirs devoient établir dans telles villes de l'Italie qu'ils jugeroient à propos, auxquelles ils assigneroient les terres les plus fertiles. Il fit voir que Rullus & les autres Tribuns n'avoient en vue par ce projet que d'occuper par leurs créatures les Villes les plus voisines de Rome, pour pouvoir ensuite se rendre maîtres plus facilement de Rome même & du gouvernement.

» Ce n'est pas seulement, continua
» Ciceron, de la grandeur de nos per-
» tes, & de la diminution des revenus
» publics que je me plains; c'est contre
» cette puissance absolue qu'on veut at-
» tribuer aux Decemvirs, que je m'éle-
» ve aujourd'hui; ma crainte & mon
» inquiétude n'est que pour le salut
» de la Patrie & la conservation de la
» liberté. Car, comment résisterez-
» vous à des gens, qui après avoir
» rempli l'Italie de leurs satellites, au-
» ront seuls entre leurs mains tous les
» trésors de la République! N'en
» ayez point d'inquiétude, me dira-t-
» on: ils en acheteront incessamment
» des terres en Italie même, selon le
» projet de la Loi. A la bonne heure:
» mais est-il bien assuré que dans ces
» contrées si fertiles & si agréables, il
» se trouve tant de gens qui veuillent
» se défaire de leur patrimoine! Et s'il
» ne se présente point de vendeurs;
» s'il ne se trouve point d'acquisitions
» pour employer les fonds qui seront
» entre leurs mains, que deviendra no-
» tre argent! Ne vous en embarrassez
» pas, Peres Conscripts; en leur donnant
» pour cinq ans cette autorité absolue
» que leur attribue la Loi, vous les

» avez mis en état de ne vous en ren-
» dre jamais compte : & si la Loi est
» reçue, la République perd en un mê-
» me jour ses domaines, ses finances,
» & sa liberté. » Enfin Ciceron, aussi grand homme d'Etat, qu'excellent Orateur, parla avec tant de force & d'éloquence ; il fit voir si clairement que Rullus, ses Collegues & ses partisans, n'avoient en vue que de s'enrichir aux dépens du public, & de rétablir la tyrannie des anciens Decemvirs, que la Loi fut rejettée par le Sénat presque tout d'une voix.

Quoique Rullus & ses partisans parussent consternés par la force des raisons de Ciceron, & l'éloquence invincible de cet Orateur, ils ne laisserent pas de porter cette affaire devant l'Assemblée du Peuple, qui seul avoit droit de décider souverainement, & où ils espéroient trouver d'autant plus de facilité à faire recevoir la Loi, qu'elle sembloit n'avoir pour objet que l'intérêt du petit Peuple. En effet, toute la multitude, séduite par l'appas des terres qu'on lui promettoit en Italie, regardoit Rullus comme un autre Gracque, comme son patron & son bienfaicteur.

Mais Ciceron, quoiqu'inſtruit de cette diſpoſition, ne relâcha rien de ſon zele & de ſa fermeté : & le jour déſigné pour l'Aſſemblée étant arrivé, il ordonna à tout le Sénat de le ſuivre. Il ſe rendit ſur la Place, accompagné de cette auguſte Compagnie, précédé de ſes Licteurs, & avec toute la majeſté d'un ſouverain Magiſtrat de la République. Il monta à la Tribune aux Harangues : & ſans s'embarraſſer, ni des invectives des Tribuns, ni des clameurs du Peuple, il prit la parole, & ſe mit en état de faire voir au Peuple même, combien cette Loi nouvelle étoit préjudiciable à ſes véritables intérêts, & à la liberté publique.

Mais comme il avoit affaire à une multitude prévenue par ſes Tribuns contre tout ce qui venoit de la part du Sénat, il prit, en habile Orateur, un détour adroit, pour s'inſinuer dans ſa confiance. Il commença ſon diſcours par repréſenter au Peuple, qu'il étoit Plébéïen d'origine, né dans l'ordre des Chevaliers, & qu'il ne devoit qu'au Peuple même la Dignité du Conſulat. Cicer. in Rull. 2.

» Je ſuis, dit-il, le premier homme » nouveau que vous ayez fait Conſul

» de notre temps : & par mon élection
» vous avez emporté une place dont
» la Noblesse étoit en possession, &
» qu'elle défendoit de toutes ses for-
» ces : vous m'y avez élevé avec un
» concours si unanime de vos suffra-
» ges, que jamais aucun Patricien n'y
» est monté avec tant d'éclat, & qu'au-
» cun Plébéïen n'y est parvenu avec
» tant de gloire. Et ce qui doit aug-
» menter mon attachement & ma re-
» connoissance pour le Peuple, c'est
» que dans l'Assemblée faite pour mon
» élection, vous ne vous êtes point ser-
» vi de ces billets qui ne sont que des
» témoignages d'une liberté secrette :
» mais vous m'avez porté à cette haute
» dignité par des acclamations & des
» vœux publics, qui me sont peut-
» être plus glorieux que la dignité mê-
» me dont vous m'avez honoré. Ainsi
» puisque je suis un homme nouveau
» & un Plébéïen, que je dois unique-
» ment au Peuple la dignité dont je suis
» revêtu, je déclare hautement devant
» le corps entier du Sénat, & devant
» tous les Patriciens, que je serai un
» Consul populaire ; que rien ne me
» sera si cher pendant mon Consulat,
» que les intérêts de ce Peuple, auquel

» j'ai de si grandes obligations. Et j'em-
» pêcherai si je puis qu'on ne ruine l'É-
» pargne dont il tire ses principales
» forces, & sa subsistance en temps
» de guerre.

» Ce n'est pas que je désapprouve
» toutes les Loix qui concernent le par-
» tage des terres. Il y en a que je réve-
» re ; je conserve cherement la mémoi-
» re des deux Gracques, de ces illus-
» tres freres qui sacrifierent leur vie
» pour procurer au Peuple des terres
» dont des particuliers s'étoient empa-
» rés injustement. La Loi *Sempronia*
» sera toujours respectable aux gens de
» bien : mais je ne puis souscrire à cel-
» le que propose Rullus, qui, pour
» vous éblouir, fait une vaine mon-
» tre des terres, qu'il n'est pas en son
» pouvoir de vous donner. Sous un
» prétexte si plausible, il veut ruiner
» la liberté, & s'ériger en tyran de la
» République. C'est ce que je pré-
» tends vous faire voir à découvert : &
» si après m'avoir entendu, vous n'ê-
» tes pas satisfaits de la solidité de
» mes preuves, je me désisterai de
» mon premier sentiment. Je recevrai
» de vous la Loi ; j'y souscrirai, & je
» me conformerai, comme Consul
» populaire, au plus grand nombre

» des vœux du Peuple. » Pour lors prenant la Loi, il la lut toute entiere : & comme en la combattant dans le Sénat, il s'étoit principalement attaché à lui faire sentir, que la création de ces nouveaux Magistrats ruineroit entierement l'autorité des ancieus, il s'étendit, sur-tout en parlant au Peuple, sur les articles qui pouvoient blesser sa liberté, & le droit que chaque Citoyen avoit de concourir par son suffrage dans toutes les élections & de décider par sa voix des Loix qu'on devoit recevoir ou rejetter.

» Le premier article de la Loi, dit-» il, ordonne que celui qui l'aura pro-» posée établisse des Decemvirs par » les suffrages des dix-sept Tribus ti-» rées au sort, & que celui-là soit dé-» claré Decemvir auquel neuf Trribus » auront déféré cette dignité. Je de-» mande d'abord pourquoi ce Tribun » audacieux ose priver dix-huit Tribus » du droit de suffrage ? Y a-t-il un seul » exemple dans la République, qu'on » ait créé des Triumvirs ou des De-» cemvirs, sans le concours des trente-» cinq Tribus ? Quel est le dessein de » ce Tribun, en voulant introduire une » nouveauté si surprenante dans notre

» gou-

» gouvernement ? Vous l'allez voir » tout-à-l'heure. Il n'a pas manqué de » projets : il a manqué seulement de » fidélité envers le Peuple Romain. Il » a manqué de justice : & vos droits » & vos intérêts ne lui ont pas été » respectables. »

» Rullus veut ensuite que l'auteur » de la Loi préside à l'Assemblée du » Peuple Romain, c'est-à-dire, que » Rullus ordonne que Rullus tiendra » l'Assemblée. Le même Rullus, qui ne » veut rien abandonner à tout le Corps » du Peuple Romain, ordonne qu'on » tirera au sort les Tribus : & comme » il y doit présider, & qu'il est très- » heureux, il ne sortira de l'urne que » les noms des Tribus qui lui seront » les plus agréables ; & par une suite » de collusion, ceux que ces neuf Tri- » bus choisies par Rullus auront nom- » més pour Decemvirs, seront, sous » l'autorité de Rullus, nos Seigneurs » & nos maîtres, & les maîtres abso- » lus de nos biens. Vit-on jamais un » projet plus injuste, plus audacieux, » & plus opposé à toutes nos Loix ! » Quel est l'auteur de cette Loi nou- » velle ! Rullus. Qui est celui qui » prétend priver du droit de suffra-

» ge la plus grande partie du Peuple ?
» Rullus. Qui est-ce qui a un secret
» tout prêt pour ne faire sortir de
» l'urne que les noms des Tribus où il
» croit avoir le plus de crédit ? Rullus.
» Qui nommera les Decemvirs selon
» ses vûes & ses intérêts ? Rullus. Qui
» sera le premier de ces Decemvirs ?
» Faut-il le demander ? Rullus. Enfin
» qui sera maître absolu de tous les
» biens de l'Etat ? Le seul Rullus. Voi-
» là, Messieurs, comment on vous
» traite, vous qui êtes les maîtres & les
» Rois des Nations : à peine une si
» honteuse prévarication seroit-elle
» soufferte sous l'Empire d'un Tyran
» & dans une société d'esclaves ».

Ciceron, ayant tâché d'exciter l'indignation du Peuple contre cette entreprise sur ses droits les plus légitimes, passa aux différens articles de la Loi. Il en examina successivement l'injustice & les inconvéniens. Il répeta dans ce second discours une partie de ce qu'il avoit déja dit, à ce sujet, en plein Sénat. Il ajouta, qu'un homme sans autorité légitime, & après s'être fait élire pour Decemvir, contre les formes ordinaires, se croiroit en droit de vendre le domaine de la République au prix

qu'il voudroit & à qui il lui plairoit.
» Quel brigandage, s'écrie le Consul !
» Qui doute que le vendeur & l'ac-
» quereur ne soient souvent qu'une
» même personne, quoique le vérita-
» ble acquereur ne paroisse sur la scé-
» ne que sous un nom supposé ? Mais
» où se passera cette scéne ? Sera-ce
» dans la place, à la vûe de nos Ci-
» toyens, comme les Censeurs en usent
» quand ils donnent à ferme les reve-
» nus de la République ? Non, Mes-
» sieurs, Rullus & ses Collegues n'ont
» pas besoin d'un si grand jour. Ils
» cherchent des lieux obscurs qui fa-
» vorisent leurs fraudes & leur bri-
» gandage ; l'Auteur de la Loi, qui a
» pourvu à tout, ordonne qu'ils auront
» la liberté de faire cette vente en tel
» endroit qu'il leur plaira. »

Il faudroit traduire entierement les trois Oraisons que Cicéron prononça à ce sujet, si on vouloit rapporter dans un détail exact toutes les raisons que cet excellent Orateur opposa à l'établissement d'une Loi si dangereuse. Enfin il parla avec tant de force, qu'il convainquit le Peuple qu'il ne la pouvoit recevoir, sans détruire sa liberté, & ruiner la République. Tous les

projets de Rullus, & de ses Collegues, furent rejettés d'un commun consentement. » Je délivrai, dit Ciceron dans son Oraison contre Pison, dès le premier jour de Janvier, le Sénat, & tous les gens de bien, de la crainte de cette Loi. »

Cic. in Pison.
Plin. l. 7. c. 30.

Mais il n'eut pas tant de facilité à dissiper l'appréhension que causoient les mauvais desseins de Catilina & de ses partisans. Ce n'est pas que tout le monde fût également informé de ses vûes. On en parloit différemment dans Rome : ceux qui étoient les plus favorables à ce Chef de parti, prétendoient qu'il n'en vouloit qu'à Ciceron, qui lui étoit odieux, disoient-ils, par la préférence qu'il avoit remportée sur lui dans la derniere élection pour le Consulat. D'autres publioient que ce Patricien ambitieux, & élevé sous la domination absolue de Sylla, aspiroit pendant l'absence & l'éloignement de Pompée, à faire revivre, à son exemple, une Dictature perpétuelle ; & des bruits sans auteurs, mêloient des choses fausses avec les vraies, & augmentoient l'inquiétude du Sénat, & la crainte des gens de bien.

Ciceron étoit mieux instruit. Fulvia, dont nous avons parlé, ne lui cachoit rien de ce qu'elle apprenoit de Curius son amant, un des Chefs de la conjuration. Mais la déposition seule d'une femme perdue de réputation, ne suffisoit pas, pour proceder, par la rigueur des Loix, contre un homme de la naissance de Catilina, qui avoit, pour parens & pour amis, les premiers de Rome & du Sénat. Le Consul vit bien qu'il lui falloit d'autres preuves, & des témoins qu'on ne pût récuser. Il répandit secrettement des espions dans toutes les cabales. Il gagna même quelques-uns des Conjurés, qui, de concert avec lui, paroissoient les plus ardens à faire réussir la conjuration. Ce fut par leur secours, qu'il découvrit les desseins de Catilina, les sentimens différens de ceux qui étoient entrés dans son parti, le nombre & la qualité de leurs partisans, & les vûes générales & particulieres de tous les Conjurés.

Comme il tenoit toujours parmi ces furieux des oreilles fidelles, il étoit en quelque maniere présent à leurs discours, à leurs conseils, & pour ainsi dire, à leurs pensées. Il apprit,

avec autant de ſurpriſe que de douleur, que cette troupe de ſcélérats avoit formé le deſſein de mettre le feu en différens endroits de la Ville : que pendant la confuſion & le tumulte, que cauſeroit un incendie preſque général, ils étoient convenus d'aller poignarder les principaux du Sénat juſques dans leurs maiſons, & qu'en même-tems on feroit avancer les troupes commandées par Manlius, pour s'emparer de Rome & du gouvernement. Pendant que les Conjurés ſe flatoient de trouver, dans le ſuccès de leurs funeſtes deſſeins, des richeſſes immenſes & une autorité ſans bornes, la nouvelle ſe répandit à Rome, que Pompée, après avoir ſubjugué la plus grande partie de l'Orient, revenoit en Italie, à la tête d'une armée victorieuſe. Catilina, épouvanté d'un contre-tems qui ruinoit tous ſes deſſeins, réſolut d'en précipiter l'exécution. Il confere avec les principaux de ſon parti ; il parle à chacun en particulier ; il renouvelle ſes promeſſes, & les eſpérances qu'il leur avoit données de leur faire trouver dans le changement du gouvernement, la ſatisfaction de leurs deſirs. Enfin il les aſſem-

ble tous la nuit dans un endroit écarté de la maiſon de M. Lecca, & leur repréſente, que le retour de Pompée déconcertoit tous leurs deſſeins, s'ils n'avoient le courage de le prévenir. Que leur entrepriſe étoit d'autant plus facile, qu'il n'y avoit point de troupes dans Rome ni dans l'Italie, & que leurs ennemis feroient accablés, avant que d'avoir pû prévoir les coups qu'on leur porteroit.

„ Il ne tient qu'à vous, leur dit-il, „ d'être demain maîtres de Rome. „ Pompée eſt encore éloigné, la Ville „ ſans défenſe, & le Sénat n'eſt com- „ poſé que de gens ſans vigueur, acca- „ blés d'années, ou amollis par les „ délices. Pour nous, nous ne man- „ quons ni de courage, ni de forces. „ Nous ſommes en grand nombre, & „ la plûpart des premieres maiſons de „ la République. Le Peuple, ennemi „ du Sénat ſe déclarera pour notre „ parti; & nous avons hors de Rome, „ tous ces braves Soldats de Sylla, „ qui, réunis ſous le commandement „ de Manlius, n'attendent que vos „ ordres. Il n'eſt queſtion que d'en- „ treprendre: tout dépend de la dili- „ gence que nous apporterons dans l'e- Saluſt.

„ xécution, & vous trouverez les di-
„ gnités, les honneurs & les richesses,
„ dans le succès de vos desseins „

Ce discours fut reçu avec de grands applaudissemens. On ouvrit ensuite différens avis & les plus violens furent les mieux reçus. Comme on re- doutoit la prévoyance & la fermeté de Ciceron, on convint qu'il falloit commencer par se défaire d'un homme, qui, par l'autorité que lui donnoit la dignité de Consul, pouvoit traverser l'exécution de leurs projets. On résolut en même temps de mettre le feu en cent quartiers différens de la ville, de couper les canaux qui portoient l'eau, de peur qu'on ne s'en servît pour éteindre l'embrasement, d'égorger tout le Sénat, & de n'épargner que les seuls enfans de Pompée, qu'on retiendroit pour servir d'ôtages contre la puissance & le ressentiment de ce redoutable Guerrier. Que Catilina se mettroit ensuite à la tête des troupes que Manlius avoit levées, qu'il établiroit son autorité dans l'Etat, comme avoit fait auparavant Sylla : & qu'il changeroit même la forme du Gouvernement, selon qu'il conviendroit à ses intérêts. Cethegus & un Chevalier Romain, appellé

appellé Cornelius, offrirent d'aller poignarder Ciceron dans sa maison; & la nuit qui précédoit les Saturnalles, fut marquée pour l'embrasement de Rome.

Ce conseil finit par un grand repas, qui fut suivi d'affreuses débauches, & de ces crimes honteux, que la nature même ne souffre qu'avec horreur. On prétend que de jeunes hommes n'eurent point de honte de se prostituer aux Chefs de la conjuration, & que Catilina, pour lier tous les conjurés après la complicité d'une action pleine de fureur, leur avoit présenté un vase rempli de sang humain, mêlé avec du vin, dont ils avoient tous gouté. Mais quelques-uns de ces faits ne sont pas bien averés dans l'histoire, & peut-être qu'ils n'avoient point d'autre fondement que la prévention générale où l'on étoit contre un si méchant homme : prévention qui portoit à croire, que le fond d'où sortoit un aussi grand crime que la conjuration, portoit en soi comme la semence & la racine des plus affreux désordres.

Les conjurés ne furent pas plutôt séparés, que Ciceron fut averti par

Fulvia, du péril que couroit la République, & des desseins qu'on faisoit en particulier contre sa vie. Comme c'étoit un homme réglé dans ses mœurs, sage, tempérant, & d'ailleurs très-habile, il avoit un grand avantage sur des gens pleins de fureur & de passion, qui ne formoient des desseins, que noyés dans le vin, & au milieu de la débauche. Il donna d'abord de bons ordres dans sa maison : & Cethegus s'y étant présenté le lendemain, à la pointe du jour, sous prétexte qu'il avoit des affaires de conséquence à communiquer au Consul, on lui en refusa l'entrée. Il se retira, en faisant des plaintes & des menaces, qui ne servirent qu'à le rendre plus suspect.

Plut. in Cic.

Cependant Ciceron, ne se trouvant pas assez autorisé pour dissiper une cabale si puissante, convoqua le Sénat : il s'y rendit, accompagné d'un grand nombre de ses Cliens & de ses amis : & il avoit pris une cuirasse sous sa robe, qu'il laissoit voir exprès, afin de faire connoître le péril auquel il étoit exposé. Il fit son rapport au Sénat, des desseins des conjurés. Il répresenta à l'Assemblée, que la République avoit des ennemis au-dedans & au-dehors de Ro-

me, & que pendant que Catilina formoit le dessein de mettre le feu à la Ville, & de faire périr le Sénat & tous ses Concitoyens, Manlius, de son côté, travailloit à faire soulever l'Etrurie. Qu'il s'étoit mis à la tête de tout ce qu'il y avoit de brigrands en Italie; & que les habitans des Colonies de Sylla, & les soldats vétérans de ce Dictateur, à qui le luxe & la débauche n'avoient rien laissé de leurs anciens brigandages, s'étoient joints à ce rebelle, & se disposoient à venir dans Rome renouveller les fureurs des proscriptions de Marius & de Sylla.

Comme il y avoit plusieurs des conjurés, du nombre même des Sénateurs, Ciceron ne jugea pas à propos de nommer encore ceux dont il avoit tiré ces avis. Mais on avoit tant de confiance dans sa probité, que le Sénat, sans exiger qu'il fournît des preuves & des témoins de ce qu'il avançoit, ordonna, par un Décret public, que les Consuls eussent à pourvoir *qu'il n'arrivât point de dommage à la République*: formule ancienne, par laquelle ces Magistrats recevoient le pouvoir le plus étendu, mais qu'on ne leur confioit que dans les plus grands périls de l'Etat.

Ciceron, revêtu d'une aussi grande autorité, & que son Collégue lui laissoit toute entiere, envoie aussitôt des Sénateurs, & les plus gens de bien de la République, dans les principales villes de l'Italie, pour contenir les Peuples dans leur devoir. Il établit en même-temps, dans les différens quartiers de Rome, des corps de garde, pour prévenir & arrêter les incendiaires. Le Sénat, par son conseil, pour avoir un entier éclaircissement de cette affaire, promet une amnistie, & même des sommes d'argent à ceux des conjurés qui en donneroient quelque lumiere. Mais ces scélérats étoient liés si étroitement ensemble, & si déterminés dans le mal, que parmi un si grand nombre de conjurés, qui étoient ou à Rome, ou dans l'armée de Manlius, il n'y en eut pas un seul que la crainte des supplices, ou l'espérance des récompenses, portât à découvrir les mauvais desseins de ses complices. Le petit Peuple, toujours avide de la nouveauté, favorisoit même ce parti, & se flattoit à son ordinaire, que sa condition seroit meilleure dans le changement du Gouvernement, & dans les

troubles de l'Etat. Catilina, par lui-même ou par ses émissaires, avoit répandu dans tous les états un esprit de sédition & de révolte : & il entroit des Sénateurs, des Chevaliers, des Plébéïens, & jusqu'à des esclaves dans cette conspiration.

On fut instruit plus particulierement de leurs desseins, par un paquet qu'un inconnu rendit au Portier de Crassus. Il y avoit dans ce paquet, des Lettres adressées à différens particuliers, toutes sans souscription ; & une autre sans adresse, que Crassus ouvrit. Il y trouva tout le plan de la conjuration : on l'exhortoit, s'il vouloit conserver sa vie, de sortir au plutôt de Rome. Comme personne n'ignoroit qu'il y avoit toujours eu une liaison assez particuliere entre Catilina & lui, de peur de se rendre plus suspect, il porta ce paquet au Consul, qui en fit faire la lecture en plein Sénat. Pendant que l'Assemblée délibéroit là-dessus, Catilina survint, comme s'il n'eût pas eu d'intérêt à l'affaire qu'on agitoit. Mais quand, en qualité de Sénateur, il voulut prendre sa place, tous ses confreres s'éloignerent de lui, personne ne voulut rester sur le

banc où il s'étoit assis. Ciceron, qui présidoit dans l'Assemblée, ne pouvant retenir son indignation, lui adressa la parole, avec cette éloquence foudroyante, & si propre à épouvanter les méchans : » Jusqu'à quand, » ô Catilina, lui dit-il, abuseras-tu » de notre patience ? Combien de » temps serons-nous encore l'objet de » tes fureurs ? Jusqu'où prétends-tu » pousser ton audace criminelle ? Ne » reconnois-tu pas à la garde qu'on » fait continuellement dans la Ville, » à la crainte du Peuple, au visage ir» rité des Sénateurs, que tes perni» cieux desseins son découverts ? Des » yeux fidéles observent toutes tes dé» marches : tu ne tiens point de con» seils si secrets, que je n'en sois aver» ti : j'y assiste : je suis présent jus» qu'à tes pensées. Crois-tu que j'i» gnore ce qui s'est passé la nuit der» niere dans la maison de M. Lecca ? » N'y as-tu pas distribué les emplois, » & partagé toute l'Italie avec tes » complices ? Les uns doivent mar» cher en campagne, sous les ordres » de Manlius, & les autres rester dans » la ville, pour y mettre le feu en cent » endroits différens. A la faveur du

» désordre & du tumulte, causé par
» un incendie général, on doit assassi-
» ner le Consul dans sa maison, & la
» plûpart des Sénateurs. Le Sénat,
» cette assemblée si auguste & si sainte,
» est instruit des moindres circons-
» tances de la conjuration, & Catilina
» respire encore! Il est même dans
» cette compagnie, il nous écoute, il
» nous regarde comme ses victimes.
» Durant que nous parlons, il dési-
» gne ceux qu'il destine à la mort, &
» nous sommes si patiens, ou plutôt
» si foibles, que nous songeons moins
» à punir ses crimes, qu'à nous pré-
» server de sa fureur.

Cic. or. 1. cont. L. Catil.

Catilina soutint un discours si véhément avec une profonde dissimulation, & n'y répondit d'abord qu'en conjurant le Sénat de ne pas ajouter foi aux invectives de son ennemi, *d'un homme nouveau*, qui n'avoit pas même dans Rome une maison en propre, & qui avoit inventé le plan d'une conjuration, pour se faire un nom & acquérir le titre de défenseur de sa patrie. Il ajouta à cela d'autres injures contre Ciceron, mais il fut interrompu par un murmure général, qui l'empêcha de se faire entendre.

Tout retentissoit dans le Sénat des noms d'incendiaire, de parricide, & d'ennemi de la patrie. Catilina, outré de ces reproches, pâle de colere, & les yeux égarés, s'écria plein de fureur, que puisqu'on le poussoit à bout, il ne périroit pas du moins tout seul, & qu'il feroit tomber avec lui ceux qui le vouloient perdre. Il sortit sur le champ du Sénat, & fit venir chez lui Lentulus, Cethegus, & les principaux Chefs de la conjuration. Il leur rendit compte de ce qui se venoit de passer dans le Sénat, & il leur représenta en même-temps, qu'il n'y avoit plus de sureté pour lui dans Rome, qu'il alloit se mettre à la tête des troupes que Manlius tenoit en différens endroits de l'Etrurie; & qu'après les avoir réunies en corps d'armée, il les feroit marcher du côté de Rome. Que c'étoit à eux, qui restoient dans la Ville, à employer tous leurs soins, pour se défaire du Consul, le seul qui pouvoit faire obstacle au succès de leurs desseins. Qu'il les exhortoit surtout à gagner la jeunesse de Rome, & à grossir le nombre de leurs Partisans.

Il partit la nuit suivante, accompa-

gné de trois cens hommes armés, & fut joindre Manlius. Il n'eut pas plutôt rassemblé les troupes dont il s'étoit assuré, qu'il prit toutes les marques d'une Magistrature publique, & qu'il se fit précéder par des Huissiers, qui portoient devant lui des faisceaux de verges armés de haches. Le Sénat, instruit d'une révolte si déclarée, ordonna que le Consul Antonius, à la tête des Légions, marcheroit incessamment contre les rebelles, & que Ciceron resteroit dans la Ville, pour veiller à sa conservation.

Cependant Lentulus & les autres Chefs de la conjuration, s'appliquerent, suivant les instructions de Catilina, à acquérir de nouveaux partisans. Ils tâcherent de faire entrer dans leur complot des Envoyés des Allobroges, qui se trouvoient à Rome. Ils y étoient venus pour demander au Sénat quelque diminution des impôts dont ils étoient chargés, & dont les intérêts, accumulés depuis plusieurs années, par l'art funeste des usuriers, montoient plus haut que la valeur même des fonds de terre. Mais l'avarice insatiable des Fermiers, & la dureté des Magistrats, empêchoient qu'on

n'eût égard à leur misere. Le fonds même, & la propriété de leurs terres n'étoit pas suffisant pour acquitter ces dettes, & ils étoient à la veille de voir encore vendre, comme esclaves, leurs femmes & leurs enfans, pour satisfaire à des exactions si cruelles.

Lentulus ayant reconnu à quel point ces Envoyés étoient outrés contre le corps du Sénat, résolut de profiter de cette disposition. Comme les Allobroges étoient des peuples belliqueux, il se flatta d'en tirer un puissant secours, s'il pouvoit les résoudre à prendre les armes, & à se joindre à l'armée que commandoit Catilina. Umbrenus, un des conjurés, & qui avoit quelque liaison avec ces Envoyés, fut chargé de la négociation. Sous prétexte de s'informer de l'état de leurs affaires, il les aborde & leur demande quelle issue ils en esperoient : *Point d'autre que la mort*, lui dirent-ils, *puisque le Sénat est insensible à nos justes plaintes*. Umbrenus, pour s'insinuer dans leur confiance, les plaint, blâme la dureté du Sénat, offre ses services & le crédit de ses amis, se donne quelques mouvemens, & sollicite en apparence pour leur soulagement. Ces

offices les engagent à se voir plus souvent ; la confiance s'établit insensiblement ; l'amitié & l'union deviennent à la fin très étroites. Pour lors Umbrenus leur déclare, comme en secret, qu'ils ne doivent rien attendre du Sénat, dont la politique veut toujours tenir les sujets de l'Etat dans la misere & l'abbaissement. Il ajoute, qu'il y avoit cependant un remede à leurs malheurs, & qu'il savoit un moyen de les affranchir de leurs dettes ; mais que ce moyen demandoit également du courage & du secret. Ces Envoyés protestent qu'il n'y a point d'entreprise si difficile où ils ne s'engagent, pour délivrer leur nation de la tyrannie des Usuriers, & ils conjurent en même-temps Umbrenus de leur découvrir le moyen de rompre leurs chaînes. Mais ce Romain ne jugea pas à propos de s'ouvrir plus particulierement, sans en avoir conféré avec Lentulus & les autres Chefs des conjurés. On approuva sa conduite, & pour donner plus de poids à la négociation, Gabinius en fut chargé avec lui. Ces deux hommes entrerent en conférence avec les Allobroges, dans la maison de Sempronia.

Gabinius, après en avoir éxigé les ſermens les plus ſolemnels, leur découvrit le plan de la conjuration, le nombre & les forces des conjurés, qu'il groſſit encore pour les faire paroître plus redoutables. Il ajouta, que ſi leur nation vouloit prendre les armes, & ſe joindre à Catilina, on leur donneroit toutes les furetés qu'ils pourroient ſouhaiter pour une abolition générale de toutes leurs dettes.

Après différentes propoſitions, on ſe ſépara, & on convint de ſe raſſembler la nuit ſuivante, pour donner quelque forme au Traité qu'on minutoit. Mais ces Députés ne furent pas plutôt ſeuls, que la grandeur du péril où ils alloient engager leur nation, & l'incertitude du ſuccès commencerent à les inquiéter. Différentes réflexions affoiblirent leurs premieres penſées. D'un côté ils voyoient, à la vérité, une armée en campagne, & ſoutenue dans Rome par un parti puiſſant, & compoſé d'un grand nombre de perſonnes de condition, & des premiers de la Ville. Mais ils trouvoient de l'autre côté l'autorité légitime, les Conſuls, le Sénat, & les Légions. Ils pouvoient même ſe flatter qu'en révélant

le ſecret de la conjuration, ils pourroient obtenir pour récompenſe l'abolition, ou du moins une diminution conſidérable de leurs dettes.

Dans cette agitation, ils réſolurent de ne rien faire ſans la participation de Q. Fabius Sanga, qui étoit chargé de la protection des Allobroges, ſuivant l'uſage de ce temps-là, où tous les Peuples, ſujets ou alliés de la République, avoient dans le Sénat un Protecteur, qui prenoit ſoin de leurs intérêts.

Sanga, après leur avoir repréſenté l'horreur & les périls d'une pareille entrepriſe, de concert avec eux, courut chez le Conſul, lui donner avis des propoſitions qu'on avoit faites à ces Envoyés. Ciceron les voulut voir; il les engagea par des eſpérances & des promeſſes plus ſolides que celles que leur donnoient les Conjurés. Ils ſe dévouerent entierement à ſes ordres, & de concert avec lui, ils demanderent à traiter avec les Chefs de la conjuration,

Lentulus, Cethegus, Statilius, & les principaux de cette entrepriſe ſe rendent ſecrettement dans un endroit dont on étoit convenu. Les Députés

s'y trouvent de leur côté : on agite de nouveau l'affaire qui les avoit obligés de s'assembler. Les Conjurés en représentent les avantages & les facilités ; les Allobroges font leurs objections, & demandent leurs suretés. Enfin, après bien des difficultés, ils feignent de se rendre. On met le traité au net ; ils le signent avec tous les Chefs de la conjuration ; on en fait un double également signé de toutes les parties, & que ces Envoyés exigent qu'on leur confie, pour le pouvoir communiquer aux Chefs de leur nation, qui, en voyant de si grands noms, s'engageroient, disoient-ils, plus facilement dans l'entreprise. On convient qu'ils partiroient de nuit, pour se rendre dans leur pays, & qu'ils passeroient par le camp de Catilina, pour lui faire ratifier le traité. Lentulus leur donna des lettres pour ce Chef de parti, qui contenoient le plan de la conjuration, & les mesures qu'il avoit prises avec ses complices, pour faire périr le Consul & la plûpart des Sénateurs. Et un des conjurés, appellé Volturcius, de la ville de Crotonne, se chargea de la conduite de ces Envoyés, & de rendre compte à Catilina

des engagemens qu'on auroit pris pour faire soulever leur nation.

Ciceron, averti par les Allobroges, qu'ils devoient partir la nuit suivante, envoye secrettement sur le chemin, deux Préteurs avec des gardes, qui s'assurent du Pont Milvien, par où il falloit passer. Les Allobroges arrivent; on les arrête aussi-tôt à leur passage, avec toute leur suite. Ils se rendent aux Préteurs, sans faire de resistence, comme des gens surpris & épouvantés. On prit avec eux Volturcius, & une cassette où étoient renfermées toutes les lettres des conjurés.

Le Consul, ayant en main les preuves de la conjuration, convoqua le Sénat de grand matin dans le Temple de la Concorde, & il fit arrêter Lentulus, Cethegus, Statilius, Gabinius & Ceparius, que des gardes amenerent dans l'Assemblée. On fit entrer en même-temps les Députés des Allobroges avec Volturcius, qui, sous la promesse de sa grace, développa tout le secret des conjurés. On lut publiquement leurs lettres, & Lentulus se trouvant convaincu par sa propre signature, fut contraint de renoncer sur le champ à la Préture. Il

App. de bell. civ. l. 2. c. 1.

Saluſt. in Catil.

quitta sa robe de pourpre ; on lui en donna une autre, convenable à sa mauvaise fortune, & on le conduisit avec ses complices, en différentes maisons, qui leur furent données pour prisons.

Plutar. in Cicer.

Cethegus trouva le moyen de faire tenir un billet à ses amis & à ses affranchis, par lequel il les exhortoit d'assembler ses partisans, & de faire un effort la nuit, pour le tirer de prison. Ciceron craignant qu'il ne s'élevât quelque tumulte dangereux en leur faveur, convoqua de nouveau le Sénat pour prendre une derniere résolution au sujet des prisonniers. Sylanus, désigné Consul pour l'année prochaine, & auquel, selon l'usage, on demanda le premier son avis, déclara qu'ils méritoient le dernier supplice. Tous ceux qui opinerent après lui furent du même avis, jusqu'à Jules Cesar, qui fit un grand discours en faveur de la clémence, & conclut en disant, que dans une affaire où il s'agissoit de répandre le sang des Citoyens, & des premiers de Rome, il étoit d'avis qu'on ne précipitât point leur jugement ; mais qu'on les retînt sous une sûre garde dans quelques

villes d'Italie, jusqu'à ce que Catilina eût été vaincu. Comme il étoit excellent Orateur, il ramena la plûpart des Sénateurs à son sentiment. Sylanus même, qui avoit ouvert le premier l'avis de les faire punir sur le champ, se rétracta, & dit : *Qu'en les condamnant, comme il avoit fait, au dernier supplice, il n'avoit entendu parler que de la prison, qui étoit,* disoit-il, *la plus grande punition qu'on pouvoit exercer contre un Citoyen Romain.*

Mais Caton, quand ce fut son tour d'opiner, peignit avec des couleurs si vives, toute l'horreur des desseins des conjurés ; il sut faire voir, par des raisons si pressantes, combien leur vie étoit incompatible avec la sûreté de l'Etat, & que pour sauver quelques scélérats, on mettoit, pour ainsi dire, le poignard dans le sein des plus gens de bien, que toutes les voix revinrent à son avis. Leur supplice fut résolu, & Ciceron, sur l'Arrêt seul du Sénat, & sans porter l'affaire devant l'Assemblée du Peuple, suivant l'usage ordinaire, les fit exécuter sur le champ, dans la prison où il les fit conduire. On rapporte, qu'après cette exécution il trouva sur la Place un grand

nombre de leurs parens & de leurs complices, qui ignoroient encore leur destinée, & qui n'attendoient que la nuit pour les enlever; & que se tournant de leur côté, il leur cria: *Ils ont vécu*; maniere adoucie dont s'exprimoient les Romains, pour éviter ce qu'ils trouvoient de trop dur dans ces termes: *Ils sont morts*; & que cette seule parole, comme un coup de foudre, dissipa en un instant cette foule de conjurés, & déconcerta tous leurs desseins.

On ne peut exprimer la joie que le Peuple fit paroître, quand il vit une si dangereuse conspiration éteinte, & les conjurés punis. On n'entendoit qu'imprécations contre Catilina, & que louanges de Ciceron: la plûpart le reconduisirent jusqu'en sa maison. Les femmes même, pour exprimer leur reconnoissance, mirent des illuminations à leurs fenêtres, comme pour l'éclairer. Cette nuit lui fut plus glorieuse que les plus beaux jours de triomphe ne l'avoient été à des Généraux victorieux. On disoit hautement, que les plus grands Capitaines avoient, à la vérité, acquis à la République des Provinces entieres; mais que Ciceron,

ſans troupes, ſans combats, & ſans effuſion de ſang, l'avoit ſauvée. On l'appelloit le ſecond Fondateur de Rome, & le pere de la Patrie. Tous les Ordres de l'Etat s'attacherent à lui, & ſon autorité étoit d'autant plus ſolide, qu'il ne la devoit qu'à ſa propre vertu, à l'eſtime & à la reconnoiſſance de ſes Concitoyens.

César, quoique conſidérable dans la République, par ſa naiſſance, par ſon éloquence & par ſon crédit & celui de ſes amis, fut traité bien differemment. Il y avoit déja du temps qu'il étoit ſuſpect de deſſeins cachés, & plus d'une fois Ciceron avoit témoigné qu'il remarquoit dans toute ſa conduite un eſprit qui aſpiroit ſecrettement à la tyrannie. La vie qu'il avoit voulu ſauver aux conjurés, augmenta ces ſoupçons. Quand il ſortit du Sénat, où il avoit parlé avec tant de chaleur, pour les ſouſtraire au ſupplice, les Chevaliers, qui étoient de garde, lui préſenterent d'un air menaçant la pointe de leurs épées. Ils l'auroient tué; mais Ciceron, ſur lequel ils avoient la vûe attachée, comme pour lui demander ſes ordres, leur fit ſigne de le laiſſer échapper.

App. Alex. l. 2. c. 1.

Plut. in Cæſare.

Ce n'eſt pas qu'on ne dît en ce temps-là, qu'il avoit été fort chargé par la dépoſition de quelques conjurés ; mais Ciceron, qui n'ignoroit pas quel étoit déja ſon crédit dans Rome, ne voulut pas exprès le comprendre dans l'inſtruction du Procès, de peur qu'en échapant, par l'appui de ſes parens & de ſes amis, à la rigueur des Loix, il ne ſauvât en même temps les autres criminels. On ne laiſſa pas d'être perſuadé, qu'il n'avoit rien ignoré de leurs mauvais deſſeins, & on commença à le regarder comme un homme capable de tout entreprendre pour s'élever.

La nouvelle du ſupplice de Lentulus & de Cethegus ne fut pas plutôt paſſée au camp de Catilina, que pluſieurs des conjurés, voyant le parti de la République le plus fort, ſe retirerent ſecrettement. Il y eut même un grand nombre de ſoldats que le deſir de la nouveauté & l'eſpérance du butin avoient engagés à prendre les armes, qui déſerterent. Mais le Chef du parti ne relâcha rien de ſes premiers deſſeins. Il réſolut de périr, ou de détruire la République. Il fit de nouvelles levées ; il en remplit ſes co-

hortes, & en peu de temps il rendit ses Légions complettes ; elles étoient toutes animées de sa fureur & prêtes à tourner leurs armes contre leur Patrie.

Le premier dessein de Catilina, comme nous l'avons dit, étoit de se présenter aux portes de Rome, à la tête de son armée, au moment que la conjuration éclateroit par un incendie que les Conjurés, qui étoient restés dans la ville, devoient allumer en différens quartiers. Mais le Consul ayant déconcerté toutes ces mesures, par sa vigilance & par le supplice des principaux conjurés, le Chef de la conjuration résolut de passer dans les Gaules, & d'y faire soulever les Provinces qui reconnoissoient l'Empire Romain. Q. Metellus Celer ayant pénétré son dessein, lui coupa le chemin, & se campa à son passage, en même temps que le Consul Antonius le suivoit de près, à la tête de son armée.

Catilina se voyant environné d'ennemis, & n'ayant ni retraite en Italie, ni secours à espérer de Rome, fut réduit à tenter le hazard d'une bataille, quoiqu'avec des forces inférieures à celles d'Antonius. Ce Consul ayant été attaqué en ce temps-là de la goutte,

laissa la conduite de son armée à Petreïus, ancien Officier, qui avoit plus de trente années de service, & qui de simple soldat, s'étoit élevé par sa valeur, jusqu'au commandement des armées. Mais cette maladie subite du Consul, plus foible que méchant, fit soupçonner qu'il ménageoit Catilina, avec lequel il avoit eu auparavant des liaisons assez étroites, & il en fut même accusé depuis devant les Magistrats. On publia, que cette goutte, qui lui étoit venue à la veille de combattre contre l'ennemi de la République, n'étoit qu'un prétexte, & une maladie feinte, pour reculer la perte de Catilina, ou du moins pour n'y point prendre de part. Mais les rébelles ne purent tirer aucun avantage de ce retardement affecté.

Petreïus, de Lieutenant devenu Général, les pressa de si près, qu'il les força d'en venir à une bataille : le combat fut rude & très opiniâtre. Si les Légions de la République combattirent avec beaucoup de valeur, celles de Catilina ne se battirent pas avec moins de courage : tous vouloient vaincre, ou se faire tuer. Aucun ne recula ; il n'y en eut point qui voulût

donner ou recevoir quartier. Le soldat vivant prenoit aussi-tôt la place de celui qui venoit d'être tué : ce ne fut qu'après beaucoup de sang répandu, & une longue résistance, que l'armée de la République défit enfin les troupes des rebelles. Tout fut passé au fil de l'épée : Catilina, qui ne voulut pas survivre à la ruine de son parti, se jetta, avec les principaux Conjurés, dans les plus épais bataillons ; & après la victoire, on trouva sur un tas de corps morts ce fameux Chef de parti, qui respiroit encore un peu. Au travers des traits de la mort, répandu sur son visage, on voyoit encore les marques de l'audace & de la férocité qu'il avoit eues pendant sa vie.

Fin du douzieme Livre.

LIVRE XIII.

César s'unit avec Pompée & Crassus, & est élevé au Consulat. Exil de Ciceron: son rappel. Le Gouvernement des Gaules & de l'Illyrie est décerné à César, qui emploie les richesses de ces Provinces à s'attacher ses soldats, & à se faire des créatures à Rome. Le crédit que lui donnent ses victoires & son argent, fait ombrage à Pompée, qui en vient à une rupture ouverte avec César. Rome & ses Provinces, se partagent entre ces deux grands hommes, qui décident leur querelle dans les plaines de Pharsale. César, devenu maître de l'Empire, est tué comme un Tyran, malgré sa clémence.

ON vient de voir quel fut le succès d'une conspiration; que le peu de secret des conjurés fit découvrir, & que la sage conduite de Ciceron sut étouffer. La débauche, le luxe, & la pauvreté, qui en est toujours une suite, l'avoient fait naître; l'ambition extrême de quelque particuliers la fortifia, dans un temps où Rome

Rome n'avoit presque plus d'un Etat Républicain que le seul nom. Les Grands seuls régnoient avec un empire absolu. Toute l'autorité du Gouvernement étoit renfermée dans quelques maisons particulieres, qui se remettoient le Consulat de main en main. Un petit nombre de Citoyens disposoient tour à tour du commandement des Armées, du Gouvernement, & des revenus des Provinces. Arbitres souverains de la paix & de la guerre, & accoutumés aux respects & à la soumission, qui suivent le pouvoir absolu, il y en avoit peu, qui, en sortant de ces grandes Charges, pussent se résoudre à l'égalité d'une vie privée. Les uns s'attachoient leurs soldats, par un relâchement de la discipline militaire, ou par des largesses intéressées. D'autres achetoient, à prix d'argent, les suffrages du Peuple, pour s'élever aux premieres dignités, ou pour substituer leurs créatures dans leurs places. Ceux qui en étoient exclus par des brigues supérieures à leur crédit, soulageoient leur envie, en tâchant de rendre suspecte la puissance de leurs rivaux, & ils cherchoient, dans les troubles de l'Etat, la ruine de ceux qui leur

avoient été préférés. Les gens de bien, comme Caton, Ciceron, Catulus & plusieurs autres, tous zélés Républicains, regardoient cette puissance excessive de quelques Citoyens, leurs richesses immenses, & l'attachement particulier des armées pour leurs Généraux, comme la ruine de la liberté. Ils ne pouvoient souffrir, que, sous prétexte de servir leur Patrie, ces Grands se perpétuassent dans des Charges, dont l'autorité suprême les exposoit à la tentation de se rendre les maîtres. Ce fut de l'opposition de ces vûes & de ces intérêts différens, que nâquirent les derniers troubles de la République, & dans lesquels le monde entier se partagea entre Pompée & César, Chefs de deux grands partis, & tous deux également suspects & redoutables, par leur ambition & leur valeur.

Pompée attiroit sur lui, pour ainsi dire, les yeux de toute la terre. Il avoit été Général, comme nous l'avons déja dit, avant que d'être soldat, & sa vie n'avoit été qu'une suite continuelle de victoires. Il avoit fait la guerre dans les trois parties du monde, & il en étoit toujours revenu vic-

torieux. Il vainquit dans l'Italie Carinas & Carbon, du parti de Marius; Domitius dans l'Afrique; Sertorius, ou, pour mieux dire, Perpenna dans l'Eſpagne; les Pirates de Cilicie ſur la Mer Méditerrannée; & depuis la défaite de Catilina, il étoit revenu à Rome, vainqueur de Mithridate & de Tigrane. Par tant de victoires & de conquêtes, il étoit devenu plus grand que les Romains ne le ſouhaitoient, & qu'il n'avoit oſé lui-même l'eſperer. Dans ce haut degré de gloire, où la fortune l'avoit conduit comme par la main, il crut qu'il étoit de ſa dignité, de ſe familiariſer moins avec ſes Concitoyens. Il paroiſſoit rarement en public; & s'il ſortoit de ſa maiſon, on le voyoit toujours accompagné d'une foule de ſes créatures, dont le cortege nombreux repréſentoit mieux la Cour d'un grand Prince, que la ſuite d'un Citoyen de la République. Ce n'eſt pas qu'il abusât de ſon pouvoir; mais dans une ville libre, on ne pouvoit ſouffrir qu'il affectât des manieres de Souverain. Accoutumé dès ſa jeuneſſe au commandement des armées, il ne pouvoit ſe réduire à la ſimplicité d'une vie privée. Ses mœurs, à

la vérité, étoient pures & ſans tache: on le louoit même, avec juſtice, de ſa tempérance: perſonne ne le ſoupçonna jamais d'avarice; & il recherchoit moins, dans les dignités qu'il briguoit, la puiſſance qui en eſt inſéparable, que les honneurs & l'éclat dont elles étoient environnées. Mais plus ſenſible à la vanité qu'à l'ambition, il aſpiroit à des honneurs, qui le diſtinguaſſent de tous les Capitaines de ſon tems. Modéré en tout le reſte, il ne pouvoit ſouffrir ſur ſa gloire aucune comparaiſon. Toute égalité le bleſſoit, & il eût voulu, ce ſemble, être le ſeul Général de la République, quand il devoit ſe contenter d'être le premier. Cette jalouſie du commandement lui attira un grand nombre d'ennemis, dont Céſar, dans la ſuite, fut le plus dangereux & le plus redoutable. L'un ne vouloit point d'égal, comme nous le venons de dire, & l'autre ne pouvoit ſouffrir de ſupérieur. Cette concurrence ambitieuſe, dans les deux premiers hommes de l'univers, cauſa de nouvelles révolutions, dont il eſt à propos de développer l'origine & le ſuccès.

Caïus Julius Céſar étoit né de l'il-

lustre famille des Jules, qui, comme toutes les grandes maisons, avoit sa chimére, en se vantant de tirer son origine d'Anchise & de Venus. C'étoit l'homme de son tems le mieux fait; adroit à toute sorte d'exercices; infatigable au travail; plein de valeur; le courage élevé; vaste dans ses desseins; magnifique dans sa dépense, & libéral jusqu'à la profusion. La nature, qui sembloit l'avoir fait naître pour commander au reste des hommes, lui avoit donné un air d'empire, & de la dignité dans ses manieres. Mais cet air de grandeur étoit tempéré par la douceur & la facilité de ses mœurs. Son éloquence insinuante & invincible, étoit encore plus attachée aux charmes de sa personne, qu'à la force de ses raisons. Ceux qui étoient assez durs pour résister à l'impression que faisoient tant d'aimables qualités; n'échappoient point à ses bienfaits: & il commença par assujettir les cœurs, comme le fondement le plus solide de la domination à laquelle il aspiroit.

Né simple Citoyen d'une République, il forma, dans une condition privée, le projet d'assujettir sa patrie.

La grandeur & les périls d'une pareille entreprise ne l'épouvanterent point. Il ne trouva rien au-dessus de son ambition, que l'étendue immense de ses vûes. Les exemples récens de Marius & de Sylla lui firent comprendre, qu'il n'étoit pas impossible de s'élever à la souveraine puissance. Mais sage, jusques dans ses desirs immodérés, il distribua en différens tems l'exécution de ses desseins. Un esprit toujours juste, malgré son étendue, n'alla que par degrés au projet de la domination : & quelque éclatantes qu'aient été depuis ses victoires, elles ne doivent passer pour de grandes actions, que parcequ'elles furent toujours la suite & l'effet de grands desseins.

A peine Sylla fut-il mort, qu'il se jetta dans les affaires : il y porta toute son ambition. Sa naissance, une des plus illustres de la République, devoit l'attacher au parti du Sénat & de la Noblesse. Mais neveu de Marius, & gendre de Cinna, il se déclara pour leur faction, quoiqu'elle eût été comme dissipée depuis la Dictature de Sylla. Il entreprit de relever ce parti, qui étoit celui du Peuple, & il se

flatta d'en venir bientôt le Chef ; au lieu qu'il lui auroit fallu plier sous l'autorité de Pompée, qui étoit à la tête du Sénat. Sylla, comme nous l'avons déja dit, avoit fait abattre pendant sa Dictature les trophées de Marius. César n'étoit encore qu'Edile, qu'il fit faire secrettement, par d'excellens ouvriers, la Statue de Marius, couronnée par les mains de la Victoire. Il y ajouta des inscriptions à son honneur, qui faisoient mention de la défaite des Cimbres : & fit placer de nuit ces nouveaux trophées, dans le Capitole. Tout le Peuple accourut en foule le matin, pour voir ce spectacle. Les Partisans de Sylla se récrierent contre une entreprise si hardie : on ne douta point que César n'en fût l'auteur. Ses ennemis publioient qu'il aspiroit à la tyrannie, & qu'on devoit punir un homme qui osoit, de son autorité privée, relever des trophées, qu'un souverain Magistrat avoit fait abattre. Mais le Peuple, dont Marius s'étoit déclaré le protecteur, donnoit de grandes louanges à César. Le Sénat s'assembla là-dessus. César y fut accusé publiquement : Catulus Luctatius, un des principaux de l'Assem-

Plutar. in Cæsare.
An de Rome 690.

blée, s'écria que ce n'étoit plus par des desseins cachés, qu'on alloit à la tyrannie, mais que César attaquoit, à force ouverte, la liberté. César, de son côté, entreprit de justifier sa conduite, & il se défendit avec tant de force & d'éloquence, que, malgré la brigue de ses ennemis, il fut renvoyé absous; & ce fut par une action si hardie, qu'il fit appercevoir le Peuple de sa puissance, & de la foiblesse du Sénat. Les exilés, à l'ombre de son autorité, revinrent depuis à Rome, & ils obtinrent leur rappel, sous prétexte qu'ils avoient été condamnés par un Citoyen, qui s'étoit emparé, les armes à la main, de la Dictature & de la souveraine Puissance.

Le Peuple, charmé de la chaleur qu'il faisoit paroître pour son parti, le combloit de louanges. On disoit tout haut dans Rome, qu'il étoit le seul qui, par son courage & par son intrépidité, méritât de succéder aux dignités de Marius. Les principaux de chaque Tribu, & les Chefs des factions l'assurerent qu'il n'y avoit rien de si élevé dans la République où il ne pût prétendre, & qu'il pouvoit compter sur tous les suffrages du

Peuple : ils ne furent pas long-tems, ſans lui donner des preuves de leur zéle & de leur entier dévouement à ſes intérêts.

Le grand Pontife Metellus étant mort, Catulus Luctatius, perſonnage Conſulaire, & révéré de tous les Romains pour ſa vertu, demanda cette dignité. Céſar, quoique d'un rang inférieur, & ſans avoir encore été honoré du Conſulat, ne laiſſa pas de ſe préſenter au nombre des Candidats. Luctatius, qui le regardoit comme un compétiteur redoutable, à cauſe de ſon crédit parmi le Peuple, lui envoya offrir une ſomme conſidérable, s'il vouloit ſe déſiſter de ſa pourſuite. Mais Céſar avoit le courage trop haut pour ſe laiſſer éblouir par un vil intérêt. Il fit dire à Luctatius, que bien loin de ſe déſiſter pour de l'argent, il en emprunteroit plutôt de tous ſes amis, pour ſoutenir ſes prétentions. Mais il n'en eut pas beſoin : le Peuple lui étoit trop attaché ; & les ſuffrages ayant été recueillis, il emporta cette dignité ſur Luctatius & ſur tous ſes compétiteurs.

Plut. in Cæſare.

Il paſſa enſuite, avec la même facilité, à la Préture ; & en ſortant de

An de Rome 691.

cette Charge, le Peuple lui déféra le Gouvernement de l'Espagne. On dit, qu'en traversant les Alpes, pour s'y rendre, il passa par une petite ville, presque déserte, & dont les habitans paroissoient fort misérables; & que ceux qui l'accompagnoient, se demandant l'un à l'autre, en raillant, s'il n'y auroit point dans cette Bourgade des brigues & des cabales pour les Magîstratures; César, prenant la parole, & se mêlant à la conversation, leur dit: *Qu'il aimeroit mieux être le premier dans cette bicoque, que le second dans Rome.*

Plut. in Caesare.

César employa tout le tems qu'il fut dans son Gouvernement, à en étendre les frontieres. Il porta la guerre dans la Galice & dans la Lusitanie, qu'il soumit à l'Empire Romain; mais dans une conquête aussi utile à l'Etat, il ne négligea pas ses intérêts particuliers. Il s'empara, par des contributions violentes, de tout l'or & l'argent de ces Provinces, & il revint à Rome, où il fut reçu du Peuple avec de nouveaux applaudissemens.

Les richesses qu'il avoit apportées de son Gouvernement, étoient considérables; il les employa à se faire de

nouvelles créatures, qu'il attachoit à ſa fortune par des libéralités continuelles. Il leur abandonna ſes biens comme en proie ; ſa maiſon leur étoit ouverte en tout tems. Rien ne leur étoit caché que ſon cœur, toujours impénétrable, même à ſes plus chers amis. Capable de tout entreprendre & de tout cacher ; toujours attentif, toujours préſent aux cabales, dont il pouvoit tirer de l'avantage, mais ſans ſe laiſſer jamais pénétrer ; on ne doute point qu'il ne ſe fût mis à la tête de la conjuration de Catilina, ſi elle eût réuſſi : & ce fameux rébelle, qui croyoit ne travailler que pour ſa propre grandeur, ſe fût vû enlever le fruit de ſon crime, par un homme plus autoriſé que lui dans ſon propre parti, & qui avoit eu l'adreſſe de ne lui laiſſer que le péril de l'exécution. Cependant le mauvais ſuccès de cette entrepriſe, & le ſouvenir de la mort des Gracques, aſſaſſinés aux yeux de la multitude, qui les adoroit, lui firent comprendre, que la faveur ſeule du Peuple ne ſuffiſoit pas pour le ſuccès de ſes affaires : & il jugea bien, qu'il ne s'éleveroit jamais juſqu'à la ſouveraine puiſſance, ſans le

commandement des armées, & sans avoir un grand nombre d'amis, & un parti même dans le Sénat.

Ce Corps, si auguste, étoit alors partagé entre Pompée & Crassus, ennemis & rivaux dans le Gouvernement, l'un le plus puissant, & l'autre le plus riche de Rome. La République tiroit au moins cet avantage de leur division, qu'en partageant le Sénat, elle tenoit leur puissance en équilibre, & maintenoit la liberté. César résolut de s'unir tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre, & d'emprunter, pour ainsi dire, leur crédit de tems en tems, dans la vûe de s'en servir, pour parvenir plus aisément au Consulat, & au commandement des armées. Mais comme il ne pouvoit ménager en même-tems l'amitié de deux ennemis déclarés, il ne songea d'abord qu'à les réconcilier. Il y réussit, & lui seul tira toute l'utilité d'une réconciliation, si pernicieuse à la liberté publique. Il sut persuader à Pompée & à Crassus, de lui confier, comme en dépôt, le Consulat, qu'ils n'auroient pas vû, sans jalousie, passer entre les mains de leurs Partisans. Il fut élu Consul, avec Calphurnius

Bibulus, par le concours de deux factions réunies. Il en gagna secrettement les principaux, dont il forma un troisieme parti, qui opprima dans la suite, ceux mêmes qui avoient le plus contribué à son élévation. An de Rome 694.

Rome se vit alors en proie à l'ambition de trois hommes, qui, par le crédit de leurs factions réunies, disposerent souverainement des dignités & des emplois de la République. Crassus, toujours avare, & trop riche pour un particulier, songeoit moins à grossir son parti, qu'à amasser de nouvelles richesses. Pompée, content des marques extérieures de respect & de vénération, que lui attiroit l'éclat de ses victoires, jouissoit, dans une oisiveté dangereuse, de son crédit & de sa réputation. Mais César, plus habile, & plus caché que tous les deux, jettoit sourdement les fondemens de sa propre grandeur, sur le trop de sécurité de l'un & de l'autre. Il n'oublioit rien pour entretenir leur confiance, pendant qu'à force de présens, il tâchoit de gagner les Sénateurs qui leur étoient les plus dévoués. Les amis de Pompée & de Crassus devinrent, sans s'en apperce-

voir, les créatures de César : & pour être averti de tout ce qui se passoit dans leurs maisons, il séduisit jusques à leurs affranchis, qui ne purent résister à ses libéralités.

Mais comme par ces nouvelles liaisons avec Pompée & Crassus, les Chefs du Sénat pouvoient le rendre suspect au Peuple, il ne fut pas plutôt parvenu au Consulat, qu'il se déclara de nouveau pour un parti, qu'il regardoit toujours comme le plus solide fondement de son élevation. La maniere adroite dont il brouilla en même-tems Pompée avec le Sénat, & le Sénat avec le Peuple, fut le chef-d'œuvre de sa politique & de son habileté. Il entreprit de faire revivre la Loi *Agraria*. Il prévit que le consentement de Pompée & de Crassus, dont il s'étoit assuré auparavant, & l'opposition de Caton, de Ciceron, & de tous les Républicains zélés, exciteroient entr'eux des inimitiés réciproques ; & que le Peuple, toujours aveugle dans ses véritables intérêts, se déclareroit contre ces Sénateurs, sans faire attention, qu'ils ne s'opposoient au parti de César, que par le motif de conserver la liberté publique.

Ce fut en qualité de Consul, qu'il proposa d'abord dans le Sénat une Loi par laquelle on devoit distribuer les terres de la Campanie entre vingt mille Citoyens de ceux qui avoient au moins trois enfans. C'étoient des terres, dont le revenu, à cause de leur fertilité, avoit été réservé de tout tems pour les plus pressans besoins de la République. Les plus gens de bien du Sénat s'opposerent hautement à la publication de cette Loi : César, qui avoit bien prévu cette opposition, s'écria aussi-tôt, & prit les Dieux à témoins, qu'on le contraignoit d'avoir recours à l'autorité du Peuple. Il en convoqua l'Assemblée, & il y parut, accompagné de Pompée & de Crassus. Il adressa la parole à Pompée, & il lui demanda, s'il n'approuvoit pas une Loi si équitable dans une République, dont tous les membres devoient participer aux biens de l'Etat. Envain les Sénateurs, qui se trouverent auprès de Pompée, tâcherent de lui rendre suspectes ces entreprises de César; Pompée, sans les vouloir écouter, se déclara de son avis : soit qu'il crût qu'il y alloit de son honneur, de soutenir ses premiers en-

gagemens, ou que présumant trop de son pouvoir, en comparaison de celui de César, il méprisât les soupçons de ces Sénateurs. Il répondit même à César, avec plus de chaleur que de prudence: *Que si quelqu'un se présentoit l'épée à la main, pour s'opposer à la publication de la Loi, il prendroit l'épée & le bouclier, pour la faire recevoir.* C'étoit déclarer lui-même la guerre à son propre parti.

Plut. in Cæsare.

Pompée par cette réponse, si peu convenable à ses véritables intérêts, se rendit odieux au Sénat, & suspect à ses propres amis, sans qu'une démarche aussi imprudente lui acquît plus de considération dans le parti du Peuple, qui ne tenoit compte qu'à César de la proposition de la Loi. Ce Consul, soutenu de ses Partisans, de ceux de Pompée, & de ceux de Crassus, la fit recevoir, pour ainsi dire, la force à la main, & malgré les remontrances & l'opposition des Républicains les plus zélés. On nomma vingt Commissaires, qui partagerent les terres de la Campanie entre vingt mille familles Romaines. Ce furent, dans la suite, autant de Cliens, que leur intérêt engagea à maintenir tout ce

qui s'étoit fait pendant son Consulat. Pour prévenir ce que ses successeurs, dans cette dignité, pourroient entreprendre contre la disposition de cette Loi, il en fit passer une seconde, qui obligeoit le Sénat entier, & tous ceux qui parviendroient à quelque Magistrature, de faire serment de ne jamais rien proposer au préjudice de ce qui avoit été arrêté dans les Assemblées du Peuple pendant son Consulat. Ce fut par une précaution si habile, qu'il sut rendre les fondemens de sa fortune si sûrs & si durables, que dix années d'absence, & tous les mauvais offices de ses envieux & de ses ennemis, ne la purent jamais ébranler.

Mais comme il craignoit toujours que Pompée ne lui échappât, & qu'il ne fût regagné par le parti des Républicains zélés, il lui donna sa fille An de Rom: Julie en mariage, comme un nouveau 694. gage de leur union. Pompée donna la sienne à Servilius, & César épousa Calphurnie, fille de Pison, qu'il fit désigner Consul pour l'année suivante. Il prit en même-tems le Gouvernement des Gaules, avec celui de l'Illyrie pour cinq ans. On décerna depuis celui de la Syrie à Crassus, qui

le demandoit, dans l'eſpérance d'y acquerir de nouvelles richeſſes : & Pompée obtint l'une & l'autre Eſpagne, qu'il gouverna toujours par ſes Lieutenans, pour ne pas quitter les délices de Rome. Ils firent comprendre ces différentes diſpoſitions dans le même décret, qui autoriſoit le partage des terres, afin d'en intéreſſer les propriétaires à la conſervation de leur propre autorité. Ces trois hommes partagerent ainſi le monde entier entr'eux, comme ils auroient fait leur patrimoine. Envain Caton crioit dans toutes les Aſſemblées, que c'étoit une choſe honteuſe que l'Empire fût ainſi proſtitué, & que les Grands de Rome, par cette eſpece de trafic de leurs filles, donnaſſent, comme pour leur dot, le commandement des armées, les Gouvernemens des Provinces, & les premieres dignités de la République.

César, doux & humain avec le petit Peuple, mais fier à l'égard des Grands qui entreprenoient de lui réſiſter, fit arrêter Caton, ſous prétexte qu'il s'oppoſoit à la publication d'une Loi reçue par tous les ſuffrages du Peuple. Bibulus, Collégue de Cé-

ſar au Conſulat, fut chaſſé de la Place par le Peuple, que l'oppoſition de Bibulus avoit mis en fureur. On rompit ſes faiſceaux, on bleſſa ſes Licteurs. Lui-même penſa être tué; & il fut contraint, pour ſauver ſa vie, de demeurer caché dans ſa maiſon, ſans oſer paroître en public. Lucullus & Ciceron ne furent gueres mieux traités. Le vainqueur de Tigrane & de Mithridate, menacé par Céſar de ſe voir recherché ſur les richeſſes immenſes, qu'il avoit rapportées de l'Orient, fut contraint, pour l'adoucir, de venir en pleine Aſſemblée embraſſer ſes genoux, & de renoncer aux affaires. C'étoit le but ſecret de Céſar, qui, pour éloigner encore du Gouvernement Ciceron, dont il redoutoit l'habileté & la pénétration, n'eut point de honte, pour perdre ce grand homme, de s'unir avec Publius Clodius, ennemi déclaré de Ciceron, & même de le porter par ſon crédit, à la dignité de Tribun du Peuple, quoique Clodius eût été accuſé depuis peu, d'entretenir un commerce criminel avec Pompeïa, femme de Céſar.

Ce fut cette accuſation, & la part que Ciceron y prit, qui avoient fait

naître cette haine violente de Clodius contre lui, quoiqu'auparavant ils euſſent vêcu dans une liaiſon étroite. Publius Clodius étoit un jeune homme bien fait, riche, éloquent & favoriſé du Peuple, dont il prenoit les intérêts, mais préſomptueux, fier & inſolent de ſa haute naiſſance, & du crédit qu'il avoit dans Rome. Il étoit devenu éperduement amoureux de Pompeïa, femme de Céſar, & il avoit ſu lui plaire. Il ne manquoit à leurs deſirs réciproques, qu'une entrevue, que l'attention & la ſévérité d'Aurelia, mere de Céſar, rendoit preſque impoſſible. Clodius, emporté par ſa paſſion, crut pouvoir s'introduire dans ſa maiſon, à la faveur d'une Fête particuliere, qui devoit s'y célébrer la nuit, en l'honneur de la mere de Bacchus. Les hommes étoient exclus de ces cérémonies nocturnes. Il falloit même que le maître de la maiſon, où elles ſe célébroient, en ſortît; & il n'y avoit que des femmes & des filles qui fuſſent admiſes dans ces myſteres, ſur leſquels on ne peut laiſſer tomber de voiles trop épais. C'étoit ordinairement la femme d'un Conſul ou d'un Préteur, qui faiſoit la fonc-

tion de Prêtresse de cette divinité, qu'on n'osoit nommer, & qu'on révéroit sous le titre de *la bonne Déesse.*

Clodius se déguisa en fille, & fut introduit la nuit dans la maison d'Aurelia, par une servante de Pompeïa, qui, de concert avec sa maîtresse, conduisoit cette intrigue. Le rendez-vous étoit dans la chambre même de cette servante, qui y avoit fait cacher Clodius, pendant qu'elle courut avertir Pompeïa de l'arrivée de son amant. Mais, comme elle tardoit trop longtems, soit impatience, ou, peut-être, curiosité de découvrir ce qui se passoit entre ces femmes, il sortit de sa retraite. Malheureusement il s'égara, & le hazard fit, qu'il fut rencontré par une autre servante de la maison, qui, le prenant pour une fille, lui proposa, dit Plutarque, de jouer avec elle. Clodius voulut s'en défendre; mais la servante qui, dans cette bacchanale, étoit éprise d'une espece de fureur, voulut le tirer du côté où elle voyoit de la lumiere, pour reconnoître celle de qui elle venoit de recevoir un refus si désobligeant. Clodius, pour échapper de ses mains, lui dit, qu'il étoit une des chanteuses

qu'on avoit appellées pour la Fête, & qui cherchoit Abra, servante de Pompeïa. Le son de sa voix le trahit, & découvrit son sexe. La servante, effrayée, court avertir Aurelia, qu'elle a trouvé dans la maison un homme déguisé en femme. Les cérémonies cessent aussi-tôt; on couvre les mysteres avec précipitation. Aurelia fait fermer les portes: on cherche, & on trouve le criminel. Et la mere de César, après lui avoir reproché son insolence & son impiété, le fit sortir; & le lendemain, de grand matin, elle donna avis au Sénat de ce qui s'étoit passé la nuit dans sa maison. Toute la ville en fut scandalisée. Les femmes, sur-tout, se déchaînerent avec fureur contre Clodius, & un Tribun le cita devant l'Assemblée du Peuple, & se déclara son accusateur. Ce Magistrat se flattoit d'être soutenu par le crédit de César. Il croyoit qu'un mari ne refuseroit pas de joindre son ressentiment contre un jeune insolent, convaincu d'une intelligence criminelle avec sa femme. Il est certain que, dans les régles ordinaires, César ne pouvoit pas se dispenser de se déclarer contre le coupable; mais il n'étoit pas

moins intéressé, dans la situation des affaires, à ne se pas brouiller avec Clodius, qui avoit un grand crédit parmi le Peuple. Pour se tirer d'un pas si délicat, sans blesser ni son honneur, ni ses intérêts, il se contenta de répudier sa femme. Le Tribun, après cette démarche, l'ayant sommé dans une Assemblée du Peuple, de déclarer s'il n'avoit pas connoissance, que Clodius avoit prophané les mysteres de la bonne Déesse; César lui répondit froidement, qu'il n'en savoit rien. » Pourquoi donc, reprit le Tribun, » as-tu répudié ta femme? C'est, ré» pliqua-t-il, qu'il ne faut pas que la » femme de César soit seulement » soupçonnée. « Par cette réponse adroite, il se dispensa de déposer contre Clodius; & il voulut faire croire en même-tems, qu'il étoit persuadé, que dans cette affaire sa femme avoit été plus imprudente que criminelle.

Clodius n'ayant rien à craindre du ressentiment de César, parmi les différens moyens qu'il employa pour sa défense, soutint qu'Aurelia l'avoit pris pour un autre; & il offrit de justifier, que la nuit même qu'on célébroit la Fête, il étoit hors de Rome.

& trop éloigné pour s'y être pû trouver, quelque diligence qu'il eût pû faire. Mais Ciceron se présenta, qui déclara en pleine Assemblée, que peu avant la nuit, il l'étoit venu trouver dans sa maison, & qu'ils s'y étoient entretenus de différentes affaires.

On prétend que Ciceron se porta à rendre ce témoignage, moins par zéle pour la Religion, que par complaisance pour Terentia sa femme, qui saisit cette occasion de le brouiller avec Clodius, dont elle craignoit, qu'à la faveur d'un divorce, il n'épousât la sœur, qui passoit pour ne lui être pas indifférente. Quoi qu'il en soit des motifs qui le déterminerent à prendre ce parti, son témoignage ne prévalut point au crédit de Clodius, ni à l'argent qu'il répandit parmi ses Juges. Le criminel fut absous ; & il ne fut pas plutôt sorti d'une affaire si délicate, qu'il songea au moyen de se venger de Ciceron.

La charge de Tribun du Peuple lui parut une Magistrature qui pouvoit le mettre en état de signaler sa haine impunément. Mais il étoit Patricien de naissance, & par les Loix, cette dignité ne pouvoit être remplie

que

que par des Plébéïens. Pour lever cet obstacle, il se fit adopter dans une famille Plébéienne, par M. Fonteïus. A la faveur de cette adoption, & par le crédit qu'il avoit dans Rome, il obtint sans peine une place dans le Tribunat.

Pour se rendre encore plus agréable à la multitude, il commença l'exercice de sa Charge par la proposition de nouvelles Loix, toutes favorables aux Plébéïens. Il eut l'adresse, en même-temps, de mettre dans ses intérêts Pison & Gabinius, tous deux Consuls cette année. Pour n'en être point traversé dans le projet de la vengeance qu'il méditoit contre Ciceron, il fit décerner à l'un & à l'autre le Gouvernement des deux plus riches Provinces de la République. Après avoir pris ces différentes mesures, tant du côté du Peuple, que par rapport au Sénat, il s'appliqua à gagner Crassus, César & Pompée, qui, par un crédit alors supérieur à toutes ses cabales, auroient pu lui enlever sa victime. Mais il trouva ces Grands, qu'on pouvoit regarder comme les Souverains de Rome, disposés à entrer dans son ressentiment. Crassus étoit brouil-

An de Rome 695.

lé actuellement avec Ciceron ; César, depuis l'affaire de Catilina, ne lui étoit pas plus favorable ; & Pompée, alors uni d'intérêt avec César, & d'ailleurs toujours foible ami, n'étoit pas capable de prendre la défense d'un homme, contre lequel César conservoit un ressentiment secret.

Plut. in Cæsare & Cicer. App. l. 2. de bello civ. c. 4.

Clodius, après avoir pris ces précautions, accusa Ciceron devant l'Assemblée du Peuple, d'avoir fait mourir Lentulus, Cethegus, & les autres complices de Catilina, contre toutes les Loix, & sans que le Peuple, le Juge naturel des Citoyens en matiere de crime, en eût été informé. Quoique Ciceron n'eût rien fait que de concert avec le Sénat, il s'apperçut bien, que sans une puissante protection il n'échaperoit pas à la fureur de Clodius pendant l'année de son Tribunat. Il s'adressa d'abord à César, & le conjura de souffrir qu'il pût le suivre dans les Gaules, en qualité d'un de ses Lieutenans. César, qui ne cherchoit qu'à le tirer du Sénat & du Gouvernement de l'Etat, y consentit. Clodius, qui s'apperçut que cet emploi & l'absence de Ciceron l'obligeroient de suspendre ses poursuites,

feignit de vouloir se réconcilier avec lui. Il lui fit dire par des amis communs, qu'il n'avoit pas d'éloignement de lui rendre son amitié, & qu'il n'ignoroit pas que Terentia sa femme, avoit eu plus de part que lui au témoignage qu'il avoit rendu dans l'affaire de Pompeïa.

Ciceron, séduit par ces vaines espérances d'une reconciliation prochaine, remercia César de son emploi, retourna au Sénat, & se rejetta dans les affaires. Mais César, qui l'en vouloit tirer à quelque prix que ce fût, irrité de son changement, s'unit avec Clodius pour le perdre; & il tira parole de Pompée, qu'il n'interviendroit point dans cette affaire en faveur de Ciceron. Clodius reprit ensuite son accusation. Ciceron se voyant en un si grand péril, changea d'habit, & laissant croître sa barbe & ses cheveux, il alloit, suivi d'un grand nombre de Chevaliers, solliciter le secours de ses amis, & demander la protection des premiers de Rome. Le Sénat, touché de la persécution qu'on faisoit à un homme de bien, qu'il regardoit comme un des principaux ornemens de sa Compagnie, voulut

prendre le deuil, comme dans une calamité publique. Mais les Consuls, gagnés par Clodius, s'y opposerent : lui-même escorté, d'une troupe insolente d'esclaves armés, tenoit le Sénat comme assiégé, en sorte qu'on n'y put prendre aucune résolution en faveur de Ciceron.

Ce grand homme, poursuivi par un furieux, & par un ennemi implacable, eut recours à Pompée, auquel il avoit rendu des services essentiels dans toutes les affaires du Gouvernement, & qui lui étoit redevable de la plûpart des emplois qu'il avoit obtenus par les suffrages du Peuple.

Pompée, qui n'ignoroit rien des desseins de Clodius, s'étoit retiré à la campagne, pour ne pas s'exposer au reproche qu'on auroit pu lui faire, s'il étoit resté dans Rome, de ne faire aucune démarche en faveur de son ami. Ciceron lui envoya d'abord Pison son gendre, qui n'en rapporta que de ces réponses équivoques & ambigües, que les Grands seuls savent si bien faire, pour se dispenser d'accorder ce qu'ils ne peuvent refuser sans se deshonorer. Ciceron se flatta qu'il le détermineroit plus facilement lui-mê-

me : il se rendit à sa maison. Pompée ne pouvant se résoudre à soutenir sa présence, & ne voulant point manquer de parole à César, sortit par une porte secrette, & lui fit dire qu'il étoit retourné à Rome. Ciceron ne pouvant plus douter qu'il n'en fût abandonné, s'abandonna, pour ainsi dire, lui-même : & cet homme si éloquent, si redoutable par le talent de la parole, & par la force de ses raisons, quand il s'étoit agi de défendre les autres, désespéra de se sauver lui-même, & ne trouva point de paroles pour justifier une action qui lui avoit attiré les applaudissemens du Sénat, & les louanges de tout le Peuple. Il se bannit lui-même ; sortit la nuit de Rome, & se retira en Grece. Clodius l'ayant réduit à cette extrêmité, fit passer le décret de son exil. Par le même Arrêt, ce furieux Tribun, qui l'avoit dicté, fit ordonner que ses maisons de la ville & des champs seroient rasées, & qu'on en vendroit les meubles à l'encan, par le ministere des Officiers de Justice : ce qu'il fit ensuite exécuter, pour laisser des monumens de sa vengeance & de son pouvoir. Plut. in Cic.

Clodius, après avoir mis Ciceron

en fuite, se crut maître absolu du Gouvernement. Il osa attaquer Pompée même, & porter devant l'Assemblée du Peuple l'examen de la conduite que ce grand Capitaine avoit tenue dans les guerres d'Orient. Mais il reconnut bientôt que son pouvoir n'étoit fondé, pour ainsi dire, que sur un crédit emprunté, & qu'il ne seroit pas venu à bout par lui-même de perdre Ciceron, si de puissantes cabales, dont il se croyoit le Chef, mais dont il n'étoit que l'instrument & le ministre, n'y avoient concouru.

Pompée, attaqué par un endroit si sensible, oublia les engagemens qu'il avoit pris secretement avec César, & il résolut de faire rappeller Ciceron, pour l'opposer à Clodius. Ce fut le sujet de nouvelles disputes: on en vint même aux voies de fait. Mais le parti de Pompée étoit si puissant, qu'il fallut que celui de Clodius cédât: & le Sénat, par une action de vigueur, mit fin à ces disputes. Il suspendit l'exercice de la Justice, & il fit un décret, qui défendoit aux Magistrats de prendre connoissance d'aucune affaire, qu'au préalable le rappel de Ciceron n'eût été arrêté. Ce grand homme,

Plut. in Cic. App. l. 2. c. 45.

après seize mois d'exil, revint dans sa patrie. Les villes par où il passa, lui rendirent des honneurs extraordinaires ; & il dit lui-même : *Qu'il fut rapporté à Rome comme dans les bras des habitans de toute l'Italie.* Ce fut un triomphe continuel : quand il approcha de Rome, les Grands, les Chevaliers, le Peuple, tout sortit au-devant de lui, & le Sénat, par un Décret public, ordonna que ses maisons, que Clodius avoit fait abbatre, seroient rebâties des deniers publics.

An. de Rome 696.

Vell. Pater. l. 2. c. 45.

César, qui ne se montroit gueres à découvert dans ces cabales, apprit le rétablissement de Ciceron, sans s'y opposer, & il ne parut occupé alors que des affaires de son Gouvernement.

L'usage donnoit un Gouvernement aux Consuls à l'issue du Consulat ; & César, comme nous venons de le dire, de concert avec Pompée & Crassus, s'étoit fait déferer celui de la Gaule Cisalpine, qui n'étoit pas éloignée de Rome. Vatinius, Tribun du Peuple, & créature de César, y fit ajouter celui de l'Illyrie, avec la Gaule Transalpine ; c'est-à-dire, la Provence, une partie du Dauphiné & du Languedoc, que César souhaitoit

avec paſſion, pour pouvoir porter ſes armes plus loin, & que le Sénat même lui acorda, parcequ'il ne ſe ſentoit pas aſſez puiſſant pour les lui refuſer.

César avoit choiſi le Gouvernement de ces Provinces, comme un champ de bataille propre à lui faire un grand nom. Il enviſagea la conquête entiere des Gaules, comme un objet digne de ſon grand courage & de ſa valeur, & il ſe flata en même-temps d'y amaſſer de grandes richeſſes, encore plus néceſſaires pour ſoutenir ſon crédit à Rome, que pour fournir aux frais de la guerre. Il partit pour la conquête des Gaules, à la tête de quatre Légions, & Pompée lui en prêta depuis une autre, qu'il détacha de l'armée qui étoit ſous ſes ordres, en qualité de Gouverneur de l'Eſpagne & de la Lybie. Les guerres que fit Céſar, ſes combats ſes victoires, ne ſont ignorés de perſonne. On ſait qu'en moins de dix ans il triompha des Helvetiens; qu'il força de ſe renfermer dans leurs montagnes; qu'il attaqua & qu'il défit Arioviſte, Roi des Allemands, auquel il fit la guerre, quoique ce Prince eût été reçu au nombre des

Alliés du Peuple Romain; qu'il soumit depuis les Belges à ses Loix; qu'il conquit toutes les Gaules, & que les Romains, sous sa conduite, passerent la mer, & arborerent, pour la premiere fois, les aigles dans la Grande-Bretagne. On prétend qu'il emporta de force, ou qu'il réduisit par la terreur de ses armes, huit cens villes; qu'il subjugua trois cens Peuples ou Nations, qu'il défit en différens combats trois millions d'hommes, dont il y en eut un million qui furent tués dans les batailles, & un autre million faits prisonniers: détail qui nous paroîtroit exageré, s'il n'étoit rapporté sur la foi de Plutarque & des autres Historiens Romains. Plutar. in Cæsare.

Il est certain que la République n'avoit point encore eu un plus grand Capitaine, si on examine sa conduite dans le commandement des armées, sa rare valeur dans les combats, & sa modération dans la victoire. Mais ces qualités étoient obscurcies par une ambition démesurée, & par une avidité insatiable d'amasser de l'argent, qu'il regardoit comme l'instrument le plus sûr pour faire réussir ses grands desseins. Depuis qu'il fut arrivé dans

les Gaules, tout fut venal dans son camp : charges, gouvernemens, guerres, alliances ; il trafiquoit de tout. Il pilla les Temples des Dieux, & les terres des Alliés. Tout ce qui servoit à augmenter sa puissance, lui paroissoit juste & honnête. Et Ciceron rapporte, qu'il avoit souvent dans la bouche ces mots d'Euripide : *S'il faut violer le droit, il ne le faut violer que pour régner. Mais dans les affaires de moindre conséquence, on ne peut avoir trop d'égards pour la justice.* Le Sénat, attentif sur sa conduite, vouloit lui en faire rendre compte, & il envoya des Commissaires jusques dans les Gaules, pour informer des plaintes des Alliés. Caton, au retour de ces Commissaires, proposa de le livrer à Arioviste, comme un désaveu que la République faisoit de l'injustice de ses armes, & pour détourner sur sa tête seule la vengeance céleste de la foi violée. Mais l'éclat de ses victoires, l'affection du Peuple, & l'argent qu'il savoit répandre dans le Sénat, tournerent insensiblement les plaintes en éloges. On attribua ses brigandages à des vues politiques ; on décerna des actions de graces aux Dieux pour ses sacrileges ; & de

grands vices, par le ſuccès, paſſerent pour de grandes vertus.

Céſar devoit ſes ſuccès à ſa rare valeur, & à la paſſion que ſes ſoldats avoient pour lui. Il en étoit adoré; ils le ſuivoient dans les plus grands périls, avec une confiance bien honorable pour un Général. Et ceux qui, ſous d'autres Capitaines, n'auroient combattu que foiblement, montroient ſous ſes ordres un courage invincible, & devenoient, par ſon exemple, d'autres Céſars. Il les avoit attachés à ſa perſonne & à ſa fortune, par le ſoin infini qu'il prenoit de leur ſubſiſtance, & par des récompenſes magnifiques. Il doubla leur ſolde; & le bled qu'on ne leur diſtribuoit que par rations réglées, leur fut donné ſans meſure. Il aſſigna aux vétérans des terres & des poſſeſſions. Il ſembloit qu'il ne fût que le dépoſitaire des richeſſes immenſes qu'il accumuloit tous les jours, & qu'il ne les conſervât que pour en faire le prix de la valeur, & la récompenſe du mérite. Il payoit même les dettes de ſes principaux Officiers, & il laiſſoit entrevoir à ceux qui étoient engagés pour des ſommes exceſſives, qu'ils n'au-

roient jamais rien à craindre de la pourſuite de leurs créanciers, tant qu'ils combattroient ſous ſes enſeignes. Soldats & Officiers chacun fondoit l'eſpérance de ſa fortune ſur la libéralité & la protection du Général. Par-là, les ſoldats de la République devinrent inſenſiblement les ſoldats de Céſar.

Son attention n'étoit pas bornée à s'aſſurer ſeulement de ſon armée. Du fond des Gaules, il portoit ſes vues ſur la diſpoſition des affaires, & juſques dans les *Comices* & les Aſſemblées du Peuple. Il ne s'y paſſoit rien ſans ſa participation. Son crédit & ſon argent influoient juſques dans la plûpart des délibérations du Sénat. Il avoit dans l'un & l'autre Corps des amis puiſſans, & des créatures dévouées à ſes intérêts. Il leur fourniſſoit de l'argent en abondance, ſoit pour payer leurs dettes, ou pour s'élever aux principales Charges de la République. C'étoit de cet argent qu'il achetoit leurs ſuffrages & leur
An de Rome 703. propre liberté. Emilius-Paulus, étant Conſul, en tira neuf cens mille écus, ſeulement pour ne s'oppoſer point à ſes deſſeins pendant ſon Conſulat. Il

en donna encore davantage à Curion, Tribun du Peuple, homme violent & factieux, mais habile & éloquent, qui lui avoit vendu sa foi, mais qui, pour le servir plus utilement, dissimuloit ses engagemens secrets, & affectoit de n'agir que pour l'intérêt du Peuple.

Val Max. l. 9. c. 1. Vell. l. 2. c. 48.

Les amis de Pompée lui firent faire de grandes réflexions sur la conduite de César, & lui représenterent le péril qui menaçoit la République. Pompée ne s'apperçut qu'avec une surprise mêlée de honte, qu'il s'étoit laissé surprendre par un homme plus habile que lui; & qu'il s'étoit peut-être donné un Maître, croyant favoriser son beau-pere & son ami. Il résolut de détruire ce qu'il regardoit comme son ouvrage, & de ruiner la fortune de César: il se flata qu'étant maître du Sénat, rien ne tiendroit contre lui. César, de son côté, fondoit ses espérances sur une armée victorieuse, & sur l'affection du Peuple.

La jalousie du Gouvernement, & une émulation réciproque de gloire, les firent bientôt appercevoir qu'ils étoient ennemis, quoiqu'ils conservassent encore toutes les apparences

de leur ancienne liaison. Mais Crassus, qui, par son crédit & ses richesses immenses, balançoit l'autorité de l'un & de l'autre, ayant été tué dans la guerre des Parthes, ils se virent en liberté de faire éclater leurs sentimens. Et la mort de Julie, fille de César, & femme de Pompée, qui arriva peu de temps après, acheva de rompre ce qui restoit de correspondance entre le beau pere & le gendre.

Rome étoit alors dans un désordre affreux. La corruption & la vénalité des Charges étoient publiques. Ceux qui les briguoient, exposoient leur argent dans la Place. On le distribuoit impudemment aux Chefs des factions, & ceux qui l'avoient reçu, employoient la force & la violence, plutôt que le nombre des suffrages, pour faire élire ceux qui les avoient payés: ensorte qu'il ne se donnoit point de Charge, qui n'eût été disputée l'épée à la main, & qui n'eût coûté la vie à plusieurs Citoyens. Souvent les deux partis disputant à forces égales, se séparoient sans qu'il y eût eu d'élection: & ce désordre alla si loin, que Rome fut huit mois sans Magistrats. Pompée, pour rappeller à lui seul toute

l'autorité, étoit soupçonné d'entretenir la confusion qui se trouvoit dans le Gouvernement. Ses créatures, pour favoriser ses projets ambitieux, détestoient, dans leurs harangues, cette liberté effrénée, qui se trouvoit dans les élections de la République. Plusieurs disoient, pour sonder les esprits, que l'Etat Monarchique étoit préférable à une République, qui étoit dégénérée en pure Anarchie; qu'il falloit au moins avoir recours à un Dictateur, & que dans un choix, qui devenoit nécessaire, il falloit se mettre entre les mains du Médécin le plus doux: par ce tour adroit, ils désignoient Pompée, sans le nommer. L'affaire fut poussée avec tant de chaleur par ses Partisans, que le Sénat paroissoit disposé à lui déférer cette grande dignité, qui ne différoit de la Royauté, que par une durée courte & limitée. Mais Caton, qui veilloit toujours à la conservation de la liberté, ayant pénétré les desseins de Pompée, & craignant qu'avec un aussi grand pouvoir qu'il avoit, il ne se perpétuât dans la Dictature, insinua au Sénat, qu'il feroit plus à propos de lui déférer le Consulat, sans lui

donner de Collégue. Il fit cette proposition, pour conserver encore quelque image de République & parceque le Consulat n'exemptoit point, comme la Dictature, de l'obligation de rendre compte de sa conduite au Peuple & au Sénat.

Le Sénat approuva l'expédient proposé par Caton ; Pompée fut élu seul Consul. On lui continua en même temps ses Gouvernemens, avec le commandement des armées qui étoient sous ses ordres, & on lui permit de tirer chaque année du Trésor public mille talens pour leur solde. Il épousa peu de temps après Cornelie, fille de Metellus-Pius ; & quoiqu'on lui eût déféré le Consulat sans Collégue, il associa son beau pere dans la dignité de Consul, pour les cinq derniers mois qui restoient de son Consulat. Cette modération attacha encore plus étroitement le Sénat à ses intérêts.

César prit occasion de tout ce qu'on venoit d'accorder à Pompée, pour demander à son tour le Consulat, avec la prolongation de ses Gouvernemens. Pompée ne s'y opposa point ; mais il fit agir Marcellus & Lentulus, ses créatures, qui, pour en exclure

César, alléguerent que les Loix ne permettoient pas d'admettre les absens au nombre des Candidats.

La vûe de Pompée, en faisant naître cet obstacle, étoit d'engager César à abandonner le Gouvernement des Gaules & le commandement de son armée pour venir en personne demander le Consulat. Mais César, qui sentit l'artifice, aima mieux rester à la tête de ses troupes: & on rapporte, qu'ayant appris que la brigue de ses ennemis avoit fait rejetter sa requête, il dit, en mettant la main sur la garde de son épée: *Celle-ci obtiendra ce qu'on me refuse si injustement.* D'autres attribuent cette réponse à un de ses principaux Officiers, qu'il avoit envoyé de l'armée pour demander cette dignité en sa faveur.

Le Sénat, qui n'agissoit plus que suivant les impressions des ennemis de César, ordonna qu'on tireroit de ses troupes, & de celles qui étoient aux ordres de Pompée, deux Légions, sous prétexte de les envoyer en Syrie, que les Parthes, à ce qu'on publioit, menaçoient d'une incursion depuis la défaite de Crassus. Pompée, pour affoiblir l'armée de César, lui fit de-

mander la Légion qu'il lui avoit prêtée. Appius Claudius fut chargé de cette commission. Quoique César pénétrât bien le dessein de ses ennemis, il ne laissa pas de remettre ces deux Légions à l'envoyé du Sénat. Il combla les Officiers de présens, & il fit donner à chaque soldat deux cens cinquante dragmes * comme pour récompense de leurs services. Mais comme tout ce qu'on avoit affecté de publier du dessein des Parthes, n'étoit qu'un prétexte dont on s'étoit servi, pour affoiblir l'armée de César, & en tirer deux Légions, ces troupes ne furent pas plutôt arrivées en Italie, qu'on leur assigna des quartiers dans la Campanie & proche de Capoue, au lieu de les faire passer en Orient.

* 62 livres 10 sols.

Appius, à son retour, rendit, contre son intention, un service considérable à César. Cet homme, pour flatter l'ambition de Pompée, lui dit, que toute l'armée des Gaules le souhaitoit pour son Général, & que les soldats, soupçonnant César d'aspirer à la Monarchie, étoient résolus de l'abandonner, s'il les ramenoit en Italie.

Pompée, trompé par ce discours, négligea les précautions nécessaires

contre un ennemi qui étoit à la tête d'une puissante armée; & sur ce que les principaux de son parti, étonnés qu'il s'endormît dans une fausse sécurité, lui représentoient l'importance de se fortifier par de nouvelles levées il leur répondit fierement, *Qu'il n'avoit qu'à frapper du pied contre terre, & qu'il en feroit sortir des Légions armées.* Il ne parloit avec tant de confiance, que parcequ'il se flattoit, si on en venoit aux armes, qu'une partie de l'armée de César passeroit sous ses enseignes. Cependant, comme il redoutoit la fortune & la valeur de ce grand Capitaine, il tâcha de le tirer du Gouvernement des Gaules, sans en venir à une rupture ouverte; il prit des mesures avec le Sénat, pour lui nommer un successeur: l'affaire fut mise en délibération: tout le monde convint que le temps de sa commission étant près d'expirer, il étoit juste d'envoyer dans les Gaules un Sénateur qui en prît le Gouvernement, & le commandement des armées. Curion, Tribun du Peuple, qui vouloit paroître n'être attaché à aucun parti, quoique dévoué secrettement à celui de César, se déclara pour le sentiment général

des Sénateurs, auxquels il donna de grandes louanges. Mais il ajoûta, que pour assurer la liberté publique, il falloit que Pompée licentiât en même-temps les armées qui étoient à ses ordres, & qu'il quittât les Gouvernemens de l'Espagne & de la Lybie. Les amis de Pompée se récrierent, que le temps de sa commission n'étoit pas expiré comme celui de César. Mais Pompée, prenant la parole, dit qu'il ne s'étoit chargé de ces emplois, que par soumission pour les ordres du Sénat, & qu'il étoit prêt à les quitter, sans attendre que le terme, prescrit par les Loix, fût échu. Il promit de se déposer lui-même; & pour déterminer le Sénat à donner sur le champ un successeur à César, il ajoûta, avec une candeur apparente, qu'il étoit bien instruit de ses intentions, & que comme son ami & son allié, il pouvoit assurer, que ce grand Capitaine, après avoir soutenu dix ans des guerres continuelles contre les plus belliqueuses Nations du monde, n'aspiroit qu'à goûter un peu de repos dans le sein de sa patrie.

Curion, qui sentit tout l'artifice de ce discours, & qui vit bien que Pom-

pée n'avoit parlé si affirmativement des sentimens de César, que pour lui faire nommer un successeur, répondit que ce n'étoit pas assez qu'il promît de quitter lui-même ses Gouvernemens, s'il n'effectuoit ses promesses sur-le-champ. Qu'ils étoient l'un & l'autre trop puissans, & qu'il étoit de l'intérêt de la République, qu'ils entrassent en même temps dans une condition privée. Il conclut en disant qu'il étoit d'avis, s'ils ne quittoient pas en même-temps l'un & l'autre le commandement des armées, de les déclarer tous deux ennemis de la République.

Curion n'insistoit si vivement sur cette abdication réciproque, que pour cacher l'inclination secrette qui l'attachoit aux intérêts de César, & parce-qu'il étoit bien instruit que Pompée ne se résoudroit jamais à se dépouiller de ses Gouvernemens. Et quand même il auroit pris ce parti, & que César, à son exemple, auroit été obligé de quitter le commandement de son armée, Curion n'ignoroit pas par combien de liaisons César avoit attaché à sa fortune ses soldats & ses Officiers, & qu'il ne lui seroit pas diffi-

cile de rappeller sous ses enseignes, des troupes qui étoient secrettement à sa solde & à ses gages.

Ce Tribun, n'ayant pu faire passer son avis, congédia le Sénat, suivant le pouvoir que lui donnoit sa charge. Les Consuls * le rassemblerent peu de jours après. Marcellus, premier Consul & partisan déclaré de Pompée, prit un détour pour le maintenir dans ses Gouvernemens. Il fit opiner séparément sur ce qui regardoit Pompée & César, & demanda d'abord, si les Sénateurs trouvoient à propos que Pompée renonçât à l'autorité dont on l'avoit revêtu : la plûpart se déclarerent pour la négative. Il prit ensuite les voix au sujet de César, & il leur demanda s'ils étoient d'avis de lui donner un successeur, & ils en convinrent tous. Mais Curion, quoiqu'il ne fût plus alors Tribun, ayant demandé si le Sénat ne trouvoit pas encore plus à propos qu'ils quittassent tous deux le commandement des armées; après qu'on eut recueilli les voix, il s'en trouva trois cens soixante-dix pour l'affirmative, contre vingt-deux seulement, qui persisterent opiniâtrement, à ce que

* C. Claudius Marcellus. L. Cornelius Lentulus.

An. de Rome 704.

Pompée seul retînt le commandement de ses Troupes.

Marcellus, honteux & irrité de voir son parti réduit à un si petit nombre, s'écria avec emportement : *Hé bien, ayez César pour maître, puisque vous le voulez.* Sur quoi quelqu'un de ses amis ayant ajouté, pour intimider le Sénat, que César avoit passé les Alpes, qu'il marchoit, à la tête de son armée entiere, droit à Rome ; & Curion ayant fait voir le ridicule de cette nouvelle, le Consul, outré de ne pouvoir faire revenir le Sénat à son avis, sortit brusquement, en disant, que puisqu'on l'empêchoit de pourvoir au salut de la République, il y apporteroit les remedes qu'il trouveroit convenables, suivant le pouvoir que sa Charge lui donnoit. Il se rendit de-là, avec Lentulus son Collégue, dans une maison hors de la ville où étoit Pompée, & lui présentant une épée : *Nous vous ordonnons*, lui dit-il, *mon Collégue & moi, de marcher contre César & de combattre pour la défense de la Patrie.* Pompée déclara qu'il leur obéiroit ; & il ajouta, avec une feinte modération : *Si cependant*, leur dit-il, *on ne trouve point quelque expédient plus heureux.*

César, instruit de ce qui se passoit à Rome, pour mettre toujours de son côté les apparences de la justice, écrivit plusieurs fois au Sénat, avec beaucoup de modération, & comme pour rechercher la paix. Il demandoit, ou qu'on lui continuât son Gouvernement comme on avoit fait à Pompée, ou qu'il lui fût permis, sans être dans Rome, de poursuivre le Consulat. Il renouvella ensuite les propositions de Curion, & demanda que Pompée & lui quittassent en même temps leurs Gouvernemens & le commandement des armées. Mais les Sénateurs, dont le grand nombre favorisoit Pompée, ayant rejetté toutes ces propositions, César se réduisit à demander le Gouvernement de l'Illyrie, avec deux Légions : ce qu'il n'auroit jamais proposé, s'il eût cru qu'on en fût convenu. Mais il n'ignoroit pas que le parti opposé vouloit le desarmer entierement; en effet, on ne voulut entendre à aucune de ses propositions. Marcellus, premier Consul, tout dévoué à Pompée, & naturellement fier & hautain, disoit qu'il étoit honteux à la République de traiter avec un de ses sujets qui avoit les

armes

armes à la main. Et Lentulus ſon Collegue, accablé de dettes, & qui ne pouvoit ſe ſoutenir que dans les troubles de l'Etat, n'étoit pas fâché d'une guerre civile, où il pouvoit ſe faire valoir, & acquérir de grands biens, ſi ſon parti prévaloit.

Céſar, qui avoit bien prévû le ſuccès de cette négociation, paſſa les Alpes, à la tête de la troiſieme Légion, & s'arrêta à Ravenne. Il envoya auſſitôt Fabius, un de ſes Lieutenans, pour rendre de ſa part des Lettres au Sénat. Il y parloit au commencement, en termes magnifiques, de ſes exploits, & il y prioit qu'on eût égard à ſes ſervices. Il proteſtoit enſuite, qu'il étoit prêt à quitter le commandement, conjointement avec Pompée; mais que ſi ce Général prétendoit le retenir, il ſauroit bien ſe maintenir de ſon côté à la tête de ſon armée; qu'il ſeroit même dans peu de jours à Rome, pour y venger ſes propres injures, & celles qu'on faiſoit à la Patrie.

Ces dernieres parole, remplies de menaces, ſouleverent contre lui toute l'Aſſemblée. Lentulus s'écria, qu'il étoit inutile de délibérer ſur une Let-

tre qui renfermoit une déclaration de guerre ; & il ajouta, par un emportement de colere, qu'on avoit plus besoin d'armes, que de suffrages, pour opiner contre un aussi grand voleur que César. Lucius Domitius fut nommé sur-le-champ pour son successeur, & on lui donna quatre mille hommes de nouvelles levées, pour aller prendre prossession de son Gouvernement.

On forma ensuite le Décret du Sénat, que les ennemis de César dicterent eux-mêmes. Il étoit ordonné, qu'il licentieroit son armée dans un tems déterminé, & que s'il n'obéissoit, on le poursuivroit comme un ennemi de la République. Envain Marc-Antoine, alors Tribun, & soutenu de Curion & de Cassius, voulut, en vertu du pouvoir que lui donnoit sa Charge, s'opposer à ce Décret ; les Consuls, irrités de leur résistance, les chasserent par force du Sénat. Pompée même faisoit avancer secrettement des soldats, pour leur faire insulte. Antoine, avant que de sortir, s'écria que la dignité Tribunitienne, qui avoit été sacrée jusqu'alors, n'étoit plus en sûreté ; mais que de pareilles violences n'étoient que les préludes des

Saluft. in Cæ.are.

guerres ſanglantes, des proſcriptions, & des meurtres qu'il prévoyoit. Il fit, en ſortant, d'horribles imprécations contre ceux qui étoient cauſe de tous ces malheurs : & ces trois Sénateurs, après s'être déguiſés en eſclaves, de peur d'être reconnus, ſe rendirent en diligence auprès de Céſar.

Le Décret du Sénat fut comme la déclaration de la guerre. On vit deux puiſſans partis prendre les armes, tous deux prétextant la défenſe des Loix & de la liberté, mais dont les Chefs n'avoient pour objet ſecret que l'établiſſement particulier de leur puiſſance, & la ruine de la liberté & des Loix. Le parti de Pompée avoit quelque choſe de plus ſpécieux ; il ſe couvroit du grand nom de la République, qui le reconnoiſſoit pour ſon Général : & le Sénat entier & les Conſuls, ſuivoient ſes enſeignes. Céſar avoit pour lui l'affection du Peuple, ſoutenue d'une armée victorieuſe ; & ſi le parti de Pompée paroiſſoit le plus juſte en apparence, celui de ſon rival étoit le plus puiſſant & le plus sûr.

Le Sénat s'étoit flatté que ce Général ne pourroit pas tirer ſitôt ſes troupes du fond des Gaules, où elles

étoient répandues en différentes Provinces, & qu'avant qu'elles eussent passé les Alpes, Pompée auroit une puissante armée sur pied. Mais César, dont les vûes & l'activité étoient incomparables, résolut de prévenir ses ennemis, par la hardiesse & la promptitude de sa marche. Il étoit actuellement à Ravenne, comme nous l'avons dit. Il envoya sur-le-champ un ordre secret aux corps de ses troupes, qui étoient les plus avancées, de s'approcher du Rubicon, petite riviere qui separoit son Gouvernement, c'est-à dire la Gaule Cisalpine, du reste de l'Italie.

Il partit le soir, marcha toute la nuit avec une extrême diligence, & arriva au rendez-vous, à la pointe du jour, où il trouva environ cinq mille hommes d'infanterie & trois cens chevaux. Il s'arrêta quelque tems au bord de cette petite riviere. L'inquiétude du succès de son entreprise, & même tous les malheurs d'une guerre civile, se présenterent alors à son esprit. César, élevé dans le sein d'une République, ne put, en approchant de Rome, envisager de sang froid la ruine de sa Patrie. Il avoit compté aupara-

vant sur une fermeté d'ame, ou, pour mieux dire, sur une dureté à laquelle il avoit peine à parvenir; & la liberté, prête à expirer sous l'effort de ses armes, lui coûta encore quelques remords. *Si je differe à passer cette riviere*, dit-il aux principaux Officiers dont il étoit environné, *je suis perdu: & si je passe, que je vais faire de malheureux!* Mais après avoir réfléchi sur la haine & l'animosité de ses ennemis, & sur ses propres forces, il se jette dans le fleuve, le traverse en s'écriant, comme on fait dans les entreprises incertaines & hazardeuses: *C'en est fait, le sort est jetté.* Il continua aussi-tôt sa marche, avec toute la diligence que lui put permettre un corps d'Infanterie. Il arrive à Rimini, surprend cette Place, & s'en rend le maître. Plut. in Cæs. App. l. 2.

On ne peut exprimer la crainte & la terreur que la perte de cette Place répandit dans toute l'Italie, & jusque dans Rome. Il sembloit que ce Capitaine si redoutable fût déja aux portes de la Ville, avec l'armée entiere des Gaules. Le Sénat s'assembla plusieurs fois, sans pouvoir prendre aucun parti; les esprits étoient trop divisés: plusieurs Sénateurs, sans ou-

vrir aucun avis, ne faisoient que contredire celui des autres ; & dans ces Assemblées tumultueuses, on n'approuvoit que les conseils qu'on ne pouvoit exécuter.

Pompée, dans ce désordre, n'étoit pas sans inquiétude. Il n'avoit ni troupes, ni Places de retraite, & il étoit obligé d'essuyer les reproches de la plus grande partie du Sénat, qui se plaignoit qu'il s'étoit laissé endormir par les Lettres de César, & les feintes démonstrations qu'il faisoit paroître de souhaiter la paix. Caton même lui représenta, qu'il ne pouvoit nier qu'il ne l'eût souvent averti, que les desseins secrets de César alloient à la tyrannie. *J'avoue*, lui répartit Pompée, *que vous l'avez mieux connu que moi : vous aviez démêlé ses véritables sentimens tels qu'ils étoient, & moi je n'en avois jugé que par ce qu'ils devoient être.* Chaque Sénateur se croyoit en droit de lui faire des reproches, & de lui donner des avis. Il trouvoit des oppositions de tous côtés, & on remplissoit son esprit de crainte & de soupçons. Le Peuple même, dans cette agitation, ne vouloit plus obéir à ses Magistrats, & chacun se faisoit l'ar-

Plut. in Pompeio.

bitre de son devoir, sous prétexte de pourvoir à sa propre sûreté.

Dans ce désordre, Pompée se voyant dans Rome sans troupes, & craignant, s'il faisoit prendre les armes au Peuple, qu'il ne les tournât contre lui en faveur de César, résolut de porter plus loin le siége de la guerre, & de se rendre dans la Pouille, où campoient les deux Légions que César avoit remises à Appius. Il représenta au Sénat, que les soldats ne lui manqueroient pas, si on vouloit le suivre, quitter Rome, & même l'Italie, en cas qu'on ne pût s'y maintenir. Que de véritables Romains devoient trouver leur patrie partout où il leur étoit permis de conserver leur liberté; que la République avoit deux Légions auprès de Capoue, deux autres dans la Thessalie, & que Petreïus & Afranius, ses Lieutenans en Espagne, étoient à la tête d'une puissante armée, toute composée de vieux soldats, qui ne le cédoient ni en valeur ni en expérience à ceux de César, sans compter les troupes répandues en différentes Provinces de l'Asie & de l'Afrique, & les secours qu'on tireroit des Rois alliés du Peuple Ro- Dion. l. 41.

main. Les Consuls, & un grand nombre de Sénateurs, tous amis ou créatures de Pompée, se résolurent généreusement de suivre sa fortune. Ils sortirent de Rome sur le soir, avec beaucoup de précipitation. Quelque triste que fût ce départ, qui les éloignoit de leur Patrie, & qui alloit les séparer de leurs femmes & de leurs enfans, ils ne regardoient plus Rome, où ils ne se pouvoient maintenir, que comme le camp de César.

En effet, il s'en rendit bientôt le maître, & il y fut reçu par ses Partisans & par tout le Peuple, avec un applaudissement général. Comme, dans les guerres civiles, l'argent n'est pas moins nécessaire que les armes, il s'empara du trésor public, malgré Metellus, Tribun du Peuple, qui vouloit s'y opposer; il le menaça même de le tuer, s'il ne se retiroit: & après avoir tiré du trésor quatre mille cent trente livres d'or, & quatre-vingt mille livres d'argent, somme qui revient, à-peu-près, à 2911200 livres de notre monnoie, il se mit en état de poursuivre Pompée & ses partisans; mais ce Général du Sénat, qui vouloit tirer la guerre en longueur, pour

avoir le tems d'amasser de plus grandes forces, passa d'Italie en Epire, & après s'être embarqué à Brinde, il aborda dans le Port de Dyrrachium. César ne l'ayant pû joindre, se rendit maître de toute l'Italie, en moins de soixante jours. Le détail & le succès de la guerre civile, n'est point de mon sujet. On sait que l'Empire ne coûta, pour ainsi dire, à César qu'une heure de temps; & que la bataille de Pharsale en décida. La perte de Pompée, qui périt depuis en Egypte entraîna celle de son parti. L'activité de César, & la rapidité de ses conquêtes, ne donnerent point le temps de les traverser. La guerre le porta dans des climats differens. La victoire le suivit presque par-tout, & la gloire ne l'abandonna jamais. Sa modération & sa clémence acheverent de désarmer ses ennemis; & quoiqu'élevé par Marius son oncle, il n'en eut ni cette haine opiniâtre ni cette vengeance cruelle, qui firent répandre tant de sang à cet ancien Chef de parti.

Durazo. Port de l'Istrie.

An. de Rome 705.

D. H. l. 41. App. l. 2. Plut. in Cæs. Pomp. Cic. Cæs. Civil. Bell. l. 1. & 2. Florus, Eutropius, Velleius, Suétone, Zonaras.

César, plus humain, ou plus habile, sacrifia toujours ses ressentimens particuliers à l'établissement de sa do-

mination. Il pardonna à tous les Partisans de Pompée. Il y en eut même plusieurs qu'il ne distingua point de ses meilleurs amis, quand il s'agit de la distribution des charges & des dignités de l'Empire. Tout plia depuis sous sa puissance, & deux ans après le passage du Rubicon, on le vit en-
An de Rome 696. trer dans Rome maître du monde entier, & triomphant de tous ses ennemis.

Le Sénat, à son retour, lui décerna des honneurs extraordinaires, & une autorité sans bornes, qui ne laissoit plus à la République qu'une ombre de liberté. On le nomma Consul pour dix ans, & Dictateur perpétuel. On lui donna le nom d'*Empereur*, le titre auguste de *Pere de la Patrie*. On déclara sa personne sacrée & inviolable. C'étoit réunir & perpétuer en sa personne, la puissance & les privileges annuels de toutes les dignités de l'Etat. On ajouta, à cette profusion d'honneurs, le droit d'assister à tous les jeux dans une chaire dorée, & une couronne d'or sur la tête; & il fut ordonné par le décret, que même après sa mort, on placeroit toujours cette chaire & cette couronne dans tous les specta-

eles, pour immortaliser sa mémoire.

Il ne lui manquoit que le titre de Roi. Il délibera s'il le prendroit, & il essaya, pour ainsi dire, le diadême. Mais ayant reconnu l'aversion des Romains, pour le nom & l'appareil de la Royauté, il n'osa tenter d'affermir la couronne sur sa tête, au milieu d'une République dont il venoit d'opprimer la liberté : il ne vouloit paroître à découvert, ni Souverain, ni Particulier. Il prit un troisieme parti moins décidé, & plus dangereux. Il se flatta vainement d'éblouir encore ses Concitoyens, par je ne sais quel mêlange bisarre & incompatible de la liberté, jointe au pouvoir absolu, & il fut assez hardi, pour user même de clémence au commencement d'une nouvelle domination. Ce fut pour gagner la confiance du Sénat & du parti Républicain, qu'il cassa sa garde Espagnole, contre l'avis de ses meilleurs amis, qui lui représentoient continuellement, que la domination acquise par les armes, ne se conservoit que les armes à la main. Mais César, devenu le maître du monde, avoit trop légérement cru les discours de ses flatteurs, qui lui faisoient entendre, *Qu'après*

avoir éteint les guerres civiles, la République avoit plus d'intérêt que lui-même à sa conservation.

Ses ennemis profiterent de cet excès de sécurité, & tournerent contre lui de si fausses mesures. La plûpart des Sénateurs ne lui avoient décerné tous ces honneurs extraordinaires, dont nous venons de parler, que pour le rendre plus odieux, & pour le pouvoir perdre plus sûrement. Les Grands surtout, qui avoient suivi la fortune de Pompée, & qui ne pouvoient lui pardonner la vie qu'il leur avoit donnée dans les plaines de Pharsale, se reprochoient secrettement ses bienfaits, comme le prix de la liberté publique; & ceux qu'il croyoit ses meilleurs amis, ne recevoient ses graces que pour approcher plus près de sa personne, & pour le faire périr.

D. H. l. 41.

Il avoit fait dessein de tourner ses armes contre les Parthes, pour venger la défaite & la mort de Crassus, & il devoit partir pour cette expédition, dans peu de jours. Ses partisans & ses flateurs, pour disposer les Romains à le voir avec moins de répugnance, revêtu du titre de Roi, affectoient de publier qu'on trouvoit dans les livres

des Sybilles, que les Parthes ne seroient jamais vaincus, si les Romains n'avoient un Roi pour Général. On prétend même qu'Aurelius Cotta, une de ses créatures, qui avoit en garde ces livres sacrés, en devoit faire son rapport au Sénat le jour des Ides de Mars, & que les amis de César proposeroient le même jour, comme par une espece de ménagement pour la République, qu'on ne lui donneroit dans Rome & dans toute l'Italie, que le titre de Dictateur; mais qu'il seroit reconnu pour Roi, & qu'il en prendroit la qualité à l'égard des nations étrangeres, sujettes de l'Empire Romain.

Les ennemis de César profiterent de ces bruits pour avancer sa perte. Ils détestoient son ambition; & tout ce qu'il y avoit de Républicains zélés résolurent de périr, plutôt que de voir la ruine entiere de la liberté. On convint, dans des assemblées secrettes, qu'on ne pouvoit plus maintenir la République, que par la mort du Dictateur, & plus de soixante Sénateurs conspirerent contre sa vie.

Brutus & Cassius, que César avoit faits Préteurs cette année, se trouve-

rent à la tête de ce parti. Brutus faisoit gloire de descendre de cet ancien Brutus, que la République reconnoissoit pour son Fondateur. L'amour de la liberté avoit passé jusqu'à lui avec le sang de ses ancêtres. Mais quoiqu'il fût ennemi déclaré de la Monarchie, il ne pouvoit se résoudre à haïr le Monarque, dont il avoit reçu beaucoup de graces; & ce ne fût que son amour pour sa Patrie, supérieur à tout engagement, qui le fit entrer dans la conjuration. Cassius au contraire, naturellement fier & impérieux, & encore plus ennemi du Tyran que de la tyrannie, ne cherchoit dans la perte de César, que la vengeance de quelques injures qu'il en avoit reçues, & il se dévoua moins pour l'intérêt public, que pour satisfaire sa passion particuliere.

Les Conjurés, pour justifier leurs desseins, en remirent l'exécution aux Ides de Mars, c'est-à-dire, au jour même qu'on devoit déclarer César Roi. Des Devins lui avoient prédit que ce jour lui devoit être funeste; & la nuit qui le préceda, il s'apperçut que Calpurnie sa femme, en dormant, poussoit de profonds soupirs,

& comme des gémissemens. Elle lui avoua, le matin, qu'elle avoit rêvé qu'elle le tenoit entre ses bras, percé de coups. Elle le conjura de ne point sortir ce jour-là, & de remettre l'assemblée du Sénat, ou du moins, s'il n'avoit point d'égard à ses prieres, de ne lui pas refuser la satisfaction de consulter l'avenir par des sacrifices.

Vell. Pater. l. 2. c. 56.

César, quoique peu superstitieux, ne put pas refuser à une femme vertueuse, & qu'il aimoit, cette complaisance, d'autant plus que les Augures étoient d'un grand poids, & qu'il y avoit peu de personnes qui ne courussent, pour ainsi dire, au-devant des présages, qu'on regardoit en ce tems-là comme les interprêtes du destin. On fit beaucoup de sacrifices: & comme il ne s'y trouva aucun signe favorable, César résolut de congédier le Sénat, & il en donna l'ordre à Marc-Antoine, son plus cher confident, qu'il avoit fait Consul cette année.

Decimus-Brutus, qui n'avoit pas moins de part à sa confiance, quoiqu'il fût du nombre des Conjurés, craignant que si César differoit d'aller au Sénat, la conjuration ne fût dé-

couverte, lui représenta que le Sénat, après s'être assemblé par son commandement, prendroit ce contre-ordre pour une injure; que toute la Compagnie étoit disposée à le déclarer Roi de toutes les Provinces de la République, situées hors de l'Italie, & qu'il ne devoit pas différer à ses amis la joie de le voir revêtu de ce grand titre, qui alloit servir de monument & de récompense à ses victoires: & en lui disant d'autres choses aussi flateuses, il le prit par la main, & le tira de sa maison. On prétend que pendant le chemin, il reçut plusieurs billets, dans lesquels on lui donnoit avis de la conjuration; mais que la multitude, dont il étoit entouré, ne lui permit pas de les lire, & qu'il les remit à ses Secretaires, comme il en usoit à l'égard des requêtes qu'on lui présentoit, quand il paroissoit en public.

Plut. in Cæsare.

A peine fut-il descendu de sa litiere, que tous les Conjurés, comme pour lui faire honneur, l'environnerent. Attilius Cimber, qui étoit du nombre, se présenta, selon qu'ils en étoient convenus, pour lui demander la grace de son frere, qui étoit exilé. Sur le refus que César lui en faisoit, Cimber,

Cimber, sous prétexte de l'en prier avec plus de soumission, prit le bas de sa robe, mais il tira si fortement, qu'il lui fit baisser le col. Alors Casca tira son poignard, & lui porta un coup dans l'épaule, mais qui ne le blessa que légérement. César se jetta sur lui & le terrassa; mais comme ils étoient aux prises, un autre des Conjurés vint par derriere, & lui enfonça son poignard dans le côté. Cassius lui porta en même temps un coup dans le visage, & Brutus lui perça la cuisse. Il se défendit encore avec un grand courage; mais le sang qu'il perdoit par tant de plaies, l'ayant affoibli, il alla tomber aux pieds d'une statue de Pompée, où il expira, après avoir reçu vingt-trois coups de poignard, par les mains de ceux qu'il croyoit avoir désarmés par ses bienfaits.

App. l. 2. c. 36.

Plut. in Cæs.

An. de Rome 709.

Les Conjurés le voyant mort, voulurent en même-temps rendre compte au Sénat des motifs de leur entreprise, & l'exhorter à prendre part à une action qui rendoit la liberté à la Patrie. Mais personne ne les voulut écouter; la plûpart des Sénateurs, épouvantés, remplis de crainte & d'étonnement,

s'enfuirent avec précipitation. Ils se retirerent dans leurs maisons, où ils se renfermerent, sans savoir ce qu'ils avoient à espérer ou à craindre d'une action si hardie, & d'un évenement si tragique.

Plut. ibid.

Fin du treizieme Livre.



LIVRE XIV.

Après la mort de César, il se forme deux partis dans la République. Les uns soutiennent les Conjurés; les autres demandent qu'on venge la mort du Dictateur. Le Consul Marc-Antoine se déclare pour l'un ou l'autre parti, selon qu'il convient à ses vûes particulieres. Ses projets d'élevation traversés par le jeune Octavius, petit neveu & fils adoptif du Dictateur. Octavius fait autoriser son adoption par le Préteur, & se déclare hautement héritier de son grand oncle, dont il prend le nom. Il vient à bout, par le crédit de Ciceron, de mettre le Sénat dans ses intérêts. Triumvirat de César, Antoine & Lepidus: cruelles proscriptions, César se sert des forces de Lepidus & d'Antoine, pour faire périr les Conjurés & leurs partisans. Il se déclare ensuite contre Lepidus & Antoine même, & reste enfin maître de tout l'Empire Romain.

BRUTUS & Cassius n'ayant pû retenir le Sénat, se jetterent dans la Ville, suivis de leurs complices, les

poignards encore ſanglans à la main. Ils publioient dans les rues, pour attirer le Peuple dans leur parti, qu'ils venoient de tuer le Roi de Rome, & le tyran de la Patrie. Ils étoient précédés par un Héraut, qui portoit au bout d'un javelot un bonnet, qui étoit le ſignal de la liberté, & ils exhortoient le Peuple à concourir au rétabliſſement de la République. Quelques Sénateurs, qui n'avoient point eu de part à la conjuration, ſe joignirent aux Conjurés, pour s'en faire honneur, & leur donnerent publiquement de grandes louanges. Mais il n'y eut perſonne parmi le peuple, qui ſe déclarât en leur faveur. Ce n'étoit plus ces anciens Romains, qui préféroient la liberté à la vie. La plûpart, ammollis par les délices de Rome, accoutumés à vivre du prix de leurs ſuffrages, qu'ils vendoient au plus offrant, ou des libéralités du Dictateur, le regrettoient comme le pere de la Patrie. Les Conjurés, ſurpris de la triſteſſe qu'ils faiſoient paroître, ſe retirerent au Capitole, où ils firent venir, pour leur ſûreté, un grand nombre de Gladiateurs, qui dépendoient de Decimus Brutus, un des Conju-

App. l. 2. c. 37.

rés : & ils virent avèc douleur, que la mort d'un usurpateur alloit causer de nouvelles calamités dans la République.

En effet, Antoine, Lepidus, & les autres confidens plus particuliers de César, qui s'étoient d'abord cachés, de peur d'être envelopés dans sa perte, voyant la disposition du Peuple, parurent en public, rassemblerent leurs créatures, & résolurent de venger la mort du Dictateur. Lepidus, par ordre d'Antoine, qui étoit Consul, fit avancer jusques dans le Champ de Mars, un Corps de troupes, qu'il commandoit en qualité de Général de la Cavalerie. Antoine de son côté, étant alors premier Consul, & chargé du Gouvernement, fit porter dans sa maison l'argent & les papiers de César, & il convoqua l'Assemblée du Sénat. Jamais cet auguste Conseil ne s'étoit tenu pour une matiere si importante & si délicate. Il étoit question de décider, si César avoit été un Tyran, ou un Magistrat légitime ; & si ceux qui l'avoient tué méritoient des peines, ou des récompenses. Antoine, pour empêcher plusieurs des principaux du Sénat, qui

Vell. Pater. l. 2. c. 58.

An de Rome 709.

Idem. Appi. ibid.

ne tenoient des Charges & des Gouvernemens que de la libéralité de César, de se déclarer contre sa mémoire, demanda encore, si supposé qu'il fût déclaré tyran, on cesseroit ses ordonnances : si on aboliroit les réglemens qu'il avoit faits dans tout l'Empire, & si les Magistrats de la République & les Gouverneurs des Provinces qu'il avoit nommés, déposeroient leurs dignités.

App. l. 2. c. 9.

Il y avoit deux partis dans le Sénat, mais qui, sans se déclarer ouvertement, conduisoient des desseins opposés avec beaucoup d'artifice & de dissimulation. Antoine, à la tête des amis & des créatures de César, cherchoit dans la perte des assassins, le moyen de s'élever à la souveraine puissance. Les véritables Républicains, sans approuver ouvertement ce qui se venoit de passer, n'avoient pour objet que le rétablissement de la République : & la plûpart étant parens ou amis des Conjurés, ils n'auroient pas été fâchés de leur faire décerner quelques Gouvernemens éloignés, moins pour leur faire honneur, que pour procurer leur sûreté. Mais comme dans ce nouveau tumulte, la plûpart

des Sénateurs ne pénétroient point leurs vûes réciproques, ils se défioient tous mutuellement les uns des autres, & ils ne se déclaroient qu'avec de grands ménagemens, ne connoissant point encore tous ceux qu'il leur faudroit, dans la suite, aimer ou haïr. Ainsi, après plusieurs avis différens, on prit un tempéramment, pour contenter les deux partis. On convint qu'on ne poursuivroit point la mort de César, mais on arrêta par le même Décret, que toutes ses Ordonnances seroient ratifiées.

C'étoit en quelque maniere le déclarer en même-tems innocent & coupable, puisqu'on ne devoit pas confirmer ce qu'il avoit fait pendant sa Dictature, si le Sénat interdisoit toute poursuite contre ses assassins. Antoine sentoit bien cette contradiction; mais il n'osa s'opposer au Décret du Sénat, par la crainte de Decimus-Brutus, un des Conjurés, Gouverneur de la Gaule Cisalpine, & qui étoit à la tête d'une puissante armée. Il jugea à propos de dissimuler ses sentimens, jusqu'à ce qu'il se vît de son côté des forces égales, ou que quelque conjoncture favorable lui fournît l'occasion de lui

enlever ſon Gouvernement, & de débaucher ſes troupes, qui, la plûpart, avoient ſervi ſous ſes ordres dans les armées de Céſar. Ce furent ces raiſons qui l'obligerent de ſouſcrire au Décret du Sénat. Les Provinces furent diſtribuées en même-temps : Brutus eut le Gouvernement de l'Iſle de Crete; Caſſius de l'Afrique ; Trébonius de l'Aſie ; Cimber de la Bithinie, & on confirma à Decimus-Brutus celui de la Gaule Ciſalpine, que Céſar lui avoit donné. Antoine conſentit même à voir Brutus & Caſſius : il ſe fit une eſpece de réconciliation entre ces Chefs de parti. Mais cette réunion apparente ne trompa perſonne. Les cœurs étoient trop ulcérés, pour demeurer dans les termes de la modération, & Antoine ne tarda pas long-temps à faire éclater les deſſeins de vengeance qu'il conſervoit contre tous les Conjurés. Céſar avoit confié ſon teſtament à Piſon ſon beau-pere. Il étoit queſtion de l'ouvrir, & de faire en même-temps les funérailles du Dictateur. Caſſius s'y oppoſoit, & il étoit ſoutenu par les Partiſans qu'il avoit dans le Sénat, qui craignoient que le ſpectacle de ces funérailles ne renouvellât

Plut. in Brut.

Plut. in Brut.

renouvellât l'affection du Peuple, & ne causât de nouveaux troubles. Antoine & Pison, par la même raison, insistoient fortement à ce qu'un souverain Pontife ne fût pas privé des honneurs de la sépulture. » Ceux qui » se vantent d'avoir tué un tyran, di» soit Pison, nous traitent en tyrans » eux-mêmes. Ils veulent bien qu'on » ratifie tout ce que César a fait en » leur faveur, en même temps qu'ils » exigent impérieusement qu'on sup» prime ses dernieres dispositions. Le » Sénat, ajoute Pison, ordonnera ce » qu'il jugera le plus à propos, pour » honorer les funérailles de ce grand » homme; mais à l'égard de son Tes» tament, qu'il avoit déposé entre » mes mains, je ne trahirai point sa » confiance, & à moins qu'on ne me » tue, j'en ferai la lecture devant le Peu» ple » L'affaire fut agitée par les deux partis, avec beaucoup de chaleur. Enfin Brutus, qui peut-être ne prévoyoit pas les suites de cette démarche, obligea ceux de son parti à se relâcher sur cette article. Il fut arrêté que le Testament de César seroit exécuté, & qu'on feroit ses funérailles aux dépens du public.

App. l. 2. c. 40.

App. l. 2. c. 12. Le Testament ayant été apporté, on en fit la lecture devant tout le Peuple. On y trouva qu'il avoit adopté Octavius, fils de la fille de sa sœur, pour son fils & son principal héritier; qu'il lui avoit substitué, en cas de mort sans enfans, Decimus-Brutus, un des principaux Conjurés; qu'il avoit nommé quelques autres des complices de Brutus pour présider à l'éducation d'Octavius, qui n'avoit pas encore dix-huit ans. Il donnoit, par le même Testament, ses jardins au Peuple Romain; & à chaque Citoyen en particulier, soixante & quinze dragmes Attiques, ou trois cens sesterces.

Plut. in Cæsare. Le Peuple fût sensiblement touché, en apprenant que ce grand homme, dont il avoit reçu tant de bienfaits pendant sa vie, les avoit étendus jusques au-delà du trépas par de nouvelles libéralités. Des sentimens de douleur & de reconnoissance, exciterent les larmes de toute l'Assemblée; & cette affection commune se tourna en indignation contre les Conjurés, & surtout à l'égard de Decimus-Brutus, qui avoit enfoncé son poignard dans le sein de celui qui venoit, par une distinction si honorable, de l'appeller à sa succession.

Antoine, voyant cette disposition dans les esprits de la multitude, fit apporter le corps dans la Place pour augmenter encore le ressentiment du Peuple, par un spectacle si touchant. Il fit lui-même son Oraison Funébre. Il la commença par le récit de ses victoires & de ses conquêtes. Il exagéra ensuite l'extrême modération que le Dictateur avoit fait paroître dans les guerres civiles contre ses ennemis particuliers. De-là il passa aux honneurs extraordinaires que le Sénat lui avoit décernés, comme le témoignage & la récompense de ses vertus. Il récita tout haut le Décret par lequel il etoit déclaré Pere de la Patrie, & sa personne sacrée & inviolable. En prononçant ces derniers mots, il s'arrêta, & se tournant vers le corps étendu sur un bucher, & le montrant au Peuple: *Voilà*, di-t il, *l'exécution de nos sermens & les preuves de notre reconnoissance. Des parjures & des ingrats*, continua-il, *viennent d'assassiner le plus grand des hommes, & celui qui, après leur avoir donné généreusement la vie dans les plaines de Pharsale, les avoit encore depuis élevés aux premieres dignités de la République.* Et comme si César se fût

plaint lui-même de leur ingratitude ; *Pourquoi faut-il*, lui faisoit-il dire, *que j'aie conservé la vie à mes assassins ? Et parmi ce grand nombre de personnes, que j'ai comblées de mes bienfaits, ne trouverai-je point un ami fidéle, qui me venge de la perfidie de ces traîtres ?* Pour lors Antoine élevant sa voix, & étendant les mains vers le Capitole ; *O Jupiter ! s'écria-t-il, me voilà prêt de le venger ; j'en fais des sermens solemnels. Et vous, Dieux protecteurs de cet Empire, je vous conjure de m'être favorables dans un si juste devoir.* Pour exciter encore davantage la douleur & le ressentiment du Peuple, il prend la robe de César, qu'il fait voir encore toute sanglante. En même-tems il représente son image, qu'il avoit fait faire exprès en cire, & dans laquelle l'ouvrier, par son ordre, avoit marqué expressément les vingt-trois coups de poignard que le Dictateur avoit reçûs, tant au visage, que dans les autres parties de son corps.

A ce triste spectacle, tout le Peuple fondoit en larmes : chacun célébroit ses vertus. Les uns louoient sa rare valeur ; d'autres sa douceur & sa clémence : tous détestoient également la cruauté de ses assassins. Et la fureur

succédant à la compassion, une troupe de Plébéiens coururent aux maisons des Conjurés pour y mettre le feu. Mais ils avoient pris la précaution de s'y fortifier par le secours de leurs amis & de leurs domestiques. On repoussa sans peine une multitude qui n'avoit pour armes que sa douleur & sa colere. Le Peuple, n'étant pas le plus fort, se retira, en faisant contre eux des imprécations horribles, mêlées de menaces. Les plus violens jurerent hautement, qu'ils reviendroient le lendemain avec le fer & le feu, pour les immoler aux mânes de César.

Les Conjurés, & même le Sénat, se trouverent également offensés du discours artificieux d'Antoine. Les Conjurés se plaignoient de ce que le Consul, au préjudice du décret du Sénat & de sa propre parole, par laquelle on étoit convenu d'ensevelir le passé dans l'oubli, ne s'étoit étendu, d'une maniere si pathétique, sur les louanges de César, que pour exciter la colere du Peuple, & les faire périr. On vit bien qu'il n'y avoit point de fond à faire sur ses sermens. Les Conjurés, qui ne pouvoient plus douter qu'il ne profitât de l'aversion que le

Peuple témoignoit contre eux pour les faire périr, sortirent de Rome, où ils ne pouvoient plus demeurer avec sûreté. La plûpart, sous différens prétextes, se retirerent dans leurs Gouvernemens. Ils s'assurerent secrettement des Légions & des forces qu'ils trouverent dans les Provinces. Plusieurs s'emparerent des deniers publics. Les Rois & les Villes d'Orient, Alliés du Peuple Romain, leur promirent de puissans secours. Leur parti devint redoutable. Brutus, Cassius, & les autres Conjurés, n'en abuserent point. Ils déclarerent au contraire, qu'ils consentoient de passer le reste de leurs jours hors de leur patrie & dans l'exil, pourvû que les partisans de César n'attaquassent point la liberté publique.

Le Sénat, sans se déclarer ouvertement, ne laissoit pas de favoriser secrettement leurs entreprises, persuadé que la conservation du Gouvernement Républicain dépendoit des avantages de ce parti. Antoine n'ignoroit pas cette disposition des esprits. Il savoit combien il s'étoit rendu odieux à la plûpart des Sénateurs en excitant la colere du Peuple contre les Conjurés, sous prétexte de donner des louanges

à César. Il vit bien qu'il s'étoit découvert trop tôt. Comme le Sénat pouvoit traverser ses desseins, il résolut pour le regagner, ou du moins pour l'éblouir pendant quelque têms, d'adoucir, dans d'autres discours, ce qu'il y avoit eu de trop violent dans l'Oraison Funébre de César. Il représenta dans le Sénat, que la mort de ce grand homme devoit être plutôt attribuée à quelqu'un des Dieux ennemis & jaloux de la félicité de la République, qu'à aucun des Citoyens. Qu'il ne falloit plus songer désormais qu'à réunir les esprits divisés par cet accident funeste, & à prévenir les malheurs d'une guerre civile. Il proposa en même-temps, comme le sceau de la paix, de rappeller Sextus Pompéïus, fils du grand Pompée, qui étoit resté en Espagne depuis la mort de son pere; de le dédommager, aux dépens du Public, des biens qu'on lui avoit confisqués, & dont César avoit disposé en faveur de ses créatures. Il ajoûta, qu'il étoit d'avis qu'on lui donnât, comme on avoit fait à Pompée, le commandement général sur toutes les flottes de la République. App. I. 3. c. 1.

Jamais Républicain le plus déter-

miné n'eut osé, dans la conjoncture présente, hazarder une pareille proposition. Le Sénat en fut également surpris & charmé. Les uns attribuoient ce changement d'Antoine à la crainte qu'il avoit de la puissance des Conjurés; d'autres soupçonnoient, qu'en se déclarant le vengeur de la mort de César, il ne vouloit pas se charger de la haine du Sénat, pendant que le jeune Octavius, héritier du Dictateur, se disposoit à en recueillir tout le fruit. Mais tous les Sénateurs ne laisserent pas de lui donner des louanges, qui étoient d'autant plus sinceres, qu'ils trouvoient dans le rappel du jeune Pompée, comme la condamnation de la mémoire de César.

Antoine, pour achever de les persuader de la sincérité de ses intentions, & de la disposition où il étoit d'entretenir la paix, fit tuer publiquement dans Rome un certain Amatius, qui se disoit fils de l'ancien Marius, & qui, à la faveur de ce grand nom & comme allié de César, demandoit hautement la vengeance de sa mort. Il s'étoit mis à la tête d'une troupe considérable des plus séditieux Plébéiens. Ces mutins avoient élevé

un Autel à la mémoire de César, dans le lieu même où son corps avoit été brûlé, & ils exigeoient des Magistrats, & des premiers de Rome, d'y faire des sacrifices. Antoine, sans observer aucune forme de Justice, fit poignarder leur Chef. Plusieurs de ses complices périrent dans ce tumulte, & on pendit sur le champ, par ordre d'Antoine, un grand nombre d'esclaves qui s'étoient jettés dans le même parti. Quoique le Sénat n'approuvât pas ces voies de fait, qui étoient contraires aux Loix, il crut les devoir dissimuler dans une conjoncture où une démarche pareille, de la part du Consul & de l'ami de César, sembloit tourner à la sûreté des Conjurés. Le Peuple au contraire en parut extrêmement irrité. Il reprocha hautement à Antoine son ingratitude, pour la mémoire de son bienfaiteur, & son inconstance dans ce changement de parti. Antoine ne manqua pas de se faire un mérite auprès du Sénat, de cette haine du Peuple. Il affecta même de faire paroître beaucoup de peur que les partisans d'Amatius n'attentassent à sa vie : & comme s'il n'eût pas été en sûreté, il demanda

App. l. 3. c. 1.

des gardes au Sénat, pour s'en faire un secours contre le ressentiment du Peuple. Le Sénat lui permit de se faire accompagner par quelques soldats vétérans. Mais Antoine ayant amené le Sénat à son but, ne choisit pour gardes que d'anciens Officiers pleins de valeur, qui avoient servi sous ses ordres dans les armées de César, & qui tous souhaitoient avec passion de venger la mort de leur Général. Antoine, sous différens prétextes, en réunit insensiblement jusqu'à six mille auprès de sa personne; il donna aux uns le titre de Centurions, & aux autres la qualité de Tribuns. Ils avoient ordre de s'assurer secrettement des soldats vétérans, en cas qu'il fût question de rendre leurs cohortes complettes. Par ce moyen, il se vit en état de pouvoir mettre sur pied, en peu de temps, un puissant corps de troupes, si ses intérêts l'obligeoient de prendre les armes.

App. ibid.

Le Sénat fut effrayé de voir le Consul ne marcher plus dans Rome, qu'environné de ce grand nombre d'Officiers, qui étoient toujours armés. Ses amis même lui représenterent, combien une garde aussi extraordinaire

étoit suspecte & odieuse dans une République. Antoine leur répondit, qu'il ne l'avoit demandée, que pour tenir les mutins dans le respect, & qu'il la casseroit si-tôt que le calme seroit rétabli dans la Ville. Et pour éloigner le soupçon qu'on auroit pû prendre, qu'il voulût succeder à la Dictature de César, il proposa depuis d'abolir pour toujours cette dignité si odieuse par l'étendue de son pouvoir : & son avis passa en Loi, par les suffrages du Peuple. Cette démarche, & la promesse qu'il fit de casser incessamment sa garde, rassurerent en apparence le Sénat, qui peut-être ne se trouvoit pas assez puissant pour éclaircir ses soupçons, & pour y remédier.

En effet, Antoine, malgré ces protestations, s'acheminoit insensiblement à la souveraine puissance. Toute l'autorité du Gouvernement étoit entre ses mains. Il étoit actuellement Consul. De deux freres qu'il avoit, Lucius Antonius étoit Tribun du Peuple, & C. Antonius étoit Préteur, & il lui fit donner depuis, en qualité de son Lieutenant, le commandement d'une armée, qui étoit dans la Macédoine, composée de six

Plut. in Anton.

Légions, tous vieux soldats, & qui avoient suivi César dans toutes ses guerres. Tant de dignités, réunies dans une seule famille, rendirent Antoine maître de la République : ensorte que, sans avoir pris la qualité de Roi ou de Dictateur, on peut dire qu'il régnoit dans Rome avec un empire absolu, lorsqu'on y vit arriver le jeune Octavius, petit neveu de César, qui se présenta pour recueillir sa succession. Il étoit fils d'un Sénateur, appellé Caïus Octavius, qui avoit exercé la Préture, & d'Accie, fille de Julie, sœur de César, qui avoit été mariée à Accius Balbus. Comme le jeune Octavius n'avoit pas encore dix-huit ans, César l'avoit envoyé à Apollonie, ville sur les côtes d'Epire, pour y achever ses études & ses exercices. Il n'y avoit pas six mois qu'il étoit dans cette ville, lorsqu'il y apprit que son grand oncle avoit été assassiné par les Grands de Rome, & par ceux même qu'il avoit comblés de ses graces & de ses bienfaits.

Velleius l. 2. c. 59.

Cette mort l'affligea sensiblement. Il ignora d'abord si tout le Sénat étoit entré dans ce dessein, ou si le Dictateur n'avoit péri que par la conspira-

tion de quelques ennemis particuliers. Il n'étoit pas plus instruit de la part que le Peuple avoit dans un événement si tragique : & les Lettres qu'il reçut, peu de jours après, de sa mere & de Marcus Philippus son beau-pere, augmenterent sa douleur & son inquiétude. Accie & Philippe, qu'elle avoit épousé en secondes nôces, lui mandoient que César avoit été assassiné en plein Sénat par ses meilleurs amis; que plus de soixante Sénateurs étoient entrés dans cette conspiration; que ceux même qui n'y avoient point eu de part, ne laissoient pas de favoriser secrettement les conjurés, qu'ils regardoient comme les restaurateurs de la liberté publique; que ce parti étoit redoutable; qu'Antoine, Lépidus, & les autres amis de son oncle, sous prétexte de venger sa mort, ne cherchoient qu'à établir leur propre puissance; que la Ville étoit remplie de troubles & d'agitations par la concurrence & l'animosité des partis; que dans cette situation, il devoit bien se garder de faire éclater ses prétentions & son ressentiment, & qu'il n'y avoit de sûreté pour lui que dans l'obscurité d'une vie privée. Il y eut même

de ſes amis, qui, dans la crainte que les Conjurés ne l'enveloppaſſent dans la perte de ſon oncle, lui conſeillerent de renoncer à ſon adoption. D'autres, auſſi timides, & qui craignoient de voir arriver à tous momens des ſoldats pour le tuer, étoient d'avis qu'il cherchât un aſyle dans l'armée de Macédoine, dont les ſoldats étoient paſſionnés pour la mémoire de Céſar.

Octavius ſentit tout d'un coup ce qu'il y avoit de foible & même de lâche dans ces conſeils, quoique maſqués par des vues de prudence, & il n'y répondit que par une généreuſe indignation, d'avoir été cru capable de les ſuivre. La mort de Céſar l'avoit affligé ſans l'abbattre; il réſolut de la venger, & de ſoutenir, au péril de ſa vie, l'honneur de ſon adoption: & il fit voir, dans une conjoncture ſi délicate, & dans un âge ſi peu avancé, un courage & une grandeur qui ne devoient rien à des inſpirations étrangeres. Tous les Hiſtoriens de ſon temps conviennent, qu'il avoit l'eſprit élevé, juſte dans ſes vues, capable des plus grandes entrepriſes, & porté à les conduire avec beaucoup d'habileté & d'application.

Le premier parti qu'il prit, fut de passer incessamment en Italie, pour reconnoître par lui-même la disposition des esprits. Comme il avoit peu de monde à sa suite, il ne voulut point aborder à Brindes, le port ordinaire pour ceux qui venoient d'Orient, de peur que la garnison, gagnée par quelqu'un des Conjurés, n'eût des ordres secrets de l'arrêter. Il débarqua proche d'une petite ville, appellée Lupie, peu éloignée de Brindes, où il envoya aussi-tôt quelques personnes adroites, pour reconnoître s'il pouvoit entrer dans la Place avec sûreté. Les Officiers & les soldats de Brindes ayant appris que le neveu de leur ancien Général n'osoit approcher, par la crainte de quelque embuche, sortirent en foule au-devant de lui : & après lui avoir donné leur foi, l'introduisirent dans la Place, dont ils le rendirent maître. Octavius les remercia de leur fidélité & de leur attachement pour la mémoire de son oncle. Il sacrifia aux Dieux, & prit solemnellement le nom de César, suivant le privilege de son adoption. C'est sous ce nom que nous parlerons dans la suite, d'un homme, qui ne se

rendit pas moins célebre que son prédécesseur, quoique par des vertus différentes.

Le jeune César, après une démarche d'un aussi grand éclat, prit hardiment le chemin de Rome, sans autre escorte que de ses domestiques, & de quelques-uns de ses amis: mais il étoit soutenu du grand nom de *César*, qui seul lui donna bientôt des Légions & des Armées entieres à ses ordres. Au bruit de sa marche, les plus considérables des amis de son pere, ses parens, ses affranchis, & jusques à ses esclaves se rendirent auprès de lui. Les soldats vétérans, auxquels César, après la fin des guerres civiles, avoit donné des terres dans l'Italie, accoururent offrir leurs services à son fils adoptif. On lui apportoit de l'argent de tous côtés: & quand il approcha de Rome, la plûpart des Magistrats, les Officiers de guerre, & le Peuple, en foule, sortirent au-devant de lui. On remarqua, que de tous les amis, & de toutes les créatures du Dictateur, Antoine seul avoit négligé de rendre ce devoir à son fils, & qu'il n'avoit pas même daigné envoyer le moindre de ses domestiques, pour s'en acquitter

acquitter en son nom. Le jeune César ne voulut point en paroître offensé, pour n'être pas obligé d'entrer, sur une bagatelle, en des éclaircissemens qu'il réservoit pour des affaires plus importantes. Comme ses amis ne laissoient pas de blâmer hautement l'orgueil & l'ingratitude d'Antoine, César, avec une modération apparente, l'excusa sur son âge plus avancé que le sien, & sur les prérogatives de la dignité de Consul. Il ajouta, que, comme le plus jeune, il feroit les premieres démarches; qu'il iroit le lendemain le saluer. Mais qu'avant que de faire cette visite, il prioit tous ses amis de se rendre de bon matin sur la Place, avec le plus de monde qu'ils pourroient assembler, pour assister à une cérémonie, & à un acte solemnel, auquel la présence de ses parens & de ses amis lui étoit également nécessaire & honorable.

La cérémonie, dont il étoit question, étoit l'enregistrement de l'adoption de César, qu'il étoit obligé, suivant un usage reçu parmi les Romains, de faire autoriser par le Préteur. Sans cette formalité, il ne pouvoit point prendre son nom, ni s'a-

proprier sa succession. Une démarche aussi hardie épouvantoit également sa mere & son beau-pere. Ils lui représenterent, qu'en se déclarant l'héritier de César, il se chargeoit de poursuivre la vengeance de sa mort; ce qui lui attireroit l'indignation du Sénat, qui avoit ordonné par un Décret, que tout ce qui s'étoit passé à ce sujet, seroit enseveli dans l'oubli; que les Conjurés, puissans par le grand nombre de leurs Partisans, par les Gouvernemens où ils commandoient, & par les Légions qui étoient à leurs ordres, tourneroient contre lui leurs armes, comme contre le fauteur de la tyrannie; qu'Antoine même, qui s'étoit rendu comme l'arbitre du Gouvernement, ne le verroit pas sans peine à la tête d'un parti dont il ne seroit pas le maître; & que quoique créature de César, il sembloit que la mort de ce grand homme l'eût acquitté de toutes ses obligations, & que son fils le trouveroit, peut-être, aussi opposé à sa fortune, que ses assassins & ses plus cruels ennemis.

César leur répondit, que quand il avoit pris ce nom à Brindes, il en avoit prévu les suites & les engage-

mens ; & que tout ce qu'il voyoit à Rome, bien loin de l'en faire repentir, ne servoit qu'à l'affermir dans le parti qu'il avoit pris ; que l'amnistie, que les Conjurés avoient obtenue du Sénat, n'avoit été accordée que parce que personne n'avoit eu le courage de s'y opposer : mais qu'il ne désespéroit pas de la faire révoquer, quand le Sénat le verroit à la tête des parens, des amis & des anciens Officiers de César, appuyé par l'autorité des Loix, & soutenu par l'affection du Peuple. Que les Dieux même se déclareroient pour la justice de sa cause, & qu'Antoine seroit peut-être honteux, à la fin, de ne s'y pas intéresser. Qu'en tout cas, il aimoit mieux mourir, que de renoncer à une adoption qui lui étoit si glorieuse ; & qu'il ne lui seroit jamais reproché qu'il se fût cru lui-même indigne d'un nom dont il avoit paru digne à César. Accie lui voyant un si grand courage, & des sentimens si élevés, l'embrassa tendrement, & mouillant son visage des larmes, que la crainte & la joie faisoient répandre confusément : *Que les Dieux, mon fils, vous conduisent,* lui dit-elle, *où vos grandes destinées vous*

appellent. Et, fasse le Ciel, que je vous voye bien-tôt victorieux de vos ennemis. César se rendit ensuite sur la Place. Il se présenta, suivi d'une foule de ses amis, devant Caïus Antonius, Préteur cette année, & frere du Consul. Il lui déclara solemnellement qu'il acceptoit l'adoption de César: & après avoir fait enregistrer sa déclaration, il se rendit aux Jardins de Pompée, où Antoine demeuroit, & qu'il s'étoit appropriés depuis la mort de ce grand homme.

Antoine ayant appris que le jeune César étoit à sa porte, l'y fit attendre quelque tems, pour lui faire sentir, par ce mépris affecté, la supériorité de son poste, & l'autorité qu'il vouloit prendre sur lui: on l'introduisit ensuite dans son appartement. Leur abord fut froid, quoiqu'accompagné de la politesse & de la civilité ordinaire entre gens de cette condition. César prit le premier la parole: il commença par remercier Antoine de son attachement pour la mémoire de son pere, & de l'éloge qu'il en avoit fait le jour de ses funérailles. Il se plaignit ensuite amérement, de ce qu'étant Cousul, il eût consenti à l'am-

nistie que le Sénat avoit accordée aux Conjurés : » Est-il possible, lui dit-» il avec beaucoup de chaleur & de » vivacité, que l'ami de César, que » celui qui tient actuellement de ce » grand homme la dignité de Consul, » ait non-seulement laissé échapper » ses assassins, mais qu'il ait consenti » qu'on leur décernât des Gouverne-» mens, & qu'il ait depuis conféré » paisiblement avec ces perfides ! Est-» ce ce que je devois attendre du » Lieutenant de mon pere, de celui » qui partageoit la puissance & le » commandement des armées, & » qu'il avoit élevé aux premieres di-» gnités de la République ? Trouvez » bon, que je vous conjure, par sa mé-» moire, de changer de conduite ; » montrez-vous au Sénat, au Peuple, » & à Rome entiere, le vengeur de la » mort de mon pere ; joignez-vous à » moi ; joignez-vous aux parens de » César, & à tant d'Officiers & de » soldats qui demandent tous les » jours la punition de ses assassins. » Unissons notre ressentiment com-» me notre douleur ; & si nous ne » nous trouvons pas assez forts, ap-» pellons le Peuple à notre secours.

» Vous ſavez qu'il n'a pas tenu à lui
» que nous ne fuſſions déja vengés.
» Que ſi la crainte d'offenſer le Sénat
» vous empêche de concourir à un ſi
» juſte deſſein, du moins ne vous y
» oppoſez pas. Quoique ſeul de mon
» parti, & que je n'aie encore ni
» troupes, ni Légions, tout eſt poſſi-
» ble à un fils qui entreprend de ven-
» ger la mort de ſon pere : je vous de-
» mande ſeulement, en qualité de
» ſon principal héritier, que vous me
» remettiez ſon argent que vous fîtes
» tranſporter chez vous. Je vous laiſſe
» volontiers toutes ſes richeſſes im-
» menſes, ſoit en vaiſſelle d'or & d'ar-
» gent, ou en pierreries, de quelque
» eſpece quelles ſoient ; mais j'ai be-
» ſoin de l'argent monnoyé, pour ac-
» quitter les legs qu'il a faits en fa-
» veur du Peuple, & pour commen-
» cer à payer trois cens mille hom-
» mes qui ont part à ſon Teſtament.
» Et comme ce que vous pourriez me
» donner de ſon argent, en eſpeces,
» ne ſuffira pas encore, je vous ſerai
» bien obligé de me prêter quelques
» ſommes du vôtre, ou de m'en faire
» donner à intérêt, par les Queſteurs
» & les Gardes du Tréſor public,

» afin d'achever de payer ce qui reste-
» ra dû au Peuple & aux Vétérans, en
» attendant que, pour acquitter de si
» justes devoirs, j'aie pû vendre tous
» les biens de la succession ».

La hardiesse & la fermeté de ce discours firent peur à Antoine. Il fut étonné de trouver de si grands desseins dans un homme si jeune, & dans un simple particulier. Au lieu de répondre à ses plaintes & à ses demandes, il se retrancha d'abord dans l'autorité que lui donnoit le Consulat. Il s'enveloppa, pour ainsi dire, dans sa dignité, & il s'en servit, comme d'une barriere pour empêcher que César ne lui présentât de trop près la justice & la vérité.

Mais comme il s'apperçut qu'il avoit affaire à un homme élevé dans le sein de César, & accoutumé à regarder la plûpart des Consuls comme créatures de son oncle, il lui répondit enfin, qu'il se trompoit fort, s'il s'étoit flatté que César, en lui laissant son nom & sa succession, lui eût laissé des droits à l'Empire; que sa mort, qui avoit été comme la punition & la vengeance de l'autorité qu'il avoit usurpée, devoit avoir appris à son fils

adoptif, que la constitution de la République, ne souffroit ni Souverains électifs, ni héréditaires; qu'ainsi un Consul Romain ne lui devoit point compte de sa conduite. Qu'il le déchargeoit réciproquement des obligations qu'il prétendoit lui avoir, n'ayant jamais eu pour objet, dans tout ce qui s'étoit passé, que le bien de l'Etat, & d'entretenir la paix entre les Concitoyens. » C'est moi seul cependant, » ajouta-t-il, qui, en assurant la mé» moire de César par des funérailles » publiques, vous ai acquis son nom, » le droit dans sa famille, sa succes» sion & ses biens. Vous perdiez tout » cela, si César, après sa mort, eût été » traité comme un usurpateur : on » n'auroit point confirmé ses disposi» tions. Il n'y auroit eu ni testament, » ni adoption, ni hérédité. On n'au» roit pas même osé apporter son » corps dans la Place; mais j'ai mieux » aimé m'exposer à l'indignation du » Sénat, & à la fureur des Conjurés, » que de souffrir que ce grand hom» me fût privé des honneurs de la sé» pulture. Que si j'ai accordé quelque » chose aux Conjurés, j'ai cru le de» voir faire par des considérations con-

» venables

» venables à mon âge & à ma digni-
» té : considérations qu'un jeune hom-
» me, comme vous, n'êtes pas capa-
» ble de connoître. A l'égard des som-
» mes d'argent que vous demandez,
» pouvez-vous ignorer, que c'étoit
» l'argent même de la République,
» dont votre pere s'étoit emparé ? On
» l'a partagé depuis sa mort entre les
» Magistrats, qui sont chargés de
» l'employer aux besoins de la Répu-
» blique. Mais quand même on vous
» le remettroit, je ne vous conseille-
» rois jamais de le consommer dans
» des gratifications aussi imprudentes
» qu'inutiles. Vous savez que le Peu-
» ple est un monstre, qui prend à tou-
» tes mains, qu'on ne peut jamais as-
» souvir, & qui n'a jamais payé les
» bienfaits de nos Citoyens que par
» les plus noires ingratitudes. Et vous,
» jeune homme, ajouta-t-il, qui avez
» lu l'Histoire des Républiques de la
» Grece, n'y avez-vous pas remarqué
» que tous les favoris du Peuple ne
» durent pas long-tems, & que c'est
» bâtir sur la boue, que d'appuyer
» les fondemens de sa fortune sur l'af-
» fection passagere d'une vile popu-
» lace ? »

Au travers de ces conſeils, le jeune Céſar n'eut pas de peine à démêler qu'Antoine ne lui retenoit les tréſors de ſon pere, que pour le mettre hors d'état de pouvoir acheter l'affection du Peuple. L'Empire étoit, pour ainſi dire, à l'encan; & la populace, & même les Légions proſtituoient leurs ſuffrages & leurs ſervices à qui plus leur donnoit. Le jeune Céſar, outré d'un refus, dont il ſentit bien toutes les conſéquences, ſortit de la maiſon d'Antoine, pénétré de douleur, en invoquant tout haut le nom de Céſar, & comme l'appellant à ſon ſecours contre l'injuſtice & l'ingratitude du Conſul. Mais comme il étoit queſtion de s'emparer le premier de l'affection du Peuple, au défaut de l'argent qu'on lui refuſoit, il mit en vente les maiſons & les fonds de terres qui avoient appartenus au Dictateur; & il déclara publiquement qu'il n'avoit accepté ſa ſucceſſion, que pour empêcher le Conſul de priver les familles du Peuple des ſommes qui leur avoient été léguées par le teſtament de ſon oncle & de ſon pere.

Antoine, de ſon côté, pour tarir toutes les ſources d'où le jeune Céſar

eût pû tirer de l'argent, fit ordonner par un Décret du Senat, qu'il seroit fait une recherche des revenus & des deniers publics. Cette Ordonnance regardoit l'administration du Dictateur, dont Antoine vouloit ruiner la succession, pour mettre son héritier hors d'état de gagner le Peuple par ses libéralités; & il suscita en même-tems des oppositions aux ventes qu'il prétendoit faire de ses principales terres. Des Citoyens particuliers les reclamerent devant le Consul, comme des biens de leurs ancêtres, dont César, à ce qu'ils représentoient, s'étoit emparé à la faveur des guerres civiles. Quelques Officiers du Domaine intervinrent en même-tems, pour revendiquer une partie de ces terres, comme biens confisqués à l'Etat sur des Proscrits. Des procès aussi importans furent portés devant Antoine, ou devant des Magistrats subalternes, mais qui dépendoient de lui. En vain le jeune César fit voir, par les Contrats même d'acquisition, que son pere avoit payé ces terres de ses propres deniers, & qu'en tout cas, ce fameux Décret, que le Sénat avoit rendu après sa mort, légitimoit tout ce qui s'étoit

App. l. 3. c. 5.

paſſé ſous la Dictature de Céſar, & qu'il falloit le révoquer dans toutes ſes parties, ou maintenir également tous les actes émanés par l'autorité de ſon pere, & pendant ſa Dictature.

Antoine, qui ne cherchoit qu'à embarraſſer cette affaire dans un labyrinthe de procédures, ſoutenoit au contraire, qu'on devoit donner le tems à des Citoyens dépouillés de leurs biens par une force majeure, de faire leurs preuves; & qu'à l'égard de l'Arrêt du Sénat, il paroiſſoit qu'il n'avoit eu pour objet, que de maintenir dans leurs Charges les Magiſtrats qui en avoient été pourvûs par l'autorité du Dictateur, de peur que l'Etat ne tombât dans une eſpece d'anarchie. Mais qu'il ne ſavoit pas ſi on devoit étendre cette Ordonnance juſques ſur les biens que Céſar s'étoit appropriés; qu'une affaire de cette conſéquence méritoit bien que le Sénat expliquât lui-même ſes intentions par un nouveau Décret: après tout, qu'il ne pouvoit ſe perſuader qu'un Corps ſi rempli d'équité, eût prétendu autoriſer des uſurpations que le malheur des tems pouvoit ſeul juſtifier, & qui ne ſerviroient dans la ſuite qu'à entre-

App. ibid.

tenir l'orgueil & le luxe d'un jeune homme.

César, qui n'ignoroit pas que ses ennemis ne cherchoient, par ces dédétours, qu'à éluder l'exécution du testament de son pere, mit en vente sur-le-champ son propre patrimoine, les terres de sa mere, & celles de Philippe son beau-pere, qui voulurent bien s'en dépouiller, pour contribuer à son élévation. Le jeune César acquitta, des deniers qui provinrent de ces ventes, une partie des legs portés par le testament. Le Peuple, charmé de sa libéralité, s'écria, qu'il étoit digne de porter le nom de César; &, comme il en espéroit de nouveaux bienfaits, il se déclara entierement pour lui contre Antoine. Le Consul, App. l. 3. de son côté, pour se fortifier contre c. 5. ce parti, se fit donner des avis, que les Gettes avoient fait des incursions dans la Macédoine: sur ce prétexte, il demanda au Sénat le Gouvernement de cette Province, & le commandement de l'armée qui gardoit cette frontiere.

Quoique le Sénat fût bien instruit que ces Barbares n'étoient point entrés sur les terres de la République,

il ne laissa pas d'accorder le Gouvernement de la Macédoine à Antoine, pour se mettre en état de balancer les forces & le crédit du jeune César, qui devenoit suspect & redoutable, par l'argent qu'il repandoit de tous côtés. Le Sénat, pour maintenir la liberté, employoit tous ses soins à tenir la puissance des Grands en équilibre ; & ce Corps, autrefois si absolu, se voyoit alors réduit à remettre les forces de l'Etat & le commandement des armées, entre les mains de gens qui les tournoient souvent contre leur patrie ; de maniere qu'on peut dire, que Rome, en ces tems-là, n'avoit plus à sa disposition que le choix de ses tyrans.

Antoine, ayant obtenu ce Gouvernement, y envoya Caïus Antonius, un de ses freres, pour en tirer les troupes qu'il y trouveroit, & les faire passer en Italie. Son dessein étoit de s'emparer de la Gaule Cisalpine, comme avoit fait le Dictateur, pour étendre de-là son autorité jusques dans Rome, & en chasser, s'il pouvoit, le jeune César. Son animosité & sa jalousie contre ce fils du Dictateur, éclaterent publiquement dans les jeux que Critonius donna au Peu-

ple pendant son Edilité. Le Sénat, comme nous l'avons dit, avoit ordonné, par un Décret rendu du vivant du Dictateur, que dans tous les spectacles publics, on y mettroit une chaire & une couronne d'or, & que cet usage s'observeroit à perpétuité, pour immortaliser la mémoire de ce grand homme. Le jeune César ne manqua pas d'envoyer la chaire & la couronne. Mais Critonius, apparemment gagné par ses ennemis, ne la voulut pas recevoir, sous prétexte qu'il n'étoit pas juste qu'un autre eût les honneurs des jeux dont il faisoit toute la dépense. L'affaire fut portée devant le Consul. Antoine, qui ne cherchoit qu'à mortifier le jeune César, dit séchement, qu'il en feroit son rapport au Sénat : *Et moi*, lui répartit fierement César, *je vais faire placer la chaire de mon pere, pendant que vous irez consulter les Peres Conscripts.*

Plut. in Anto.

App. l. 3. c. 6.

Antoine, naturellement hautain, irrité de l'audace & de la fermeté de ce jeune homme, lui répartit, qu'il lui défendoit de la faire porter, non-seulement aux jeux de Critonius, mais même à ceux qu'il devoit faire représenter à ses propres dépens : & la co-

lere l'emportant, il le menaça de le faire mettre en prison, s'il continuoit à séduire le Peuple par ses libéralités & ses corruptions. César, plus habile & plus modéré que le Consul, dissimula sagement son ressentiment particulier. Mais il sut tirer de grands avantages des menaces d'Antoine: & pour tourner contre lui le ressentiment du Peuple & des gens de guerre, il l'apostrophoit dans la Place publique, comme s'il eût été présent. Après avoir rapporté tous les obstacles qu'il avoit formés, pour éluder l'exécution de son testament, & la maniere injurieuse dont le Consul l'avoit traité. » Pourquoi, s'écrioit-il, t'op-

App. l. 3. c. 6.

» poses-tu aux honneurs qu'on veut
» rendre à un grand homme, dont tu
» tiens la dignité & les richesses ?
» Souffres au moins, ô Antoine, que
» son fils s'acquitte des legs qu'il a lais-
» sés à ses Concitoyens. Je t'abandon-
» ne le reste : je serai trop riche, si
» j'hérite de sa gloire, & de l'affec-
» tion que le Peuple lui a portée ». De pareils discours, répétés avec art en différentes occasions, souleverent la multitude contre le Consul. Tout le monde détestoit son ingratitude : &

ſes propres gardes, qui avoient tous ſervi ſous Céſar, menacerent de l'abandonner, s'il continuoit à perſécuter le fils de leur Général.

Quelqu'animé que fût Antoine contre le jeune Céſar, il vit bien qu'il étoit de ſon intérêt de diſſimuler. Il répondit à ſes Officiers, qu'il étoit incapable de manquer de reconnoiſſance pour la mémoire de ſon bienfaiteur; qu'il conſervoit même une tendre affection pour ſon fils; mais que ce jeune homme, fier du grand nom de Céſar, voulant traiter d'égal avec un Conſul, il avoit cru être obligé de lui faire ſentir la ſubordination qu'il devoit y avoir entre un ſimple Citoyen, & le premier Magiſtrat de la République. Mais qu'il étoit prêt de lui redonner toute ſon amitié, pourvu que dans la ſuite il s'obſervât davantage, & qu'il ſe conduiſît, à ſon égard, avec la déférence qu'il devoit à ſon âge & à ſa dignité.

Cette explication fut ſuivie d'une entrevûe, que les Officiers ménagerent. Antoine & Céſar s'embraſſerent, & promirent de s'aſſiſter mutuellement du crédit de leurs créatures, & d'agir de concert dans la con-

Plut. in Ant.

App. l. 3. c. 6.

duite de leurs desseins. Antoine, qui avoit son but, lui demanda le secours de ses amis, pour pouvoir obtenir le Gouvernement de la Gaule Cisalpine, en échange de celui de la Macédoine. Ce Gouvernement de la Gaule avoit été donné par le Dictateur à Decimus Brutus, un des principaux Conjurés : & le Sénat, depuis la mort de César, avoit confirmé cette disposition. Antoine qui connoissoit l'importance de ce Gouvernement, par rapport à toute l'Italie, représenta au jeune César, que dans le généreux dessein où il étoit de venger la mort de son pere, il ne falloit pas souffrir qu'un de ses assassins jouît en quelque sorte du fruit de son crime, aux portes même de Rome. César entra dans ses vûes, & lui promit d'appuyer sa demande de tout son crédit auprès du Peuple. Antoine porta d'abord l'affaire au Sénat : mais il y trouva beaucoup d'opposition de la part du plus grand nombre des Sénateurs, qui voyoient avec douleur, qu'Antoine, en voulant chasser un des Conjurés de son Gouvernement, donnoit atteinte au Sénatus-Consulte, & à l'Acte d'amnistie, par lesquels on avoit as-

ſuré la vie & l'état de tous ceux qui avoient participé à la mort du Dictateur. Il y en eut même dans ce Corps, qui, remarquant qu'Antoine prenoit la même route que le Dictateur avoit ſuivie, pour s'élever à la ſouveraine puiſſance, propoſerent de rendre plutôt la liberté à cette Province, que d'en confier le Gouvernement à un homme ambitieux, grand Capitaine, & qui ne s'en ſerviroit que pour en faire comme une place d'armes, & le ſiege de ſon empire. Pluſieurs de ce Corps exhorterent Decimus de s'y fortifier de bonne heure, & lui firent paſſer ſecrettement du ſecours. Ainſi la propoſition d'Antoine ayant été rejettée preſque d'une voix, il s'adreſſa au Peuple, dont il avoit gagné les Tribuns. Il eſt aiſé de voir, par tout ce que nous venons de dire, que le Sénat ne vouloit point la perte des Conjurés, dont il ne diſtinguoit point le parti de celui de la liberté. Mais le Peuple, qui ne prévoit rien, & gagné par les libéralités du jeune Céſar, entroit dans toutes ſes vûes. Il accorda le Gouvernement à Antoine, dans l'eſpérance de voir une prompte vengeance de la mort du Dictateur, ſans

considerer que la perte de ceux qui s'en étoient défaits, lui couteroit sa propre liberté. Ainsi il décerna le Gouvernement de la Gaule Cisalpine à Antoine, qui, en vertu d'un Plebiscite, & malgré le Sénat, y fit entrer un puissant corps de troupes, pour en chasser Decimus Brutus.

Les ennemis du Sénat & des Conjurés triomphoient de la réunion d'Antoine & de César. Mais il étoit bien difficile que la concorde se maintînt long-tems entre deux hommes qui avoient des intérêts opposés. Antoine se croyant maître de l'Italie, ménagea moins le jeune César; & la mort d'un Tribun du Peuple, que César voulut faire remplacer par Flaminius, une de ses créatures, fit bientôt voir que toutes ces réunions apparentes n'étoient, pour ainsi dire, qu'une matiere d'infidélités nouvelles. Antoine craignant que, si César avoit un Tribun à sa dévotion, il ne s'en servît pour faire au Peuple des propositions à son avantage, employa toute son autorité pour reculer cette élection, & pour empêcher qu'il ne se tînt si-tôt aucune Assemblée. Il rendit en même-tems un Arrêt, en qualité de

Consul, qui défendoit à César, sous peine de punition, de faire aucune libéralité contraire aux Loix. C'étoit en quelque maniere lui déclarer la guerre. L'animosité & l'aigreur se renouvellerent entre eux. Antoine ne parloit de César que comme d'un jeune étourdi, qu'il vouloit, dit-il, faire rentrer dans son devoir, pendant que César, avec un silence profond, jettoit les fondemens de la perte de son ennemi. Il excita d'abord contre lui le ressentiment du Peuple, irrité du Decret qui condamnoit ses libéralités ; & il envoya en même-temps des émissaires dans toutes les colonies que son pere avoit établies dans l'Italie, & jusques dans l'armée même d'Antoine, qui y semerent des manifestes contre sa conduite, & qui s'assurerent secrettement, d'un grand nombre d'Officiers & de soldats vétérans. Ceux qui étoient à Rome, & qui composoient la garde d'Antoine, lui représenterent qu'il se perdoit ; qu'il les perdroit eux mêmes par ses divisions continuelles avec le jeune César, & que les assassins du Dictateur en sçauroient bien profiter. » Vous n'i» gnorez pas, lui dirent les Tribuns

» & les principaux Officiers, que les
» mêmes partis qui partageoient au-
» trefois la République entre Pom-
» pée & César, subsistent encore au-
» jourd'hui. Le premier se sert tou-
» jours du prétexte de défendre la li-
» berté publique, & l'autre cherche à
» venger la mort du Dictateur. Nous
» vous avons choisi pour nous com-
» mander comme son meilleur ami,
» & dans l'espérance que son Lieute-
» nant & le premier Capitaine de son
» parti, employeroit son courage &
» le nôtre, pour tirer vengeance des
» perfides qui l'ont assassiné. Voilà
» les motifs de notre confiance & de
» notre engagement. Votre salut & le
» nôtre sont attachés à la perte des
» Conjurés. Si leur parti prend le des-
» sus dans le gouvernement, on nous
» proscrira tous, comme les compli-
» ces de César & les ministres d'un
» usurpateur : & quoique sous son
» commandement nous ayons répan-
» du notre sang, pour étendre les bor-
» nes de cet Empire, les soldats de
» César seront trop criminels, si ses
» ennemis sont victorieux. Il n'y a que
» votre union avec le jeune César qui
» puisse soutenir notre parti. Aidez-

» lui, aidez-nous à détruire celui qui
» nous est opposé ; qu'il ne soit pas dit,
» que le meilleur ami de César tra-
» verse son fils dans le généreux des-
» sein qu'il fait paroître de venger la
» mort de son pere. »

Antoine ne souhaitoit pas moins que ses Officiers la perte des Conjurés ; mais il ne pouvoit consentir qu'on la dût au jeune César, & il craignoit que, sous prétexte de venger la mort de son pere, il ne s'emparât de la souveraine puissance, par la ruine du parti Républicain : voilà le motif secret de leurs divisions. Antoine auroit volontiers prêté son crédit & ses forces au jeune César, pour faire périr les meurtriers de son pere, s'il avoit voulu le reconnoître pour son successeur dans le gouvernement de la République. Cependant comme il avoit intérêt de retenir dans son parti cette foule d'Officiers, qui s'étoient attachés à sa fortune après la mort du Dictateur, il répondit à ceux qui lui avoient porté la parole de leur part, qu'il étoit bien aise de leur rendre compte de sa conduite, & de leur montrer son cœur à découvert. Il ajouta, qu'il se flattoit qu'après l'avoir

entendu, ils trouveroient qu'il n'avoit manqué ni de courage, pour défendre la mémoire de leur Général, ni de prudence ou d'habileté, pour ménager les occasions de venger sa mort. » Je ne vous représenterai point, leur » dit-il, le tumulte, l'agitation, & le » trouble où se trouva Rome, après » qu'on eut assassiné le Dictateur au » milieu du Sénat. On crioit de tous » côtés, que la République étoit ré- » tablie, & le Sénat paroissoit même » disposé à décerner des récompenses » aux meurtriers, comme aux auteurs » de la liberté. Si on eût suivi ce » parti, la mémoire de César auroit » été proscrite comme celle d'un ty- » ran, & nous aurions été tous enve- » loppés dans sa condamnation. Je » sentis bien toutes les suites de ces » funestes récompenses & je m'y op- » posai seul contre les Conjurés, con- » tre leurs parens & leurs amis; & si » j'ose le dire, contre le Sénat entier. » Mais comme leurs partisans ne pré- » voyoient pas moins, que si on ne » déclaroit pas César un usurpateur, » il falloit faire le procès aux Conju- » rés, & que chaque parti étoit atta- » ché avec opiniâtreté à son senti-

» ment, on convint enfin, pour la sû-
» reté des uns & des autres, de substi-
» tuer seulement une amnistie aux ré-
» compenses. Par ce moyen, j'assurai
» la mémoire de César; je conservai
» toute la gloire de son nom; j'empê-
» chai qu'on ne confisquât ses biens,
» & qu'on ne cassât cette adoption,
» qui rend aujourd'hui le jeune César
» si audacieux. Il jouit du fruit de
» mes soins: & si, pour faire ratifier
» le testament de son pere, j'ai con-
» senti à une amnistie en faveur des
» Conjurés, je n'ai jamais eu dessein
» de leur sauver la vie. Je différois seu-
» lement leur supplice: il ne tint pas
» à moi qu'ils ne périssent dès le jour
» même des funérailles de César; j'en
» prends à témoins ceux qui virent de
» quelle maniere, sous prétexte de dé-
» plorer le sort de César, j'excitai la
» fureur du Peuple contre ses assassins,
» ce qui les obligea de sortir de Ro-
» me. Je n'eus pas plutôt appris qu'ils
» mettoient des troupes sur pied, que
» pour n'être point surpris, je me fis
» décerner le gouvernement de la Ma-
» cédoine: ce qui m'a rendu maître
» de six Légions, qui étoient dans
» cette Province. Je prétens m'en ser-

» vir pour votre ſûreté & la mienne ;
» & c'eſt pour l'augmenter que j'ai
» encore obtenu du Peuple, malgré le
» Sénat, le gouvernement de la Gau-
» le Ciſalpine, d'où j'eſpere, par le
» ſecours de votre valeur, chaſſer De-
» cimus-Brutus. Telle a été juſqu'ici
» ma conduite : & je veux bien ne rien
» cacher de mes deſſeins les plus ſe-
» crets à mes amis, & à des gens qui
» en doivent partager la gloire & l'e-
» xécution. Je conſens même que
» vous en faſſiez part à tous ceux qui
» ſont dans les mêmes intérêts. J'en
» excepte le ſeul Céſar, dont je n'ai
» que trop éprouvé l'orgueil & l'in-
» gratitude.

Ce diſcours d'Antoine, dans lequel il ſembloit s'être laiſſé voir à découvert, ſatisfit en quelque maniere ſes Officiers. Cependant ils exigerent de lui qu'il ſe reconciliât avec le jeune Céſar. Il fut obligé de conſentir à une entrevue, où après des plaintes, des explications & des embraſſemens réciproques, ils ſe ſéparerent, ſans être plus amis qu'auparavant.

Céſar vouloit bien qu'Antoine, comme Lieutenant & créature de ſon pere, lui aidât à tirer vengeance de ſa

mort ; mais il n'étoit pas résolu de le mettre à la tête d'un parti, qui, par la défaite des Conjurés, se trouveroit maître de la République : & Antoine assez indifférent dans le fond sur cette vengeance, ne s'en faisoit un mérite, que pour s'attirer l'estime des gens de guerre. La souveraine puissance étoit son unique objet : tout ce qui pouvoit traverser ce dessein secret, lui étoit également odieux : & il ne haïssoit pas moins César, que Brutus & Cassius, quoiqu'il fût obligé de garder plus de mesures avec le premier, à cause de l'attachement qu'avoient pour lui le Peuple, les Officiers & les soldats qui avoient servi dans les armées de son pere.

Ce fut pour lui faire perdre cette affection, en quoi consistoient ses principales forces, qu'il fit arrêter plusieurs de ses gardes, comme ayant été corrompus par le jeune César, pour l'assassiner. Une accusation de cette importance fit beaucoup d'impression sur les esprits, & l'inimitié déclarée qui étoit entr'eux, la rendoit plus croyable. Tout le monde regardoit comme un crime détestable, d'attenter à la vie d'un Consul. D'ailleurs les

partisans & les amis même du jeune César trouvoient que leur parti avoit besoin d'un Capitaine de la capacité d'Antoine, pour l'opposer à Brutus, à Cassius & aux autres chefs des Conjurés. César, outré des bruits qu'on répandoit contre son honneur & sa réputation, se jette dans la ville, court par les rues, assemble le Peuple & lui représente, qu'on n'a inventé une calomnie aussi noire, que pour lui faire perdre son estime. Il prend les Dieux à témoins de son innocence & demande hautement qu'on lui fasse son procès. Il va de-là jusqu'à la porte d'Antoine, pour l'obliger de produire les accusés, les fauteurs & les témoins. Mais comme on lui en eut défendu l'entrée, il fit mille imprécations contre Antoine, qu'il traita de fourbe & d'imposteur
App. l. 3. c. 9. *Je ne veux point*, lui crioit-il, *d'autres Juges que tes propres amis*, s'ils trouvent la moindre apparence dans l'indigne accusation dont tu prétens me noircir.

Le Peuple jugea, à son ordinaire, du fond de cette accusation, seulement par ce qu'il lui en parut au dehors. Celui qui parloit avec plus de

hardiesse & de véhémence, lui parut innocent. On disoit même tout haut, que cette accusation n'étoit qu'un nouvel artifice d'Antoine, pour avoir lieu d'augmenter sa garde. Quelques-uns soupçonnoient l'accusateur & l'accusé d'une intelligence secrette. On disoit qu'ils n'avoient fait cet éclat, qu'afin d'avoir un prétexte de prendre les armes, sans allarmer ceux qui auroient pû craindre qu'ils ne les tournassent de concert contre la liberté publique. Ap. ibid

Mais leur conduite fit voir dans la suite, que l'un & l'autre ne cherchoient qu'à se détruire, & que chacun aspiroit à demeurer seul à la tête du parti opposé à celui des Conjurés. Ils armerent tous deux en même-temps. Antoine fit approcher de Rome quatre Légions, qu'il avoit tirées de la Macédoine, & dont il prétendoit se servir, pour se rendre maître de la Gaule Cisalpine. Il se flattoit que Lepidus, qui étoit en Espagne à la tête de quatre Légions, que Plancus qui en commandoit trois autres dans la Gaule Transalpine, & qu'Asinius Pollio qui en avoit deux à ses ordres, tous trois anciens Lieutenans du Dic-

tateur se déclareroient pour lui. Le jeune César, craignant d'être surpris & opprimé par son ennemi, leva de son côté dix mille hommes dans la Campanie & il débaucha deux des Légions d'Antoine, celle de Mars, & la quatrieme, qui prirent son parti. Mais comme il n'avoit ni titre militaire, ni Magistrature qui l'autorisât à commander une armée, sur-tout contre un Consul, il tâcha de mettre le Sénat dans ses intérêts. Il y réussit par le crédit de Cicéron, toujours opposé aux prétentions & au parti d'Antoine. Cicéron n'étoit son ennemi, que parce qu'il le croyoit ennemi de la République : c'est ainsi qu'il s'en explique dans ce discours si véhément qu'il prononça contre lui en plein Sénat. Ce grand Orateur, intrépide défenseur de la liberté de sa Patrie, voyant Antoine prêt d'envahir la Gaule Cisalpine, persuada au Sénat de lui opposer les troupes du jeune César. Les plus habiles de ce Corps, & dont la plûpart tenoient aux Conjurés par les liaisons du sang, approuverent un avis qui jettoit la division dans le parti contraire, & ils ne désespérerent pas d'en voir périr les Chefs par leur animosité réciproque.

Seconde Philippique.

Le jeune César n'ignoroit pas leurs vues. Il étoit bien instruit des relations secrettes que le Sénat entretenoit avec les Conjurés. Mais comme dans la conjoncture présente, Antoine lui paroissoit l'ennemi le plus redoutable, il résolut de dissimuler avec le Sénat, de suspendre sa haine contre les assassins de son pere, & de tâcher de se défaire d'Antoine, avant que de tourner ses armes contre les Conjurés. Ce fut par ce motif, & pour éblouir le Sénat, dont il feignoit de vouloir toujours dépendre, qu'il refusa le titre de Pro-Préteur, que ses soldats voulurent lui déférer. Et sur ce que ses amis les plus intimes, & qui formoient son conseil secret, lui représenterent que son armée auroit de la peine à recevoir les ordres d'un Citoyen sans dignité & sans Magistrature : » Le Sénat, leur dit-il en parti-
» culier, vient de se déclarer pour moi:
» mais cette déclaration est moins un
» effet de l'amitié qu'il me porte,
» que de la crainte qu'il a d'Antoine.
» Il compte sur ma soumission, & il
» est de mon intérêt de l'entretenir
» dans cette confiance. Je ne refuse
» le titre de Pro-Préteur, que l'armée

» m'offre, que pour engager le Sénat
» à me le donner.

En effet le Sénat fut séduit par cette modération apparente. Il crut le devoir amuser à son tour, & il se flatta de l'éblouir par des honneurs & des distinctions, qui avoient plus d'éclat que de puissance. Il lui déféra par un Décret public, ce même titre qu'il venoit de refuser: & pour l'attacher plus étroitement à ses intérêts, il lui fit élever une Statue d'or dans la Place. On lui permit, par le même Décret, d'entrer dans le Sénat, & de pouvoir demander le Consulat dix ans avant l'âge porté par les Loix. Mais au travers de ces graces si éclatantes, César n'eut pas de peine à démêler, que le Sénat ne songeoit qu'à lui faire perdre le souvenir de la mort de son pere, ou à le mettre hors d'état d'en poursuivre la vengeance. Antoine de son côté, en vertu d'un Ordonnance du Peuple, mais malgré le Sénat, s'étoit fait décerner, comme nous l'avons dit, le gouvernement de la Gaule Cisalpine, quoique Decimus-Brutus, un des Chefs de la conjuration, en eût été pourvû par le Dictateur, & que le Sénat, depuis

sa mort, lui en eût confirmé la possession. Antoine, après s'être emparé de la plûpart des villes de cette Province, tenoit actuellement Decimus assiégé dans Modéne. le Sénat, irrité d'une entreprise faite contre ses ordres, lui envoya signifier un Décret, par lequel il lui étoit ordonné de lever ce siége; de sortir incessamment de la Gaule Cisalpine; de faire repasser à son armée le Rubicon, qui séparoit cette Province du reste de l'Italie, & d'attendre sur les bords de cette riviere les ordres du Sénat : tout cela lui étoit prescrit, sous peine d'être déclaré ennemi de la patrie.

C'étoit Ciceron, ennemi d'Antoine, qui avoit dressé ce Décret. Il ne pouvoit pas faire parler le Sénat avec plus de hauteur & de dignité, si les forces de la Republique eussent été proportionnées à la majesté de son style. Mais Antoine, qui se voyoit aux portes de Rome, à la tête d'un puissant corps de troupes, se moqua du Décret. Il répondit fierement, que puisqu'on le vouloit priver d'un gouvernement qu'il avoit reçu de la bienveillance du Peuple, il sauroit bien rendre inutile l'amnistie, à laquelle il

n'avoit souscrit que par complaisance pour le Sénat, & qu'il espéroit dans peu d'immoler Decimus-Brutus aux mânes du grand César.

An de Rome 710.

Sa réponse fut prise pour une déclaration de guerre. Le Sénat irrité de sa rébellion ordonna à Hirtius & à Pansa, qui venoient de prendre possession du Consulat, & au jeune César, de joindre leurs forces, & de marcher au secours de Decimus. Pansa étoit à la tête de quatre Légions, mais qui n'étoient composées que de nouvelles levées : & Hirtius, par un ordre secret du Sénat, qui vouloit affoiblir l'armée de César lui redemanda la Légion de Mars, & la quatrieme, qui avoit quitté le parti d'Antoine.

César, pour marquer sa déférence pour le Consul, lui remit ses troupes sur-le-champ. Quoique ces deux Légions se fussent données à lui par attachement pour la mémoire de son pere, il feignit de ne pas s'appercevoir des vues du Sénat : & comme il avoit besoin de son secours & de son autorité, pour se défaire d'Antoine, il crut que c'étoit beaucoup gagner, que de savoir perdre à propos. Il joignit

ensuite ce qui lui restoit de troupes à celles des Consuls : & on vit le fils du Dictateur marcher sous les enseignes de ses ennemis, au secours d'un des assassins de son pere.

Antoine, de son côté, s'avança à la tête de ses troupes. On en vint bientôt aux mains : le combat fut long & opiniâtre. La nuit, qui survint, le termina. La perte fut à peu près égale des deux côtés, si on en excepte celle du Consul Pansa, qui, dans la chaleur de l'action, fut blessé mortellement. Antoine fit rentrer son armée dans ses lignes. Hirtius & César entreprirent, quelques jours après, de les forcer : & comme elles avoient beaucoup d'étendue, Hirtius trouva un endroit foible & moins défendu, qu'il emporta l'épée à la main. Il se jetta ensuite dans le camp Antoine lui opposa deux Légions, qui, après une longue résistance, furent taillées en piéces ; & le Consul auroit défait l'armée entiere, s'il n'eût pas été tué, en combattant avec trop d'ardeur à la tête de ses Légions. Sa mort ralentit leur courage ; & César, qui par la mort d'un des Consuls, & par la blessure de l'autre, commandoit en chef App. L. 3. c. 1.

toute l'armée se contenta de conserver son avantage. Sa vue étoit de couper les vivres à Antoine, ou de le forcer à en venir à un nouveau combat. Antoine, affoibli par les pertes qu'il venoit de faire & redoutant l'événement d'un troisiéme combat, leva le siége. Comme il ne se trouvoit pas en état de tenir la campagne devant une armée victorieuse, & plus forte que la sienne, il gagna les montagnes, d'où il prit le chemin de la Gaule Transalpine, dans l'espérance de faire déclarer en sa faveur Lepidus, Plancus & Asinius Pollio, qui étoient dans ces grandes Provinces, à la tête de différens corps de troupes

Le Sénat, charmé de la défaite d'Antoine, qu'il regardoit comme un homme perdu, envoya ordre à ses Généraux de s'opposer à son passage; & ne garda plus de mesures avec le jeune César, dont il croyoit n'avoir plus rien à craindre. Sans aucun égard pour sa dignité de Pro-Préteur, on donna, à son préjudice, le commandement de l'armée des Consuls à Decimus-Brutus, avec ordre de poursuivre Antoine sans relâche & de le

traiter comme un ennemi public. Cette conduite fit connoître à César ce qu'il devoit attendre de la plûpart des Sénateurs, & Pansa, avant que de mourir, acheva de lui découvrir le fond de leurs intentions.

Ce Consul, étant prêt à expirer, fit appeller le jeune César, & lorsqu'il se fût approché de son lit: » J'ai tou-
» jours aimé votre pere, lui dit-il,
» plus que moi-même. Quoique des
» vues de prudence, auxquelles vous
» êtes soumis vous-même, m'aient,
» retenu dans le parti du Sénat, je
» n'ai jamais perdu le desir & l'espé-
» rance de pouvoir venger sa mort.
» La mienne, qui va arriver, me prive
» de cette consolation; mais avant
» que d'expirer, je veux, au moins,
» m'acquiter envers le fils des obliga-
» tions que j'avois au pere. Sachez
» que vous n'êtes pas moins suspect
» & odieux au Sénat, qu'Antoine
» votre ennemi. Il vous hait égale-
» ment tous deux: il a été ravi de vos
» divisions: il se flatte de pouvoir vous
» perdre l'un par l'autre. S'il s'est dé-
» claré pour vous, ce n'est que parce-
» que votre parti lui a paru le plus foi-
» ble, & plus aisé à ruiner. Mon des-

» ſein fort différent de celui du Sé-
» nat étoit de réduire Antoine, par
» la voie des armes, à ſe reconcilier
» avec vous; de joindre enſuite nos
» armées, & de pourſuivre de con-
» cert la vengeance de notre bienfaic-
» teur commun. C'eſt le ſeul parti
» que vous ayez à prendre. Uniſſez-
» vous avec Antoine; vous le trou-
» verez plus traitable depuis ſa défai-
» te. Je vous rends vos deux Lé-
» gions; & je vous remettrois de mê-
» me avec plaiſir, le reſte de l'armée:
» mais je n'en ſuis pas le maître. Les
» Officiers ſont autant d'eſpions du
» Sénat, qui ont des ordres ſecrets
» d'obſerver notre conduite, » Le Conſul expira peu après. Céſar ſe mit à la tête de ſes troupes, auxquelles ſe joignirent la Martiale & la quatriéme Légion. Torquatus, par ordre du Sénat, remit le reſte de l'armée à Decimus-Brutus, qui ſe mit auſſi-tôt à pourſuivre Antoine, pour le combattre: & il eſpéroit le joindre avant qu'il eût gagné les Alpes.

Le Sénat n'avoit fait ce choix de Decimus que pour avoir une armée qui ne dépendît que de ſes ordres. Céſar ſentit vivement cette préférence.

Il voyoit avec douleur, que le Sénat, en mettant un des Conjurés à la tête des troupes de la République, sembloit justifier son crime. Cette injure le portoit à se reconcilier avec Antoine, suivant le conseil de Pansa; mais comme son intérêt étoit la seule régle de sa conduite, & qu'il n'aspiroit pas moins à se rendre l'héritier de la puissance du Dictateur que de son nom & de ses biens, il craignoit, en se joignant avec Antoine, que ce Général ne prétendît être reconnu pour le Chef du parti; & qu'il ne se servît de ces mêmes troupes, qui venoient de le battre pour se rendre maître du Gouvernement.

César, dans cette incertitude, résolut de ménager également Antoine & le Sénat, & d'attendre à se déterminer qu'il fût sûr du parti qu'embrasseroient Lepidus & Plancus, pour décider contre lequel de ses ennemis il se déclareroit le premier. Afin de pressentir la disposition de ces différens partis, les amis qu'il avoit à Rome, demanderent de sa part la dignité de Consul, vacante par la mort de Hirtius & de Pansa; & en même-temps il renvoya à Antoine plusieurs

des principaux Officiers de ſon armée, qu'il avoit faits priſonniers dans la derniere bataille.

Decius le plus ancien de ces Officiers & l'ami particulier d'Antoine, après l'avoir remercié de la liberté qu'il vouloit bien lui rendre, lui demanda dans quelle diſpoſition il étoit à l'égard de ſon Général. Céſar ne crut pas devoir ſe déclarer d'abord ouvertement, & il lui répondit ſimplement, qu'Antoine en pouvoit juger par ſa conduite; c'étoit pour engager ce Général à s'expliquer le premier. Mais ayant appris que le Sénat, bien loin de lui déférer le Conſulat, ne ſongeoit qu'à le réduire à la qualité de ſimple particulier, il vit bien que ſon intérêt demandoit qu'il s'unît inceſſamment avec Antoine. Il commença par s'ouvrir de ſes diſpoſitions à Lepidus, Plancus & Aſinius Pollio, anciens Officiers du Dictateur, & avec leſquels il avoit toujours entretenu des relations ſecrettes. Il leur marquoit par ſes Lettres, que le Sénat compoſé des partiſans de Pompée, ne s'oppoſoit à ſon élévation, que parcequ'il étoit le fils de Céſar; qu'ils ne devoient pas eux-mêmes en atten-

dre un traitement plus favorable ; qu'on ne cherchoit qu'à les diviser, pour pouvoir les accabler plus facilement les uns après les autres. Que cette conduite leur apprenoit celle qu'ils devoient tenir ; & qu'il les exhortoit à s'unir étroitement avec lui pour soutenir le parti de leur Général. Il ajoutoit, comme en passant, des plaintes contre Antoine, mais d'une maniere adroite, & qui sembloit insinuer qu'il n'étoit pas éloigné de se réunir avec lui. Il en donna une nouvelle preuve, en laissant échapper Ventidius, Lieutenant d'Antoine, qu'il eût pû défaire aisément. Cet Officier ayant levé trois Légions, cherchoit à joindre son Général. César le surprit avec des forces supérieures. Sa perte étoit assurée s'il eût voulu le charger ; mais il se contenta de lui faire voir que son sort dépendoit de lui. Il lui donna le choix, ou de prendre son parti, ou de continuer sa marche ; & Ventidius lui ayant témoigné qu'il étoit incapable de se séparer des intérêts d'Antoine, César en lui permettant de se retirer, le chargea de lui dire de sa part, qu'il agissoit directement contre leurs intérêts communs.

App. l. 3. c. 18.

Cependant Antoine pressé par Decimus-Brutus, qui commandoit l'armée de la République, tâchoit de gagner les Alpes. Il trouva à son chemin Culeo, Lieutenant de Lepidus, qui en gardoit les passages : il auroit péri, avec toute son armée, dans ces montagnes, si Culeo eût été fidele à
Ap. ibid. son Général. Mais il se laissa gagner par Antoine, qui, à prix d'argent, s'ouvrit une route, & continua son chemin. Decimus l'ayant poussé hors de l'Italie, écrivit au Sénat, qu'il avoit dissipé son armée; qu'il se tenoit lui-même caché dans les rochers des Alpes, & qu'il espéroit qu'il tomberoit bientôt entre ses mains. Le Sénat apprit ces nouvelles avec une joie extraordinaire. Les Sénateurs du parti de Pompée se récrierent, que la République avoit enfin recouvré sa liberté : &, comme si Antoine eût été déja arrêté, le Sénat nomma dix Commissaires pour lui faire son procès. On ne parloit pas moins que de casser tous les actes qui étoient émanés de son autorité, depuis la mort de César; & on vouloit même comprendre insensiblement, dans cette proscription, toutes les Ordon-

nances du Dictateur, afin de rétablir la République sur ses anciens fondemens.

Cependant Antoine, après avoir traversé les Alpes, étoit entré dans les Gaules : il écrivit aussi-tôt à Lepidus, à Plancus & à Asinius Pollio, pour les faire ressouvenir de leur ancienne amitié, & pour les prier de se joindre à lui contre les Conjurés, & les autres ennemis de la mémoire de leur Général. Lepidus qui s'étoit fait déférer le gouvernement de l'Espagne, étoit encore dans les Gaules. Il fut également surpris & embarrassé de l'arrivée d'Antoine. C'étoit un homme plus considéré par le mérite de ses ancêtres, que par sa valeur ; d'un esprit borné ; ambitieux, sans courage ; entreprenant & timide en même-temps. Il s'ouvrit du sujet de son inquiétude à Juventius Laterensis, son ami particulier, à qui il communiqua les Lettres d'Antoine. Juventius, qui étoit un Républicain zélé, n'oublia rien pour le dissuader de se joindre à Antoine ; mais pour lui cacher le penchant qu'il avoit pour le parti du Sénat, il le prit adroitement du côté de l'ambition : il lui représenta

qu'ayant sept Légions à ses ordres, il étoit considéré comme le plus puissant Général de la République, & qu'il donneroit toujours la Loi, de quelque côté qu'il lui plût se déterminer. Mais que s'il se joignoit à Antoine, il ne pourroit éviter de se soumettre à l'autorité d'un Consulaire hautain & violent, qui à peine lui laisseroit dans l'armée le rang d'un de ses Lieutenans. La jalousie du commandement détermina Lepidus à rejetter les propositions d'Antoine, quoiqu'ils fussent amis & créatures du Dictateur. Il lui fit dire que le Sénat l'ayant déclaré ennemi de la patrie, il ne pouvoit pas, sans s'attirer un pareil Décret, joindre leurs troupes; mais il le fit assurer en même-temps, que quelques ordres qui lui vinssent de Rome, il sauroit bien éviter les occasions de le combattre. Asinius Pollio au contraire, plus ferme & toujours fidele au parti du Dictateur, fit dire à Antoine, qu'il le trouveroit toujours disposé à se joindre à lui, pour venger la mort de leur Général. Plancus, d'une foi douteuse & incertaine, entretenoit en même-temps des intelligences secrettes avec les deux partis. Il flatoit tour à

tour Antoine & Decimus-Brutus, de se joindre à eux; mais il attendoit toujours du succès des affaires, à se déclarer plus ouvertement.

Antoine, de son côté, voyoit sa perte inévitable, si l'autorité du Sénat prévaloit sur des esprits aussi irrésolus, & s'ils se déterminoient à la fin à agir contre lui, de concert avec Decimus-Brutus. Dans cette inquiétude, qui lui montroit tout le péril, sans qu'il entrevît de routes pour en échapper, il prit un parti digne de son courage, mais qui étoit peut-être aussi l'effet de l'extrêmité à laquelle il se voyoit réduit. Il marcha droit à l'armée de Lepidus; il fit marquer son camp proche du sien, mais sans le fortifier, & comme s'ils eussent été dans le même parti & dans les mêmes intérêts. Il lui envoya représenter aussi-tôt, que le Sénat ne cherchoit qu'à faire périr les Capitaines de César tour-à-tour, en les obligeant de tourner leurs armes les uns contre les autres. Il le fit ensuite souvenir de leur ancienne amitié, & il le conjura par la mémoire de César, de vouloir contribuer à la vengeance de la mort de ce grand homme.

L'affaire fut mise en négociation;

mais pendant que des Officiers portoient des paroles de part & d'autre, les soldats de Lepidus, qui le méprisoient autant qu'ils estimoient Antoine, & gagnés secrettement par ceux d'Antoine, le reçurent la nuit dans leur camp, & le reconnurent pour leur Général. Quelques-uns même lui proposerent de tuer Lepidus, s'il l'ordonnoit. Juventius Laterensis, qui avoit si fortement dissuadé son ami de s'unir avec Antoine, le voyant abandonné & trahi par ses soldats, se passa son épée au travers du corps. Quelques Historiens prétendent, que Lepidus se jetta aux pieds d'Antoine, pour lui demander la vie. Antoine n'abusa point de sa bonne fortune; il traita humainement le malheureux Lepidus: il lui laissa même le nom & les marques extérieures de Général, quoiqu'il en fit seul toutes les fonctions. Asinius Pollio lui vint offrir en même-tems deux Légions; Munatius Plancus, toujours esclave des évenemens, se déclara alors ouvertement contre le Sénat & contre Decimus-Brutus: & Ventidius, que le jeune César avoit bien voulû laisser passer dans les Gaules, y vint joindre

App. l. 3.

Antoine avec trois autres Légions : ensorte que ce Général, qui, peu de tems auparavant, avoit été chassé de l'Italie par le jeune César & par Brutus, se trouvoit en état d'y rentrer à la tête de dix-sept Légions. Plut. in Ant.

Un changement si surprenant dans la fortune d'Antoine, fit passer le Sénat d'un excès de confiance, dans le dernier abbattement. Sur la nouvelle que lui avoit donnée Decimus, qu'il avoit poussé Antoine jusques dans les Alpes, où il avoit mandé par ses Lettres, qu'il ne pouvoit manquer de périr ou par la faim, ou par les troupes de Lepidus, la plûpart des Sénateurs avoient cru jusques alors ce parti absolument ruiné, & ils prétendoient obliger le jeune César, qui ne lui étoit pas moins suspect, de licencier ses Légions, sous prétexte que la République n'en avoit plus besoin, & que la guerre paroissoit finie. César, pour parer ce coup, qui l'auroit dépouillé de ses forces, résolut de demander le Consulat, dans la vûe que s'il obtenoit cette dignité, il seroit en droit de conserver ses troupes, & de commander celles de la République ; & que si le Sénat rejettoit sa proposi- App. l. 3. c. 18. D. H. l. 46.

tion un pareil refus lui fourniroit un prétexte de demeurer armé, pour se venger de ceux qui se seroient déclarés contre lui. On prétend que dès ce tems-là même il prenoit des mesures pour se réconcilier avec Antoine; mais qu'afin de ne pas plier sous son autorité, il recherchoit le Consulat, pour se trouver, par cette dignité, le premier du parti qu'il embrasseroit. Comme Ciceron avoit alors beaucoup de pouvoir dans le Sénat, il le fit prier par des amis communs, de vouloir bien employer son crédit, pour faire ensorte qu'ils fussent élus tous deux Consuls en même-tems. Pour l'y déterminer, il lui fit représenter, qu'il ne demandoit que le titre de cette dignité, dont il lui laisseroit toute la puissance, & qu'il ne souhaitoit être son Collegue, que pour être son disciple, & apprendre sous un si grand Maître l'art du gouvernement.

Ciceron, séduit par ces louanges, dont il étoit si avide, & flatté de gouverner César, se déclara en sa faveur. Il représenta dans le Sénat, avec son éloquence ordinaire, qu'il ne trouvoit point de moyen plus sûr d'empêcher le jeune César de se réconcilier avec Antoine;

Antoine, que de le déclarer Consul : qu'il seroit obligé, en cette qualité, de maintenir les Décrets du Sénat contre Antoine ; mais que, comme il étoit encore très jeune, il exhortoit les Peres de lui donner pour Collegue quelque personne âgée & prudente, qui eût attention sur ses démarches, & qui lui servît comme de Gouverneur dans la conduite des affaires. Plusieurs Sénateurs, amis ou parens des Conjurés, & qui craignoient que le jeune César, étant parvenu au Consulat, ne se servît de son autorité, pour venger la mort du Dictateur, rejetterent hautement la proposition de Ciceron. Quelques uns se mocquerent même ouvertement de sa vanité, & de la maniere indirecte dont il s'étoit désigné lui même pour Collegue du jeune César. Cette affaire fut agitée avec beaucoup de chaleur dans le Sénat. César, pour soutenir sa faction, fit avancer son armée proche de Rome. Le bruit de sa marche fit plus d'effet que toute l'éloquence de l'Orateur Romain. Les Sénateurs, effrayés de son approche, non-seulement lui donnerent leurs suffrages pour le Consulat ; mais comme il croyoit n'avoir

App. ibid. c. 18.

plus besoin du crédit de Ciceron, il fit encore élire à son préjudice ; pour second Consul, Quintus Peditus, un de ses parens, & héritier en partie du Dictateur.

La premiere démarche qu'il fit, après avoir pris possession du Consulat, fut de faire confirmer son adoption, dans une assemblée générale du Peuple Romain. Cette formalité étant terminée, il fit accuser par ses amis, ceux qui avoient eu part à la mort du Dictateur. Il présidoit lui-même au Jugement : & il fit condamner par défaut, tous les Conjurés à perdre la vie. Mais comme Brutus & Cassius, leurs Chefs, étoient à la tête de plus de vingt Légions, il jugea bien qu'il ne lui seroit pas aisé de détruire un si puissant parti, tant qu'il auroit encore Antoine pour ennemi. Ainsi il résolut de se reconcilier avec lui, sous le prétexte honnête de joindre leurs forces, pour venger la mort de son pere. Pour lui faire connoître ses dispositions, il fit insinuer au Sénat, par Quintus Peditus, son Collegue & sa créature, qu'il croyoit qu'il étoit de l'intérêt de la République de rappeller Antoine, & de ne point pousser à

bout un grand Capitaine, qui n'étoit pas moins redoutable que l'avoient été Sylla & Marius. Le voisinage de son armée, qui campoit aux portes de Rome, fit recevoir ses avis comme des Loix: & quoique la plûpart des Sénateurs vissent bien qu'il ne cherchoit qu'à se fortifier du secours d'Antoine, contre les défenseurs de la liberté publique, ils n'étoient plus en état d'agir conformément à leurs inclinations. Il fallut plier sous une puissance, qui ne prenoit pour regle de sa conduite, que ses propres intérêts. Le Sénat révoqua solemnellement tous les Arrêts qu'il avoit décernés contre Antoine & ses partisans; & César lui offrit de joindre leurs troupes, & de marcher ensemble contre Cassius & Brutus.

App. l. 3. c. 21.

Antoine repassa les Alpes, à la tête de dix-sept Légions. Decimus ne se trouvant pas en état de lui résister, fit dessein de se retirer en Macedoine, auprès de Brutus. La plus grande partie de son armée l'abandonna: quatre Légions se rendirent à Antoine, & d'autres passerent dans l'armée de César; Decimus, dans une désertion si générale, tâcha de se sauver dans des

montagnes voisines d'Aquilée : mais il fut arrêté dans les défilés de ces montagnes, & on lui coupa la tête par ordre d'Antoine. C'est ainsi que périt Decimus-Brutus, le confident & l'ami de Jules-César. Il avoit commandé la Cavalerie sous ses ordres. Le Dictateur l'avoit depuis désigné pour Consul de l'année suivante, & pourvû en même-tems du gouvernement de la Gaule Cisalpine. La guerre civile éclata, comme nous le venons de dire, au sujet de ce gouvernement qu'Antoine lui disputoit, sous prétexte qu'il ne devoit pas retenir un emploi, qu'il n'avoit reçu que d'un homme qu'il avoit poignardé lui-même, comme un tyran, & comme l'usurpateur de l'autorité légitime.

App. l. 3. c. 22. Vell. l. 2. c. 64.

César, qui ne cherchoit qu'à se réconcilier avec Antoine, le fit remercier de la mort de Decimus, comme d'une victime qu'il avoit immolée aux mânes de son pere. Ce fut le motif, ou le prétexte de leur réunion. Ils y étoient également disposés l'un & l'autre. Antoine venoit d'éprouver devant Modene ce que pouvoit encore le nom de la République : & comme il désespéroit alors de s'emparer seul

de la souveraine puissance, il se résolut de la partager avec le jeune César. César, de son côté, craignoit que s'il differoit plus long-tems à se racommoder avec Antoine, ce Chef de parti ne se joignît à la fin aux Conjurés, comme il l'en avoit fait menacer, & que leurs forces réunies ne rétablissent l'autorité de la République. Ainsi la paix fut aisée à faire entre deux ennemis, qui trouvoient un intérêt égal à se rapprocher. Des amis communs les firent convenir d'une entrevûe : la conférence se tint dans une petite Isle déserte, que forme, proche de Modene, la riviere de Panare. Les deux armées camperent sur ses bords, chacune de son côté, & on avoit fait des ponts de communication qui y aboutissoient, & sur lesquels on avoit mis des corps-de-garde. Lepidus se trouva à cette entrevûe ; & quoiqu'il n'eût plus que le nom de Général, & les apparences du commandement, Antoine & César, qui étoient toujours en garde l'un contre l'autre, n'étoient pas fâchés qu'un tiers, qui ne leur pouvoit être suspect, intervînt dans les différends qui pourroient naître entre eux. Ainsi Lepidus entra le pre-

App. de bell. civ. l. 4. c. 2.

mier dans l'Isle, pour reconnoître s'ils y pouvoient passer en sûreté. Telle étoit la malheureuse condition de ces hommes ambitieux, qui, dans leur réunion même, conservoient encore une défiance réciproque. Lepidus leur ayant fait le signal dont on étoit convenu, les deux Généraux passerent dans l'Isle, chacun de son côté. Ils s'embrasserent d'abord, & sans entrer dans aucune explication sur le passé, ils s'avancerent pour conférer, vers l'endroit le plus élevé de l'Isle, & d'où ils pouvoient être également vûs par leurs gardes, & même par les deux armées. Ils s'assirent eux trois seuls. César, en qualité de Consul, prit la place la plus honorable, & se mit au milieu des deux autres. Ils examinerent ensuite quelle forme de gouvernement ils donneroient à la République ; & sous quel titre ils pourroient partager l'autorité souveraine, & retenir leurs armées, pour maintenir leur autorité. La conférence dura trois jours : on ne sait point le détail de ce qui s'y passa, il parut seulement par la suite, qu'ils étoient convenus que César abdiqueroit le Consulat, & le remettroit pour le reste de

An de Rome 710.

l'année à Ventidius, un des Lieutenans d'Antoine; mais que Lepidus, César & Antoine, sous le titre de *Triumvirs*, s'empareroient de l'autorité souveraine pour cinq ans. Ils bornerent leur autorité à ce peu d'années, pour ne pas se déclarer d'abord trop ouvertement les tyrans de leur patrie.

Ces Triumvirs partagerent ensuite entr'eux les Provinces, les Légions, & l'argent même de la République. Et ils firent, dit Plutarque, ce partage de tout l'Empire, comme si c'eût été une succession ou leur patrimoine. Plut. Marl.

Antoine retint pour lui les Gaules, à l'exception de la Province qui confine aux Pirénées, & qui fut cédée à Lepidus avec les Espagnes. César eut pour sa part, l'Afrique, la Sicile, la Sardaigne & les autres Isles. L'Asie, occupée par les Conjurés, n'entra point dans ce partage. Mais les Triumvirs convinrent, que César & Antoine joindroient incessamment leurs forces, pour les en chasser; qu'ils se mettroient chacun à la tête de vingt Légions; & que Lepidus, avec trois autres, resteroit en Italie & dans Rome, pour y maintenir leur autorité. Ses deux Collegues ne lui donnerent

point de part dans la guerre qu'ils alloient entreprendre, parce qu'on n'avoit pas bonne opinion de sa valeur & de sa capacité. Il paroît que César & Antoine ne l'avoient associé au Triumvirat, que pour lui laisser, en leur absence, comme en dépôt, l'autorité souveraine, parcequ'ils étoient bien persuadés, qu'ils se déferoient plus aisément de lui, que d'un autre Général, s'il leur devenoit infidele ou inutile.

L'ambition des Triumvirs étoit satisfaite par ce partage. Mais comme ils avoient besoin de sommes immenses, pour soutenir la guerre, & que d'ailleurs ils laissoient à Rome, & dans le Sénat, des ennemis cachés, & des Républiquains toujours zélés pour la liberté, ils résolurent, avant que de quitter l'Italie, d'immoler à leur sûreté, & de proscrire les plus riches & les plus puissans Citoyens. Ils en dresserent un rôle. Chaque Triumvir y comprit ses ennemis particuliers, & même les ennemis de ses créatures. Ils pousserent l'inhumanité, jusqu'à s'abandonner l'un à l'autre leurs propres parens & même les plus proches. Lepidus sacrifia son frere Paulus à ses deux

Vell. Pater. l. 2. c. 66. & 67.

deux Collegues ; Antoine , de son côté , abandonna au jeune César le propre frere de sa mere : & celui-ci consentit qu'Antoine fît mourir Ciceron, quoique ce grand homme l'eût soutenu de son crédit contre Antoine même. Enfin on vit dans ce rôle funeste Thoranius , tuteur du jeune César, celui-là même qui l'avoit élevé avec tant de soin. Plotius , désigné Consul , frere de Plancus , un des Lieutenans d'Antoine , & Quintus , son Collegue au Consulat , eurent le même sort , quoique ce dernier fût beaupere d'Asinius Pollio , Partisan zélé du Triumvirat. Les droits les plus sacrés de la nature furent violés ; trois cens Sénateurs , & plus de deux mille Chevaliers furent enveloppés dans cette horrible proscription. Par cette vengeance utile, le Triumvirat s'enrichit, & diminua le nombre & la puissance des Républicains. Rome n'étoit plus , ou du moins la liberté en fut bannie , & la République ne subsistoit plus que dans le camp des conjurés. César & Antoine , suivant leur projet , passerent dans la Macédoine , pour les aller attaquer. Les forces étoient à-peu-près égales dans chaque parti , &

Lucius César.

App. l. 4. c. 1.
D. H. l. 47.

si les Légions de César & d'Antoine étoient plus complettes, Brutus & Cassius, de leur côté, étoient plus forts en Cavalerie. On comptoit dans leur armée vingt mille chevaux, & à peine y en avoit-il treize mille dans celle des Triumvirs.

Ces deux armées étoient campées proche de la ville de Philippe, située sur les confins de la Macédoine & de la Thrace. Il y eut d'abord différentes escarmouches & de petits combats, dans lesquels les troupes des Conjurés eurent toujours l'avantage. Enfin le jour parut, qui devoit décider de la fortune & de la destinée de la République. Ces grands corps s'ébranlerent & marcherent l'un contre l'autre avec une égale fureur.

An. de Rome 711.

Je n'entrerai pas dans le détail d'une action, qui a été décrite par divers Historiens, & qui n'est point de mon sujet. Cette bataille décida du sort de la République. La liberté fut ensevelie dans la plaine de Philippe, avec Brutus & Cassius, les chefs des Conjurés & les derniers Romains. Brutus défit, à la vérité, les troupes de César; mais Antoine triompha du corps que commandoit Cassius. Ce Général

croyant son Collegue aussi malheureux que lui, obligea un de ses affranchis de le tuer; & Brutus, ayant voulu tenter une seconde fois le sort des armes, perdit la bataille & se tua lui-même, pour ne pas tomber vif entre les mains de ses ennemis. Les Triumvirs, par cette victoire, établirent leur Empire sur les ruines de la République. De si grands succès furent moins dûs à la valeur de César, qu'à son habileté & à l'adresse avec laquelle il sut se servir de l'épée d'Antoine; pendant qu'il ne contribuoit à la cause commune que de projets, dont encore il cacha toujours à ses deux Collegues les motifs les plus secrets. Il n'eut point de honte, la veille du combat, sous prétexte de je ne sais quelle infirmité, d'abandonner le corps qu'il commandoit: & déserteur de sa propre armée, il alla se cacher dans le bagage, pendant qu'on en étoit aux mains. Peut-être qu'il se flatoit, que les périls ordinaires dans les batailles, & le courage d'Antoine, le défairoient d'un Collegue ambitieux, & que, sans s'exposer, il recueilleroit seul le fruit de la victoire. Mais n'est-ce point faire trop d'honneur à son esprit, aux

Plut. in Anton.

dépens des purs mouvemens de la nature ? Ce qui pourroit faire croire qu'il n'agît en cette occasion, que par une vive impression que lui causoit la peur, c'est qu'on sait toutes les railleries qu'il eut depuis à essuyer de la part d'Antoine, qui lui reprocha, que dans un combat naval, contre le jeune Pompée, il n'avoit jamais eu le courage de voir les flottes en bataille, mais que, couché dans son vaisseau, & les yeux tournés vers le Ciel, comme un homme éperdu, il ne s'étoit montré à ses soldats, qu'après qu'on lui eût annoncé que les ennemis avoient pris la fuite.

Quel contraste de qualités si opposées dans la même personne, & dans un homme surtout, qui aspiroit à se rendre maître du Monde entier ! On voit un génie élevé, hardi, audacieux, capable de former les plus grands projets, incapable pourtant de soutenir de sang froid la vue du moindre péril, & qui ne montre du courage que dans les conseils, & partout où il ne falloit point payer de sa personne.

Il sentit de bonne heure, que cette qualité, la premiere dans un Général,

lui manquoit : & ce ſentiment intérieur, qu'il ne ſe pouvoit cacher à lui-même, ne diminua rien de ſes projets ambitieux. Il ſe contenta d'appeller à ſon ſecours une valeur étrangere. Il emprunta, pour ainſi dire, le courage d'Agrippa, il le mit à la tête de ſes troupes. Mais, toujours attentif à l'objet principal de ſon entrepriſe, il ne fit choix, pour un emploi ſi important & ſi délicat, que d'un ſoldat de fortune, & par conſéquent incapable de lui donner de l'ombrage, & de ſe faire chef de parti. Il ne reſtoit des débris de la République, que le jeune Pompée, qui s'étoit emparé de l'Iſle de Sicile, d'où il infeſtoit les côtes d'Italie. Il étoit queſtion de lui enlever une retraite qui en ſervoit encore à pluſieurs proſcrits, qui pouvoient relever le parti de la liberté; mais Auguſte ſe trouvoit ſans vaiſſeaux. Mecene, ſon miniſtre, ſon favori, & le plus habile négociateur de ſon tems, eut l'adreſſe d'en tirer d'Antoine, quoique ce Triumvir eût tant d'intérêt de maintenir le jeune Pompée dans une Iſle, qui lui ſervoit comme de barriere contre l'ambition, toujours ſi redoutable, d'Auguſte.

Agrippa, d'un autre côté, fait construire une flotte ; l'armée va chercher l'ennemi, bat les Lieutenans de Pompée, le défait lui-même en plusieurs occasions, & le chasse enfin de cette Isle. Mais aussi modeste, ou, pour mieux dire, aussi habile courtisan que grand Capitaine, il refuse les honneurs du triomphe, que l'usage, parmi les Romains, décernoit aux Généraux victorieux : persuadé, disoit-il, au rapport de Dion, qu'un bon Général ne devoit rien oublier pour faire réussir les desseins de son Prince ; mais que quand le succès en étoit favorable, il devoit lui en déférer toute la gloire, comme à son chef, & au principal auteur de l'entreprise. Auguste, alors victorieux de tous les Républicains, crut qu'il étoit tems de rompre avec ses Collegues. Il vouloit regner seul, & il résolut de se défaire des deux Triumvirs, de ces deux cohéritiers, que la fortune l'avoit obligé d'associer dans cette espece de succession à la puissance de son oncle.

Il les attaqua l'un après l'autre : la perte de Lepidus ne lui coûta que quelques intrigues. Ce Triumvir, peu estimé de ses soldats, s'en vit aban-

donné au milieu de ſon camp. Auguſte s'en rendit maître par ſon adreſſe, & par des négociations ſecrettes, en quoi perſonne ne lui étoit comparable : ſous différens prétextes, il dépouilla ſon Collegue de l'autorité ſouveraine. On vit depuis ce Triumvir réduit à mener une vie privée, & ſi malheureuſe, qu'il devint un objet de pitié pour ſes plus grands ennemis. Antoine, adoré de ſes ſoldats, maître de la meilleure partie de l'Aſie & de l'Egypte entiere, & qui avoit de puiſſans Rois dans ſon parti & dans ſon alliance, donna plus de peine à Auguſte. Mais ſa perte vint de ce qui devoit faire ſa principale reſſource. Ce grand Capitaine, enivré d'une paſſion violente pour Cleopatre, Reine d'Egypte, & maître de ſes Etats, crut qu'il y trouveroit autant de forces qu'il rencontra de charmes dans le commerce qu'il entretenoit avec cette Princeſſe. Cet excès de confiance lui fit négliger le ſoin de Rome & de l'Italie, le centre de l'Empire. Auguſte s'en prévalut, & y établit ſon autorité. La jalouſie du gouvernement, ſi naturelle entre des puiſſances égales en dignité, les brouilla

souvent ; tantôt Octavie, femme d'Antoine & sœur de César, & quelquefois des amis communs, les réconcilierent. Mais à la fin ils prirent les armes l'un contre l'autre : on en vint aux mains ; & la bataille navale, qui se donna près d'*Actium*, décida de l'Empire du monde entre ces deux célébres rivaux. César, victorieux, poursuivit Antoine jusques dans l'Egypte, & le réduisit à se tuer lui-même. Par sa mort, & l'abdication forcée de Lepidus, qui avoit précédé de six ans la bataille d'Actium, ce Prince se vit enfin au comble de ses desirs, seul maître & seul souverain.

An. de Rome 723.

On ne douta pas qu'il n'établît une nouvelle Monarchie, sur les ruines de l'ancienne République. Mais un si grand changement lui donnoit de vives inquiétudes. L'amour des Romains pour la liberté, & le souvenir des Ides de Mars, se présentoient incessamment à son esprit. Jules César son oncle, assassiné au milieu du Sénat, par ceux même qu'il croyoit les plus attachés à sa personne, lui faisoit appréhender qu'il ne se trouvât un autre Brutus & quelque Républicain déterminé, qui, pour rendre la liberté

à sa patrie, lui portât la mort jusques sur le trône La peur, qui lui étoit si naturelle, balançoit dans son cœur les charmes d'une ambition satisfaite ; & dans ces agitations, qui ne lui laissoient point de repos, il délibéroit s'il se déclareroit Roi de ceux même, dont, dès le commencement du Triumvirat, il s'étoit rendu le tyran. Enfin il tint un conseil secret avec Agrippa & Mecene, ses deux Ministres, & les principaux instrumens de sa puissance ; & il examina avec eux, s'il rétabliroit la République sur ses anciens fondemens, ou s'il retiendroit l'autorité souveraine.

Dion de Nicée, dans le 52e Livre de son Histoire, nous a conservé les avis différens de ces deux grands hommes. Agrippa, uniquement sensible à cette espece de gloire, qui ne s'acquert que par de grandes actions, se déclara hautement pour une généreuse abdication. Il fit même envisager à Auguste tous les périls d'une domination insupportable à des hommes libres, & élevés dans le sein d'une République. Les exemples différens de Sylla & de César ne furent pas oubliés ; & il exhorta ce Prince, à faire voir à l'U-

nivers, en rendant la liberté à sa Patrie, qu'il n'avoit pris les armes que pour venger la mort de son pere.

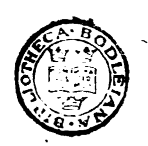
Mais Mecene, sans s'arrêter à faire voir à Auguste la couronne par ses endroits les plus brillans, le prit par son foible, & lui représenta, qu'il en avoit trop fait pour reculer; qu'après tant de sang répandu, il n'y avoit de sûreté pour lui que sur le trône; & qu'il ne se seroit pas plutôt dépouillé du pouvoir souverain, qu'il se verroit attaqué & poursuivi par les enfans & les amis de tant d'illustres proscrits, que le malheur des tems l'avoit obligé d'immoler à sa sûreté.

Auguste, sans embrasser entierement, & aussi sans rejetter tout-à-fait l'un ou l'autre conseil, prit un troisieme parti, qu'il crut le plus sûr. Il résolut, suivant l'avis de Mecene, de retenir toujours la souveraine puissance, mais sans prendre le titre de Roi, si odieux dans une République. Il rejetta, par la même raison, celui de Dictateur perpétuel, qui avoit coûté la vie à son grand oncle, & il se contenta de la qualité ordinaire d'*Empereur*, que les soldats, pendant le tems de la République, donnoient aux Géné-

raux victorieux, & qu'il ne prit, que pour accoutumer les Romains, sous un nom connu, à une autorité nouvelle & jusqu'alors inconnue. Il conserva en même-tems toutes les charges & les dignités de l'Etat. On vit toujours à Rome, sous son regne, des Consuls, des Préteurs, des Ediles, & les autres Magistrats de la République: image de l'ancien gouvernement. Ces Magistrats en faisoient même toutes les fonctions, quoique dans le fond ces différentes dignités dépendissent d'une puissance supérieure, qui les faisoit agir suivant ses vûes & ses intérêts. Auguste, pour accoutumer insensiblement les Romains à sa domination, déclara publiquement, qu'il ne prétendoit retenir la souveraine puissance que pendant dix ans, & qu'il s'en dépouilleroit avec plaisir, si-tôt qu'il auroit rétabli le calme dans la République. Sous différens prétextes, on le vit renouveller tous les dix ans la même protestation, comme un délai & une sauve-garde, que la peur lui faisoit prendre pour sa conservation. Pour donner néanmoins comme un gage de ces promesses, & un avant-goût de la liberté, il partagea avec

le Sénat le gouvernement des Provinces. Mais dans ce partage, il ne lui abandonna que celles qui étoient dans le centre de l'Empire, & qu'on pouvoit gouverner ſans troupes & ſans garniſons. Et, pour avoir un prétexte de retenir toujours ſous ſes ordres les Légions & les armées, il ſe chargea du ſoin des Provinces frontieres, qui étoient expoſées aux incurſions des Barbares. Le Peuple, par ſon attention, vit renaître l'abondance. Céſar l'amuſoit même de tems en tems, par des jeux & des ſpectacles, qui adouciſſoient inſenſiblement ce qu'il y avoit de trop fier dans l'humeur des Romains. Ce Prince, par une conduite ſi habile, accoutuma inſenſiblement des hommes libres à la ſervitude, & rendit une Monarchie nouvelle, ſupportable à d'anciens Républicains.

Fin du quatorzieme & dernier Livre.



MEMOIRE

Envoyé d'Angleterre par Mylord STANOPE, *Sécrétaire d'Etat*,

MONSIEUR l'Abbé de Vertot est prié de communiquer à des personnes, que son Histoire des Révolutions de Rome a rendues curieuses sur tout ce qui a rapport à l'ancien gouvernement de cette République, ses pensées sur une chose qui ne paroît point être assez développée par les Modernes, qui ont traité de la Constitution de Rome.

Il s'agit de savoir quelle étoit la voie commune & réguliere, dans les quatre ou cinq premiers siécles de la République, qui donnoit entrée au Sénat.

Il paroît bien que dès l'antiquité la plus reculée de cet Etat

la dignité de Consul, & peut-être même que dans la suite, celle de Preteur ou autres, donnoient à ceux qui en avoient été revêtus, le droit d'assister au Sénat pendant leur vie.

On sait que pendant les premiers siécles, il n'y avoit que des Patriciens dans le Sénat; mais on voudroit savoir précisément par quelle regle ou par quelle autorité, de certains Patriciens étoient Sénateurs, pendant qu'un grand nombre d'autres Patriciens ne participoient point à cet honneur. Y avoit-il quelque droit de succession ou de primogeniture? Ou bien les Censeurs, &, avant l'établissement de cette Magistrature, les Consuls avoient-ils le droit d'agréger au Sénat tels Patriciens que bon leur sembloit, pour remplir les places qui devenoient vacantes au Sénat?

On sait qu'après la seconde

guerre Punique, un Dictateur fut créé pour remplir le Sénat qui se trouvoit épuisé: mais ce fait, au lieu de résoudre les doutes que l'on a sur cette matiere, ne fait que les augmenter, puisque de-là on pourroit inférer qu'il n'y avoit point à Rome de voie réguliere & commune, pour remplacer les pertes des sujets que faisoit le corps du Sénat, puisque l'on a eu recours à cette puissance extraordinaire du Dictateur.

Si quelqu'un est capable aujourd'hui, non-seulement de résoudre ces doutes, mais encore de donner au Public des idées justes sur tout ce qui regarde la Constitution des droits & prérogatives du Sénat & de l'ordre des Patriciens, ce doit être l'Auteur savant & poli des Révolutions de Rome.

1 Décembre 1719.

RE'PONSE AU MEMOIRE *envoyé d'Angleterre à Paris.*

On m'a engagé à dire mon sentiment, sur différentes questions qui concernent la constitution du Sénat de Rome, & on s'adresse à un François, pour résoudre ces difficultés, quoiqu'elles se soient élevées parmi une Nation, où l'on trouve encore quelques traces de l'ancien gouvernement des premiers Romains, & par conséquent qui en doit être mieux instruite. Mais d'ailleurs, qui connoît mieux la discipline civile & militaire de ces fameux Républicains, que le savant & l'habile Ministre, & tout ensemble le grand Capitaine qui m'a fait l'honneur de me proposer ces questions, lui, qui en auroit décidé souverainement du tems même de Varron & de Ciceron ?

Dans le Mémoire qui m'a été adressé, il s'agit premierement de savoir quelle étoit, dit-on, la voie commune & réguliere dans les quatre ou cinq

cinq premiers siécles de la République, qui donnoit entrée au Sénat ?

Secondement pourquoi le Sénat n'étant composé alors que de Patriciens, il se trouve des Patriciens Sénateurs, & d'autres Patriciens simples particuliers, & qui ne participoient point à cette dignité. On demande, si cette distinction venoit par succession & de primogeniture, ou si le choix entre les Candidats dépendoit absoulument des Consuls, & depuis des Censeurs. ?

Enfin on veut savoir par quelle raison, après la seconde guerre Punique, on créa exprès un Dictateur, pour remplir les places vacantes dans le Sénat ? d'où on pourroit inférer, dit-on, qu'il n'y avoit point à Rome de voie réguliere & commune, pour remplacer les pertes que faisoit le Corps du Sénat, puisqu'on a eu recours à cette puissance extraordinaire d'un Dictateur.

Quoique l'Auteur du Mémoire pose ses difficultés dans les quatre ou cinq premiers siécles de la République, nous ne croyons pas qu'elles s'étendent si loin ; mais aussi il nous a paru qu'on ne peut gueres les éclaircir

ſans remonter juſqu'à la fondation de Rome & à l'établiſſement du Sénat.

Rome, comme la plûpart des autres Etats, a changé plus d'une fois la forme de ſon gouvernement. Des Rois, comme on ſait, y régnerent d'abord. Les Conſuls ſuccéderent à ces Princes, quoiqu'avec une autorité limitée; on vit enſuite, & l'an 311 de Rome, créer la Cenſure comme un démembrement du Conſulat; & c'eſt à ces trois époques que nous allons rapporter tout ce qui concerne la création des premiers Sénateurs, & la nomination de ceux qui les remplacerent ſucceſſivement.

Si l'on en croit la plûpart des Hiſtoriens, ce furent d'abord les Rois, & enſuite les Conſuls & les Cenſeurs, qui diſpoſerent des places vacantes dans le Sénat. Selon d'autres Auteurs, il falloit que les ſuffrages du Peuple intervinſſent dans cette promotion; & ce qui augmente la difficulté, c'eſt que cette diverſité de ſentimens ne ſe trouve pas ſeulement dans différens Hiſtoriens, mais que ſouvent le même Ecrivain ſemble ſe contredire en différens endroits de ſon ouvrage. Tout cela forme une eſpece de Pyrroniſme,

dont il n'eſt pas aiſé de ſe débarraſſer, à moins que de s'attacher avec exactitude à l'ordre des temps. Ce n'eſt qu'en parcourant les différentes époques du gouvernement, qu'on pourra ſe former une idée juſte des différentes manieres, dont en différens temps un Citoyen Romain, ſoit Patricien, ſoit Chevalier ou Plébéïen, parvenoit à la dignité de Sénateur.

Romulus, dit Tite-Live, ayant reconnu que ſon Etat ne manquoit pas de force, réſolut d'établir un Conſeil qui en fût diriger les opérations, & qui fût comme la baſe de l'Etat, & le pôle ſur lequel tout le gouvernement devoit rouler. Dans cette vue, il créa cent Sénateurs, *quum jam virium haud pœniteret, conſilium deinde viribus parat, centum creat Senatores.* L. I. D. 1. C'eſt donc, ſelon cet Hiſtorien, le premier Roi de Rome qui créa le Sénat. Plutarque, dans la vie de ce Prince: lui attribue pareillement l'établiſſement de cette Compagnie. Denis d'Halycarnaſſe ne s'éloigne pas d'abord du ſentiment de ces deux Hiſtoriens. Romulus, dit-il dans ſon ſecond Livre, réſolut de former le Conſeil de cent Sénateurs, qui parta-

geassent avec lui les soins du gouvernement mais il ajoûte ensuite, que ce Prince se contenta de nommer le premier Sénateur, qui, en son absence devoit présider dans le Sénat, & commander dans la Ville; qu'il ordonna aux trois Tribus, dont l'Etat étoit alors composé, d'élire chacune trois Sénateurs; & qu'en vertu d'un second ordre du même Prince, les trente Curies qui formoient ces trois Tribus, en nommerent chacune trois autres, ce qui, avec le Sénateur nommé par le Roi, composa le nombre de cent Sénateurs. C'est le Roi qui forme seul le projet de créer un Sénat; c'est lui qui, de son autorité, nomme le Président ou le Prince de cette Compagnie; & quoique les Tribus & les Curies élisent les 99 autres Sénateurs, ce n'est cependant que sur les ordres & par le commandement exprès de Romulus.

On retrouve la même opinion en un autre endroit du même Livre; & si, selon cet Historien, Romulus & Tatius le Sabin augmenterent le Sénat de cent nouveaux Patriciens, le choix de ces Sénateurs ne se fit que par les Curies, & à la pluralité des

voix. Il est vrai que cet Ecrivain ajoute, qu'après l'élection, ce furent les deux Princes, le Romain & le Sabin, qui admirent dans le Sénat ces Nouveaux Magistrats ; ce qui fait voir, malgré le préjugé de Denis d'Halicarnasse, que quelque élection qu'il y eût, c'étoit toujours l'autorité des Souverains qui la pouvoit rendre valide, à-peu-près comme on en use en Angleterre, où les Bills proposés par la Chambre basse, approuvés par la haute, cependant n'acquerent force de Loi, que par le consentement du Prince. Mais aussi il faut observer, que quand quelque Historien de cette Nation attribue à quelqu'un de ses Rois l'établissement d'une Loi, on doit toujours supposer que le consentement du Parlement a précédé la promulgation de la Loi.

Mais pour rentrer dans notre sujet, on peut observer que Tite-Live, en parlant du régne des Rois de Rome, paroît tout royaliste, si on peut s'exprimer ainsi. Denis d'Halycarnasse au contraire, Républicain jusques sous la royauté, ne fait des Rois de Rome, en plusieurs endroit de son Ouvrage, que de simples Chefs du Sénat. Si on

consulte l'Historien Latin, sur la maniere dont les principaux de la Ville d'Albe, après sa destruction, furent admis dans le Sénat; c'est le Roi Tullus Hostilius, selon cet Ecrivain, qui leur en ouvrit les portes : *Principes Albanorum*, dit-il, *in Patres, ut ea quoque pars Reipublicæ cresceret, legit*; & il destina un Temple, pour servir de palais & de lieu d'assemblée à cette Compagnie qu'il venoit d'augmenter, *templumque ordini ab se aucto curiam fecit*.

Si au contraire on jette les yeux sur l'Historien Grec, on voit que le Roi assemble le Sénat, qu'il en a recueilli les voix, & qu'il y a été résolu de raser la Ville d'Albe, de transporter les habitans à Rome, & d'en admettre sept des principales familles dans le Sénat : tout cela a été arrêté par une délibération publique, & où il paroît que le Prince n'a eu que sa voix comme un autre. *Il a semblé bon aux Romains*, dit ce Prince, en parlant aux Albains, & en leur annonçant ce qui avoit été arrêté touchant la destruction de leur Ville.

Tite-Live ne se dément point dans la suite de son Histore, pendant la

domination des Rois. Ce ſont toujours ces Princes qui diſpoſent ſeuls abſolument de tout ce qui concerne le Sénat. Si Tarquin l'ancien y fait entrer, contre l'uſage, cent Plébéïens, l'Hiſtorien Latin nous dit formellement, que cette nouveauté fut l'ouvrage du Prince, & que ces cent Plébéïens ne furent admis dans le Sénat que par ſa grace; *centum in Patres legit, qui deinde minorum gentium ſunt appellati*; & il ajoute, *factio haud dubia Regis, cujus beneficio in curiam venerant.*

Le même Hiſtorien, après avoir rapporté les mauvais deſſeins de Tarquin le Superbe, petit-fils du Prince dont nous venons de parler, & tous les reſſorts qu'il fit jouer pour uſurper la Courronne, qui étoit alors ſur la tête de Servilius Tullus, dit expreſſément, qu'il tâcha de gagner ces nouveaux Sénateurs que Tarquin l'ancien, ſon ayeul, avoit admis dans le Sénat; & que pour les mettre dans ſes intérêts, il les faiſoit ſouvenir qu'ils ne tenoient leurs dignités que de ſa maiſon; & que c'étoit dans cette occaſion qu'ils devoient lui en marquer leur reconnoiſſance, *admonere paterni*

beneficii & pro eo gratiam repetere : reconnoissance qu'il auroit eu tort d'exiger, si leur admission dans le Sénat avoit dépendu des suffrages de la multitude, & que l'ancien Tarquin n'eût eu dans cette élection que sa voix, comme les autres Sénateurs.

Ce Prince, ou pour mieux dire, ce Tyran, après s'être emparé du trône, de la maniere que toute le monde sait, fit mourir ou exila ceux des Sénateurs qui lui étoient suspects ou par leur crédit ou par leurs richesses; & il ne voulut point remplir leurs places, dit Tite-Live, pour laisser tomber ce Corps dans le mépris, par son petit nombre, *numero imminuto*, dit-il, *statuit nullos in Patres legere, quo contemptior paucitate ipsa ordo esset :* c'étoit donc de ce Prince que dépendoit la nomination des Sénateurs. Denis d'Halycarnasse, à la vérité, paroît opposé en cet endroit à Tite-live; car après avoir rapporté le même fait, & la mort ou l'exil d'un grand nombre de Sénateurs, il dit expressément, que Tarquin fit remplir leurs places par ses créatures; qu'il en forma comme un nouveau Sénat. Mais malgré l'opposition qui paroît dans les faits,
il

il n'en résulte rien contre le droit & l'autorité des Rois; & soit que Tarquin n'ait pas voulu substituer d'autres Sénateurs en la place des morts & des exilés, comme le rapporte Tite-Live, soit que ce Prince leur ait donné ses partisans pour successeurs, comme le dit Denis d'Halycarnasse; dans l'un & l'autre Historien, il n'est fait mention que de l'autorité du Prince; & c'est de quoi il est uniquement question par rapport à la nomination des Sénateurs.

Enfin Tite-Live confirme son sentiment, dans le discours qu'il fait tenir à un certain Canuleïus, Tribun du Peuple, qui vouloit faire révoquer une des Loix des douze Tables, qui interdisoit toute alliance entre les Patriciens & les Plébéïens. Ce Tribun reproche aux premiers, qu'étant la plûpart issus d'Albains ou de Sabins: Votre noblesse ne vient pas, dit-il, de votre origine; mais parceque vos ancêtres ont été admis dans le Sénat, soit par le choix des Rois, ou par la volonté & le commandement du Peuple, depuis que les Rois ont été chassés, *aut ab Regibus lecti, aut post Reges exactos, jussu populi.*

Ce Tribun, ou l'Historien qui le fait parler, distingue deux tems & deux manieres différentes. Il prétend, que pendant la domination des Rois, c'étoient des Princes qui disposoient des places du Sénat, *aut ab Regibus lecti*; & en même-tems il soutient, qu'après l'expulsion des Rois, ce droit fut dévolu au Peuple : mais cette derniere proposition n'est pas sans de grandes difficultés, comme nous l'allons voir.

Nous voici arrivés à l'établissement de la République, que l'Auteur du Mémoire marque pour l'époque & le commencement de ses difficultés. Il est question, dit-il, de savoir quelle fut alors la voie commune & réguliere, qui donnoit entrée au Sénat ? Si on en croit Tite-Live, dans l'endroit que nous venons de citer, c'étoient les suffrages du Peuple qui en décidoient, *jussu populi*. Ciceron, si savant dans les loix & les usages de sa nation, se déclare pour le même sentiment; c'étoit, dit-il, tout le Peuple qui faisoit le choix de ceux qui devoient entrer dans ce souverain Conseil, *deligerentur in id Consilium ab universo populo*. Voilà, à la vérité, ce droit

d'élection attribué seulement au Peuple, par le témoignage des deux plus célebres Ecrivains de la République : mais malheureusement les faits & les exemples y sont formellement opposés ; & ce qui est de plus singulier, c'est que Tite-Live lui-même nous fournit la meilleure partie de ces preuves, sans même réclamer contre les faits qu'il rapporte, & sans faire aucune mention des droits du Peuple.

On voit dans cet Historien, qu'après l'expulsion des Rois, & l'abdication que fit Collatin du Consulat, Brutus, alors seul Consul, ayant trouvé le Sénat considérablement diminué par les cruautés de Tarquin, il le remplit de nouveaux sujets, & porta le nombre des Peres jusqu'à trois cens, qu'il tira, dit-il, de l'Ordre des Chevaliers. Ce n'est donc point le Peuple qui, dans le premier siécle de la République, nommoit les Sénateurs. Voilà le premier Consul qu'aient jamais eu les Romains, & qui étoit alors sans Collegue, qui exerce ce droit sans opposition & sans contredit, *cædibus*, dit Tite-Live, *diminutum Patrum numerum ad trecentorum summam explevit* : reste à conci-

lier Tite-Live, & ce passage du premier Livre, avec le discours du Tribun Canuleïus, qu'on trouve dans le quatrième de la premiere Décade.

Denis d'Halycarnasse, qui rapporte presque toujours les mêmes faits, quoiqu'avec des circonstances différentes, prétend que dans cette promotion Valerius étoit déja Collegue de Brutus; & il ajoute, que ces deux Consuls tirerent les nouveaux Sénateurs du Corps du Peuple, *præcipuos ex plebe allegerunt*. Plutarque rapporte le même fait d'une troisieme maniere: il soutient que Valerius étoit alors seul Consul; & que, craignant que le Collegue qu'on lui donneroit, ne le troublât dans le plan & la disposition qu'il avoit fait, il se hâta de nommer les Sénateurs, qui devoient remplir les places vacantes dans le Sénat: mais quoique ces trois Historiens soient opposés dans les faits, on n'y trouve encore rien qui favorise les droits du Peuple. C'est toujours un Consul qui fait la nomination, & pour le fond de la question, il est assez indifférent que ce Consul se soit appellé Brutus ou Valerius.

Il est très vraisemblable, que les

Consuls qui avoient succédé aux Rois dans le souverain commandement, *Regio imperio duo sunto*, qui en avoient toutes les marques, les Licteurs, la robe brochée de pourpre, la chaise Curule, & le sceptre ou le bâton d'ivoire; que ces grands Magistrats, dis-je, les Chefs du Sénat, & les Généraux nés des armées, & qui n'étoient enfin distingués des Rois, que parceque leur autorité étoit partagée & seulement annuelle, succederent au droit qu'avoient eu ces Princes, de remplir les places vacantes dans le Sénat.

Mais ces Consuls étant depuis trop occupés par les guerres étrangeres, qui les tenoient souvent hors de Rome, le droit de nommer les Sénateurs, passa des Consuls aux Censeurs: nouvelle Magistrature établie l'an de Rome 311, & soixante-six ans seulement après l'établissement de la République.

On prétend que ces nouveaux Magistrats ne furent établis d'abord que pour faire le dénombrement du Peuple Romain, ce qu'on appelloit le Cens, institué par le Roi Servius Tullius. Mais comme l'autorité, de sa nature, ne cherche qu'à s'étendre, les Censeurs se mirent insensiblement en

possession de réformer les trois Ordres de la République, & ils s'attribuerent ensuite le droit de nommer les Sénateurs, & même de chasser du Sénat ceux qu'ils en trouvoient indignes; d'ôter le cheval & l'anneau d'or aux Chevaliers qui ne s'étoient pas bien acquittés de leur emploi, & de réleguer dans des Tribus subalternes ceux du Peuple dont les mœurs étoient déréglées. L'Histoire est remplie de mille exemples différens de cette autorité des Censeurs, qui, par le secours d'une crainte salutaire, retenoient les différens Ordres de l'Etat dans les bornes de leur devoir. Nous n'entrerons pas plus avant dans les différentes fonctions de cette grande Magistrature, qui étoit regardée parmi les Romains, comme le comble des honneurs où pouvoit parvenir un Citoyen. Je me renferme uniquement dans la question proposée; & il m'a paru, par tout ce que rapportent les Historiens de cette nation, que les Censeurs avoient succédé aux Consuls dans la nomination des Sénateurs, comme les Consuls avoient succédé aux Rois dans le même droit; mais de savoir si ces Princes & ces différens Magistrats faisoient

cette nomination ſans le concours du Peuple, ou ſi c'étoit le Peuple même qui éliſoit les Sénateurs, comme il faiſoit tous ſes autres Magiſtrats : c'eſt dont on pourra mieux juger par ce que nous allons dire dans la ſuite, pour tâcher de concilier deux opinions qui paroiſſent ſi oppoſées.

Paul Manuce prétend que les Rois, les Conſuls & les Cenſeurs avoient, à la vérité, le droit de propoſer à l'aſſemblée du Peuple ceux qu'ils trouvoient dignes de remplir les places vacantes dans le Sénat, mais que le choix entre ces Candidats appartenoit au Peuple, dont cependant les ſuffrages devoient être renfermés parmi ceux que ces Magiſtrats leur avoient propoſés; conjecture d'autant plus foible, qu'elle n'eſt ſoutenue d'aucune preuve, ſi on ne prend pour preuve l'uſage où étoit la République, de n'admettre aucun Magiſtrat que par la voie de l'élection. Ce n'eſt pas qu'on peut dire que le Peuple étoit cenſé en quelque maniere ouvrir les portes du Sénat à ceux, qui, par ſes ſuffrages, étoient élevés aux Magiſtratures Curules; parceque ces grandes dignités, non-ſeulement don-

noient entrée au Sénat pendant leur année d'exercice, mais ils conservoient encore ce droit, quand même ils n'étoient plus en charge : & les Censeurs, quand ils remplissoient les places vacantes dans le Sénat, ne pouvoient se dispenser alors de les inscrire les premiers, & chacun à leur rang, dans le rôle & la matricule des Sénateurs. Et c'est peut-être de cette espece particuliere du droit du Peuple, qu'on doit entendre ce que Canuleïus & Ciceron ont rapporté en termes trop généraux, du pouvoir du Peuple dans la nomination des Sénateurs.

C'est ainsi qu'en usa le Dictateur M. Fabius Buteo, pendant la seconde guerre Punique, & dans une conjoncture extraordinaire, où il fut obligé de faire la fonction de Censeur. Après avoir appellé les anciens Sénateurs, chacun par leur nom, il nomma, pour remplacer les morts ; premierement, ceux, comme dit Tite-Live, qui depuis la Censure de L. Emilius & de C. Flaminius, avoient exercé quelque charge Curule, & qui n'avoient point encore été insérés dans le rôle des Sénateurs, quoique par leurs charges ils eussent entrée dans le Sénat : *Recitato*

vetere Senatu, inde primum, inde mortuorum locum legit, qui post L. Æmilium & C. Flaminium Censores, Curulem magistratum cepissent, nec dùm in Senatum lecti essent, &c.

Mais c'est de cet exemple même, dit l'Auteur du Mémoire, & de la Censure d'un Dictateur, qu'on doit inférer qu'il n'y avoit point à Rome de voie commune & réguliere, pour remplir les pertes que faisoit le Corps du Sénat, puisqu'on a eu recours à cette puissance extraordinaire du Dictateur.

On peut répondre, que c'est au contraire, parceque cet exemple est extraordinaire & singulier, qu'on n'en peut rien conclure contre la possession où étoient les Censeurs de nommer seuls les Sénateurs. Pourroit-on dire, avec le moindre fondement, que ce n'étoit point un usage commun & régulier dans la République, de ne tirer jamais les Tribuns du Peuple que du Corps des Plébéïens; parcequ'une seule fois, & sous le Consulat de L. Valerius & de M. Horatius, on vit dans le Tribunat Sp. Tarpeïus & A. Haterius, tous deux Patriciens, anciens Sénateurs & même Consulai-

res, que le Sénat avoit eu l'adresse de faire élire, pour traverser les mauvais desseins des autres Tribuns ? *Duos etiam Patricios*, dit Tite-Live, *Consularesque Sp. Tarpeïum & Aulum Haterium cooptavere.*

Certainement il n'y a point d'Etat si attaché à la forme de son gouvernement, qui, dans de certaines conjonctures ne soit obligé de souffrir divers changemens. Telle étoit alors la situation de la République Romaine; quatre grandes batailles perdues contre les Carthaginois, en avoient épuisé le plus pur sang. On regrettoit particulierement, dit Tite-Live, 80 Citoyens, partie Sénateurs, partie qui avoient rempli des Magistratures, qui à la sortie desquelles & dans le premier *Cens* qui se seroit fait, devoient être inscrits au nombre des Sénateurs. Les soldats manquoient dans l'Etat, on avoit été réduit à enrôler des esclaves, & Annibal étoit aux portes de Rome. Le peu de Sénateurs qui restoient, accablés du poids des affaires, demanderent des Collegues, & qu'on remplaçât les Sénateurs qu'on avoit perdus dans cette cruelle guerre. Apparemment que les deux derniers Cen-

ſeurs L. Æmilius & C. Flaminius, ou avoient péri dans ces ſanglantes batailles, ou étoient hors de charge. Il ne reſtoit de reſſource, pour ſuppléer au défaut des Cenſeurs, que dans la perſonne de M. Junius Pera, alors Dictateur, & dont il ſemble que la dignité renfermât éminemment les autres emplois de la République. Mais comme ce grand Magiſtrat étoit alors éloigné de Rome, & qu'il commandoit l'armée qui étoit oppoſée à Annibal, on ordonna à L. Terentius Varro, premier Conſul, de ſe rendre à Rome, & de nommer un ſecond Dictateur, qui pût faire en cette occaſion la fonction des Cenſeurs; & on convint, pour conſerver, autant qu'on pourroit, l'ancienne forme du gouvernement, que ce Conſul ne nommeroit que celui de tous les Cenſeurs vétérans, qui ſe trouveroit alors le plus ancien, enſorte que lorſque Varron nomma pour Dictateur M. Fabius Buteo, ce fut moins un Dictateur qu'il donna à la République, que le premier & le plus ancien des Cenſeurs. Et pour faire connoître à ce nouveau Magiſtrat, qu'il n'avoit de Dictateur que le nom, on lui in-

terdit expressément la nomination d'un Général de la Cavalerie : droit inséparable de la Dictature, dont cet Officier étoit regardé comme le Lieutenant.

Tite-Live rapporte que ce Dictateur, après sa nomination, étant monté à la tribune aux harangues, déclara hautement à l'Assemblée, qu'il ne pouvoit approuver, ni qu'il y eût en même tems deux Dictateurs, ce qu'on n'avoit jamais vû dans la République, ni qu'on l'eût fait Dictateur, sans lui laisser la liberté de nommer le Général de la Cavalerie ; qu'il n'étoit pas moins extraordinaire qu'on n'eût nommé qu'un seul Citoyen, pour faire la fonction des deux Censeurs, ni que cette dignité, contre l'usage, fût conférée deux fois à la même personne. Que cependant, malgré ces irrégularités, il tâcheroit d'apporter dans l'administration de sa charge, un juste tempéramment, & autant que le pourroient permettre le malheur des tems, la fortune présente, & la nécessité des affaires.

Ce Dictateur nomma ensuite 177 Citoyens pour Sénateurs, en commençant, comme nous venons de le

dire, par ceux qui avoient rempli des dignités Curules; & il fit un choix, dit Tite-Live, qui fut également approuvé de tous les Ordres de la République, *Centum septuaginta septem cum ingenti approbatione omnium in Senatum lectis* : preuve que ce choix étoit son pur ouvrage. Car si la nomination des Sénateurs avoit dépendu des suffrages de la multitude, c'auroit été bien en vain qu'on auroit donné des louanges au Dictateur, sur un choix qu'il n'auroit point fait. Et pour preuve que le blâme tomboit comme la louange sur ce choix des Censeurs, on sait qu'Appius Claudius & C. Plautius, son Collegue dans la Censure, ayant rempli les places vacantes dans le Sénat, de fils d'affranchis; C. Junius Bulbulcus & Q. Emilius Barbula, Consuls de l'année suivante, indignés de ce que ces Censeurs avoient deshonoré par leur choix une Compagnie si respectable, casserent cette élection des Censeurs; & sans avoir égard à la derniere nomination, firent appeller tout de nouveau les Sénateurs, selon l'ancien rôle, & dans le même ordre qu'ils se trouvoient inscrits avant la Censure d'Appius &

de Plautius. Ni Fabius Buteo ne méritoit les louanges qu'on lui donna, ni Appius Claudius & Plautius, la honte où ils se virent exposée, si la nomination des nouveaux Sénateurs avoit dépendu des suffrages de la multitude.

On vient donc de voir, que l'exemple singulier de M. Fabius Buteo, nommé pour remplir les places vacantes dans le Sénat, ne tire point à conséquence contre le droit où étoient les Censeurs de faire cette nomination. Et si on excepte ce seul fait, & tout ce qui se passa dans les tems tumultueux des Gracques, & pendant les guerres civiles, on ne trouvera point que depuis la fondation de Rome, d'autres que les Rois ou les Consuls, & les Censeurs qui leur avoient succédé dans cette partie du gouvernement, aient jamais nommé ceux des Citoyens de la République, qui devoient remplir les places vacantes dans le Sénat.

J'ai excepté de ma proposition générale le Tribunat des Gracques, dont Caïus le cadet fit, dit-on, entrer un grand nombre de Chevaliers dans le Sénat ; d'autres attribuent cette no-

mination extraordinaire à Livius Drusus, autre Tribun. Il y en a même qui prétendent, qu'il n'étoit alors question que de Magistrats particuliers, qui devoient rendre la justice au Peuple. Je n'entrerai point dans cette question, qui mériteroit une dissertation particuliere.

Je me contenterai d'observer que Sylla & Marius, Chefs de la premiere guerre civile, remplirent le Sénat de leurs créatures; que Jules-César porta encore plus loin son usurpation, & qu'il y fit entrer non-seulement les enfans des Affranchis, mais encore des Barbares, & même des Charlatans & des Devins. Que les Triumvirs ensuite, après avoir épuisé ce Corps si respectable, par leurs cruelles proscriptions, le remplirent, à leur tour, de leurs Satellites; ensorte, qu'après qu'Auguste se fut défait de ses deux Collegues dans le Triumvirat, le Sénat se trouvoit alors rempli de plus de mille Sénateurs, la plûpart indignes de cette grande place, & que l'argent & le crime y avoient fait recevoir. Ce Prince se voyant maître absolu de l'Empire, résolut de purger cette illustre Compagnie de tant

d'indignes sujets : *Senatorum numerum*, dit Suétone, *deformis & incondita turba, erant enim suprà mille & quidam indignissimi, & post necem Cæsaris per gratiam & præmium allecti, quos Orcinos*, d'autres disent, *Abortivos, vulgus vocabat, ad modum pristinum & splendorem redegit*. Auguste, après avoir chassé du Sénat ces hommes indignes, permit à ceux des Sénateurs qui restoient, d'en nommer chacun un autre. Mais comme il ne fut pas content de cette élection, où l'amitié, les liaisons du sang, & peut-être l'intérêt, eurent plus de part que le mérite, il fit un second choix, dans lequel il ne consulta qu'Agrippa : *Duabus lectionibus, primâ ipsorum arbitratu, quo vir virum legit; secundâ, suo, & Agrippa* : preuve que ce Prince avoit rappellé à lui l'autorité qu'exerçoient auparavant les Censeurs, les Consuls & les Rois de Rome.

Ses successeurs à l'Empire regarderent l'autorité des Censeurs, comme faisant partie de la dignité Impériale; & Decius nommant Valerien pour Censeur, & lui expliquant tous les privileges & les droits d'un emploi si éminent; Valerien, en habile Courtisan,

tisan, lui répondit, que ces droits n'appartenoient qu'à l'Empereur : *Hæc sont propter quæ augustum nomen tenetis apud vos censura desedit.*

Passons à la seconde question qu'on nous a faite. On demande pourquoi le Sénat n'étant composé que de Patriciens *alors*; c'est-à-dire, au moins, à ce que prétend l'Auteur du Mémoire, dans les quatre ou cinq premiers siecles de la République, il se trouvoit des Patriciens Sénateurs, & d'autres Patriciens simples particuliers, & qui ne participoient point à cette dignité? On veut savoir si cette distinction venoit par succession & de primogeniture, ou si le choix des Sénateurs dépendoit absolument des Consuls, & depuis des Censeurs?

Pour répondre à cette question, il faut se souvenir de ce que nous avons rapporté, après Tite-Live, de l'institution des premiers Sénateurs. Romulus, selon cet Historien, n'en créa que cent, soit que ce nombre, dit-il, lui parût suffisant, soit qu'il n'en eût trouvé que cent, qui eussent les qualités requises pour entrer dans le Sénat, *sive quia is numerus satis erat, sive quia soli centum erant qui creari Pa-*

tres possint. Tite-Live ajoûte, qu'on appella ces cent Sénateurs *Peres*, comme un titre respectable, & leurs enfans & leurs descendans *Patriciens* : *Patriciique progenies eorum appellati*, origine de la premiere & de la plus pure noblesse parmi les Romains. Quelques Auteurs prétendent, que ces premiers Patriciens portoient sur leurs souliers des croissans ; d'autres disent la lettre C, pour marquer qu'il descendoient des cent premiers Sénateurs. Ces enfans & ces descendans des cent premiers Sénateurs, se multiplierent bientôt, & produisirent différentes branches de Patriciens. C'est de ce Corps seul qu'on tira d'abord les Sénateurs, les Prêtres, & tous ceux qui avoient la principale Intendance dans les affaires de la Religion. Mais ces emplois, & sur-tout la dignité de Sénateur, ne venoit point à titre de succession ; il falloit, à la vérité, être Patricien pour être Sénateur. Mais comme le nombre des Patriciens excéda bientôt celui qui étoit fixé pour composer le Sénat, tous les Patriciens ne pouvoient pas être Senateurs, comme nous voyons que tous les nobles Venitiens ne sont pas Sé-

nateurs, quoique, pour pouvoir être élu Sénateur, il faille être reconnu pour Noble Venitien. Ainsi il ne suffisoit pas à Rome d'être Patricien; pour avoir entrée dans le Sénat. La naissance donnoit la premiere de ces qualités, mais il n'y avoit que le mérite qui procurât la seconde. Il falloit, pour être reçu dans cette auguste Compagnie, avoir donné des preuves éclatantes de sa valeur à la guerre; & dans des temps de paix, de sa capacité dans la conduite des affaires: le choix que faisoient les Rois, des Sénateurs, prouve que cette dignité ne dépendoit point d'une succession linéale & agnatique. Bientôt même, & sous les Rois de Rome, on ne s'attacha plus si scrupuleusement au sang de ces premieres familles Patriciennes; & s'il se trouvoit à Rome quelque Etranger, ou quelques Plébéïens distingués par leur mérite, on faisoit l'Etranger d'abord Citoyen; & pour donner ensuite aux uns & aux autres entrée dans le Sénat on les déclaroit Patriciens. C'est ainsi qu'Ancus Martius quatrieme Roi de Rome, prévenu en faveur du mérite & de la valeur d'un Toscan, appellé Lucumon,

le combla d'honneurs : on l'a vû d'abord Général de la Cavalerie, ensuite Patricien, & depuis Sénateur. C'étoit pour ne pas violer ouvertement l'usage où l'on étoit de n'admettre dans le Sénat que les descendans des cent premiers Sénateurs, qu'on donnoit à des Etrangers, ou à des Plébéïens le nom de Patriciens; le même Lucumon, sous le nom de Tarquin l'ancien, étant depuis parvenu à la couronne par la faveur du Peuple, pour se conserver son affection, tira tout à la fois de cet Ordre, cent Sénateurs, dont il augmenta le Corps du Sénat; & à l'exemple d'Ancus Martius, il se contenta, pour adoucir ce qu'une pareille nouveauté pouvoit avoir d'odieux aux yeux des Patriciens, d'en donner le nom à ces Plébéïens, comme des lettres de Noblesse.

Patricios fecit, dit Tite-Live, *& in Senatum numerum cooptavit*. Ce Patrice pouvoit bien, si on veut, associer ces Plébéïens aux priviléges des Patriciens, & les faire entrer dans le Sénat; mais il me semble qu'il ne pouvoit jamais faire Patriciens c'est-à-dire, déclarer descendans des cent premiers Sénateurs, ceux qui n'en étoient point

issus, & qui n'avoient qu'une origine basse & obscure; & quelque étendue qu'on donne à l'autorité des Souverains, on persuadera difficilement, qu'ils puissent tout-à-coup arrêter un sang roturier dans les veines d'un Plébéien, & y en substituer un plus noble & tout nouveau. Aussi, comme ces Plébéïens n'étoient Patriciens que de nom, & par une espece de fiction de Loi, on les appelloit *Peres ajoutés*, *ou Patriciens de moindre condition. Patres conscripti, minorum gentium.* Au lieu que les familles qui descendoient des cent premiers Sénateurs, & les véritables Patriciens, prenoient la qualité de *majorum gentium*, c'est-à-dire, de grande & d'illustre maison. Ce qui revient à ce que nous appellons en France la haute Noblesse, *Optimates*: quoiqu'il ne soit pas aisé de définir aujourd'hui, si ce titre, dont tant de gens se parent, consiste dans une Noblesse si ancienne, que l'origine en soit inconnue; ou dans des dignités actuelles qui supposent, mais qui ne prouvent pas toujours, une véritable Noblesse.

Ces distinctions cesserent parmi les Romains peu après l'expulsion des

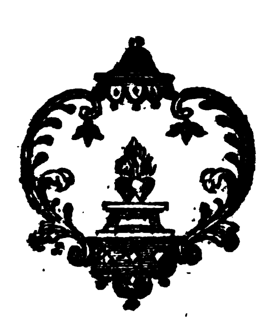
Rois. Denis d'Halycarnasse prétend que les Plébéïens se prévalant de l'exil de Coriolan, & vers l'an 260 de Rome, s'introduisirent dans le Sénat, & partagerent avec les Patriciens les dignités, qui auparavant étoient attachées au premier Ordre de la République; d'autres Auteurs reculent l'entrée des Plébéïens dans le Sénat, au tems de la création des Decemvirs, c'est-à-dire, vers l'an 301 de Rome, & cinquante-six ans seulement après l'établissement de la République: depuis ce tems-là, on ne tira plus son rang & sa noblesse que du droit des images, c'est-à-dire des charges Curules, qui étoient entrées dans chaque famille; & un Citoyen, quoique Plébéïen d'origine, ne laissoit pas de passer pour très noble, si ses ancêtres avoient été revêtus des principales charges de l'Etat.

Rome qui d'abord n'avoit connu que deux sortes de Citoyens, se trouva alors divisée en trois Ordres différens, qu'Ausonne a compris dans ce vers:

Martia Roma triplex, Equitatu, Plebe, Senatu.

Les Chevaliers originairement faisoient partie du Peuple, mais c'en étoit la partie la plus considérable: comme les Sénateurs étoient tirés du Corps des Patriciens, & par leur dignité se trouvoient les premiers de cet Ordre. Mais après que toutes les dignités de la République furent devenues communes entre tous les Citoyens, le bien seul en fit insensiblement toute la différence; on détermina quel bien devoit avoir un Citoyen, pour être compris dans le rôle des Chevaliers: ou étant Chevalier, pour pouvoir être élu Sénateur. *Senatorum gradum*, dit Seneque, *census ascendere facit.* Les Patriciens furent compris dans ce Réglement, comme les autres Citoyens, & quelque mérite qu'ils eussent d'ailleurs, c'étoit les biens de la fortune qui décidoient de leur rang. Les jeunes Patriciens, qui se trouvoient riches, étoient d'abord compris dans l'Ordre des Chevaliers, d'où les Censeurs tiroient ensuite les plus dignes, pour les élever à la dignité de Sénateur: & les pauvres Patriciens qui n'avoient pas assez de bien pour être compris dans l'Ordre des Chevaliers, ou pour être admis dans le Sé-

nat, demeuroient confondus parmi le petit Peuple, pendant qu'ils voyoient de riches Plébéïens avec l'anneau d'or, en qualité de Chevaliers, ou revêtus du Laticlave, remplir les places vacantes dans le Sénat *Senator non es,* dit Onuphrius Panuinus, *ergo eques, aut de populo; neque Senator, neque eques, quamvis Patricius, ergo de populo: ordo enim præterea nullus superest.*



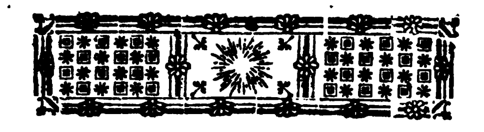


TABLE ALPHABETIQUE

Des Matieres contenues en ce troisieme Volume.

Fin de la Table des Matieres.

